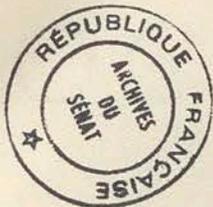


CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE



COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. RUPIED, président d'âge

-----

*Acte* Séance du vendredi 8 juillet 1955

-----

La séance est ouverte à 9 heures 10

-----

Présents : MM. ROBERT AUBE, AUGARDE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, CHOCHOY, CLAPAREDE, FOUSSON, Marcel LEMAIRE, MAROSELLI, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, de MONTULLE, PIALES, PIC, Edgard PISANI, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED.

Délégués : M. AUGARDE, par M. Yves JAOUEN ; M. AUBE par M. PIDOUX de la MADUERE ; M. CHOCHOY, par M. Henri BARRE ; M. Julien BRUNHES par M. Raymond PINCHARD ; M. Edmond MICHELET par M. KALB ; M. de MONTULLE par M. PARISOT.

Suppléants: MM. LE ASSIER-BOISAUNE, RAYBAUD.

Absents : MM. EL Hadi MOSTEFAT, RAMAMPY.

-----

.../...

ORDRE DU JOUR

I - Constitution de la Commission.

II - Nomination de :

- 5 membres de la sous-commission de contrôle des crédits de la Défense Nationale ;
- 1 membre de la Commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du Traité de communauté européenne du charbon et de l'acier ;
- 4 membres de la Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les Etats Associés d'Indochine (et, éventuellement, 4 membres suppléants) ;
- 3 membres de la Commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique (et, éventuellement, 3 membres suppléants).

-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. RUPIED, président d'âge.- Permettez-moi, en ouvrant la séance, d'adresser mes félicitations à nos collègues désignés à nouveau pour faire partie de la Commission de la Défense Nationale et mes meilleurs souhaits de bienvenue aux nouveaux membres.

Nous avons à procéder à l'élection du Bureau de la Commission pour la session 1955-1956.

M. CHOCHOY.- Je pense qu'il est inutile de perdre du temps. Nous sommes, je crois, tous d'accord pour reconduire le président sortant.

M. Rotinat est réélu par acclamations.

\*

\* \* \*

Présidence de M. Rotinat, président

M. ROTINAT, président.- Je vous remercie de votre confiance dans laquelle je vois une marque de sympathie plus qu'une option politique.

En ce qui concerne le reste du Bureau, je pense que vous voudrez bien agir comme vous l'avez fait à mon égard.

MM. de Maupeou et Marcel Boulangé, premier et deuxième vice-présidents ; MM. Pic et Piales, premier et deuxième secrétaires, sont reconduits par acclamations.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons maintenant à procéder à la désignation des membres d'un certain nombre d'organismes :

1°- Sous-Commission des crédits de la Défense Nationale

M. LE PRESIDENT.- Deux places sont vacantes en raison du départ de M. Alric à la Commission des Finances et du non renouvellement du mandat de M. Le Guyon.

M. Julien BRUNHES.- Il me paraît normal que M. le Général Béthouart fasse partie de cet organisme

M. BORGEAUD.- Je présente la candidature de M. Pisani.

M. ROTINAT.- MM. de Maupeou et Augarde sont également candidats.

M. CHOCHOY.- Il a été admis, en général, que les places vacantes seraient laissées au groupe auquel appartenait le membre sortant.

Il en est ainsi décidé et, en conséquence, M. de Maupeou remplace M. Alric et M. Pisani, M. Le Guyon.

A la suite de ces modifications, la représentation de la Commission de la Défense Nationale à la sous-commission de contrôle des crédits est la suivante :

MM. Julien Brunhes, Maroselli, de Maupeou, Pic, Pisani.

2°- Commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique

MM. le Général Béthouart, Piales et Pinchard sont reconduits.

3°- Commission de coordination de la C.E.C.A.

M. de MAUPEOU.- Je laisserais, volontiers, ma place à M. Masteau.

La Commission désigne M. Jacques Masteau.

4°- Commission de l'Indochine

M. Lemaire est désigné comme titulaire à la place de M. de Maupeou.

M. Aubé est nommé suppléant à la place de M. Le Guyon.

Compte tenu de ces modifications, la représentation de la Commission s'établit comme suit :

Titulaires : MM. Chochoy, Lemaire, Maroselli, Michelet.

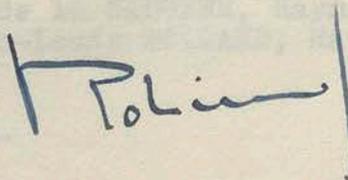
Suppléants : MM. Robert Aubé, Henri Barré, Yves Jaouen, de Montullé.

M. CHOCHOY.- Lors de notre dernière réunion, il avait été décidé que l'on prendrait une décision sur la proposition de loi (n° 353, année 1955) relative aux périodes de réserve des agriculteurs.

La Commission décide de se saisir pour avis de ce texte et désigne M. Chochoy comme rapporteur.

La séance est levée à 10 heures 10.

Le Président,



COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. ROTINAT, président

-----

Deuxième séance du vendredi 8 juillet 1955

-----

La séance est ouverte à 15 h.40

-----

Présents : MM. AUGARDE, Julien BRUNHES, Jacques MASTEAU,  
de MAUPEOU, de MONTULLE, MOSTEFAT EL HADI,  
Edgard PISANI, ROTINAT.

Suppléant : M. ALRIC.

Absents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, le Général  
BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE,  
CHOCHOY, CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JAOUEN,  
KALB, Marcel LEMAIRE, MAROSELLI, Edmond  
MICHELET, PARISOT, le Général PETIT, PIALES,  
PIC, PIDOUX de la MADUERE, Raymond PINCHARD,  
RAMAMPY, Jean-Louis ROLLAND, Marcel RUPIED.

-----

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Examen de la proposition de loi (n° 353, année 1955) modifiant l'alinéa 11 de l'article 49 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée.

-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. LE PRESIDENT.- La proposition de loi (n° 353, année 1955) relative aux périodes de réserve des agriculteurs, a soulevé une grande émotion dans les milieux militaires.

Il paraît que la Commission de l'Agriculture a demandé que ce texte vienne en discussion le mardi 12. Il n'est pas concevable que la Commission de la Défense Nationale soit absente de ce débat.

J'estime que le vote du texte adopté par l'Assemblée Nationale rendrait pratiquement impossible l'instruction des réserves.

Il faut que nous disions si nous sommes pour la décomposition et le chaos de nos forces armées.

Nous n'avons pas le droit de laisser passer une loi qui abote les institutions militaires de ce pays.

M. CHOCHOY.- Je vous ai indiqué que je ne pourrai pas être là mardi prochain et que je dois, dans ces conditions, abandonner le rapport.

M. LE PRESIDENT.- Pour ma part, je ne devais pas être là mais vu l'importance du sujet je serai présent.

M. CHOCHOY.- Dans ma proposition de résolution j'avais demandé que l'on prenne l'accord des préfets et des chambres d'agriculture car j'avais constaté, qu'en fait, ces autorités n'étaient pas consultées.

M. Pisani est désigné comme rapporteur pour avis en remplacement de M. Chochoy démissionnaire.

.../...

- 3 -

M. PISANI.- Il semble que l'on puisse trouver une solution de conciliation.

M. ALRIC.- Je voudrais savoir si le Ministre de la Défense Nationale s'est opposé à ce texte et comment.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons ici la charge de maintenir notre défense nationale en état. Il faut faire très attention car le niveau est déjà très bas.

M. PISANI.- Y a-t-il urgence ? Jusqu'à ce que ce texte soit adopté, il y a une loi. Si nous avons transformé la proposition de résolution de M. Chochoy en proposition de loi, nous aurions eu l'initiative. Est-il encore possible de le faire ?

Lorsqu'un texte a été adopté par l'Assemblée Nationale, il est considéré comme acquis dans l'opinion publique. En fait, si les députés n'ont rien dit, c'est en raison de la proximité des élections législatives.

Je propose deux solutions :

La première consiste à prendre des contacts pour savoir pourquoi la proposition a été envoyée à l'Agriculture.

La seconde serait de déposer une motion préjudicielle demandant le renvoi au fond à la Commission de la Défense Nationale.

M. LE PRESIDENT.- Je fais observer que la Commission de l'Agriculture de l'Assemblée Nationale s'est trompée d'alinéa ; ce n'est pas l'alinéa 11 de la loi de recrutement mais l'alinéa 10 qui est en cause.

M. MASTEAU.- Il faut une position de repli, c'est-à-dire un texte.

M. PISANI.- Nous pouvons dire qu'étant donné la décision prise par les autorités militaires, il n'y a plus urgence.

M. LE PRESIDENT.- Il y a une formule à trouver sur la base d'une consultation avec le préfet régional et le général commandant la région.

M. CHOCHOY.- Il faut dire que notre discussion est dépassée étant donnée la décision du Général Koenig de supprimer actuellement la période de réserve.

.../...

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

- 4 -

M. PISANI.- Je reste partisan de dire : qu'elle est l'urgence ? Pourquoi cette hâte ?

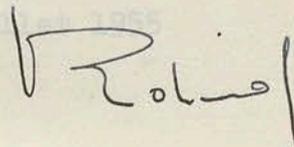
D'autre part, je vous propose de demander, conformément à l'article 25 du règlement, que notre commission soit saisie au fond de la proposition de loi.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 heures 10.

Le Président,

Séance du Mardi 12 Juillet 1955



La séance est ouverte à 16 heures 10

Présents : MM. ANGARDE, Henri BARRÉ, le Général BETHOUART, Julien BOURGAIN, FOUSSEAU, Marcel LEMAITRE, Jacques LARSEN, de MATHÉON, Edmond NICHOLAS, de MONTVILLE, PAISOT, FIDOUX de LA VALLÉE, Edgard PISANI, RABANTI, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Absents : M. Robert AUBERT, BOURGAIN, Marcel BOURGAIN, CHENOUY, CLAPARRON, Yves JAOUEN, KALO, MARCERON, ROYERFAT El Hadj, le Général PERRE, PLAGES, PLO, Raymond PIRQUARD, Marcel RUIFF.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

I - Désignation d'un membre de la Sous-Commission chargée de suivre l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale.

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

II - Rapport de M. PISANI sur le projet de loi (n° 12) portant modification de l'article 9 de la loi du 31 mars 1955 relative au recrutement de l'armée.

Présidence de M. ROTINAT, Président

--:--:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~

Séance du Mardi 12 Juillet 1955

--:--:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~

La séance est ouverte à 16 Heures 40

M. ROTINAT, Président --:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~ vous invite à désigner un membre de la Sous-Commission chargée de suivre l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale.

Présents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, le Général BETHOUART, Julien BRUNHES, FOUSSON, Marcel LEMAIRE, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, de MONTULLE, PARISOT, PIDOUX de LA MADUERE, Edgard PISANI, RAMAMPY, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Absents : MM. Robert AUBE, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, CLAPAREDE, Yves JAUEN, KALB, MAROSELLI, MOSTEFAI El Hadi, le Général PETIT, PIALES, PIC, Raymond PINCHARD, Marcel RUPIED.

M. PISANI donne lecture de son projet de rapport. (Voir document Conseil de la Républ. n° 124, séance 1955). --:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut que nous insistions.../... conséquences lamentables qu'a eues sur l'opinion l'adoption de ce texte par l'Assemblée Nationale. Je le crois très dangereux. Notre rôle est d'affaiblir la mauvaise impression produite.

J'apprends que toutes les unités OTAN (1), dont on

(1) Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Désignation d'un membre de la Sous-Commission chargée de suivre l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale.
- II - Rapport de M. Pisani, sur la proposition de loi (n° 353, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, modifiant l'alinéa 11 de l'article 49 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée.

-\*-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- Je vous inviter à désigner un membre de la Sous-Commission chargée de suivre l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale.

M. AUGARDE est désigné.

-\*-

M. LE PRESIDENT.- Je donne maintenant la parole à M. Pisani, rapporteur de la proposition de loi (n° 353, année 1955), modifiant l'alinéa 11 de l'article 49 de la loi du 31 mars 1928, relative au recrutement de l'armée.

M. PISANI donne lecture de son projet de rapport. (Voir document Conseil de la République n° 384, année 1955).

M. LE PRESIDENT.- Il faut que nous insistions sur les conséquences lamentables qu'a eues sur l'opinion l'adoption de ce texte par l'Assemblée Nationale. Je le crois très dangereux. Notre rôle est d'effacer la mauvaise impression produite.

J'apprends que toutes les unités OTAN (1), dont on

(1) Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

..//..

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

11

- 3 -

envisageait la convocation, seront en effet convoquées, mais que l'on a annulé l'appel des autres unités.

M. de MAUPEOU.- J'apprécie hautement la rédaction de M. Pisani, qui supprime tous les particularismes.

Le rapport de M. Pisani est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 17 heures 5.

Présidence de M. ROTINAT

Le Président,

Séance du mardi 19 juillet 1955

La séance est ouverte à 15 heures 40

Présence : MM. Robert AUBÉ, le Général EYTHOUART, SCHUENBERG, Marcel BOULARD, Julien BRUNHE, GEORGY, MARCHELLI, de MASTRONI, Roland MICHELET, de MONTOLIBERT, MARTINE, PIGNOUZ DE LA SARDONNE, Raymond PINCHARD, Gérard PIGNOUZ, RAMANFI, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel SERRA.

Excusé : M. Marcel LEMAYRE.

Suppléants: MM. AUBIC, COLLETEN, LE GROS.

Absents : MM. AUGARDE, Henri BARRIS, CLAPARÈDE, FOURCQU, Yves de KALO, Jacques MANTOUX, MOUSTAPAI El Hadi, le Général PIGNOUZ, PIALMS, PIG.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. ROTINAT, Président

-----

Séance du mardi 19 juillet 1955

-----

La séance est ouverte à 15 heures 40

-----

Présents : MM. Robert AUBE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, CHOCHOY, MAROSELLI, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, de MONTULLE, PARISOT, PIDOUX DE LA MADUERE, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, RAMAMPY, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED.

Excusé : M. Marcel LEMAIRE.

Suppléants: MM. ALRIC, DELRIEU, LE GROS.

Absents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, Jacques MASTEAU, MOSTEFAI El Hadi, le Général PETIT, PIALES, PIC.

-----

ORDRE DU JOUR

Projet de rapport de M. Brunhes sur le projet de loi (n° 350, année 1955), portant réorganisation de la Défense Nationale et des Forces Armées.

--:-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, PRESIDENT.- M. le Ministre de la Défense Nationale vient de me faire savoir le désir du Gouvernement de voir le Sénat examiner le budget militaire avant le projet de réorganisation de la Défense Nationale et d'envoyer à la rentrée l'examen de ce dernier texte.

Je laisse la commission libre de juger de l'ordre d'urgence.

La Commission des Finances se refuserait à examiner le budget avant le 31 juillet.

M. BRUNHES.- Les questions ne sont pas liées comme l'entend le Gouvernement. La Marine et l'Air, plus encore que l'armée de Terre, tiennent à avoir un budget. Mais Marine et Air attendent également avec impatience la désignation de# Secrétaires d'Etat.

Tout au moins, la première partie du projet de réorganisation est indispensable avant les vacances. Je dois vous proposer de le modifier, d'ailleurs, et il faut que l'Assemblée Nationale l'examine avant les vacances. Son adoption conditionnera le budget militaire.

M. MICHELET.- Je m'en tiens à l'article 47 de la Constitution qui donne le droit au Président du Conseil de faire ce qu'il veut en matière de structure gouvernementale.

Il faut rappeler son devoir et ses attributions au Gouvernement. C'est à lui qu'appartient la nomination des Secrétaires d'Etat.

M. LE PRESIDENT.- Donc, vous ne voyez pas d'urgence à l'examen de ce texte.

.../...

M. MAROSELLI.- Si le Gouvernement avait déposé d'abord les projets de réorganisation que nous attendions, le présent budget aurait grand intérêt. Mais ce qui compte maintenant, c'est que le Gouvernement nomme d'urgence des Secrétaires d'Etat d'armes.

M. BRUNHES.- Nous avons plusieurs formules :

1°) Accepter le texte;

2°) L'amender pour l'améliorer, ce qui risque d'apporter du retard;

3°) Voter, dans le texte de l'Assemblée Nationale, les articles 1 à 8 et renvoyer à la rentrée l'ensemble des textes réorganisant la Défense Nationale.

M. LE PRESIDENT.- Il est évident que l'organisation de la Défense Nationale en est arrivée au sommet de l'incohérence et l'état d'esprit dans les milieux militaires est très mauvais.

Mais ce texte n'est qu'un tout petit élément de la réorganisation. Comme nous ne sommes pas encore saisis du budget, nous pouvons examiner le projet de réorganisation selon la formule transactionnelle proposée par M. Brunhes.

M. PISANI.- Les huit premiers articles du projet ne couvrent qu'une partie de la question, les derniers n'en couvrent qu'une autre partie. Je ne signale que pour mémoire la protection civile ou la défense en surface, qui n'y figurent pas.

Je propose donc à la Commission de voter les 8 premiers articles et d'y ajouter un article nouveau instituant la procédure de création des textes de base de la Défense Nationale.

Les textes existent, les projets aussi, très nombreux et très remarquables; ils n'ont jamais été rapportés. Le Gouvernement, peut-être, ne tient pas tellement à ce que le Parlement examine ces problèmes de fond.

Nous devons créer, à l'échelon parlementaire, l'organe d'étude des textes de base.

M. BRUNHES.- J'appuie entièrement ce que vient de dire M. Pisani, d'autant plus que le Gouvernement n'a pas l'intention de changer la structure actuellement en vigueur. Nous examinerons le budget quand nous en serons saisis.

Je ne vois pas exactement, d'ailleurs, en quoi la sous-commission de contrôle des Crédits militaires est tellement compétente pour entendre demain le Général Koenig sur le projet de réorganisation.

M. MAROSELLI.- Si nous n'adoptons que les 8 premiers articles, l'Assemblée reprendra la totalité de son texte. Nous ferions mieux de le prendre article par article.

En attendant, nous voterions le budget à coup sûr.

Le Gouvernement semble vouloir être mis dans l'obligation de désigner des Secrétaires d'Etat.

M. PISANI.- Je crois qu'il peut être utile de définir des positions et de ne pas adopter un texte qui ne nous donne aucune garantie.

Nous n'avons ni législation militaire, ni organisme d'étude

M. BRUNHES.- La solution est peut-être de mettre en place le Ministre et ses Secrétaires d'Etat et de les charger de préparer pour octobre les textes de réorganisation.

M. MICHELET.- Au Sénat, nous n'avons pas le droit de faire de l'improvisation. Or, ce texte est improvisé. Que chacun conserve ses attributions.

M. de MAUPEOU.- Nous pourrions adopter une motion préjudicielle au passage à la discussion des articles, motion qui résumerait les observations que nous venons d'entendre.

M. BRUNHES.- C'est exactement le sens de mon rapport.

M. MICHELET.- Je demande donc que la motion envisagée par M. de Maupeou fasse état de la pensée de M. Brunhes.

M. BRUNHES.- Mon rapport mettrait en valeur le fait que quelques très grands problèmes ont été escamotés. Mais l'état d'esprit de nos forces armées exige que les Secrétaires d'Etat soient désignés immédiatement.

Notre Commission devrait faire une démarche auprès du Président du Conseil pour lui exposer ce point de vue.

M. de MAUPEOU.- Ma motion préjudicielle porterait, je le précise, sur le refus du passage à la discussion des articles, étant entendu que la discussion générale aurait eu lieu.

M. LE PRESIDENT.- Pour rester constructifs, nous pourrions assortir ce refus d'examiner les articles adoptés par l'Assemblée Nationale des mesures proposées par M. Pisani.

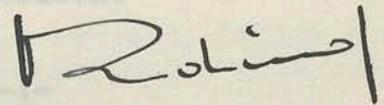
M. PISANI.-Partout, j'ai entendu dire que ce texte n'est pas satisfaisant. Mais nous avons le droit d'amendement! En rester prisonniers, c'est tourner le dos aux problèmes.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose donc de tenir une réunion demain à 17 heures. D'ici là, M. Brunhes, M. de Maupeou et M. Pisani mettront au point le texte qu'ils nous proposeront.

La séance est levée à 16 heures 20.

Le Président,

Présidence de M. ROTINAT, Président



Séance du mercredi 20 juillet 1955

La séance est ouverte à 17 heures 10

Présents : MM. Robert AUNE, ROBERTOT, Marcel BOUILLON, J. BRUNCHER, ROUSSEAU, Marcel ROSTAND, MAURICE, MAURICE, de MAUPEOU, de MAUPEOU, PISANI, PISANI DE LA MARIÈRE, Raymond PIERRE, PIERRE PISANI, RAMBERT, ROTINAT, MARCEL ROSTAND.

Excusés : MM. Le Général BENOIST, Yves JACQUET, Louis-Louis ROUSSEAU.

Présidents: MM. ALRIC, DELBES, de SIBREUIL-BOISSIERE, RAIBAUD.

Absents : MM. AUGARDE, Henri BAUD, GUYOT, GUYOT, LAFITTE, Michel MICHALET, MICHALET ALBERT, Le Général POTT, PIC.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. ROTINAT, Président

-----

Séance du mercredi 20 juillet 1955

-----

La séance est ouverte à 17 heures 10

-----

Présents : MM. Robert AUBE, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, FOUSSON, Marcel LEMAIRE, MAROSELLI, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, de MONTULLE, PARISOT, PIALES, PIDOUX DE LA MADUERE, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, RAMAMPY, ROTINAT, MARCEL RUPIED.

Excusés : MM. le Général BETHOUART, Yves JAOUEN, Jean-Louis ROLLAND.

Suppléants: MM. ALRIC, DELRIEU, LE SASSIER-BOISAUNE, RAYBAUD.

Absents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, CHOCHOY, CLAPAREDE, KALB, Edmond MICHELET, MOSTEFAI El-Hadi, le Général PETIT, PIC.

ORDRE DU JOUR

- Suite de l'examen du projet de loi (n° 350, année 1955), portant réorganisation générale de la défense nationale.

--:-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, PRESIDENT.- La parole est à M. Julien Brunhes, Rapporteur du projet de loi portant organisation générale de la défense nationale.

M. Julien BRUNHES.- Je vous ai soumis hier les conclusions de mon rapport et les trois possibilités que je voyais :

- 1°- Adoption sans modification;
- 2°- Modification profonde du texte, nécessitant un long délai.
- 3°- Solution intermédiaire : vote des articles 1 à 8 et de l'article 16.

J'ai pris contact ce matin avec M. Montel; il m'a paru favorable à ma solution intermédiaire, qui permet tout au moins de sortir du désordre actuel.

Je vous proposerais donc de conserver les articles 1 à 8 et l'article 16, et d'introduire dans le texte une disposition permettant de fixer une procédure d'élaboration des lois organiques.

Une autre solution serait de refondre la totalité du texte par une motion préjudicielle. Je la crois politiquement moins bonne.

Je vous rappelle que nous avons un délai d'examen assez long. Mais je ne voudrais pas que notre Commission, par son retard, puisse paraître responsable d'une absence de structure de l'armée.

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes donc appelés à choisir. Je vous rappelle que tous les milieux militaires demandent, pour l'immédiat, le moyen de sortir du désordre.

.../...

M. de MAUPEOU.- J'avais bien l'impression de grouper une majorité importante sur ma motion préjudicielle.

Ce matin, avec deux de nos collègues, nous sommes arrivés à nous rallier à la solution que propose notre Rapporteur : vote des articles sur la structure ministérielle et d'un article réglant la procédure de préparation des lois organiques.

Je m'abstiendrai dans le vote d'aujourd'hui, me réservant de présenter peut-être ma motion préjudicielle en séance publique. J'aime mieux une organisation réelle que des demi-organisations.

M. LE PRESIDENT.- ... "demi-organisation" est même trop beau!

Néanmoins, la seule chose qui m'intéresse, c'est l'esprit de notre armée. Tout ce que nous voudrions, c'est le statut pour elle. Pourrions-nous l'étudier d'ici dix jours ? Certes non. Je crois que le projet de loi en question répond cependant à l'état d'esprit profond des militaires. C'est pourquoi je vous demande de l'accepter.

Nous pouvons demander au Gouvernement de déposer, dès octobre, les projets de lois organiques.

M. PISANI.- Je proposerais l'adjonction d'un article créant un organe destiné à élaborer les projets de lois organiques.

M. PIALES.- Si je comprends bien, le rejet des articles 9 à 20 laisserait les organismes visés dans le statu quo.

M. ALRIC.- Au fond, ce que nous voulons, c'est, pour arrêter le désordre, adopter au moins la première partie du texte pour imposer au Gouvernement la structure ministérielle que nous souhaitons. Il semble que le Gouvernement n'ait pas la moindre envie de désigner les secrétaires d'Etat. Je ne suis pas sûr qu'il soit ici de bonne foi.

Il faut prendre des garanties pour que cette nomination soit faite dans le sens que nous voulons.

M. PISANI.- Le Ministre de la Défense Nationale est prêt à défendre notre texte; "S'il lui donne satisfaction", c'est dans la ligne du procédé qui consiste à déposer le budget en urgence au moment où nous allons examiner le projet de loi de réorganisation.

M. LE PRESIDENT.- Quoi qu'il en soit, si nous voulons des secrétaires d'Etat, nous n'en aurons qu'après le vote de cette loi.

M. de MAUPEOU.- Avec ma motion, j'ai maintenant l'air d'être de connivence avec le Gouvernement (sourires). Quoi qu'il en soit, ce projet est une folie, qui n'est pas d'accord avec la Constitution. Et, si vous votez le texte, faites bien attention à la rédaction des articles que vous laisserez.

M. Julien BRUNHES.- On peut dire que, si le projet de loi manifeste le voeu du Parlement, un président du Conseil peut le négliger. Mais l'actualité politique me permet d'affirmer que la seule façon d'obtenir la désignation des secrétaires d'Etat avant les vacances est de voter les premiers articles.

M. LE PRESIDENT.- Je vous invite donc à choisir entre les formules de M. de Maupeou et de M. Brunhes.

M. PISANI.- Je crois que le délai d'octobre est trop court pour le dépôt des textes.

M. LEMAIRE.- N'y a-t-il pas un problème tactique qui se pose en ce moment ?

M. LE PRESIDENT.- Nous n'en sommes pas encore aussi loin, grands Dieux! Il s'agit d'un problème très immédiat!

M. ALRIC.- Notre vote doit indiquer notre méfiance envers la position qui a été celle ~~de l'armée~~ pendant ces derniers temps.  
*du Gouvernement*

M. PINCHARD.- Mais notre vote ne changera rien dans l'immédiat! N'y a-t-il pas de solution en dehors de l'alternative posée?

M. Julien BRUNHES.- Je suis d'accord avec M. Pinchard. Mais, si nous avons eu trois mois devant nous, j'aurais utilisé le délai. Dans la situation actuelle, à dix jours de la fin de la session, c'est absolument impossible.

M. PISANI.- Nous n'avons pas, en France, de définition de la Défense Nationale. Si des hommes de bonne volonté s'y consacrent, il faut des mois pour établir l'architecture des recherches déjà faites.

Mais, en ce moment, nous avons à faire un acte politique, concession à laquelle nous lions l'obligation du dépôt des textes organiques dans un délai fixé.

M. PINCHARD.- Je suis d'accord sur le principe. Mais croyez-vous qu'il soit nécessaire de donner un délai aussi long à la commission prévue par M. Pisani ?

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr! Mais l'Assemblée va se trouver, en octobre, à six mois de sa réélection!.....

M. ALRIC.- En plus du manque chronique d'organisation, le manque actuel de secrétaires d'Etat constitue une aggravation de désordre, que le Gouvernement ne veut pas reconnaître : il veut être obligé par nous de prendre une autre formule.

Notre vote sera donc un vote politique, de défiance. Nous devons donc faire très attention à notre rédaction.

M. de MAUPEOU.- Si notre rédaction est constructive, je ne déposerai pas de motion préjudicielle. Je vous prie donc de ne pas l'examiner d'entrée de jeu.

M. PIALES.- Dans quelles conditions la deuxième partie du projet de loi aggraverait-elle le désordre ?

M. LE PRESIDENT.- Je résume : nous aurions donc à voter l'adoption des articles 1 à 8 et 16, plus un "article Pisani" tendant à la création d'une commission mixte chargée d'élaborer les lois organiques ?

M. PISANI.- Je crois que faire déposer ce texte deux mois avant les élections de l'Assemblée Nationale serait parfaitement inutile. Il vaut mieux le donner à la nouvelle Assemblée dès son arrivée.

La Commission se rallie à la formule de M. Pisani. Celui-ci est chargé de lui présenter à sa prochaine réunion, un projet de rédaction d'article additionnel.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose donc une réunion demain à 11 heures pour examiner le texte proposé par MM. Brunhes et Pisani.

\*

\* \*

#### Rapporteurs pour le budget

Sont désignés pour étudier plus particulièrement, dans le budget militaire :

- la section "Marine" : M. Brunhes
- la section "Air" : M. Maroselli
- la section commune : M. Piales
- la section "outre-mer" : M. Fousson.

\*

\* \*

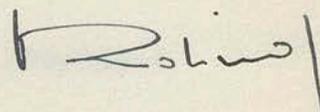
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

La commission décide de demander le renvoi pour avis du projet de loi relatif à la ratification des Conventions franco-tunisiennes.

M. Michelet est désigné comme rapporteur pour avis.

La séance est levée à 18 heures 10.

Le Président,



Président : M. MICHELET, député de la Seine, Paris.

Vice-président : M. ALBERT, député de la Seine, Paris.

Secrétaire : M. ALBERT, député de la Seine, Paris.

Assesseurs : M. ALBERT, député de la Seine, Paris.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Dernier examen du projet de loi (n° 350, année 1955), portant organisation générale de la Défense Nationale (rapport définitif de M. ...)

Présidence de M. ROTINAT, Président

---:---:---:---:---

COMPTE RENDU

Séance du Jeudi 21 Juillet 1955

M. ROTINAT, Président. - La parole est à M. Brunhes, rapporteur du projet de loi (n° 350, année 1955), sur l'organisation générale de la Défense Nationale.

---:---:---

M. ... rapport : nous avons été ... en fin de compte, nous avons décidé de ne conserver que les articles concernant la structure ministérielle, en y ajoutant celui qui a été proposé par notre collègue Piales. Les articles 9 à 20 ne sont pas passés au point.

---:---

La séance est ouverte à 11 Heures 5

- Présents : MM. Robert AUBE, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, CLAPAREDE, de MAUPEOU, de MONTULLE, PARISOT, PIALES, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, RAMAMPY, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED.
- Excusés : MM. le Général BETHOUART, Yves JAOUEN, Jacques MASTEAU.
- Suppléants: MM. ALRIC, LE SASSIER-BOISAUNE, RAYBAUD.
- Absents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, CHOCHOY, FOUSSON, KALB, Marcel LEMAIRE, MAROSELLI, Edmond MICHELET, El Hadi MOSTEFAI, le Général PETIT, PIC, PIDOUX de LA MADUERE.

-\*-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Dernier examen du projet de loi (n° 350, année 1955), portant organisation générale de la Défense Nationale (rapport définitif de M. Brunhes).

--\*

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- La parole est à M. Brunhes, rapporteur du projet de loi (n° 350, année 1955), sur l'organisation générale de la Défense Nationale.

M. BRUNHES.- Je vous résume mon projet de rapport : nous avons été saisis d'une motion préjudicielle ; en fin de compte, nous avons décidé de ne conserver que les articles concernant la structure ministérielle, en y ajoutant celui qui a été proposé par notre collègue Pisani. Les articles 9 à 20 ne sont pas assez au point.

M. LE PRESIDENT.- Soulignez le peu de sérieux de l'article 20, qui est absolument dangereux.

M. PISANI.- Les contacts suffisants ont-ils été pris avec la Défense Nationale, au sujet de l'article que j'ai proposé ? Sinon, je voterais pour une motion préjudicielle.

M. BRUNHES.- J'ai vu hier MM. Montel et Pierre André, qui m'ont dit que, si nous n'adoptons que les articles concernant la structure politique, l'Assemblée Nationale voterait ce texte avant les vacances, dans notre rédaction.

M. LE PRESIDENT.- Je reste hésitant devant l'attitude du Président du Conseil au sujet de l'article 2, dont il conteste la compatibilité avec la Constitution.

..//..

- 3 -

M. PISANI.- Je crois que nous abandonnons une position de rigueur au bénéfice d'un arrangement avec la Commission de la Défense Nationale de l'Assemblée Nationale. L'essentiel, c'est que des textes soient mis en chantier. Je ne me crois pas le droit de sacrifier cela au jeu politique.

M. BRUNHES.- Il n'y a pas plus de garanties dans l'adoption du texte que dans un engagement du Gouvernement, je suis d'accord. Mais je crois qu'il faut le mettre dans la loi, en même temps que nous y introduisons l'article 8 bis, proposé par M. Pisani.

M. PISANI.- Je suis certain que M. Brunhes sera un avocat ardent pour la solution que nous avons proposée.

Personnellement, je défendrai avec acharnement la proposition que je vous ai soumise.

M. BORGEAUD.- Nous pouvons même, pour marquer notre attachement à l'article de M. Pisani, le mettre en tête du projet de loi.

M. BRUNHES.- ... ou mieux, le laisser à sa place, et réserver le vote sur les autres articles pour le voter en premier.

(Assentiment).

M. BRUNHES.- Je vous propose d'adopter sans modifications les articles premier, 2, 3 et 4.

M. LE PRESIDENT.- Je ne suis pas d'accord pour l'article 2.

M. PISANI.- Il y a là une contradiction d'esprit; la Constitution de 1946 fait au Président du Conseil une position privilégiée. Limiter ou encadrer ces fonctions, c'est porter atteinte à la Constitution. Détailler la délégation est également peu conforme à la Constitution. De toute façon, sa responsabilité reste pleine et entière.

M. LE PRESIDENT.- Vous savez que le débat à l'Assemblée Nationale a porté sur la délégation "en tout ou en partie".

..//..

- 4 -

On veut éviter la dualité, en votant le projet.

Voter l'"amendement Badie" revient à jeter le projet par terre.

M. PISANI.- Le dernier alinéa de l'article 2 est un non-sens : il délègue tout, sauf la responsabilité.

M. LE PRESIDENT lit les déclarations du Président du Conseil devant l'Assemblée Nationale au sujet de l'article 2 du projet de loi (J.O. p. 3279 et 3280).

M. BRUNHES.- Mais, le 26 juin, au lendemain du vote, M. Edgar Faure exposait à Verdun que la solution proposée par le projet de loi était "viable et raisonnable".

M. LE PRESIDENT.- Cet article est l'essentiel de la loi. Je suis pour l'unicité de commandement, d'autorité et de responsabilité.

Je vous invite à vous prononcer sur l'article.

M. de MAUPEOU.- Je suis pour l'"amendement Badie".

M. ALRIC.- En ne laissant qu'un seul Ministre de la Défense !

M. PINCHARD.- Mais alors, les secrétaires d'Etat seront sous une double obédience.

M. PISANI.- Nous souffrons en ce moment d'une confusion entre l'acte politique et la nécessité de nommer des Secrétaires d'Etat. Pourquoi ne nous en tiendrions-nous pas à l'article 6 ?

M. LE PRESIDENT.- Je consulte la Commission sur le texte.:

Par 10 voix contre 2 et une abstention, l'article 2 est adopté dans le texte qui lui est soumis.

### Article 3.-

M. BRUNHES.- On peut ajouter, après le c) : "Le Ministre de la Défense Nationale peut être secondé pour les travaux définis par le présent article, par un secrétaire d'Etat à la Défense".

..//..

- 5 -

M. de MAUPEOU.- On aurait pu concevoir une double délégation confiée à un Ministre militaire et à un Ministre civil chargé de la coordination. On peut donc créer un Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale pour cette coordination des ministres civils.

M. ALRIC.- Oui, mais notre vote sur l'article 2 rend impossible, dans ce cas, la présence d'un ministre de la Défense Nationale, militaire.

M. LE PRESIDENT.- ... et si nous examinons l'article 4, l'incohérence continue.

M. BRUNHES.- Ou nous pouvons rédiger, à l'article 3, au début :

"... le Ministre de la Défense, qui peut être secondé par un Secrétaire d'Etat à la Défense..." etc

L'article 3, ainsi modifié, est adopté.

L'article 4 est adopté.

#### Article 5.-

M. BRUNHES.- Puisque nous supprimons les articles 9 à 20, nous devons supprimer, au paragraphe c), les mots : "sous réserve des dispositions de l'article 17 ci-après".

(Assentiment).

M. AUBE.- Je vous signale que la Commission de la France d'Outre-Mer tient à l'article 17.

M. PISANI.- Pour revenir à l'article 4, je proposerais au lieu de : "soumettent leurs programmes" les mots : "élaboreront leurs programmes en matière de défense en accord avec le Ministre de la Défense" (adopté).

L'article 5, ainsi modifié, est adopté.

#### Article 6.-

M. BRUNHES.- Je propose, pour l'article 6, la rédaction suivante : "sont chargés, sous l'autorité du Ministre de la Défense et sous leur seule désignation".

.../...

- 6 -

M. ALRIC.- Ajoutons : "de l'organisation (... de l'administration et de la gestion)".

M. PISANI.- C'est contraire à l'article 47 de la Constitution ! Il est vrai que cette loi ne peut faire obstacle à la Constitution.

Je propose la suppression des mots : "pour accord" au dernier alinéa.

Ces modifications sont adoptées .

L'article 6, ainsi modifié, est adopté.

#### Article 6 bis (ancien article 16).-

M. BRUNHES.- Je vous propose de supprimer au 2<sup>me</sup> alinéa : "à l'exclusion des forces placées directement sous l'autorité du Ministre de la Défense".

Plusieurs membres exposent le peu de clarté du texte de l'article.

M. PISANI.- Mais pourquoi garder cet article 16 ?

M. BRUNHES.- Il vaut mieux le laisser pour éviter les conflits d'attribution.

M. PISANI.- Que signifie ici "autorité" ?

M. LE PRESIDENT propose : "l'Etat-major, les armes et services, à l'exclusion des éléments placés ..."

Cette modification est adoptée.

L'article ainsi modifié est adopté.

L'article 7 est adopté, moins la référence aux articles 13 et 14 et avec l'adjonction des mots : "à la Défense", avant les mots : "à la Guerre, à l'Air et à la Marine".

#### Article 8.-

M. BRUNHES.- Je propose la suppression des mots : "et spécialement ceux chargés des fabrications d'armement".

La suppression est décidée.

..//..

L'article ainsi modifié est adopté.

M. BRUNHES.- Les articles 9 à 20, sauf l'article 16, donnent lieu à des critiques, en raison de leur manque de caractère définitif ou de leur manque de préparation. L'article 15, ainsi, est inutile. Pour ce qui est de l'article 17, il ne résout rien : une nouvelle étude doit être faite sur l'armée coloniale. L'article 18 et l'article 19 sont évidents.

Quant à l'article 20, il est absolument stupéfiant !

M. LE PRESIDENT.- Examinons maintenant l'amendement de M. Pisani, dont l'adoption conditionne celui du reste du projet de loi.

L'ensemble de l'amendement est adopté.

En conséquence, il est ajouté un article 8 bis ainsi rédigé :

"Il est créé, sous le nom de "commission de réorganisation de la Défense" une commission chargée de préparer, en étroite collaboration avec le Président du Conseil, les textes législatifs définissant, organisant et mettant en oeuvre une politique d'ensemble de la Défense de l'Union Française.

"Cette Commission comprend cinq députés et quatre sénateurs désignés par les commissions de la Défense Nationale des deux Assemblées, six officiers, contrôleurs et ingénieurs des différentes armes et trois hauts fonctionnaires civils dont un conseiller d'Etat, désignés par le Président du Conseil.

"Convoquée par le Président du Conseil dans le mois qui suit la promulgation de la présente loi, elle élit un président et un rapporteur, fixe ses méthodes de travail et son ordre du jour.

"Elle dispose de tous moyens d'investigation, d'enquête et d'étude dans tous les domaines, civil et militaire, relevant de sa compétence et notamment en ce qui concerne tous les travaux préparatoires déjà faits en vue de l'établissement de projets de lois organiques de la Défense.

"Elle déposera les textes qu'elle aura élaborés dans un délai de six mois à dater de la promulgation de la présente loi, sous forme d'un rapport au Président de la République. Dans les trois mois suivant ce dépôt, le Président du Conseil soumettra au Parlement les projets de lois organiques régissant la Défense de l'Union Française."

L'ensemble du projet est adopté.

M. Aubé déclare son abstention.

-\*-

M. RAYBAUD.- Je demande que notre Commission désigne trois de ses membres pour se rendre compte sur place de l'état d'abandon des routes et de certains autres ouvrages militaires dans la région du Sud-Est, notamment dans les Alpes-Maritimes, en vue d'envisager une remise en état, avec le concours du Fonds routier par exemple, de ces routes qui pourraient ensuite être classées dans la voirie nationale ou départementale.

(Assentiment).

La séance est levée à 12 heures 35.

Président : M. Robert AUBÉ, AUGARDE, Henri BARRÉ, le Général BOURBAUD, Julien BRUMBERG, CHOCROY, MARC SÉNECAL, le Général DE MONTMAYOU, René NICHELET, de MONTULLY, YVES PÉRISSIER, VIC, FIDOUX DE LA MASURE, Régis VIGNAN, MARCEL VIGNAN, Jean-Louis ROLLAND, ROBERT VIGNAN.

Le Président,

Délégués : M. BERLIOZ, DENYEU, LE GROS, LE DUCLOS, RAYBAUD.

Excusé : M. Marcel BOULARNE.

Absents : M. CHAPAREAU, FUSCOU, Yves JACQUES, SAIS, Marcel BOURBAUD, Jacques MASTRAU, MASTRAU St-Est, le Général BARRÉ, FLAMM, Régis PINCHARD.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

ORDRE DU JOUR

- Communication du Président relative au projet de loi (n° 350, année 1955) portant organisation générale de la Défense Nationale.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. ROTINAT, Président

-----

M. ROTINAT, PRÉSIDENT. - A la suite de l'adoption par notre Commission de la proposition de loi n° 350, année 1955, relative à l'organisation générale de la Défense Nationale, la Commission a examiné le projet de loi n° 350, année 1955, portant organisation générale de la Défense Nationale. Elle a adopté ce projet de loi à l'unanimité.

1ère séance du mardi 26 juillet 1955

-----

J'ai accepté de présider ce jour la séance de la Commission. Le Président du Conseil, consulté, a exprimé son accord. La séance est ouverte à 14 heures 30.

La séance est ouverte à 14 heures 30

M. Julien BRUNHES. - Nous avons devant nous ce projet de loi sur lequel nous sommes en train de discuter. Nous ne pouvons pas discuter car qu'il ne vienne pas de la Commission. C'est l'Assemblée Nationale qui veut des secrétaires d'Etat. Il y a là une manœuvre politique : le Gouvernement va supprimer deux ministères avant la discussion des Conventions Franco-Britanniques et il a besoin de

-----

Présents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Julien BRUNHES, CHOCHOY, MAROSELLI, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, de MONTULLE, PARISOT, PIC, PIDOUX DE LA MADUERE, Edgard PISANI, RAMAMPY, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED.

Suppléants: MM. BERLIOZ, DELRIEU, LE GROS, LE DIGABEL, RAYBAUD.

Excusé : M. Marcel BOULANGE.

Absents : MM. CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, Marcel LEMAIRE, Jacques MASTEAU, MOSTEFAI El-Hadi, le Général PETIT, PIALES, Raymond PINCHARD.

---

M. de MAUPROU. - Il reste bien entendu que la discussion vient cet après-midi.

ORDRE DU JOUR

- Communication du Président relative au projet de loi (n° 350, année 1955) portant organisation générale de la Défense Nationale.

M. MARSELLI. - Notre but a toujours été de faire désigner trois secrétaires d'Etat. Puisque le Gouvernement le réalise, je demanderais volontiers à notre rapporteur de se défendre que l'article 8 bis, moyen :- l'assurance nécessaire de Gouvernement.

M. LE PRESIDENT. - Nous pourrions donc adopter un rapport supplémentaire.

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, PRESIDENT. - A la suite de l'adoption par notre Commission du rapport de M. Brunhes, j'ai reçu une proposition du Gouvernement qui prendrait l'engagement de nommer tout de suite des Secrétaires d'Etat d'armées.

J'ai accepté en principe, moyennant le maintien de l'article 8 bis; le Président du Conseil, consulté, a exprimé son accord sur ce point.

M. Julien BRUNHES. - Nous avons devant nous un projet de loi sur lequel nous présentons un rapport. Nous ne pouvons pas accepter qu'il ne vienne pas en discussion. C'est l'Assemblée Nationale qui voulait des secrétaires d'Etat. Il y a là une manoeuvre politique : le Gouvernement va supprimer deux ministères avant la discussion des Conventions franco-tunisiennes et il a besoin de secrétariats d'Etat pour en pourvoir deux de ses anciens ministres. Or, nous voulons que notre projet vienne en discussion. A mon avis, il n'y a pas de fait nouveau. Notre but a été de définir les fonctions des secrétaires d'Etat.

M. LE PRESIDENT. - Nous pouvons, je crois, tenir compte de la déclaration du Gouvernement. Le texte que nous avons examiné était et reste improvisé. De toute façon, l'application de notre article 8 bis remettra tout en cause.

M. MICHELET. - Je maintiens ma position doctrinale : je suis opposé à la compression des pouvoirs et très heureux de voir le Gouvernement faire enfin son travail. Mais, dans la mesure où nous pouvons améliorer le texte, ne bâclons pas ! J'aimerais mieux que l'on reprenne tout ce travail après les vacances.

M. de MAUPEOU.- Il reste bien entendu que la discussion vient cet après-midi ?

M. LE PRESIDENT.- Mais certainement !

M. Julien BRUNHES.- Vous me rassurez grandement. Je ne voulais pas laisser escamoter le débat.

M. MAROSELLI.- Notre but a toujours été de faire désigner trois secrétaires d'Etat. Puisque le Gouvernement le réalise, je demanderais volontiers à notre rapporteur de ne défendre que l'article 8 bis, moyennant l'assurance nécessaire du Gouvernement.

M. LE PRESIDENT.- Nous pourrions donc adopter un rapport supplémentaire.

M. le Général BETHOUART.- Je me fais l'interprète des exécutants qui nous supplient d'assurer une continuité de structure. Rejeter le projet nous enlève cet espoir.

M. LE PRESIDENT.- Mais il n'y a rien du tout dans ce projet!

M. AUGARDE.- J'ai été effrayé par sa carence.

M. MICHELET.- Nous avons à voter, soit un texte bâclé, soit notre article 8 bis.

M. Julien BRUNHES.- Dans mon rapport, je compte dire notre déception devant le projet qui nous est arrivé. Je crois, néanmoins, que l'essentiel du texte était l'article 2.

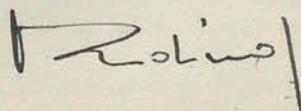
M. LE PRESIDENT.- Je vous appelle donc à vous prononcer.

M. BORGEAUD.- Nous pourrions demander, à la suite de la discussion générale que le Gouvernement prenne les engagements dont nous a parlé notre Président. Nous demanderions ensuite le vote de l'article 8 bis et le renvoi en Commission du reste du projet de loi.

M. LE PRESIDENT.- Je prendrai les contacts nécessaires et vous tiendrai au courant.

La séance est levée à 15 heures 25.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

Dernier examen du projet de loi n° 390, année 1955 portant organisation générale de la défense nationale.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

QUATRIÈME SÉANCE

-----

Présidence de M. ROTINAT, président

-----

Deuxième séance du mardi 26 juillet 1955

-----

La séance est ouverte à 23 heures 5

-----

Présents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, CHOCHOY, MAROSELLI, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, de MONTULLE, PARISOT, PIALES, PIC, PIDOUX de la MADUERE, Edgard PISANI, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED.

Suppléants: MM. BERLIOZ, LE DIGABEL, LE GROS, RAYBAUD.

Absents : MM. BARRE, CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, LEMAIRE, Jacques MASTEAU, MOSTEFAT El Hadi, le Général PETIT, PINCHARD, RAMAMPY.

-----

ORDRE DU JOUR

Dernier examen du projet de loi (n° 350, année 1955) portant organisation générale de la défense nationale.

-:--:--:--

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, président.- Mes chers Collègues, nous nous réunissons, comme il avait été convenu, à la suite du vote du Conseil de la République sur l'article 8 bis du projet de loi portant organisation générale de la Défense Nationale.

J'ai été surpris des déclarations du Président du Conseil au cours de la séance en ce qui concerne les Secrétaires d'Etat. Elles sont beaucoup moins formelles que nous n'étions en droit de nous y attendre, après les informations que j'avais reçues et qui avaient fait l'objet de notre première réunion de la journée.

Je vous invite donc à fixer la position que doit prendre notre Commission au sujet des articles 1 à 20 du présent projet de loi.

M. de MAUPEOU.- Personnellement, je considère que l'article 8 bis suffit, dans sa rédaction, pour nous donner les garanties que nous croyons nécessaires.

M. MICHELET.- Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit cet après-midi : il ne faut pas faire interférer le législatif sur l'exécutif ; la désignation des secrétaires d'Etat est l'affaire du Gouvernement et non du Parlement. Une loi ne peut pas, à mon avis, fixer la structure gouvernementale dont la constitution laisse la responsabilité au Président du Conseil.

M. BRUNHES.- Contrairement à l'avis de M. Michelet et de M. de Maupeou, je continue de croire que l'opportunité immédiate nous commande de proposer le maintien des articles premier à 8 qui constituent un tout répondant aux nécessités de l'instant et que l'article 8 bis complète dans la mesure où il fixe la procédure d'élaboration des lois organiques.

M. PISANI.- Vous savez que je ne peux pas partager cet avis.

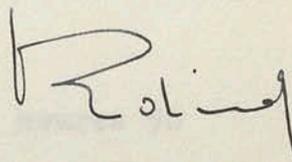
M. MAROSELLI.- Je maintiens ma position et je continue de croire qu'il faut maintenir les articles premier à 8 ; voilà dix ans que l'organisation structurelle de notre Défense Nationale change à tout moment, au plus grand dam de notre armée. C'est pour nous un devoir que d'aider à l'établissement d'une véritable stabilité dans la structure. Un ministre de la défense nationale ne peut suffire à la tâche, je le sais par expérience, s'il n'est pas secondé par des secrétaires d'Etat responsables.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose donc de nous prononcer sur le maintien des articles premier à 8 ou sur leur rejet.

La Commission consultée décide à main levée, par 10 voix contre 7, de proposer le rejet des articles premier à 8.

La séance est levée à 23 heures 20.

Le Président,



Présents : M. Robert AUBIN, de HAUPPEN, FALICQ, BARON, Jean-Louis BOLLAND, COLLINET.

Excusé : M. Marcel BOULANGER.

Rempléant : M. LE BICARSI.

Absents : M. BIGNARD, Henri BAKER, le Général BENOIST, BOURGAIN, Julien BOURGAIN, BOURGAIN, BOURGAIN, Yves JACQUES, FALICQ, Marcel LEMAITRE, MAROSELLI, Jacques MATHIAS, Général MATHIAS, de MATHIAS, Général MATHIAS, le Général MATHIAS, MATHIAS, MATHIAS DE LA MATHIAS, Raymond PIGNARD, PIGNARD PIGNARD, Marcel RUFFIN.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. ROTINAT, Président

-----

Séance du jeudi 28 juillet 1955

-----

La séance est ouverte à 11 heures 50

-----

Présents : MM. Robert AUBE, de MAUPEOU, PARISOT, RAMAMPY,  
Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Excusé : M. Marcel BOULANGÉ.

Suppléant : M. LE DIGABEL.

Absents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, le Général BETHOUART,  
BORGEAUD, Julien BRUNHES, CHOCHOY, CLAPAREDE,  
FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, Marcel LEMAIRE,  
MAROSELLI, Jacques MASTEAU, Edmond MICHELET,  
de MONTULLE, MOSTEFAI El-Hadi, le Général PÉTIT,  
PIALES, PIC, PIDOUX DE LA MADUERE, Raymond  
PINCHARD, Edgard PISANI, Marcel RUPIED.

ORDRE DU JOUR

Rapport de M. Aubé sur le projet de loi (n° 278, année 1955) accordant une majoration d'ancienneté de grade à certains médecins, pharmaciens ou vétérinaires de réserve.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

--

Présidence de M. ROTINAT, président

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, PRÉSIDENT.- Je donne la parole à M. Aubé, rapporteur du projet de loi (n° 278, année 1955) accordant une majoration d'ancienneté de grade à certains médecins, pharmaciens ou vétérinaires de réserve.

M. Aubé donne lecture de son projet de rapport (voir document C.R. 1955 N° 480. ).

Le rapport est adopté. à 10 heures 20

\*

\* \*

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de vous réunir demain pour entendre le Ministre de la Défense Nationale sur le budget. J'ai peur que notre étude, d'ailleurs, doive être bâclée.

M. RAMAMPY.- Il faut évidemment voter le budget.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voulais intervenir sur les matériels qui nous coûtent cher et ne sont pas bons!...

La séance est levée à midi.

Le Président,

*Rotinat*

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

Présidence du Général Koenig, Ministre de la Défense Nationale  
COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

COMPTE RENDU

Présidence de M. ROTINAT, président

M. ROTINAT, président, accueille le Général Koenig, Ministre de la Défense Nationale et des Forces Armées.  
-----

~~La~~ Séance du vendredi 29 juillet 1955

L'audition du Général Koenig fait l'objet du compte rendu sténographique.  
-----

La séance est ouverte à 10 heures 20

-----

Le Président

Présents : MM. AUGARDE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Julien BRUNHES, CHOCHOY, de MONTULLE, PARISOT, Edgard PISANI, RAMAMPY, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Excusés : MM. Marcel BOULANGE, de MAUPEOU, PIC.

Absents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, Marcel LEMAIRE, MAROSELLI, Jacques MASTEAU, Edmond MICHELET, El Hadi MOSTEFAT, le Général PETIT, PIALES, PIDOUX de la MADUERE, Raymond PINCHARD, Marcel RUPIED.

-----

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- Audition du Général Koenig, Ministre de la Défense Nationale et des Forces Armées, sur le budget militaire.

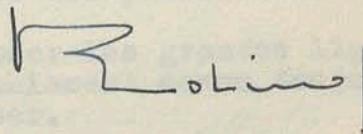
--:--:--

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, président, accueille le Général Koenig, Ministre de la Défense Nationale et des Forces Armées.

L'audition du Général Koenig fait l'objet du compte rendu sténographique ci-après.

Le Président



.../...

29/7/55

41

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je veux vous remercier d'être venu devant notre commission ce matin comme nous vous l'avions demandé. Je dois d'abord m'excuser du petit nombre de commissaires présents. Quelques collègues se sont excusés, MM. de Maupeou, Boulangé, Pic, Rolland.

Avant d'aborder l'étude des questions budgétaires, je voudrais revenir, monsieur le ministre, sur le débat de mardi. Nous avons été sévères. Personnellement, je l'ai été; mais il ne rentrait nullement dans nos intentions de heurter vos personnes, Messieurs. Nous nous en prenions aux institutions qui ne vous permettent pas d'avoir les moyens de redresser un système général abracadabrant qui ne répond pas et de très loin aux besoins de notre pays.

Je ne sais pas comment on a interprété nos critiques. En tout cas, dans notre esprit, il ne s'agit que de chercher à vous faire obtenir des attributions beaucoup plus étendues pour vous permettre de redresser une situation que vous déplorez, nous le savons, comme nous-mêmes.

Je regrette qu'un conflit se soit créé entre la commission de l'Assemblée nationale et notre propre commission. Nous avons considéré que le travail qu'on nous apportait était insuffisant. Nous avons pensé que ce projet de loi ne répondait pas du tout aux besoins du moment et nous avons cru qu'en nommant une commission plus complète, ~~un~~ travail sérieux serait accompli et qu'à la rentrée, nous pourrions utilement oeuvrer pour étudier et voter ces lois organiques que nous appelons de tous nos vœux. Nous travaillons ici sans aigreur, sans amertume, ni surtout sans esprit de représailles; ce n'est pas dans notre manière, monsieur le ministre. Nous serons à la disposition du Conseil de la République suivant les propositions de sa conférence des présidents.

Cela dit, je vous demanderai d'exposer les grandes lignes de votre budget et de répondre très aimablement comme toujours aux questions que nous pourrions vous poser.

M. LE MINISTRE. Messieurs, je voudrais faire précéder les explications budgétaires que je vais vous donner de quelques réflexions préliminaires. Je comptais vous présenter un plan. Le plan jaune avait un avantage considérable; il était ~~bitrie~~ annuel il avait été étudié; il se chiffrait à 1125 milliards. Le président du conseil m'a dit très formellement qu'il ne pouvait pas en être question dans l'état actuel de nos finances.

Peut-être ai-je eu tort alors de m'attacher à l'idée d'un plan. J'ai étudié un "plan jaune bis" en rognant - il n'y a pas d'autre mot - sur ce qui était moins essentiel, pour la guerre, sur les fabrications d'armement; pour l'aviation, sur la D.A.T., et je n'ai pas touché à la marine.

Le nouveau plan se chiffrait à 1064 milliards, mais le président du conseil et le ministre des finances n'ont pas pu accorder ces crédits. Alors, j'ai été obligé de me rabattre sur un budget de type traditionnel, c'est celui qui est présenté. Il permet au moins de liquider 1955 après sept mois de douzièmes provisoires, de présenter un budget pour 1956, de répartir des autorisations de programme pour 178 milliards et il est tout de même un budget planifié.

On reproche à ce budget - et M. Pellenc me l'a encore amicalement répété tout à l'heure - de ne pas faire une part suffisamment grande à tout ce qui est la stratégie de l'avenir, c'est-à-dire la guerre atomique et ses conséquences sur nos forces armées. Ce reproche entraîne deux observations de ma part: la mission O.T.A.N. de la France à l'intérieur d'un ensemble interallié nous dicte un certain nombre de directives générales. Par exemple, les Français étudient un type de division plus léger, plus souple. D'autres pays de la coalition atlantique poursuivent des études analogues et le jour où ces études seront confrontées, il n'est pas sûr du tout que ce soit le type français qui l'emporte. Ce sera peut-être le type américain basé sur une conception totalement différente. Je reconnais que l'orientation américaine est intéressante. On ne voit sur le terrain que les combattants; les services ont disparu parce qu'on sert les combattants avec des moyens luxueux qui seront peut-être aériens.

D'un autre côté, pendant un certain temps encore, on utilisera le système traditionnel. Il y aura une période intermédiaire. La sagesse commande de ne pas trop bousculer les idées dans ce domaine. Enfin si l'on possède la bombe atomique, ~~des~~ deux côtés paraît-il, l'utilisera-t-on? Tout basé sur une arme qui peut ne pas être utilisée, n'est-ce pas là un coup de poker sur l'avenir? Cela explique très sommairement qu'il y aura ~~coexis-~~ tence pendant encore quelques années d'unités classiques de type traditionnel et d'unités adaptées à la forme atomique de la guerre.

On m'a également reproché à l'Assemblée nationale de ne pas avoir trouvé un type d'unité terrestre polyvalente. Je voudrais bien trouver une telle unité, mais étant donné la diversité des missions, cette tâche n'est pas facile. Je ne vois pas comment on pourrait imaginer des unités qui accomplissent en Afrique du Nord le travail que nous connaissons en ce moment et qui plus tard assureraient un travail du type O.T.A.N.

D'autres réflexions sont d'une importance capitale. J'ai le désir très pressant, très ardent que ce budget soit voté, je ne dis pas exactement tel qu'il est présenté, mais dans ses grandes lignes pour plusieurs raisons. Pour la première fois, ce budget va nous permettre de mettre en chantier un certain nombre de matériels pour une durée de quatre ans et, en particulier, du matériel d'aviation et d'aéronavale.

D'autre part, si ce budget est voté maintenant, nous allons disposer d'un délai d'une année pour préparer le budget de 1957. Mon intention est de commencer dès octobre, dans les états-majors généraux, la préparation du budget suivant. On y consacrerait trois mois. Des propositions pourraient être présentées en février ou mars devant les commissions spécialisées des deux assemblées. Nous demanderons aux commissions de nous présenter leurs observations et de nous faire connaître les modifications qu'elles souhaitent voir apporter à ce projet. On repartirait ensuite vers le silence des bureaux pour étudier une présentation comptable.

M. LE PRESIDENT. Si les lois organiques que nous demandons étaient enfin votées, ce budget aurait un sens qu'il n'a pas aujourd'hui.

M. LE MINISTRE. Puisque vous avez voulu effleurer ce sujet au début de votre exposé, permettez-moi de vous indiquer que le système de commission ~~d'études~~ techniques d'étude que vous avez proposée disposant de trois mois pour étudier la question et présentant des projets de lois organiques très fouillés, loin de la hargne, de la petite excitation passionnelle pourrait aller de pair avec le travail que je préconise, ce qui n'empêcherait pas le président du conseil de nommer trois secrétaires d'Etat; c'est une question tout à fait à part.

On pourrait alors réétudier ce projet de lois organiques. Tout le monde sait qu'il n'était pas parfait. Il avait été adopté par le gouvernement pour des raisons de conciliation, pour éviter des heurts. Il est incontestable que le délai de réflexion que vous demandez aux assemblées est un acte de sagesse. On pourrait, en octobre ou novembre, vous présenter un projet complet de lois organiques et, peu après, des propositions de grande structure budgétaire non plus comptables, mais sur la technicité des sujets. Vers les mois de février ou mars, vous nous donnez votre avis et l'on établit un projet financier avec la rue de Rivoli; et, pour la première fois, on verrait un budget militaire se présenter sous forme de "bleu" en octobre. C'est pourquoi je me permets de vous demander que ce budget soit voté dans toute la mesure du possible.

Je voudrais maintenant devant cette commission donner les renseignements que j'ai apportés à la commission des finances. Le montant global des crédits est de 945,5 milliards pour 1955 et de 948,8 milliards pour 1956. On m'a dit que ces chiffres étaient inexacts parce que l'Assemblée nationale avait opéré un abattement. Or, par un article 37, les abattements de crédits opérés sont, par décret du gouvernement soumis aux commissions compétentes, rétablis au bénéfice d'un certain nombre de postes qui ont été indiqués.

M. Courrière m'a dit hier que je n'aurais pas ces crédits. Cependant, l'engagement en a été formellement pris devant l'Assemblée nationale tout entière. Si le Sénat trouve une formule meilleure pour avoir la certitude que les crédits reviendront de toute manière à la défense nationale, je ne vois pas d'inconvénient à l'adopter.

M. Bernard CHOCHOY. Des précédents pour d'autres budgets nous donnent des inquiétudes.

M. LE MINISTRE. On me l'a dit et je suis prêt à accepter une procédure plus sûre. Qu'il s'agisse d'une somme ou de l'autre, si l'on compare avec le budget de 1954 qui a atteint 1068 milliards en chiffres ronds, on constate une diminution d'environ 120 milliards. Négligeant les divers mouvements en augmentation ou en diminution entre les diverses sections, variations qui, pour chacune d'elles, sont d'un ordre inférieur à 10 milliards de francs, la réduction de 120 milliards traduit, pour la part la plus importante, l'arrêt des opérations en Extrême-Orient. C'est la déflation du corps expéditionnaire. A cette économie, viennent s'ajouter une diminution des dépenses d'infrastructure internationale de 6 milliards et une diminution de 4 milliards sur les crédits d'investissement de la D.E.F.A.

Si nous pénétrons plus avant dans les comparaisons, en examinant les projets de budgets de 1955 et 1956, nous mettrons en regard tout d'abord les dépenses du titre III - personnels et entretien des personnels - et celles du titre V - investissements, infrastructure et fabrications. Pour 1955, les dépenses du titre III atteignent 597,8 milliards et pour le titre V, elles sont de 347,7 milliards, ce qui indique qu'environ 64 % des crédits de 1955 sont affectés aux dépenses d'entretien de personnels, alors que 36 % seulement le sont pour les investissements et les fabrications. Ce sont là des pourcentages globaux qui indiquent grossièrement l'utilisation générale des moyens financiers.

Pour 1956, si nous regardons les mêmes dépenses globales, le titre III diminue de 64 % à 59,5 % et le titre V passe de 36 % à 40,5 %. Par comparaison à 1955, un effort est porté sur le matériel, les pourcentages consacrés au matériel et à l'infrastructure étant supérieurs de 4 %. La diminution du titre III est rendue possible par une réduction encore plus poussée de notre corps expéditionnaire en Extrême-Orient en 1956.

Si nous entrons dans le détail des armes; nous voyons pour la guerre, les dépenses du titre III à 68 % et celles du titre V à 32 %. Il semblerait qu'il y ait exagération au titre du personnel de l'armée de terre, mais les besoins en personnels sont très grands. Pour l'armée de l'air, les chiffres sont de 43,5 % pour le titre III et 56,5 % pour le titre V. Pour la marine qui est toujours la mieux équilibrée, nous constatons 51 % pour le titre III et 49 % pour le titre V.

Si nous envisageons la répartition des crédits entre les différentes sections du budget des forces armées, nous constatons que si les dépenses de la section commune représentent en gros, au cours de chacune des années envisagées, 11 % du volume total des crédits demandés, ceux de la marine oscillent autour du pourcentage de 17,5 %. Les crédits affectés à l'armée de l'air sont en augmentation de 3 % en 1956 par rapport à 1955 alors que le pourcentage des dépenses affectés à l'armée de terre est de 1,5 % et diminue de près de 6 % pour les forces terrestres en Extrême-Orient.

Il faut retenir de ces chiffres des conclusions très nettes. La marine se maintient à un étiage constant. On me dit qu'elle est le parent pauvre, je ne le crois pas. L'armée de terre est en faible développement. L'armée de l'air est en voie de développement certain. Cela est normal et cela est concrétisé dans le budget puisque les dépenses de l'armée de l'air représentent 26 % des dépenses totales de 1955, pourcentage qui est porté à 29 % en 1956, ce qui doit ramener l'armée de l'air vers le pourcentage de l'armée de terre malgré une différence d'effectifs considérable. Si bien que la remarque, qui a été si souvent présentée que le commandement français méconnaît la place qui revient à l'armée de l'air dans un appareil de défense, m'apparaît dès maintenant de moins en moins fondée.

Voilà ce que je voulais vous exposer à propos des crédits de paiement des budgets de 1955 et de 1956 pour les grandes masses. Mais si les crédits de paiement permettent de vivre dans le présent, leur volume ne saurait indiquer le sens du développement de nos forces armées dans le futur. Il faut alors considérer les autorisations de programme qui vous sont soumises. Pour les budgets de 1955 et 1956, le montant des autorisations de programme qui vous sont demandées atteint 900 milliards et un article de la loi ouvre, en outre, pour 1957 et 1958, au profit de l'armée de l'air et de l'aéronavale, d'autres autorisations de programme pour une valeur de 178 milliards. C'est donc sur une base de 1078 milliards que les directions techniques des ~~ARMÉES~~ trois armes vont pouvoir lancer leurs commandes et je me plais à souligner qu'elles vont pouvoir les lancer pour quatre années dès le vote du budget. Le chiffre est assez imposant, il est loin de me satisfaire dans l'absolu.

La répartition de ces autorisations de programme est très inégale entre les trois armées. Pour la marine, j'ai tenu l'engagement que j'avais pris devant le Conseil de la République de maintenir la tranche annuelle de constructions navales de 30.000 tonnes. Le second porte-avions Clemenceau va donc être mis en chantier dès que vous aurez voté la loi.

Par contre, je reconnais - et j'en suis navré - que, pour 1956, j'ai été obligé, pour des raisons budgétaires, de réduire cette tranche de constructions ~~xxxxxxx~~ pour la flotte à 22.000 tonnes ~~et~~ disjoignant du projet qui m'était présenté ce qui m'a semblé moins important, mais non pas inutile, c'est-à-dire le ravitailleur d'escadre. On m'a dit: c'est un pétrolier, cela n'a pas d'importance, il y a d'autres pétroliers. En réalité, ce n'est pas un pétrolier. Le ravitailleur d'escadre est un bâtiment spécialisé qui permet, dans un temps record, d'amener le carburant pour les machines du porte-avions et le carburant pour les avions et d'autres produits dont a besoin le porte-avions.

En même temps, on a fait démarrer dès 1956, un programme d'aéronavale très important. Dans le plan jaune et dans le plan bis, la marine était partie du principe suivant: pendant les trois premières années du plan bitriennal, l'effort était poussé sur la flotte, l'aéronavale était entretenue vaille que vaille et ne devait démarrer qu'en 1959. Mais puisque nous décidons la construction d'un deuxième porte-avions dès cette année, il fallait penser à l'équiper en avions à réaction. C'est pourquoi un programme assez copieux d'aéronavale a été lancé puisqu'il est en augmentation de 12 milliards pour 1956.

On me reproche de ne pas tenir mes promesses, de ne pas rester au chiffre de 30.000 tonnes. Mais je suis preneur à toutes les lignes de mon budget. Si j'avais eu 10 milliards de plus pour la marine, j'aurais été fier d'ajouter 30.000 tonnes au démarrage important de l'aéronavale, mais j'ai été obligé de faire un choix et j'ai pensé qu'il valait mieux faire démarrer l'aéronavale. Je suis navré de ne pas présenter 30.000 tonnes pour 1956. Je sais que le Sénat est chatouilleux sur le chapitre de la marine. Je vous explique comment j'ai été amené à faire cette opération.

J'ajoute - et ce n'est pas une galéjade, j'ai fait faire des calculs précis - qu'à partir de 1957, je peux revenir à 30.000 tonnes tout en continuant mon effort d'aéronavale. L'état-major a accepté ces vues. Je suis en parfait accord avec l'amiral Nomy qui, lui aussi, aurait préféré avoir 30.000 tonnes pour 1956 également, mais il faut ~~xxxx~~ augmenter l'aéronavale. L'Assemblée nationale a fait peser à un moment donné sur le budget de la marine la menace d'une disjonction. Cette décision ~~serait~~ une erreur très grave.

L'armée de terre ne dispose que de 110 milliards. L'autre jour, à l'Assemblée nationale, tout le monde a justifié qu'il faudrait un programme de 800 milliards pour faire face aux besoins. C'est la vérité, je n'invente rien. Je suis obligé de prendre les chiffres tels qu'ils sont. On a trop oublié que, depuis cinq ans, nous avons eu recours à un véritable budget annexe le P.A.M.

matériel

matériel

Après la fin de la guerre, l'armée française a vécu pendant quatre ans, vaille que vaille. Le P.A.M.<sup>(1)</sup> a été très vite mis en circulation. On n'a pas pu le laisser dans les parcs et dans les magasins; les unités françaises en avait le plus grand besoin. Nous sommes en 1955. Ce P.A.M.<sup>(1)</sup> est déjà en partie usagé lui-même c'était du matériel de la guerre qui était déjà fatigué. Il faut maintenant remplacer ce matériel et, sur quatre années, l'effort est de 800 milliards. Je ne peux donner que 100 milliards pour les budgets 1955 et 1956. C'est très peu, j'en conviens.

Par contre l'armée de l'air et l'aéronavale constituent la note optimiste dans l'affaire. Il leur est accordé 478 milliards. Si l'on rapproche ce chiffre des 1078 milliards de la masse générale prévue pour les fabrications, on est assuré que la politique du gouvernement est d'accorder une priorité de choix au développement de nos forces aériennes.

A ce sujet, répondant à M. Pisani auquel j'avais promis une petite étude sommaire, mais très sérieusement faite, je voudrais montrer, d'après une estimation faite sur le Vautour et le Mystère IV B 2 quelle va être l'importance des économies réalisées avec le budget de deux ans, assorti de deux ans d'autorisations de programme. Le Vautour part en 1954 d'un prix de 285 millions l'unité et passe en 1955 à 253 millions, en 1956 à 218, en 1957 à 194. Les 75 derniers Vautour de 1958 à 172 millions, soit 100 millions de différence.

fabriquer

Si l'autorisation de ~~xxxxxxxx~~ était donnée suivant le système traditionnel, année budgétaire après année budgétaire, nous partions également de 285 millions en 1954 et 253 millions en 1955 ce sont les deux années de démarrage, mais en 1956, le prix serait de 240 millions, en 1957, de 235 et en 1958 de 229, ce qui constitue une différence assez importante puisqu'il y a 55 millions seulement à l'unité. Avec mon système, l'économie est doublée.

#### (1). Programme d'aide militaire

Le prix du "Mystère IV B" est beaucoup plus serré. De 140 millions en 1954-1955, il va tomber à 121 millions en 1956 et à 99 millions en 1957, soit une économie de 41 millions. Ces chiffres ont été étudiés par un contrôleur et un contrôleur principal de l'armée ici présents et je n'ai aucune raison de croire que ces chiffres sont fantaisistes.

Je fournirai maintenant quelques indications sur l'évolution des effectifs et des programmes de matériel. Pour l'armée de terre, les effectifs stationnés aussi bien dans la métropole qu'en Afrique du Nord, en Extrême-Orient ou dans nos territoires africains sont, depuis 1954, en constant mouvement et singulièrement dans le sens Indochine-bloc Europe Afrique.

Ce mouvement, lié à la diminution de nos charges en Extrême-Orient, se poursuivra en 1956.

J'ai pris devant l'autre assemblée l'engagement - que je suis prêt d'ailleurs à renouveler devant le Conseil de la République s'il le désire - de ne pas procéder à des dégagements par voie autoritaire. On aura recours au système qui consiste à utiliser le non renouvellement volontaire des contrats. Par conséquent, on n'engagera pas dans les mêmes conditions que pendant la guerre d'Indochine.

On m'a reproché de mener une politique d'effectifs. Là n'est pas le problème. Certes, les effectifs peuvent davantage être serrés. Je procède actuellement à la mise sur pied de dix bataillons formés d'hommes prélevés sur les effectifs des états-majors et des services, ce qui est une innovation. Mon objectif est d'atteindre le chiffre de vingt bataillons. Inutile d'indiquer que les chefs de service, les généraux qui ont des états-majors sous leurs ordres et même le ministre ne sont pas contents. Mais cette mesure est nécessaire pour nous permettre de disposer de troupes et de les envoyer là où il le faut.

*dessein* J'ai pris toute une série de dispositions dans le ~~but~~ de "dégonfler" l'administration centrale. Il est bien évident cependant qu'on ne peut pas descendre au-dessous d'un certain chiffre. Tant que les services existeront, ils doivent fonctionner et nous devons leur en donner les moyens. Les besoins de ces services sont de plus en plus importants en raison notamment de la situation en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Par ailleurs, nous ne devons pas complètement démunir de moyens la mission O.T.A.N.

L'armée de l'air verra ses effectifs augmenter de 6.000 hommes pour chacune des années 1955 et 1956. Cet accroissement des effectifs nous permettra de mettre sur pied, chaque année, sept escadrons. Le nombre de ceux-ci sera porté à 44 en 1955 et à 51 en 1956.

Les effectifs de la marine n'accusent aucune variation importante. Ils sont d'environ 72.000 hommes. Certains éléments, de retour d'Extrême-Orient, et les équipages provenant de bateaux mis à la réforme, nous donneront la possibilité de composer les rôles des équipages des bâtiments qui entreront en service en 1956. L'assurance formelle m'en a été donnée par l'état-major général de la marine.

Les matériels

En ce qui concerne les propositions budgétaires marquent un effort très net dans le sens du développement de nos études et recherches en matière d'armement de toute nature (aviation, télécommunications, engins téléguidés).

Pour 1955 et 1956, les autorisations de programme consacrées aux études et recherches s'élèvent à 106 milliards de francs, soit 20 p. 100 du montant des autorisations de programme affectées aux fabrications proprement dites, montant qui est de 576 milliards. Jamais un tel pourcentage n'a été atteint. Sans doute faudrait-il faire mieux encore, mais je suis obligé d'opérer un choix et le chiffre de 106 milliards constitue vraiment la limite de mes possibilités.

Les fabrications proprement dites consacrées à l'armée de terre sont presque exclusivement destinées à réaliser des matériels qui viendront remplacer ceux du P.A.M. qui se démodent et s'usent rapidement.

Pour l'armée de l'air et l'aéronavale, c'est un véritable programme digne de ce nom qui pourra faire l'objet de mise en commande dès le vote du budget. L'armée de l'air dispose actuellement de 2.700 appareils dont environ 2.000 à 2.200 sont périmés mais convenables.

Le programme en question nous permettra de passer commande de 2.000 avions pour les 4 années à venir, ce qui constitue une assurance de grande importance pour notre industrie aéronautique. Il s'agira d'appareils du type "Vautour", "Mystère IV B 2", "Magister I70", "Morane 760", pour les avions, d'appareils du type "Djinn" et "Alouette" pour les hélicoptères et, pour les appareils de transport, d'avions du type "Atlas" et "Bréguet 2 ponts".

En ce qui concerne la marine, je suis toujours limité au chiffre de 8.000 tonnes, conséquence des plafonds financiers que le Gouvernement ne peut pas dépasser et auxquels j'ai dû me soumettre.

Telles sont, en gros, les quelques explications que je voulais fournir sur le budget qui vous est soumis. Je ne suis pas très fier de ce budget. J'aurais préféré disposer de 1.064 milliards de francs. Cela m'aurait permis d'établir un plan réduit mais présentable. Je n'ai pas pu obtenir le crédit que je demandais, je suis le premier à le regretter.

Le présent budget est présenté pour deux années budgétaires dont l'une est déjà largement entamée. N'en parlons guère. Mais, pour l'année 1956, le montant des autorisations de programme n'est pas négligeable. Ceci nous donnera la possibilité de passer des commandes dans des conditions meilleures pour les industriels et beaucoup moins dispendieuses pour le budget français. Ce budget marque une tendance à la planification.

En terminant, j'indiquerai que M. le président du conseil m'a assuré, par lettre, que le plan "bis" et, dans une certaine mesure, plus tard, le "plan "jaune" lui-même restaient l'objectif qu'il fallait atteindre.

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie, monsieur le ministre, des précisions intéressantes que vous venez de nous donner.

La parole est à M. le général Béthouart.

M. LE GENERAL BETHOUART. Une grande partie de l'opinion publique a le sentiment que nous ne disposons pas des moyens correspondants aux sacrifices que nous consentons pour notre armée. C'est le résultat d'une politique de dix ans, période au cours de laquelle nous avons suivi les errements de la guerre en nous engageant dans une formule de corps expéditionnaire de type américain et en constituant une infrastructure coûteuse.

Actuellement, les frais généraux absorbent, au détriment des formations purement combattantes, la plus grande partie des ressources dont nous disposons. J'ai été satisfait des mesures que vous avez prises dans ce domaine. Pour l'avenir, de nouvelles mesures devront être envisagées en ce qui concerne: d'une part, la constitution de l'armée pour laquelle vous nous parlez d'un programme à établir pour l'année prochaine et, d'autre part, la réduction des frais généraux. Dans le domaine des frais généraux aussi bien que dans celui de la constitution des unités, nous nous heurtons à un obstacle qui est à la base même de nos difficultés: l'O.T.A.N. n'est pas homogène. Nous avons par contre la possibilité de constituer des formations, possibilité que les puissances d'outre-mer n'ont pas. La France a donc un rôle à jouer. Vous avez commencé à agir dans cette voie en mettant sur pied dix bataillons. Je vois assez bien cette action se développant dans l'avenir.

En outre, il existe des formations de défense en surface du territoire qui nous permettraient de nous rapprocher de formules plus économiques.

Je comprends fort bien que nous ne puissions pas mettre de telles mesures en pratique immédiatement, mais l'opinion publique aimerait cependant qu'on s'orientât dans le sens que je viens de définir.

M. AUGARDE. Je vous remercie de la clarté avec laquelle vous vous êtes exprimé, monsieur le ministre. Je n'ai point aujourd'hui l'intention de vous entretenir de problèmes généraux tels que l'organisation de l'armée sur laquelle j'ai une position personnelle. Je voudrais simplement attirer votre attention sur quelques points importants.

Nous éprouvons une immense déception, nous qui nous trouvons en Afrique du Nord dans une situation difficile, du fait que, depuis huit mois, on nous répète qu'on ne peut pas envoyer en Algérie un seul homme de troupe, même pas un commando de la marine. Quand on voit ce qui s'est passé avant hier où, pour la troisième fois en l'espace d'un mois, des légionnaires tombent dans une embuscade et, sur un effectif de 50 hommes, laissent 24 de leurs tués, on se demande vraiment si la protection est assurée. De tels événements touchent le moral des troupes, vous pouvez en être assurés.

Vous savez que trois tirailleurs marocains étaient passés à l'ennemi. Ils ont été ramenés par les présidents de djemâa et par les autorités locales, non parce qu'ils étaient fidèles à la France, mais parce qu'ils n'aimaient pas les Marocains dont ils avaient peur.

Les hommes de troupe ne sont pas assez nombreux, d'une part et, d'autre part, ils se trouvent dans des conditions financières difficiles.

Je suis allé rendre visite à un bataillon auquel je m'intéresse particulièrement, à 40 kms au sud de Khenchela. La température y est de 50° à l'ombre. Pour 40 frs par jour, les hommes de ce bataillon risquent leur vie. Je demande que ces hommes puissent être relevés tous les trois mois.

les Les soldats les mieux payés, ce sont les goumiers locaux. Ils gagnent 24.000 frs par mois. Or, ils sont là pour faire nombre. Ils sont bien braves, certes, mais si, de temps en temps, des fellagha viennent leur demander des armes, ils leur donnent sans protester. A part quelques éléments, les goumiers locaux ne sont pas d'une réputation encourageante pour l'avenir. Militairement, ils ne sont pas valables. J'aimerais savoir combien gagnent les goumiers marocains que vous utilisez en Algérie. D'après les informations que je possède, ils percevraient environ 14.000 frs par mois.

M. LE MINISTRE. Ils touchent 14.000 frs auxquels s'ajoute, depuis hier, un supplément.

M. AUGARDE. Je laisserai de côté les éléments du problème militaire que vous connaissez aussi bien que moi. Il y a, en Algérie, des tirailleurs marocains qui ne sont pas mal du tout. A l'origine, ils ont été recrutés pour partir en Indochine avec la perspective d'un gain officiel de 30 à 35.000 frs par mois. On ne les a pas envoyés en Indochine, mais en Allemagne où on leur a donné 3.000 frs. D'Allemagne, on les expédie à ce qui ressemble de temps en temps au "casse pipe" pour 1.280 frs. Inutile de dire que le moral n'y est pas, d'autant moins qu'on raconte là-bas que, chez les fellagha, on gagne 30.000 ffs.

M. LE MINISTRE. Les fellagha ont des ressources occultes.

M. AUGARDE. Le tirailleur marocain qui gagne 1.280 frs par mois est dans une situation très grave, mais la situation du tirailleur algérien est encore plus mauvaise.

Récemment, le colonel Normand ~~(S)~~ me racontait avoir reçu la visite d'un soldat. Celui-ci avait demandé au colonel à être envoyé ailleurs, car il était du village voisin. Il lui avait expliqué qu'il était menacé personnellement, que sa famille l'était aussi et que sa situation était vraiment dramatique.

A des garçons comme celui dont je viens de parler, on donne 1.280 frs par mois alors que leur vie est en danger ainsi que celle des leurs. C'est vraiment cornélien. Comme ils ne connaissent pas Corneille, disons que c'est douloureux. Si, d'ailleurs, ils connaissaient Corneille, nous n'en serions peut-être pas où nous en sommes aujourd'hui.

Je ne critique pas pour autant le travail accompli par la France en Algérie. Il est grandiose, il est immense. Mais il nous est difficile de nous intéresser à certains coins reculés, car cela est extrêmement coûteux. Dans l'Aurès, par exemple, le kilomètre de route revient à 5 millions de francs alors que les ressources des communes sont nulles. Il faudrait peut-être aussi envisager de faire payer certaines personnes.

Vous ne redonnerez pas le moral indispensable aux tirailleurs, qu'ils soient Européens d'origine, tirailleurs marocains ou tirailleurs algériens, si vous ne leur accordez pas une prime.

Tous ces soldats risquent leur vie pour le même prix que les secrétaires d'état-major qui sont au prêt franc à Paris ou ailleurs. La balance n'est pas égale. Ne pourrait-on pas envisager de leur octroyer une prime de risques de 300 frs par jour minimum ? Une telle mesure, me semble-t-il, contribuerait à leur remonter le moral.

M. BORGEAUD. Je voudrais, monsieur le ministre, attirer votre attention sur la situation morale et matérielle d'un corps qui dépend de vous, je veux parler de la gendarmerie dont la mission normale est de maintenir l'ordre.

J'ai l'impression que les effectifs de ce corps d'élite sont insuffisants en Algérie. Ils ont été renforcés récemment, c'est entendu, mais de quelle façon l'ont-ils été ? Est-ce par l'arrivée de gendarmes venant de la métropole mais qui rejoindront la France au bout de quelques mois, c'est-à-dire au moment où ils commenceront à s'adapter au pays et où ils pourraient rendre des services ?

Un crédit de 2 milliards et demi, destiné à la construction de bâtiments qui permettraient de recevoir des gendarmes et leur famille, a été mis à la disposition du Gouverneur général de l'Algérie. Rien n'a cependant encore été entrepris. On constate une incroyable lenteur dans la réalisation d'un programme de construction. On a constitué de petites unités composées de réservistes. Ces unités sont plus ou moins militarisées. Les soldats qui les composent ont le droit de tirer en cas de barrage forcé alors que les gendarmes ne l'ont pas. Certaines unités sont donc déconsidérées par rapport à d'autres. Ce fait choque beaucoup les gendarmes.

Dans l'ensemble, les brigades de gendarmerie disposent d'un fourgon 6 cv Renault. En cas de danger, il est très difficile de sortir rapidement de ce véhicule. Certaines brigades ont été dotées de "Savane" ou de "Prairie", mais ce sont également des voitures d'accès difficile et mal adaptées. Ne pourrait-on pas doter chaque brigade de deux jeeps ? Avec 140 ou 150 de ces véhicules, toutes les brigades disposeraient de moyens convenables.

Par ailleurs, dans chaque brigade de gendarmerie existe un poste de radio. Dans la plupart des cas, ce poste fonctionne sur le secteur. Autrement dit, en cas d'insurrection généralisée, il serait inutilisable. Un effort pourrait être fait dans le sens de l'installation d'un réseau de télécommunications.

Je pense, monsieur le ministre, vous qui connaissez l'Algérie, que vous comprendrez combien les observations que j'ai formulées ont leur importance. En effet, dès que le moindre incident se produira, toutes les communications étant interrompues, le poste de radio ne pourra pas fonctionner, et cela tout le monde le sait.

M. PISANI. Dans la perspective "défense en surface", a-t-on étudié les évolutions nécessaires de la gendarmerie comme cadre de cette défense en surface. Si oui, par quelles voies et moyens compte-t-on s'y engager. Ou bien, en est-on encore à la conception de la gendarmerie civile en uniforme, si j'ose ainsi m'exprimer.

Cette question commande toute notre 4ème armée que je considère comme fondamentale en cas de conflit

M. LE MINISTRE. Tout ce qu'a dit M. Augarde sur l'état général des troupes correspond assez à la réalité. Lorsque des troupes sont en opération, il est évident que, entre ce qui est prévu dans les hautes sphères et ce qui est constaté dans le détail, il y a une certaine différence. A plus forte raison lorsque les choses ne sont pas toujours bien organisées, ce qui est le cas en Algérie.

L'évolution soudaine des événements en Afrique du Nord nous a surpris et nous a obligé à envoyer des unités de renfort en assez grand nombre.

M. PISANI. Nous avons été surpris, dites-vous, monsieur le ministre ? Ceci est grave.

M. LE MINISTRE. Plusieurs mises au point sont nécessaires. C'est ainsi que, dans le cadre des possibilités budgétaires, nous avons essayé d'améliorer la situation matérielle des troupes d'Afrique du Nord : la prime d'alimentation vient d'être augmentée de 30 francs par jour; la prime du maintien de l'ordre est de 150 francs. Ce n'est pas la prime de risques de 300 frs par jour que désire M. Augarde, mais c'est tout de même un commencement.

Le conseil des ministres qui s'est réuni mercredi a décidé de majorer la solde des goumiers de métier, qui sont presque tous des goumiers marocains, de 100 frs par jour, ce qui porte leur solde mensuelle à environ 20.000 frs.

M. Augarde a évoqué le cas de ce qu'il appelle les mercenaires. Je serais heureux que quelqu'un pût dire, à la tribune, que le Parlement entend voir augmenter la solde de ces gens-là. Je me heurte bien évidemment à mon collègue des finances qui a à faire face au déficit du budget. Mais, dans la mesure où vous soutiendriez mes efforts dans ce domaine, cela me permettrait de réexaminer la question avec le ministre des finances.

Quant à la relève des troupes actuellement en Algérie, elle est difficile. En gros, nous avons là-bas une centaine de milliers d'hommes. Mais si nous retirons de ce chiffre les effectifs des états-majors nous arrivons à un chiffre de 70.000 combattants environ.

On a commencé à faire quelques relèves dans l'Aurès où, depuis des mois, les hommes ont mené, il faut bien le dire, une vie très dure. Il faudrait pouvoir les relever plus souvent. Mais je me heurte dans ce domaine à une question d'effectifs. Cependant, nous recherchons les moyens de parvenir à ce résultat.

En ce qui concerne les soldats originaires du Constantinois, on les a retirés, dans toute la mesure du possible, du théâtre d'opérations. C'est ainsi qu'un régiment a été envoyé en Allemagne. Il est bien entendu qu'on ne fait pas prendre position devant un village à des soldats qui habitaient ce village. Peut-être reste-t-il encore des cas isolés comme ceux qu'a signalés M. Augarde ? Je vais faire examiner cette question.

M. le sénateur Borgeaud a parlé plus spécialement de la gendarmerie qui est, en effet, un corps d'élite. Les effectifs de la gendarmerie actuellement en Algérie ont été renforcés temporairement. Des études sont entreprises sur le point de savoir de quelle façon on pourrait doter l'Algérie d'un pourcentage d'unités de gendarmerie semblable ou à peu près à celui de la métropole. Mais, étant donné l'étendue des territoires et la forte densité de la population, c'est plusieurs milliers de gendarmes qu'il faudrait envoyer. Cela coûterait fort cher.

En effet, le gendarme a un statut supérieur à celui du sous-officier moyen.

Compte tenu des difficultés financières, nous avons été obligés de recourir au système classique qui consiste à faire venir des renforts de la métropole. En liaison avec mon collègue M<sup>r</sup> Bourgès-Maunoury, je travaille à renforcer les brigades de gendarmerie. Ce sera une œuvre de très longue haleine. Il faudra construire des casernements pour recevoir les escadrons supplémentaires. M. Soustelle s'occupe de cette question.

Quant au matériel dont disposent les brigades de gendarmerie, il n'est pas adapté à leurs besoins. L'ancienne gendarmerie mobile possède des half-track mais ils sont en trop petit nombre. Les brigades ont le traditionnel fourgon 6 cv Renault. Il faudrait pouvoir leur affecter des véhicules d'où les hommes puissent sortir rapidement en cas de danger, et plus spécialement des véhicules non bâchés, jeeps par exemple.

Les brigades de gendarmerie utilisent des postes radio de type courant. Il faut leur donner des postes type armée, de façon que les unités de gendarmerie puissent se déplacer en emmenant leur poste. Je vous remercie, monsieur Borgeaud, de m'avoir signalé le fait.

M. Pisani, toujours à propos de légendarmerie, a posé la question de savoir s'il y avait maintien d'une conception ancienne ou orientation vers une conception de la gendarmerie affectée à la défense en surface.

La question est importante et son examen demandera nécessairement du temps. Pour la première fois depuis longtemps, nous allons pouvoir nous pencher sur les problèmes de mobilisation et de défense en surface. Actuellement, on a une conception de la défense en surface qui ne me paraît pas adaptée à la réalité. La défense en surface est une opération de guerre, ne l'oublions pas. En effet, nous avons affaire à des bandes de gens armés, très vraisemblablement venus de chez nous et qui reçoivent des renforts de l'extérieur. Comme pour une loi organique, quelques mois d'études tranquilles sur ce point précis nous sont nécessaires.

M. PISANI. Le tout est de savoir si les mois ont déjà commencé ou s'ils vont commencer.

M. LE MINISTRE. Ils ont commencé en ce sens que les inspecteurs de la défense en surface se sont préoccupés du problème et ont reconnu les insuffisances de cette défense. La partie la plus ardue sera la partie constructive. On a pensé faire appel à la gendarmerie, car elle joue un rôle traditionnel dans la défense en surface. Mais il y a tout un ensemble qu'il faut adapter à la forme des combats dans lesquels elle risque d'être engagée.

J'ai dit à M. Pisani ce que je comptais faire dans ce domaine pendant l'année de tranquillité qui s'offre à nous et au cours de laquelle les états-majors et les bureaux ne seront pas obligés d'établir un budget découpé en douzièmes provisoires.

M. LAILLET DE MONTULLE. J'aurais aimé avoir quelques précisions sur le chapitre 52-81 "Subvention au service des poudres pour travaux de premier établissement."

S'agit-il de construire de nouveaux établissements industriels ou de continuer certains travaux entrepris ? Des établissements de ce genre concurrencent-ils directement les industries privées ?

M. CROUZIER, secrétaire d'Etat à la défense nationale et aux forces armées. Je vous donne tous apaisements à ce sujet, monsieur le sénateur. Un accord est intervenu il y a quelques jours entre le service des poudres et les industries privées. Les crédits qui figurent au chapitre qui vous préoccupe sont destinés à poursuivre des constructions en cours qui permettront au service des poudres de procéder à certaines études. Il n'y a absolument aucune concurrence à redouter à l'égard du secteur privé.

M. LAILLET DE MONTULLE. Je vous remercie.

M. LE MINISTRE. Je répondrai maintenant au général Béthouart. Celui-ci pense que l'opinion publique a l'impression que nous faisons de gros sacrifices financiers, mais que nous n'en avons pas pour notre argent. Je suis d'accord avec lui. Ce n'est pas en supprimant quelques voitures ou en réduisant la consommation de carburant que nous ferons des économies substantielles.

La grande modification à apporter au système serait vraisemblablement une modification de structure. Comme vous, j'ai le culte du combattant. Pour faire face à des incidents comme ceux qui se déroulent actuellement en Afrique du Nord et qui s'étendront peut-être, demain, à l'Afrique noire ou à d'autres régions, il faut mettre sur pied davantage de forces proprement combattantes.

Etant donné que nous ne disposerons jamais de sommes suffisantes pour entretenir un corps combattant important et des services assez bien fournis, nous devons chercher un nouveau système de mobilisation, d'emploi des réserves.

Je ne dis pas qu'obligatoirement nous ferons des économies importantes. Je prends le cas du matériel pour l'entretien duquel nous dépensons des sommes considérables. Nous disposons d'un service du matériel entièrement militaire et nous faisons rarement appel aux services correspondants civils. On pourrait imaginer, par exemple, de laisser dans les états-majors des régions, un service réduit chargé, en temps de guerre, d'organiser la mobilisation et le développement obligatoire des services du matériel alors que, en temps de paix, nous ferions appel à des garages civils conventionnés de tel ou tel type.

Toutefois, je mets en garde le Parlement sur le fait qu'il n'en résulterait pas forcément une économie, car les réparations dans les garages civils sont de plus en plus chères.

Je prends un autre exemple, celui du service de santé. La plupart du temps, nous pourrions nous contenter d'un certain nombre de lits dans un hôpital civil ainsi que des services des médecins et du personnel de cet établissement.

Mais, pour l'Algérie, où se trouvent 150.000 hommes en opérations sur 200.000, il est nécessaire d'avoir un service sanitaire avec médecins, moyens d'évacuation, personnel sanitaire, etc ... Je suis convaincu - et je rejoins le général Béthouart - que, si nous voulons serrer le problème et aboutir à une meilleure utilisation des hommes dans le but d'accroître le nombre des combattants pour un même effort de recrutement, c'est dans ce sens qu'il faudra s'orienter.

- 41 -

Il est évident qu'une erreur matérielle a été commise, que les choses allaient cahin-caha parce que, tout de même, on n'allait pas trop regarder ce qui se passait en dessous. Puis, un beau jour, quand l'affaire est devenue mauvaise, toutes ces populations sont devenues muettes également.

Depuis, on s'est ressaisi très vite et, à l'heure actuelle, de nouveau le renseignement vient. Pourquoi ? Parce qu'on a mis des unités spécialisées, même mal équipées et comportant tous les ennuis dont M. Augarde faisait état. On a mis aussi de gros bataillons. Quand je suis arrivé au Gouvernement, j'ai beaucoup protesté contre la formule en cours : "La qualité avant la quantité ; surtout pas de gros bataillons." Le résultat ne s'est pas fait attendre. Au bout de deux mois, j'ai vu le ministre de l'intérieur, puis le gouverneur général, comme l'avait fait le général de la Tour en Tunisie, et comme le fait maintenant M. Granval, venir me demander des gros bataillons.

Petit à petit, lorsque la population a vu que cela se meublait un peu, elle a repris confiance. Depuis trois semaines, il ne se passe pas de jour, tout au moins quarante-huit heures, sans que, sur renseignements, soit montée une opération qui s'avère très fructueuse.

Ce n'est pas toujours à sens unique, comme l'affaire d'avant-hier dont je pourrai vous parler car j'ai envoyé quelqu'un pour savoir comment les choses se sont exactement passées. J'ai l'habitude de ce genre de plaisanteries, car j'en ai fait jadis. Quand on est très prudent, on subit des pertes, mais elles ne sont pas de cet ordre.

Il est incontestable que, depuis trois semaines, nous avons des résultats considérables. Ainsi, il y a quatre jours, nous avons démoli à cent pour cent la bande qui avait fait le coup de Gentis et qui avait attaqué le pauvre médecin Gay.

Donc, maintenant, il ne s'agit plus d'à peu près, car l'on agit sur renseignements, et l'on prend des armes de guerre. Ce sont des accrochages de guerre, des accrochages très bons car l'on s'attaque à l'individu même qui a fait le mauvais coup.

On voit maintenant des hommes qui commencent à verdier et à se demander : "Si je me rendais, comment me traiterait-on ?" Cela est d'une importance considérable. (Marques d'approbation.) Si l'on pouvait tenir ce régime pendant deux mois, avant un trimestre, il y aurait du nouveau.

- 42 -

M. AUGARDE. S'il y avait une reddition, notamment celle d'un chef, ce serait extraordinaire.

Le général BETHOUART. Outre le renseignement dont vous avez parlé, il en est un que j'aimerais voir ressortir de la discussion : c'est le renseignement d'aviation. Il est nécessaire de prévoir, en faveur de l'armée de terre, les éléments d'observation qui lui manquent...

M. LE MINISTRE... qui lui ont manqué, mais qui ne lui manquent plus maintenant.

Le général BETHOUART. Je le souhaite.

Présidence de M. de MAUPEOU, Vice-Président

M. LE MINISTRE. J'ai passé des années avec les deux chefs d'état-major. Nous avons mis sur pied un commandement aérien tactique confié au général de Maricourt. Nous avons amené là-bas des avions d'observation en nombre suffisamment important. Mais, sur ce point encore, il est certain que l'on a été surpris.

Nous sommes donc en train d'armer des appareils d'observation qui peuvent faire de excellents avions d'appui au sol. Près d'une centaine d'avions sera mise en service. Par conséquent nous n'aurons pas de hiatus dans l'avenir, mais je reconnais que, jusqu'à présent, un manque a été constaté.

Le général BETHOUART. S'agissant du programme général, vous avez parlé des forces aériennes et de l'aéronavale. On pourrait peut-être profiter de cette occasion pour lancer l'idée qu'il y a une aviation terrestre. Il faut que cette arme ait voix au chapitre.

M. LE MINISTRE. C'est en route en ce moment. Entre le chef d'état-major guerre et le chef d'état-major air, la liaison est très complète, et, maintenant, cela démarre.

M. LE PRESIDENT. Maintenant, étant donné l'heure, je lève la séance en remerciant M. le ministre d'avoir bien voulu se rendre à l'invitation de la commission.

(La séance est levée à midi dix minutes.)

ONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. de MAUPEOU, Vice-Président

-----

1ère séance du mardi 1er août 1955

-----

La séance est ouverte à 14 heures 40

---

Présents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Julien BRUNHES, FOUSSON, MAROSELLI, de MAUPEOU, de MONTULLE, PARISOT, PIALES, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED.

Absents : MM. AUGARDE, Marcel BOULANGÉ, CHOCHOY, CLAPAREDE, Yves JAOUEN, KALB, Marcel LEMAIRE, Jacques MASTEAU, Edmond MICHELET, MOSTEFAI El-Hadi, le Général PETIT, PIC, PIDOUX DE LA MADUERE, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, RAMAMPY.

Suppléant : M. ALRIC.

---

ORDRE DU JOUR

Examen du budget militaire :

- |                                   |   |                   |
|-----------------------------------|---|-------------------|
| M. - Guerre                       | : | M. Alric          |
| extérieure - Air et Marine        | : | M. Julien Brunhes |
| marine - Section commune          | : | M. Piales         |
| néerlandaise - France d'Outre-Mer | : | M. Fousson.       |

--:

COMPTE RENDU

M. de MAUPEOU, VICE-PRESIDENT.- Je donne la parole à M. Alric, sur la section "Guerre" du budget militaire.

Je crois savoir que nos autres collègues, en raison de la rapidité avec laquelle nous examinons le budget, ne sont pas encore prêts à nous communiquer leurs rapports particuliers.

du com-  
mandement  
→

M. ALRIC.- En ce qui concerne l'armée de terre, je crois que, à propos de la dualité ~~stratégique / des commandements~~ outre-mer, il faut garder l'armée coloniale comme unité stratégique, mais, en fait, il faut la répartir sous les diverses autorités selon les commandements stratégiques qui leur sont confiés.

M. FOUSSON.- Il faut laisser au Ministre de la France d'Outre-Mer l'emploi des troupes.

M. ALRIC.- Oui, mais pas, par exemple, pour une affaire comme celle d'Indochine. Je vous signale, d'autre part, que M. Boutemy remarque dans son rapport que le budget n'est que de 9,6% du revenu national.

M. Julien BRUNHES.- Avec notre système de service militaire de 18 mois, nous n'avons, je crois, qu'un tiers de l'effectif instruit et utilisable. 16 mois seraient, de ce point de vue, une durée bien plus favorable.

M. ALRIC.- Cela demande une étude très approfondie.

M. BARRE.- J'ai été récemment votre délégué auprès de l'O.T.A.N. Les grands chefs, dont le Maréchal Montgomery, sont peut-être partisans du service de deux ans. Vous voyez donc que le problème est grave.

M. ALRIC.- Pour ce qui est des théâtres des opérations extérieures, le budget s'allège, mais la contribution américaine disparaît, d'où aucun changement en fait. Nous espérons néanmoins 30 milliards de contribution américaine.

L'Assemblée Nationale n'a pas vu que, si elle supprimait 400 millions affectés à l'aménagement du Cap St-Jacques en Indochine, il y en a en fait déjà 300 engagés par les douzièmes militaires.

La Commission des Finances a donc proposé le rétablissement des 300 millions.

C'est au sujet du budget des essences et poudres qu'est intervenu le blocage, à la Commission des Finances, des crédits de paiement du personnel, à partir du 1er décembre.

Je considère qu'il est bon que le Ministre revienne devant nous avant la fin de l'année.

M. ROTINAT.- C'est un contrôle de plus, au fond.

M. ALRIC.- C'est une forme de protestation contre la rapidité avec laquelle nous devons examiner le budget.

Je vous signale maintenant un point précis du budget : à l'article 25 bis, il s'agit en fait de la poudrerie de Livry-Gargan qui fabrique des cartouches de chasse. Nous croyons qu'il faut laisser fonctionner cette activité de la poudrerie, qui fabrique de 3 à 4% des munitions de chasse en France, et qui sert de "test".

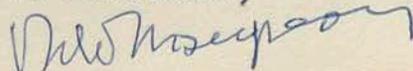
Enfin, au sujet des fabrications d'armements, la Commission des Finances a été d'avis avec moi qu'il fallait extrapoler au maximum.

M. MAROSELLI.- On commence à dire qu'en France on trouve quelque moyen de "geler" les bombes atomiques. Je demande donc au président de se renseigner avec précision auprès des milieux intéressés et de savoir s'il vaut la peine d'engager des crédits à ce sujet.

M. ROTINAT.- Volontiers.

La séance est levée à 15 heures 15.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. PIALES, Secrétaire

-----

2me Séance du Lundi 1er août 1955

-----

La séance est ouverte à 21 Heures 20

-----

Présents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, MAROSELLI, de MAUPEOU, de MONTULLE, PARISOT, PIALES, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Excusé : M. MICHELET.

Suppléants: MM. ALRIC, LE SASSIER-BOISAUNE.

Absents : MM. Henri BARRE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, CHOCHOY, CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, Marcel LEMAIRE, Jacques MASTEAU, El Hadi MOSTEFAI, le Général PETIT, PIC, PIDOUX de LA MADUERE, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, RAMAMPY, Marcel RUPIED.

-----

## ORDRE DU JOUR

Examen d'amendements éventuels au budget militaire.

—\*—

## COMPTE RENDU

M. PIALES, Président.- Je vous invite à donner votre avis sur les amendements qui ont été déposés au budget militaire.

Amendement n° 1.- (réduction de 1.000 Frs au chapitre 32-41 (Service de santé) - Crédits d'outre-mer)

M. ROLLAND.- Je pense, à propos de cet amendement, faire une observation sur les agents administratifs.

L'amendement reçoit un avis favorable.

Amendement n° 2 (réduction de 1.000 Frs au chapitre 34-52 (Service automobile) - Crédits d'outre-mer).-  
et Amendement n° 3 (Réduction de 1.000 Frs au chapitre 53-71 (fabrication d'armements) Section guerre - Titre V - Etat A).

Les amendements n° 2 et n° 3 reçoivent un avis favorable.

Amendement n° 4 (Rétablissement à l'article 25 bis du texte adopté par l'Assemblée Nationale)

L'amendement reçoit un avis défavorable, en raison de la position prise par la Commission au cours de sa précédente séance.

Amendement n° 5 (Réduction de 100.000.000 au chapitre 34-91 (Armes et services - Frais de transport de matériel) Section Air-Etat B).

M. de MONTULLE.- Le transfert au Maroc de toutes les écoles de télécommunications ne me paraît pas opportun.

.../...

M. MAROSELLI.- Il est entendu qu'il n'aura lieu qu'au moment où la situation au Maroc sera tout à fait clarifiée.

La Commission consultée donne un avis défavorable à l'amendement.

Amendement n° 6.(Suppression de l'article 21 bis).-

M. ALRIC.- Sur cet amendement, qui aurait pour résultat le maintien de la prime de qualification, la situation, pour nous, est délicate. Le Gouvernement s'y oppose, de même que la Commission des Finances. La difficulté, en effet, pour le Gouvernement, est de définir le critérium d'application de la prime de qualification.

Présidence de M. ROTINAT, Président.-

M. ROTINAT, Président.- Personnellement, je suis favorable à la prime de qualification.

M. MAROSELLI.- Elle est très délicate à définir.

M. AUGARDE.- Je crois, pour moi, que c'est une escroquerie ; nous en avons déjà parlé il y a un an.

M. LE PRESIDENT.- Je vous appelle à prendre position sur l'amendement.

L'amendement reçoit un avis favorable.

Amendement n° 7 (Réduction de 1.000 Frs au chapitre 172 - Service des Poudres - Etat G).-

Amendement n° 8 (Réduction de 1.000 Frs au chapitre 54-61 (Bases) Section Air - Etat A).

Amendement n° 9 (Réduction de 1.000 Frs au chapitre 31-11 (Armes et services) Section Marine - Etat A).

Amendement n° 10 (article additionnel 23 quater nouveau).

Les amendements n° 7 à 10 reçoivent un avis favorable.

M. MAROSELLI.- Je voudrais obtenir des précisions sur la création d'un poste de commissaire général de l'Air et je déposerai peut-être un amendement indicatif à ce sujet.

- 4 -

M. LE PRESIDENT.- En tout cas, je demanderai à ce sujet les apaisements nécessaires.

Amendement n° 11 (Rétablissement de l'article 23 bis dans le texte adopté par l'Assemblée Nationale).

L'amendement reçoit un avis favorable.

M. de MONTULLE.- Je vous informe que j'ai déposé un amendement qui n'est pas encore distribué, et qui est relatif aux Etablissements d'Etat fabriquant des explosifs. J'ai entendu dire qu'ils utilisaient la nitroglycérine, ce qui est interdit aux établissements privés et je désire avoir des précisions sur ce point.

La séance est levée à 21 Heures 40.

Le Président,

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Audition de M. July, Ministre des Affaires étrangères  
et des Colonies - Franco-tunisiennes  
du 7 juin 1954.

Présidence de M. de MAUPEOU, Vice-Président

-----

Séance du Mardi 2 août 1955

-----

La séance est ouverte à 14 heures 50

-----

Présents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, le Général BETHOUART,  
Julien BRUNHES, de MAUPEOU, Edmond MICHELET,  
de MONTULLE, PARISOT, Raymond PINCHARD, ROTINAT,  
Marcel-RUPIED.

Suppléants: MM. ALRIC, LE DIGABEL, LE SASSIER-BOISAUNE.

Absents : MM. Robert AUBE, BORGEAUD, Marcel BOULANGE,  
CHOCHOY, CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JAUEN,  
KALB, Marcel LEMAIRE, MAROSELLI, Jacques MASTEAU,  
El Hadi MOSTEFAI, le Général PETIT, PIALES, PIC,  
PIDOUX de LA MADUERE, Edgard PISANI, RAMAMPY, Jean-  
Louis ROLLAND.

-----

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

-----

Audition de M. July, Ministre des Affaires marocaines et tunisiennes, sur les conventions franco-tunisiennes du 3 juin 1955.

-\*-

COMPTE RENDU

-----

M. de MAUPEOU, Président.- En attendant l'arrivée de M. July, je donne la parole à M. Michelet, rapporteur pour avis du projet de loi autorisant la ratification des conventions franco-tunisiennes du 3 juin 1955.

M. MICHELET.- Notre Assemblée a été beaucoup trop bousculée par présenter mon rapport. En ce qui concerne les questions de défense nationale et de sécurité, il n'y a pas d'innovation par rapport au traité du Bardo.

Il y a, cependant, dans les conventions, une innovation qui concerne la responsabilité que nous prenons dans la défense du monde libre. Elles prévoient un Haut Comité et j'aurais voulu apprendre du Ministre les responsabilités que doit avoir ce Haut-Comité. Il nous faudra des renseignements formels sur ce point.

Le point faible des accords est, à l'article 16, la constitution du comité arbitral, qui pourrait être présidé par un étranger. Si, dans un organisme "Union Française, on introduit un arbitre étranger, c'est très dangereux.

M. le Président accueille M. July, Ministre des Affaires marocaines et tunisiennes.

M. MICHELET.- Monsieur le Ministre, je voudrais des précisions sur la compétence du Haut-Comité et sa composition, ainsi que sur le conseil arbitral. D'autre part, je voudrais

.../...

dans une  
forme très  
académique

- 3 -

vous demander en quoi peuvent consister les "troubles graves" cités par l'article 8 du protocole n° 4.

Le texte des conventions aurait, à mon avis, gagné à être plus clair, notamment en ce qui concerne les services mixtes tunisiens et français.

M. JULY, Ministre des Affaires marocaines et tunisiennes. Au point de vue défense nationale, l'article important est l'article 2. L'essentiel est que les dispositions du traité du Bardo relatives à la protection des frontières et à l'occupation de bases militaires soient conservées ainsi que la jurisprudence qui les a suivies. Ainsi, notre situation militaire reste aussi solide et même plus solide dans les textes qu'elle ne l'était dans le passé.

D'où l'institution de ce haut-comité.

Il n'a aucun pouvoir de décision : c'est un simple organe d'exécution.

Il faudra, pour les décisions, qu'interviennent les instances gouvernementales intéressées.

Le Conseil arbitral n'a pas compétence pour déclarer si la paix est troublée dans les Etats du Bey ; c'est de la compétence de la France. Il y a là une véritable limitation à l'autonomie interne de la Tunisie. La France garde là les pouvoirs que lui a donnés le traité du Bardo.

Présidence de M. ROTINAT, Président.

M. MICHELET.- Je pense, après cette brève audition, que la Commission est favorable au projet de loi. Tout cela n'est pas trop mauvais, si l'on songe à la catastrophe indochinoise et à la mauvaise marche des négociations qui l'ont précédée.

M. LE PRESIDENT.- Il est vrai, cependant, que nous avons, au fond, grandement aidé la formation du Néo-Destour. Ne comparons pas Indochine et Tunisie: ce traité n'est qu'un commencement ! On a beaucoup restreint <sup>nos</sup> les droits sur la défense de Bizerte !

M. Michelet conclut donc que le texte, du point de vue défense nationale, peut être ratifié ?

../..

- 4 -

M. PINCHARD.- Je voudrais que nous puissions préciser, dans notre exposé des motifs, que c'est la partie militaire des accords qui a notre agrément.

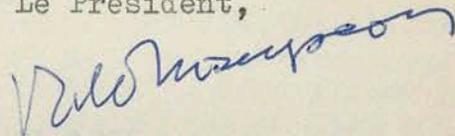
M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais que nous demandions des précisions sur Bizerte...

M. BARRE.- ... et que le rapporteur soit très prudent sur la présence française en Tunisie.

La Commission, consultée sur ces divers points, déclare donner un avis favorable au projet de loi.

La séance est levée à 15 Heures 20.

Le Président,





Ordre du Jour

- Examen du projet de loi (n° 447, année 1955) relatif au contingent annuel de la Légion d'Honneur pour les personnels de l'armée active,

et du projet de loi (n° 451, année 1955) relatif au contingent annuel de la Légion d'Honneur pour les personnels militaires n'appartenant pas à l'armée active.

-\*-\*-

Compte-rendu

M. de MAUPEOU, Vice-Président.- Les projets de loi (n° 447, année 1955 et 451, année 1955) que nous avons à examiner, ont pour objet de déterminer les contingents de décorations pour l'active et la réserve et ce pour cinq années au lieu d'une seule comme cela s'est fait jusqu'ici. Les chiffres de base sont identiques ; ils sont seulement multipliés par 5.

La Commission de la Défense Nationale de l'Assemblée Nationale a modifié légèrement le texte du Gouvernement en fixant une répartition par arme, suivant la coutume en usage avant la guerre.

M. PARISOT est désigné comme rapporteur de ces deux projets, dont la Commission décide de demander la discussion immédiate.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous aurons, également, à discuter dans quelques jours un projet de loi relatif aux avantages accordés aux militaires engagés dans des opérations de maintien de l'ordre. Vous comprendrez que nous ne pouvons pas différer notre décision.

La séance est levée à 15 heures 25.

Le Président,

*M. de Maupeou*

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

- Examen du projet de loi (n° 525, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux avantages accordés aux personnels militaires participant au maintien de l'ordre dans certaines circonstances.- Désignation d'un rapporteur.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. RUPIED, président d'âge

-----

Séance du jeudi 4 août 1955

-----

La séance est ouverte à 18 heures 10

-----

Présents : MM. Henri BARRE, PARISOT, Marcel RUPIED.

Suppléants: MM. ALRIC, LEMAIRE, LE SASSIER-BOISAUNE.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, CHOCHOY, CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JACUEN, KALB, Marcel LEMAIRE, MAROSELLI, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, de MONTULLE, El Hadi MOSTEFAI, le Général PETIT, PIALES, PIC, PIDOUX de la MADUERE, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, RAMAMPY, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

-----

ORDRE DU JOUR

- Examen du projet de loi (n° 526, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux avantages accordés aux personnels militaires participant au maintien de l'ordre dans certaines circonstances.- Désignation d'un rapporteur.

-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. RUPIED, président d'âge.- Je vous invite à désigner un rapporteur pour le projet de loi (n° 526, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux avantages accordés aux personnels militaires participant au maintien de l'ordre dans certaines circonstances.

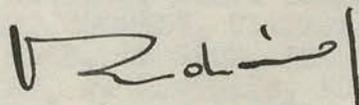
M. Parisot est désigné comme rapporteur.

M. PARISOT.- Les dispositions du texte s'imposaient depuis longtemps ; elles accordent à nos soldats d'Afrique du Nord le bénéfice du Code des pensions militaires d'invalidité ; étant donné leur urgence, je vous propose de les adopter sans les modifier et de demander la discussion immédiate du projet de loi.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

La séance est levée à 18 heures 15.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. RUPIED, président d'âge

Séance du vendredi 7 octobre 1955

La séance est ouverte à 9 heures 35

Présents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, BORGEAUD, Julien BRUNHES, CHOCHOY, CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, LE GROS, LONGCHAMBON, Edmond MICHELET, de MONTULLE, MOSTEFAT EL Hadi, PARISOT, le Général PETIT, PIALES, PIC, PIDOUX de la MADUERE, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, RAMAMPY, ROTINAT, Marcel RUPIED, SAUVETRE.

Suppléants: MM. Charles DURAND, LE DIGABEL, LE SASSIER-BOISAUNE.

Excusés : MM. Marcel BOULANGE, de <sup>U</sup>ACHOMETTE, de MAUPEOU.

Absents : MM. le Général BETHOUART.

ORDRE DU JOUR

- a) Constitution de la Commission.
- b) Nomination de :
- 5 membres de la Sous-Commission de contrôle des crédits de la Défense Nationale ;
  - 1 membre de la Commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier ;
  - 4 membres de la Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine -et, éventuellement, 4 membres suppléants;
  - 3 membres de la Commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique (et, éventuellement, 3 membres suppléants).

-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. RUPIED, président d'âge.- Mes chers Collègues, je vous invite à désigner notre président.

M. Rotinat est reconduit dans les fonctions de président.

Présidence de M. Rotinat, président.

M. ROTINAT, président.- Je vous remercie pour la confiance que vous me renouvez.

Je vous invite à désigner les vice-présidents et les secrétaires du bureau.

MM. de Maupeou et Boulangé sont reconduits comme vice-présidents.

MM. Pic et Piales sont reconduits comme secrétaires.

- 3 -

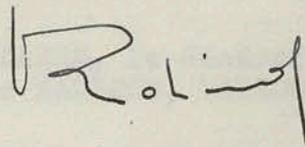
M. LE PRESIDENT.- Je vous invite maintenant à procéder aux autres désignations figurant à notre ordre du jour.

Sont désignés :

- comme membres de la sous-commission de contrôle des crédits de la Défense Nationale : MM. Augarde, Julien Brunhes, de Maupeou, Pic, Pisani ;
- comme membre de la commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du Traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier : M. de Maupeou ;
- comme membres de la commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine : titulaires, MM. Barré, Chochoy, Jaouen, Michelet ; suppléants, MM. Aubé, Le Gros, de Montullé, Ramampy ;
- comme membres de la commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique : le général Béthouart, MM. Piales, Pinchard.

La séance est levée à 9 heures 55.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. ROTINAT, Président

-----

Séance du Mercredi 12 octobre 1955

-----

La séance est ouverte à 15 Heures 35

-----

Présents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, le Général BETHOUART, Yves JAOUEN, LE GROS, de MAUPEOU, PARISOT, PIC, ROTINAT, SAUVETRE.

Excusés : MM. AUGARDE, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, KALB, le Général PETIT, de MONTULLE, PISANI.

Suppléant : M. Jean-Louis ROLLAND.

Absents : MM. BORGEAUD, Julien BRUNHES, CLAPAREDE, FOUSSON, de LACHOMETTE, LONGCHAMBON, Edmond MICHELET, El Hadi MOSTEFAI, PIALES, PIDOUX de LA MADUERE, Raymond PINCHARD, RAMAMPY, Marcel RUPIED.

-----

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- Elaboration d'un programme de travail.
- Questions diverses.

-\*-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- Je regrette que nous ne soyons pas plus nombreux à cette première réunion de notre session. Nous tâcherons néanmoins d'élaborer un programme.

La Commission décide ne procéder que plus tard à la désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 506, année 1955) de M. Boutemy, tendant à porter à 16 mois la durée du service militaire actif.

M. LE PRESIDENT.- J'ai reçu des lettres me signalant des cas difficiles créés par le rappel de disponibles. Nous ne pouvons qu'appeler l'attention du Ministre de la Défense Nationale sur ces cas, tous intéressants.

Je vous rappelle que nous avons envisagé un déplacement de quatre de nos membres à Colomb-Béchar à la fin du mois.

D'autre part, on m'a communiqué le programme des sorties de l'escadre de Méditerranée.

M. JACUEN.- A ce propos, je ne saurais trop souhaiter que notre Commission fasse une grande place aux questions navales. Je suis prêt à participer aux sorties de l'escadre.

-\*-

../..

- 3 -

M. LE PRESIDENT.- Je suis vivement préoccupé par la situation de nos forces terrestres à la suite des événements d'Afrique du Nord. Le système des convocations verticales me semble en être disloqué.

Je prie le Colonel Dorange de nous lire l'état actuel du nombre et de la répartition des disponibles actuellement rappelés. Cela nous permettra d'envisager un programme de visites.

(Lecture par le Colonel Dorange d'un document secret relatif à la situation des disponibles en France, en Afrique du Nord et en Allemagne).

M. le Général BETHOUART.- Notre politique en Allemagne est mauvaise, du point de vue militaire : nous laissons un trou, qui peut mettre en jeu notre position ~~en Allemagne~~. C'est un problème extrêmement grave, du point de vue de l'OTAN comme du point de vue de l'U.E.O.

Sur le plan de la mobilisation, la constitution d'unités de marche a vidé les dépôts : il n'y a donc plus de mobilisation possible, puisque plus de noyaux actifs ; c'est là le son de cloche que j'ai entendu du Général Noiret.

Il faudrait que nous envoyions une délégation en Allemagne et dans les unités mobilisatrices de France.

M. de MAUPEOU.- Je pourrais, moi, vous citer le cas de disponibles rappelés qui, au bout de huit jours, étaient encore en civil et se sont fait enlever par les indigènes en Afrique du Nord.

Je trouve imprudent de déclarer qu'on n'aura plus besoin de mobiliser de nouveaux hommes.

M. LE PRESIDENT.- Finalement, en parlant de "gâchis" dans l'armée, il y a quelque temps, j'étais en-dessous de la vérité.

Je crois que nous ferions bien de multiplier nos visites en envoyant des délégations d'un ou deux de nos commissaires.

Je vous propose d'abord des visites aux centres mobilisateurs....

M. de MAUPEOU.- ... et aux centres de groupement.

M. LE PRESIDENT.- Cela va sans dire.

..//..

- 4 -

M. JAOUEN.- Nous pourrions opérer un véritable ratissage de tous les centres de mobilisation.

Plusieurs commissaires.- C'est peut-être une entreprise d'une trop grande ampleur.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons envisager une visite aux centres de Pontoise, Poitiers et Rennes.

(Sont désignés :  
pour Pontoise : M. Rotinat, le Général Béthouart,  
pour Rennes : M. Jaouen, M. Le Gros,  
pour Poitiers : M. Parisot, le Général Béthouart).

En ce qui concerne les visites à des unités, j'irai avec M. Barré en Allemagne, dans la zone sud et peut-être dans la zone nord.

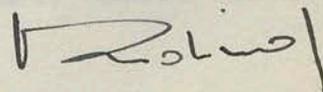
Quant à l'Afrique du Nord, la situation est très mouvante. Nous pourrions profiter de notre voyage à Colomb-Béchar pour faire les visites voulues.

M. Sauvêtre me signale qu'il pourrait également faire partie de ces déplacements.

La Commission exprime son accord sur ce programme.

La séance est levée à 16 Heures 20.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-

Présidence de M. de MAUPEOU, Vice-Président

-:-:-:-:-

Séance du jeudi 27 octobre 1955

-:-:-:-:-

La séance est ouverte à onze heures

-:-:-:-:-

Présents : MM. ROBERT, AUBE, Henri BARRE, Julien BRUNHES, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, le Général PETIT, PIALES, Raymond PINCHARD, Edgar PISANI, Marcel RUPIED, SAUVETRE.

Suppléants : MM. RAYBAUD, ROLLAND.

Excusé : M. ROTINAT.

Absents : MM. AUGARDE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, de MONTULLE, MOSTEFAL El Hadi, PARISOT, PIC, PIDOUX DE LA MADUERE, RAMAMPY.

Ordre du Jour

- Nomination d'un rapporteur pour l'examen en deuxième lecture, du projet de loi (n° 524, année 1955) portant organisation générale de la Défense Nationale et des Forces Armées.

-\*-

Compte-rendu

Vice-

M. de MAUPEOU, Président.- Mes chers collègues, la séance est ouverte. J'excuse M. Rotinat qui, obligé de retourner dans son département, ne peut présider les travaux de la Commission.

~~.....~~.- Je vous dois tout d'abord, mes chers collègues, quelques explications au sujet de la convocation, un peu inopinée, qui vous a été adressée pour aujourd'hui.

Vous savez que l'Assemblée Nationale, dans sa séance du 4 août, a examiné en deuxième lecture le projet de loi portant organisation générale de la Défense Nationale et des Forces Armées. Le délai de 100 jours prévu pour réaliser un accord entre les deux Assemblées expirera le 17 janvier. Cependant, si nous voulons nous réserver une possibilité de ~~navette~~ navette, il faut que notre deuxième lecture ait lieu avant l'expiration de la moitié de ce délai, c'est-à-dire aux environs du 10 novembre. Il importe donc que nous prenions une décision rapide au sujet de cette affaire; notre rapporteur, en première lecture, était M. Julien Brunhes, auquel, je cède la parole.

M. Julien BRUNHES.- Tous nos collègues savent de quoi il retourne exactement. L'Assemblée Nationale, désireuse de voir compléter le Gouvernement par la nomination de trois Secrétaires d'Etat d'armées a baptisé pompeusement le projet qu'elle nous a transmis de "projet portant organisation générale de la Défense Nationale".

Lors de notre première lecture, nous avons estimé que les 7 premiers articles de ce texte étaient acceptables, mais que les articles suivants étaient le fruit d'une hâtive improvisation.

- 3 -

H la forme  
d'article

Vous savez qu'en séance publique un amendement de M. Pisani a été adopté sous ~~le numéro~~ 8 bis et que finalement nous n'avons renvoyé à l'Assemblée Nationale que ce seul article, à la suite d'une intervention du Président du Conseil qui l'avait approuvé.

L'Assemblée Nationale a rejeté notre texte le 4 août et a repris entièrement le sien. La question qui se pose est donc la suivante : devons-nous, car il nous paraît impossible que nous nous déjugions, confirmer notre premier vote ou essayer d'en établir un nouveau?

M. MICHELET.- L'Assemblée Nationale a passionné ce débat et un certain nombre de ses membres ont utilisé, à l'égard du Conseil de la République, des expressions que, personnellement, j'estime inadmissibles.

L'Assemblée essaye de nous imposer un véritable <sup>"</sup>dictame <sup>"</sup>  
Je crois qu'il faut purement et simplement confirmer notre premier vote.

M. BARRE.- Il nous est en effet difficile de nous déjuger. Encore faudrait-il que nous expliquions suffisamment à l'Assemblée Nationale les raisons pour lesquelles nous maintenons notre position.

M. Julien BRUNHES.- Serait-il bon de provoquer une réunion des Bureaux de notre Commission et de celle de l'Assemblée, au cours de laquelle nous pourrions essayer de trouver un terrain d'entente?

/au point

M. PISANY.- L'Assemblée Nationale a peur, sans doute, de passionner le débat. Il n'empêche que sa position est plus forte que la nôtre et que, lorsque le délai de 100 jours sera écoulé, elle pourra reprendre son texte. Je pense que nous aurions une chance de convaincre le bureau de sa Commission de la Défense Nationale, si nous avons mis, auparavant, un texte complet qui puisse servir de base de transaction. Je ne crois pas, en tout cas, que nous puissions demeurer sur nos positions, car nous serions finalement battus.

M. LE PRESIDENT.- Je pense avec M. Pisany que la démarche suggérée par M. Julien Brunhes, qui me paraît très heureuse, ne sera fructueuse que si nous avons auparavant établi un texte, nous-mêmes.

/...

- 4 -

M. Julien BRUNHES.- Ma proposition et celle de M. Pisani ne s'opposent pas le moins du monde.

M. MICHELET.- M. Julien Brunhes ne pourrait-il travailler en commun avec M. Pisani et mettre rapidement un texte au point ?

M. Julien BRUNHES.- Je crois qu'il faudrait que, dans notre texte, nous visions les Ministres et les Secrétaires d'Etat pour échapper à l'objection constitutionnelle du Président du Conseil qui n'accepte pas qu'on l'oblige à nommer des titulaires à certains postes ministériels.

M. PISANI.- A la vérité, vous savez très bien que le texte de l'Assemblée Nationale n'a été qu'un texte de circonstance. Ce qu'il faut, essentiellement, c'est que notre projet définisse les principes mêmes de la Défense Nationale. Ces principes étant définis, nous pouvons très bien créer une Commission qui, dans le cadre ainsi tracé, élaborera des textes d'application.

M. MICHELET.- Pressés comme nous le sommes par le temps, je crois qu'il vaudrait mieux réunir les deux bureaux des Commissions pour essayer d'arriver à un accord.

M. PISANI.- Je crois que cela serait une mauvaise méthode. Il ne faut pas que nous arrivions les mains vides à cette entrevue.

M. le Général PETIT.- Je suis tout à fait d'accord avec M. Pisani. Il n'y a pas d'organisation véritable de la Défense Nationale sans principes. Acceptés par tous et clairement définis, c'est à nous qu'il incombe de définir ces principes.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que la Commission partage dans sa majorité le sentiment de M. Pisani. Nous pourrions demander à notre rapporteur de nous préparer un texte très rapidement.

M. BARRE.- Nous pourrions, si vous le voulez bien, nous mettre à plusieurs pour ce travail.

MM. Brunhes, Pisani et moi-même pourrions nous en charger.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix la suggestion de M. Barré. (Celle-ci est adoptée à main levée.)

/...



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Examen, en dernière lecture, du projet de loi (n° 324, année 1955), portant organisation générale de la Défense Nationale et des

Présidence de M. de MAUPEOU, Vice-Président

---

Séance du Vendredi 4 Novembre 1955

M. de MAUPEOU, Président. - Le rendez-vous prévu entre les bureaux des deux Commissions de la Défense Nationale et les rapporteurs du projet de loi portant organisation générale de la Défense Nationale, prévu pour le 3 novembre à 13 heures.

La séance est ouverte à 15 Heures 30

---

Présents : MM. Robert AUBE, le Général BETHOUART, Julien BRUNHES, de LACHOMETTE, de MAUPEOU, le Général PETIT, Edgar PISANI, ROTINAT, Marcel RUPIED, SAUVETRE.

Suppléants: MM. ALRIC, RAYBAUD.

Absents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, LE GROS, LONGCHAMBON, Edmond MICHELET, de MONTULLE, El Hadi MOSTEFAI, PARISOT, PIALES, PIC, PIDOUX de LA MADUERE, Raymond PINCHARD, RAMAMPY.

---

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR  
-----

Examen, en deuxième lecture, du projet de loi (n° 524, année 1955), portant organisation générale de la Défense Nationale et des Forces armées.

-:-

COMPTE RENDU  
-----

M. de MAUPEOU, Président.- Le rendez-vous prévu entre les bureaux des deux Commissions de la Défense Nationale et les rapporteurs du projet de loi portant organisation générale de la Défense nationale a été pris pour le 9 novembre à 15 heures.

M. BRUNHES.- Si je continue à être rapporteur, je demanderai à notre collègue Pisani de nous accompagner.

Je n'ai pas eu le temps de préparer un texte à vous soumettre.:

J'ai besoin de savoir si nous pouvons :

1°) ou bien renvoyer avec avis défavorable le texte qui nous arrive ;

2°) ou bien reprendre les articles 1 à 8 bis;

3°) ou assortir un avis défavorable d'une proposition de loi nouvelle.

Cette dernière hypothèse ne peut valoir que s'il y a accord entre les deux Commissions.

M. LE PRESIDENT.- En jouant un peu sur les formes, on peut, en fait, introduire un nouveau texte....

Je voudrais savoir si nos collègues sont arrivés à une formule.

../. ..

- 3 -

M. BRUNHES.- Je reprends ma position. Nous devons arriver à un accord sur les articles 1 à 8 et l'article 8 bis, à moins que nos collègues aient pu établir une solution pour reconstruire toute la 2<sup>me</sup> partie du projet de loi.

M. PISANI.- Ma position est fondamentalement différente: le législatif n'a pas à figer les structures gouvernementales. Pour aborder la question de défense nationale, il faut définir les organes permanents, les modes de travail et les structures, en laissant au Gouvernement le soin de les répartir. Nous ne pouvons limiter le choix du Président du Conseil en matière de structure ministérielle. Fixons le technique et l'administratif, non le politique.

De nombreux textes ont été déposés à la Chambre. Ils n'ont jamais été étudiés...

M. BRUNHES.- ... Très juste.

M. PISANI.- En restant dans les délais que nous nous sommes fixés, nous avons une deuxième lecture pour construire et une troisième pour trouver une conciliation.

M. le Général PETIT.- Je n'ai qu'à vous renvoyer au projet de loi déposé en son temps par M. Billoux, qui ne traitait que de la structure de défense nationale, /non de la structure politique. /et

M. le Général BETHOUART.- Il est vrai qu'une stabilité de la structure ministérielle aiderait grandement à la bonne marche de la Défense nationale.

M. PISANI.- Le but de la loi devrait être de fixer les organes techniques, faute de pouvoir fixer "le politique".

M. LE PRÉSIDENT.- Aurons-nous le temps de bâtir un texte et de l'examiner d'ici mardi ?

M. BRUNHES.- Personnellement, je ne pourrai pas être prêt. Je suis disposé à laisser à M. Pisani la charge du rapport. Je ne veux pas, le moins du monde, faire de cela une question personnelle.

.../...

- 4 -

M. LE PRESIDENT.- Pouvez-vous, Monsieur Pisani, nous donner un aperçu de vos positions ?

M. PISANI.- J'ai voulu, tout d'abord, ne pas stabiliser le politique.

Je définis la notion de défense nationale comme gouvernementale, la notion des forces armées comme ministérielle, et comportant les armées et "l'interarmées".

Ce serait là le schéma général.

Les problèmes portent sur la définition précise des termes: la défense nationale est un aspect de la politique du Gouvernement, alors que les forces armées sont du domaine technique.

La Commission que prévoyait notre article 8 bis serait conservée.

A chaque échelon, il serait prévu un organe de décision (gouvernement ou membre du Gouvernement), un organe de délibération, un organe de travail.

Quelle que soit la structure gouvernementale, cette hiérarchisation ne serait pas modifiée.

A chaque échelon également, il faut définir l'organisation territoriale et les interférences du pouvoir civil et du pouvoir militaire.

Dans le cadre du projet de loi, d'autres textes fixeront l'organisation de détail.

M. le Général BETHOUART.- N'oublions pas que la défense nationale implique maintenant un nombre très considérable de fonctions.

M. PISANI.- Absolument. Le mécanisme doit fixer les responsabilités, mais il doit également être assez souple pour ne pas paralyser l'exécution. La loi d'organisation de la défense nationale doit être du ressort du législateur seul, mais les lois organiques doivent être élaborées avec la collaboration des techniciens.

../. ..

- 5 -

Une telle loi doit marquer des orientations, des cadres, des équilibres.

M. ALRIC.- Je suis absolument d'accord. Vous savez la teneur de la proposition de loi que j'avais déposée avec M. Boivin-Champeaux, sur le même sujet.

M. le Général PETIT.- Il semble que nous pouvons faire confiance à M. Pisani pour nous présenter un texte.

M. LE PRESIDENT.- La Commission serait-elle d'accord pour confier à M. Pisani ce soin ?

(Assentiment).

M. Pisani est donc chargé du rapport, en remplacement de M. Brunhes, qui nous donne son accord.

Pourriez-vous mettre à notre disposition un texte dans les délais les plus brefs ? Il semble que nous pourrions l'avoir dès lundi.

M. PISANI.- Je le crois possible.

M. LE PRESIDENT.- Nous pourrions tenir une réunion mardi prochain à 14 heures 30.

M. ROTINAT.- Qu'attendez-vous de la réunion en commun avec le bureau de la Commission de la Défense Nationale de l'Assemblée Nationale ?

M. BRUNHES.- Nous voulons prouver notre esprit de conciliation.

M. PISANI.- De toute façon, je serai à votre disposition, ici, mardi matin à 11 Heures.

La séance est levée à 16 heures 15.

Le Président,

*Valentin*

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

## COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, Président

Séance du mardi 8 novembre 1955

La séance est ouverte à 14 heures 40

- PRESENTS : MM. AUGARDE, le Général BETHOUART, Marcel BOULANGÉ, Julien BRUNHES, Yves JAOUEN, de MAUPEOU, de MONTULLE, PARISOT, le Général PETIT, PIDOUX DE LA MADUERE, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, ROTINAT, Marcel RUPIED, SAUVETRE.
- EXCUSE : M. PIC.
- ABSENTS : MM. Robert AUBÉ, Henri BARRÉ, BORGEAUD, CHOCHOY, CLAPAREDE, FOUSSON, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, Edmond MICHELET, MOSTEFAI EL HADI, PIALES, RAMAMPY.
- SUPPLEANTS : MM. ALRIC, DELRIEU, LE SASSIER BOISAUNE, RADIUS, RAYBAUD.

ORDRE DU JOUR

- Examen du projet de rédaction proposé par M. PISANI, rapporteur, pour le projet de loi portant réorganisation de la Défense Nationale (n° 524, année 1955).

-----

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- Je donne la parole à M. PISANI pour nous présenter son projet de rédaction pour le projet de loi (n° 524, année 1955), portant organisation générale de la Défense Nationale. M. Pisani vous a fait parvenir son projet ronéographié (voir en annexe ce document).

M. PISANI.- Je pourrais faire à la tribune un exposé qui, tout d'abord, analyserait le débat en soulignant que le seul désaccord entre les Chambres porte sur les méthodes et qu'on ne peut cristalliser la notion politique dans un texte législatif.

J'analyserais ensuite quatre critères fondamentaux qui ont guidé nos travaux, en insistant sur la notion de "volonté de défense nationale" comportant la continuité de l'effort; en insistant ensuite sur le fait que la Défense Nationale est une "notion totale", portant sur le temps de paix comme sur le temps de guerre; en indiquant enfin que la Défense Nationale doit être "concrète" et s'adapter à toutes les hypothèses possibles.

La défense nationale doit couvrir l'ensemble du territoire et constituer un tout géographique. Elle s'intègre dans l'ensemble de nos relations internationales et nous impose des concordances techniques. Je soulignerai que la haute responsabilité de Défense Nationale est à l'échelon le plus élevé, celui du Conseil des Ministres.

Dans ce cadre, il faut définir des missions et en déduire un système d'organes permanents (c'est l'inverse de

ce qu'on fait d'ordinaire).

Je passerais ensuite à la question des forces armées, en distinguant bien entre le général et la technique. Je soulignerai la différence entre "forces armées" et "nation armée", ce qui me permettra de faire ressortir les liaisons étroites entre la politique du pays et sa politique militaire.

J'étudierais ~~enfin~~ <sup>enfin</sup> l'aspect technique des forces armées, en tant qu'élément militaire. Il faudrait souligner que notre effort porte trop sur le "corps expéditionnaire" et pas assez sur "la présence partout", ne serait-ce qu'en raison de la guerre subversive qui, elle, s'appliquerait à tout le territoire.

Pour la Défense Nationale, pour les Forces Armées, pour les Armées, il faut un organe de direction, un organe consultatif, un Etat-Major, se retrouvant à chaque échelon.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie beaucoup M. PISANI pour son travail considérable.

La séance, suspendue à 15 heures, est reprise à 15 heures 55

M. LE PRESIDENT.- J'ai été éclairé et satisfait par l'exposé de notre rapporteur. Nous pourrions passer à l'examen du texte.

M. PISANI.- L'article premier définit la notion de Défense Nationale.

M. AUGARDE.- Il faudrait peut-être, à la fin de l'alinéa, supprimer les mots " de défense"

M. de MAUPEOU.- Je crois ce texte de l'alinéa excellent.

M. PISANI.- Je vous propose <sup>d'ajouter</sup> de ~~rapporter~~, à la fin du dernier alinéa, les mots: " et peut imposer la recherche de tels accords".

Je veux ainsi souligner le lien entre le diplomatique et le militaire; le système de protection internationale fait partie de la Défense Nationale.

M. LE PRESIDENT.- Mais ce n'est pas à notre commission, comme telle, de dicter sa politique générale au Gouvernement.

M. PISANI.- C'est parce que la France doit avoir "l'armée de sa politique" qu'il faut définir le lien diplomatie-défense nationale.

M. AUGARDE.- Néanmoins, l'adjonction proposée fixe bien le sens de notre position.

M. DELRIEU.- Mais on nous demandera "comment" se fera le lien.

M. PISANI.- C'est précisément le rôle du Gouvernement. Mon texte respecte infiniment le pouvoir gouvernemental.

Je crois vraiment que la politique de la Défense commande certaines recherches d'alliances.

M. LE PRESIDENT.- Je crois vraiment l'adjonction superflue.

L'adjonction est décidée, sous la forme suivante: " et peut impliquer la recherche de tels accords".

L'article 1er, ainsi modifié, est adopté.

#### Article 2

M. PISANI.- Je vous propose, pour le paragraphe 3, la rédaction suivante : "la répartition d'ensemble des moyens dont dispose la nation, et leur affectation aux grandes tâches auxquelles elle doit faire face."

La modification est adoptée.

L'article 2, ainsi modifié, est adopté.

M. JAOUEN.- J'ai vu avec grand plaisir le rôle donné à la protection civile dans ce texte. Je tiens à informer la commission que j'ai récemment déposé une question orale avec débat sur ce point.

#### Article 3

L'article 3 est adopté.

M. de MAUPEOU.- Qu'appellez-vous exactement "cabinet de guerre"?

M. PISANI.- C'est une sorte de Conseil gouvernemental restreint.

Article 4

L'article 4 est adopté.

Article 5

M. PISANI.- Je propose que le dernier alinéa soit rédigé comme suit :

"ses propositions sont soumises au Conseil des Ministres, ou au Comité de la Défense Nationale, accompagnées éventuellement de l'avis du Conseil Supérieur de la Défense Nationale",  
et cela en raison du fait que certaines décisions ne peuvent être confiées à une assemblée de 30 personnes.

La modification est adoptée.

L'article 5, ainsi modifié, est adopté.

Article 6

M. PISANI.- Pour l'alinéa 1er, je vous propose la rédaction suivante :

"Le Comité de la Défense Nationale, qui peut devenir, en cas d'hostilités, le Cabinet de Guerre, est un Comité ministériel restreint au sein duquel se préparent les décisions gouvernementales en matière de Défense Nationale. Il peut recevoir délégation du Conseil des Ministres pour prendre certaines décisions".

Dans le cadre de la constitution de 1946, la politique générale du Gouvernement revient au Président du Conseil. Laissons-lui donc la possibilité d'exercer sa responsabilité comme il l'entend.

M. de MAUPEOU.- Faut-il déjà tant préciser ?

M. PISANI.- Je pense que nous sommes ici au niveau de la responsabilité.

M. LE PRESIDENT.- Je serais volontiers d'accord avec le texte proposé.

M. PISANI.- Le texte ne dilue pas la responsabilité, mais précise les conditions dans lesquelles elle s'exerce.

M. de MAUPEOU.- Ne pourrions-nous pas laisser une porte ouverte de choix entre les formules.

M. PISANI.- Mais il n'y a qu'une formule : seul le Président du Conseil a la responsabilité. Il faut, d'autre part, pouvoir "se ramasser" pour décider.

M. LE PRESIDENT.- Je trouve meilleure la première rédaction que vous nous aviez communiquée; elle ne donne pas pouvoir de décision au Comité de la Défense Nationale.

M. PISANI.- Je pourrai établir une nouvelle rédaction en ce sens.

L'article 6, sous cette réserve, est adopté.

Article 7

L'article 7 est adopté.

Article 8

L'article 8 est adopté.

Article 9

L'article 9 est adopté.

Article 10

L'article 10 est adopté.

Article 11

L'article 11 est adopté.

M. PISANI.- Les définitions au titre IV sont plus précises, peut-être trop. Mais je les ai faites dans une optique de volonté.

Article 13

M. PISANI.- J'attendais ici le reproche d'avoir trop fusionné; entre le stade de la conception et le stade de l'exécution, il est bon de fixer un stade intermédiaire laissé à l'échelon des armées.

M. AUGARDE.- Tout élément qui doit obéir à un chef autre que celui qui est engagé dans le combat devient un élément de discorde.

M. PISANI.- L'article 26 prévoit la fusion intime du commandement dans le cadre du théâtre d'opérations.

M. AUGARDE.- Je voudrais, à l'échelon le plus bas, le maximum de moyens divers!

M. PISANI.- Remarquez que tout ce qui touche à l'emploi est à l'échelon "Forces Armées".

Je vous propose la rédaction suivante, qui me semble préférable à celle que je vous avais soumise d'abord :

"Les Forces Armées comprennent, dans le cadre d'une organisation interarmées destinée à assurer la plus grande efficacité de l'appareil militaire, outre les organismes et formations interarmées, les armées de terre, de mer et de l'air. Elles sont le dernier recours de la nation menacée."

L'article 13, ainsi rédigé, est adopté.

Article 14

M. AUGARDE.- Nous devons, ici, marquer nettement notre implication dans un ensemble international de défense.

M. PISANI.- Je vais établir une rédaction en ce sens.

Le Général PETIT.- Il y a des affaires strictement françaises et d'autres à régler sur le plan international. Il faut le souligner bien nettement, de même qu'il y a des questions à régler pour le temps de paix et d'autres pour le temps de guerre.

PRESIDENCE DE M. de MAUPEOU, Président

L'article 14 est adopté.

Article 15

M. JACUEN.- La rédaction de l'article 15 n'implique-t-elle pas la suppression des régiments coloniaux?

M. PISANI.- Non, mais elle implique la disparition de l'"armée" coloniale; les régiments coloniaux restent comme régiments spécialisés.

M. LE PRESIDENT.- C'est une question importante dans la mesure où elle met en jeu les spécialisations et les mutations.

M. JACUEN.- Ce sont des précisions indispensables à apporter. Il y a une différence entre la formation des "métropolitains" et des "coloniaux".

M. AUGARDE.- Pourquoi, alors, trouve-t-on des Kabyles au 22ème B.C.A. à Nice ?

M. PISANI.- Ce qu'il faut supprimer, c'est l'armée coloniale, autonome. Il ne faut pas toucher aux unités coloniales comme telles.

M. LE PRESIDENT.- Que notre rapporteur indique bien nos préoccupations.

M. AUGARDE.- La notion d'Union Française implique la notion d'armée unique et la suppression de la "coloniale".

L'article 15 est adopté.

Article 16

L'article 16 est adopté.

Article 17

L'article 17 est adopté.

Article 18

Le Général BETHOUART.- J'aurais mis un chef d'Etat-Major "général" pour chaque armée. A moins que les chefs d'Etat-Major aient une subordination par rapport au chef d'Etat-Major général.

M. PISANI.- C'est précisément cela !

M. LE PRESIDENT.- Quels sont les rapports entre les chefs d'Etat-Major et leurs secrétaires d'Etat ?

M. PISANI.- C'est un problème technique. Le Secrétaire d'Etat est un gérant, le Ministre, un patron.

L'article 18 est adopté.

Article 19

M. LE PRESIDENT.- Votre Secrétariat général n'est-il pas une sorte de Secrétariat d'Etat permanent ?

M. PISANI.- C'est un organe "de travail" permanent.

Le Général BETHOUART.- Je vous propose d'ajouter (in fine) les mots : " et coordonne", avant les mots : "l'exécution".

Cette modification est adoptée.

L'article 19, ainsi modifié, est adopté.

M. PISANI.- Je vous propose d'introduire ici deux articles de plus, qui me paraissent nécessaires au texte.

Ils seraient ainsi rédigés :

"Article 19 bis

" Les directions et services relevant du Secrétaire général des Forces Armées sont énumérés dans un décret pris en forme de Règlement d'administration publique, qui précise également leur organisation interne et leurs dotations en personnel."

"Article 19 ter

" Le membre du Gouvernement chargé de chacune des trois armées assure la mise en condition, le recrutement, la mobilisation des forces et services qui sont soumis à son autorité et, d'une manière générale, leur préparation à l'exécution de leurs différentes missions.

" Il élabore des programmes et des propositions budgétaires et assure leur exécution dans le cadre des programmes généraux et du budget des Forces Armées."

Ces deux articles sont adoptés.

Article 20

M. AUGARDE.- Je fais toutes réserves, quitte à paraître me répéter....

L'article 20 est adopté.

Les articles 21 à 25 sont adoptés.

L'article 26 est adopté, dans la rédaction suivante :

Article 26

"Les organes d'inspection et de contrôle sont régis par des textes spéciaux et notamment les lois sur l'organisation générale et l'administration des armées".

Les articles 27 à 32 sont adoptés.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons bien travaillé sur les articles que nous donnait M. Pisani. Nous sommes d'accord ? (assentiment)

Je crois que nous pourrons, de toute façon, confier à M. Pisani le soin des modifications de détail qui pourraient lui paraître nécessaires. La rapidité de notre travail peut nous avoir fait passer par-dessus certaines corrections nécessaires (assentiment).

Le Général BETHOUART.- L'organisation gouvernementale n'est pas du rôle du Parlement. J'ai pensé qu'on pourrait proposer au

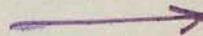
Conseil de la République une proposition de résolution fixant notre position en ce qui concerne cette structure.

M. LE PRESIDENT.- Je crois cette formule très profitable.

La séance est levée à 18 heures 05

Le Président,

*Robinet*



Paris, le 5 novembre 1955.

PROJET DE REDACTION  
pour le projet de loi portant réorganisation  
de la Défense Nationale

-\*-\*-\*

proposé par M. PISANI, rapporteur

-\*-\*-\*

TITRE PREMIER : PRINCIPES GENERAUX

Article premier.-

La Défense Nationale a pour objet de préparer et d'assurer la défense intérieure et extérieure du territoire métropolitain, des départements et territoires d'Outre-Mer et des pays à l'égard desquels la France a assumé des responsabilités de défense.

Elle impose la préparation et la mobilisation morale et matérielle de la Nation armée en vue de la défense.

Elle s'identifie à la politique générale de la Nation placée devant l'éventualité de l'emploi de la force pour la sauvegarde de ses libertés et de sa vie.

Elle s'inscrit dans le cadre des alliances et accords internationaux souscrits par la France.

Article 2.-

La Défense Nationale comporte la définition d'une politique et la mise en place d'une organisation qui fixent, dès le temps de paix et pour le temps de guerre, les stades successifs de préparation et de mise en oeuvre des moyens, et notamment :

- 1 - la définition de l'organisation de la Nation en temps de guerre et, en particulier, l'organisation des pouvoirs publics, la protection civile, l'économie de guerre, le service national, l'action psychologique, la recherche et l'action scientifiques et techniques, le renseignement;

.../...

Ses propositions sont soumises au Conseil des Ministres, accompagnées des conclusions du Comité de la Défense Nationale et éventuellement de l'avis du Conseil Supérieur de la Défense Nationale.

Article 6.-

Le Comité de la Défense Nationale qui peut devenir, en cas d'hostilités, le Cabinet de Guerre, est un comité ministériel restreint chargé de préparer les décisions du Gouvernement en matière de Défense Nationale.

Il comprend, sous la présidence du Président de la République, et avec voix délibérative :

- le Président du Conseil, Vice-Président,
- les membres du Gouvernement chargés de la Défense Nationale, des Forces Armées, de l'Intérieur, de la France d'Outre-Mer, des Finances, de l'Economie Nationale et des Affaires Etrangères.

Le Président de la République peut appeler à siéger au Comité de la Défense Nationale tout autre membre du Gouvernement pour les questions intéressant son Département et peut convoquer, pour être entendue par le Comité, toute personnalité à raison de sa compétence.

Le Secrétariat du Comité est assuré par le Secrétaire Général de la Défense Nationale.

Article 7.-

Le Conseil Supérieur de la Défense Nationale est un organisme consultatif chargé de donner des avis au Comité de la Défense Nationale ou à ses membres.

Il se réunit au minimum quatre fois par an.

Les membres du Conseil sont répartis en six hauts comités qui comprennent, en outre, des personnalités choisies au gré de leurs attributions ou de leur compétence :

- le Haut-Comité militaire,
- le Haut-Comité des effectifs et de la main-d'oeuvre,
- le Haut-Comité de l'action psychologique,
- le Haut-Comité économique,
- le Haut-Comité de la protection civile
- le Haut-Comité de la recherche et de l'action scientifiques et techniques.

La composition du Conseil Supérieur de la Défense Nationale et de ses Hauts-Comités est fixée par décret pris en Conseil des Ministres. Leur Secrétariat est assuré par le Secrétaire Général de la Défense Nationale.

TITRE IV - FORCES ARMÉES

Article 13.-

Les Forces Armées comprennent, dans le cadre d'une organisation interarmées destinée à assurer la plus grande efficacité de l'appareil militaire, les armées de terre, de mer et de l'air. Elles sont le dernier recours de la nation menacée.

Article 14.-

Les Forces Armées ont pour mission, dans le territoire métropolitain, dans les départements et territoires d'outre-mer et les pays à l'égard desquels la France assume des responsabilités de défense :

- d'assurer l'intégrité de leur espace et la liberté de leurs communications,
- exceptionnellement, en tout temps, de coopérer aux tâches de maintien de l'ordre, sur réquisitions prises par les autorités compétentes.

Elles affectent leurs moyens et conduisent les actions militaires en vue d'atteindre l'ensemble des buts définis par le Gouvernement.

Elles sont articulées en :

- forces d'intervention
- organismes territoriaux
- forces de défense intérieure du territoire.

Tout élément militaire peut être appelé à participer à l'exécution en un quelconque lieu d'une quelconque des missions dévolues aux forces armées.

Article 15.-

Le membre du Gouvernement chargé des Forces Armées prépare et exécute les décisions du Gouvernement concernant les missions, la politique générale d'emploi, l'organisation générale, les plans et les programmes des Forces Armées.

Le Chef d'Etat Major Général des Forces Armées assiste le membre du Gouvernement chargé des Forces Armées dans l'exercice de ses attributions. Responsable devant lui de l'ensemble des questions militaires interarmées, il prend l'initiative des études se rapportant à ces questions, prépare les mesures propres à assurer l'exécution des missions des armées et à coordonner les actions des Etats Majors propres à chaque armée. Il donne ses directives aux services communs, et prépare les instructions destinées aux services propres à chacune des trois armées, notamment, en matière de constitution des approvisionnements, d'utilisation des ressources, de programmes d'étude et de réalisation d'armes et d'équipement.

Article 19.-

Le Secrétariat Général des Forces Armées est dirigé par un Secrétaire Général, nommé par décret pris en Conseil des Ministres, qui assure la coordination de l'activité des directions et services communs et propose au Ministre les mesures de coordination de l'action des secrétariats généraux ou organismes équivalents propres à chaque armée dans les domaines juridique, administratif, financier et économique. Le Secrétaire Général des Forces Armées est notamment chargé de la centralisation de tous les renseignements nécessaires à la préparation du budget des Forces Armées et au contrôle de son exécution : il suit également la préparation et l'exécution des programmes intéressant les forces armées.

Article 20.-

Chacune des trois armées de terre, de mer et de l'air comprend :

- un conseil supérieur
- une administration centrale
- des organes d'inspection
- des organes de contrôle

Article 21.-

Les Conseils Supérieurs des forces terrestres, navales ou aériennes sont des organismes consultatifs pouvant être appelés à donner leur avis sur toute question militaire intéressant la préparation de chaque armée à sa mission.

Leur composition, leurs attributions et leur mode de réunion font l'objet de décrets pris en Conseil des Ministres.

Les régions et commandements territoriaux sont confiés à des officiers généraux et supérieurs des trois armées, dont les règles de subordination, les pouvoirs, les attributions et le mode de nomination sont déterminés par les lois d'organisation générale et d'administration des armées, ainsi que par les lois concernant l'état d'urgence et l'état de siège.

Article 26.-

Il peut être constitué dès le temps de paix des commandements interarmées et défini des théâtres d'opération.

Les premiers ont pour mission de préparer l'emploi des forces armées pour la défense d'un territoire déterminé.

Dans chaque cas, la désignation et les attributions des chefs de ces commandements interarmées font l'objet de décrets pris en Conseil des Ministres, sur proposition du membre du Gouvernement chargé des Forces Armées.

Les seconds constituent des zones opérationnelles dont les commandants relèvent du Président du Conseil. Ils exercent le commandement des forces terrestres, navales et aériennes mises à leur disposition.

TITRE V - DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 27.-

Il est créé une commission consultative de réorganisation de la Défense Nationale chargée de la préparation des textes nécessaires à la mise en oeuvre de l'organisation et des principes définis par la présente loi.

Article 28.-

La Commission prévue à l'article précédent comprend 9 parlementaires (5 députés, 4 sénateurs), six officiers, contrôleurs et ingénieurs des différentes armées, et trois hauts fonctionnaires civils, dont un Conseiller d'Etat.

Les membres de cette commission sont désignés en tenant compte des différents problèmes à résoudre, politiques, techniques, économiques, militaires et d'Union Française.

/...

8°) l'organisation de la recherche scientifique et technique, de l'action psychologique et de la coordination du renseignement, et de la garde du secret.

Article 31.-

La commission dépose ces textes dans un délai d'un an à partir de la promulgation de la présente loi, sous forme d'un rapport au Président du Conseil. Dans les trois mois qui suivent ce dépôt, le Président du Conseil soumettra au Parlement des projets de loi répondant aux objets définis au précédent article.

Article 32.-

La Commission peut être consultée sur l'ensemble des textes réglementaires pris en application de la présente loi ou des lois prévues à l'article 30 ci-dessus.





- 3 -

A l'article 2, "formation civique" et "action psychologique" me semblent devoir impliquer des aspects nouveaux dans la formation militaire.

Pourquoi, d'autre part, ne pas utiliser "mobilisation" au lieu de "organisation du temps de guerre" ?

Dans le titre III, n'aurait-on pu énumérer dès le début les organismes militaires de la Défense Nationale ?

A l'article 7, ne pensez-vous pas que le conseil supérieur de la Défense Nationale pourrait être transformé en organisme permanent ? Pourquoi ces quatre réunions par an ?

M. PISANI.- C'est "au moins" quatre réunions dont il s'agit.

M. le Général PETIT.- A l'article 8, entendez-vous par "haute personnalité militaire" un officier ou un fonctionnaire militaire ?

M. LE PRESIDENT.- C'est du ressort du Gouvernement.

M. le Général PETIT.- A l'article 11, envisagez-vous que des autorités civiles auront sous leurs ordres des autorités militaires ?

M. LE PRESIDENT.- Je déplore, comme le Général Petit, les délais trop courts que nous avons eus devant nous. Il faut que ce texte soit examiné demain en séance. Après notre réunion de l'après-midi à l'Assemblée Nationale, nous avons presque une obligation morale de procéder demain à la discussion, sans changer le texte adopté hier.

M. JAUEN.- J'ai soulevé hier la question de la protection civile. J'ai l'intention d'intervenir demain sur ~~la question~~  
ce point.

M. LE PRESIDENT.- A la suite de ces observations, je mets aux voix le rapport de M. Pisani tel qu'il nous a été présenté hier.

Le rapport de M. Pisani est adopté à l'unanimité.

\*  
\* \*

M. LE PRESIDENT.- Notre collègue le Général Béthouart va déposer une proposition de résolution indiquant notre position sur la structure ministérielle, qui complétera notre vote sur le projet de loi.

.../...

- 4 -

Le Général Béthouart donne lecture de sa proposition de résolution rédigée comme suit :

PROPOSITION DE RESOLUTION

"Le Conseil de la République, à la suite du vote qu'il vient d'émettre sur le projet de loi portant organisation générale de la défense nationale soulignant, d'une part, qu'il n'appartient pas au Parlement de fixer par des textes législatifs les structures ministérielles mais, affirmant d'autre part la nécessité d'une stabilité dans ces structures, recommande que l'organisation gouvernementale de la Défense Nationale soit fondée sur la distinction des fonctions suivantes :

- 1- Conception générale de la Défense Nationale et affectation par grandes masses des moyens de la Nation ;
- 2- Direction, coordination et emploi des Forces Armées ;
- 3- Mise en condition, gestion et mise à disposition de ces forces.

"Il réaffirme, d'autre part, l'unité de vues qui doit inspirer cette organisation, unité qui ne peut être obtenue que si les fonctions de Direction de la Défense Nationale et des Forces Armées sont placées sous la même autorité.

"Il recommande donc que, sauf le cas où le Président du Conseil assumerait directement la charge de la Défense Nationale, l'organisation ministérielle soit articulée de la façon suivante :

- un Ministre de la Défense Nationale et des Forces Armées vice-président du Conseil, assisté de :

- trois secrétaires d'Etat chargés de la gestion et de la mise en condition des trois armées

- et un secrétaire d'Etat chargé de la coordination des programmes techniques."

La proposition de résolution est adoptée à l'unanimité.  
M. Pisani est désigné pour la rapporter.

La séance est levée à 17 heures 30.

Le Président,

*M. Pisani*

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Présidence de M. ROTINAT, Président

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du Jeudi 15 Décembre 1955

---:---:---:---

La séance est ouverte à 15 Heures 50

---:---

Présents : MM. Henri BARRE, le Général BETHOUART, Julien BRUNHES, de LACHOMETTE, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, de MONTULLE, PARISOT, le Général PETIT, Raymond PINCHARD, ROTINAT, Marcel RUPIED, SAUVETRE.

Excusés : MM. Marcel BOULANGE, Yves JAOUEN, LONGCHAMBON, PISANI.

Suppléants: MM. ALRIC, DELRIEU, COLONNA, RAYBAUD.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, BORGEAUD, CHOCHOY, CLAPAREDE, FOUSSON, LE GROS, KALB, El Hadi MOSTEFAI, PIALES, PIC, PIDOUX de LA MADUERE, RAMAMPY.

---\*---

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Exposés sur :

- a) les problèmes relatifs aux forces françaises d'Allemagne (M. Rotinat - M. Barré)
- b) le fonctionnement des centres mobilisateurs (M. Jaouen).
- c) les problèmes militaires de l'A.E.F. (M. Marcel Boulangé).
- d) les problèmes posés aux forces armées par l'évolution de la situation en Afrique du Nord.

-\*-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- Laissez-moi vous dire l'agréable surprise que me donne la nombreuse assistance d'aujourd'hui.

Je croyais nécessaire de vous mettre au courant notamment de la situation des forces françaises d'Allemagne auxquelles nous avons rendu visite, M. Barré et moi-même.

Nous voulions connaître les conséquences sur les forces des prélèvements opérés au profit des unités d'Afrique du Nord et la répercussion de ces derniers sur notre mobilisation.

Nous avons rendu visite au Général Noiret, commandant les Forces Françaises d'Allemagne et aux différents éléments de ces forces.

Les prélèvements opérés ont été importants, touchent à nos engagements NATO\* et modifient profondément les données de notre mobilisation. Nous avons trouvé une audience très large et très sympathique, qui allait à l'ensemble de de la Commission que nous représentions.

..//..

\* North Atlantic Treaty Organisation

- 3 -

En ce qui concerne le N.A.T.O., nos alliés ont été compréhensifs, mais les plans N.A.T.O. n'ont pas été changés, ce qui nous met dans une situation délicate : notre 2<sup>me</sup> Corps d'Armée est, en particulier, extrêmement réduit. Tous ces prélèvements pèsent lourdement sur le dispositif opérationnel et disloquent notre plan de mobilisation. On y a fait face avec des moyens de fortune : les disponibles ont "bouché des trous", mais sans augmenter, bien au contraire, le potentiel de combat des forces. Notons cependant l'organisation et le moral satisfaisants des bataillons de disponibles, qui font assez bonne impression.

En Allemagne occupée, nous avons un effectif théorique d'environ 100.000 hommes, dont 90.000 pour l'armée de terre. Les ponctions ont, en particulier, fait disparaître la 4<sup>me</sup> Division d'Infanterie, en plus des départs individuels. On constitue actuellement la 19<sup>me</sup> Division d'Infanterie, en instance de départ. Notez qu'environ 50 % des partants sont volontaires.

Les Forces Françaises d'Allemagne sont néanmoins très au-dessous de l'effectif qu'elles devraient comporter.

La question du matériel est grave également.

M. le Général BETHOUART.- On envoie en Algérie un matériel inutile aux unités qui partent.

M. PINCHARD.- J'en dirai autant pour ce qui est de la division de Nancy, qui est partie ;

M. LE PRESIDENT.- Je pense que, pris de court, on a fait suivre les hommes par leur matériel, d'une façon tout à fait inutile.

M. DELRIEU.- Qui est responsable ?

M. BARRE.- Cela vient de loin, notamment de la suppression des affaires indigènes...

M. le Général BETHOUART.- ... et de la dislocation de l'Armée d'Afrique par la guerre d'Indochine.

M. LE PRESIDENT.- Quoi qu'il en soit, il est inadmissible qu'on démolisse notre organisation N.A.T.O. d'une façon aussi peu efficace.

... En Allemagne, le matériel est bien insuffisant :

..//..

- 4 -

les canons automoteurs sont à bout de souffle; il faudrait des 105 français sur châssis AMX.

Autre point : nous avons visité les unités de disponibles, bataillons autonomes, qui, au nombre de trois, ont été affectés à la 3<sup>me</sup> D.I. Ils ont retrouvé un cadre connu, ce qui rend le test peut-être moins valable ! Le moral était excellent, mais il est évidemment impossible de généraliser.

Néanmoins, le système de la mobilisation verticale est démolé par ces appels de disponibles. Il faudra mettre sur pied un mode d'appel de bataillons de marche pour les forces à envoyer Outre-Mer.

La situation financière, elle, est extraordinaire et fait la preuve d'une remarquable utilisation des crédits ; mais nous allons nous trouver bientôt devant une situation nouvelle, puisqu'en mai prochain la contribution allemande disparaîtra. La situation en deviendra certainement délicate, notamment pour ce qui est de l'entretien des servitudes.

Il est possible que la France abandonne la partie Nord de sa zone d'occupation pour se concentrer dans la partie Sud en réduisant ses servitudes, lorsque l'armée de l'Allemagne de l'ouest sera constituée.

(Suit un exposé du Colonel Dorange sur l'implantation des forces françaises en Allemagne).

M. le Général BETHOUART.- Le regroupement vers le sud entraîne une économie d'argent, d'abord, et d'arrières, ensuite, puisque la nouvelle zone sera adossée à la frontière française.

M. LE PRESIDENT.- ... N'oubliez cependant pas l'importance du prestige !

... Je laisse maintenant la parole à M. Barré.

M. BARRE.- Je n'ai entendu en Allemagne aucune récrimination contre la politique du Gouvernement.

Mais, il faudrait, mon Dieu ! que la politique de défense nationale fût définie et organisée, à tous les points de vue :

.../...

- 5 -

personne ne sait vers quoi elle s'oriente, personne n'a en main les données suffisantes pour se prononcer sur elle et sur la valeur, notamment, des dernières découvertes scientifiques.

(M. Barré donne ici lecture du rapport sur les "Problèmes de matériel et problèmes d'instruction" annexé au compte-rendu).

M. LE PRESIDENT.- Je conclus en disant que cette visite nous a laissé une très heureuse impression.

Elle nous a permis de nous retremper aux sources de l'histoire, devant les monuments à la mémoire de Turenne, de Hoche ou de Marceau ! Notre fierté nationale nous impose le devoir de maintenir notre patrimoine de gloire et la présence de la France.

Ces F.F.A., ~~qui~~ représentent le meilleur de notre armée, mais il faut les aider de toutes nos forces ! Elles doivent rester là où elles sont, et nous devons être fiers d'elles et de leurs chefs.

-\*-

M. MICHELET.- J'attendais de vous une communication sur la situation en Afrique du Nord, qui est extrêmement grave en ce moment. Nous aurions pu parler de cela !

M. LE PRESIDENT.- Je ne demande qu'à être informé. Si vous voulez vous informer sur place, nous pouvons déléguer immédiatement certains de nos collègues.

M. MICHELET.- Je demande la désignation d'une sous-commission !

M. LE PRESIDENT.- Je veux bien, mais je ne veux pas me faire l'écho d'une campagne de presse. Informons-nous exactement avant de discuter !

..//..

- 6 -

M. DELRIEU.- Je suis heureux que ce point ait été soulevé. La situation en Algérie empire depuis 14 mois.

M. MICHELET.- ... on nous amuse, aujourd'hui, et je n'ai pas de leçons de patriotisme à recevoir !

M. BARRE.- Mais il y a une relation directe entre notre voyage en Allemagne et la situation en Afrique du Nord.

M. PINCHARD.- Je comprends les soucis de M. Michelet, mais le climat de notre réunion n'aurait pas dû être troublé. Allons en Afrique du Nord, nous en parlerons ensuite. Je rends grandement hommage au résultat de notre visite....

M. le Général BETHOUART.- ... qui a eu le meilleur effet auprès des F.F.A.

Nos armées, là-bas, sont angoissées, d'une part, par l'échéance de mai prochain, avant laquelle toutes les questions financières doivent être réglées; elles sont angoissées d'autre part, à cause de l'instabilité de la condition militaire, surtout pour ce qui est des cadres mariés. Il y a là une crise morale grave.

M. PINCHARD.- Nous devons maintenant nous prononcer sur la proposition de M. Michelet et, en second lieu, sur la position que nous devons prendre en ce qui concerne le maintien de nos forces en Allemagne et la reconstitution de l'Armée d'Afrique.

M. de LACHOMETTE.- Nous pourrions peut-être avoir de M. Michelet des informations sur l'Afrique du Nord.

M. LE PRESIDENT.- Pas aujourd'hui, en raison du temps disponible.

De toute façon, nous ne pouvons être informés que par une mission envoyée sur place.

M. DELRIEU.- Je ne le crois pas. Nos informations ne peuvent venir que du Gouvernement.

M. MICHELET.- Je suis prêt à retirer ce que j'ai dit. Néanmoins, je crois la situation grave. Je m'associe tout à fait aux éloges de mes collègues sur votre visite en

- 7 -

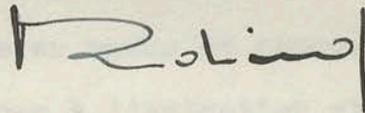
Allemagne ; mais je pense que le sujet n'est pas épuisé. Je sais que le Général commandant au Maroc n'a plus la situation en main et je suis très inquiet.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de consacrer notre prochaine réunion, d'ici une semaine, à l'examen de ces problèmes.

(Assentiment).

La séance est levée à 17 Heures 45.

Le Président,



Mais les dispositions interalliées prévoient de façon formelle que tout le budget marocain devait être employé en territoire allemand et que toutes les réalisations effectuées à partir de ce budget devaient un jour faire retour en Allemagne.

Le budget d'entretien, proprement dit, s'élevait à environ 50 milliards (dont 15 milliards versés en francs par le Maroc au titre des aides de traitement) et restait une somme de milliards que le Commandement a répartie entre les constructions nécessaires à l'ensemble de nos Forces armées qui devaient permettre de remettre progressivement et définitivement, à partir de mars 1956, tous les immeubles réquisitionnés à la disposition de leur propriétaires.

LL

PROBLEMES DE MATERIELS

et

PROBLEMES D'INSTRUCTION

I - LES POSSIBILITES FINANCIERES DES FORCES FRANCAISES d'ALLEMAGNE  
ET LEURS CONDITIONS D'EMPLOI -

Comme vous l'a rappelé tout à l'heure le Président Rotinat, les Forces Françaises d'Allemagne ont disposé, depuis 1950 jusqu'à ce jour, d'un budget global annuel d'environ 100 milliards de francs dont 85 milliards versés en marks et représentant la contribution du gouvernement de Bonn à l'entretien et à l'équipement de ces Forces.

Mais les dispositions interalliées prévoyaient de façon formelle que tout le budget marks devait être employé en territoire allemand et que toutes les réalisations effectuées à partir de ce budget devaient un jour faire retour en Allemagne.

Le budget d'entretien, proprement dit, s'élevant à environ 50 milliards (dont 15 milliards versés en francs par la Métropole au titre des soldes de traitements) il restait une 50e de milliards que le Commandement a répartis entre les constructions nécessaires à l'ensemble de nos Forces; constructions qui devaient permettre de remettre progressivement et définitivement, à partir de mars 1956, tous les immeubles réquisitionnés à la disposition de leur propriétaire.

Encore que l'effort fourni dans le domaine des bâtiments soit tout à fait remarquable, il n'a pas paru nécessaire de revenir sur un sujet qui est déjà connu.

Par contre, il a paru intéressant de souligner l'effort accompli dans le domaine de la fabrication des matériels et dans celui de l'organisation de l'instruction.

## II - LES CREDITS DES MATERIELS ET LEUR EMPLOI -

Le premier objectif à atteindre était évidemment de demander à l'industrie allemande de fabriquer le matériel en service pour permettre de rétablir les niveaux de notre équipement après les ponctions opérées au titre du transfert de troupes en Afrique du Nord.

Mais le Commandement s'est orienté en même temps dans la voie des bureaux d'études et il y a obtenu des résultats qui doivent retenir notre attention.

La maigre tranche de budget réservée à Paris à nos organes de travail et à nos fabrications d'armement ne permet pas de consacrer à ces études les sommes et le personnel qui seraient nécessaires.

Le Commandement de l'Air, le Commandement du Génie, la Direction de l'Intendance et d'autres ont alors proposé au Général Commandant en Chef de faire travailler les Maisons

allemandes sur des prototypes dont elles conserveraient les "bleus" pour la satisfaction des besoins militaires allemands en même temps que des nôtres, mais pour lesquels la France garderait tout droit de fabrication sur son propre territoire.

C'est dans ces conditions que le Génie de l'Air puis le Commissaire général chargé de l'Intendance des Forces aériennes nous ont présenté, sur le terrain de Lahr, une série de véhicules dits "à grand rendement" : voitures P.C., centraux téléphoniques, atelier de photographie, blanchisseries, cuisines, douches qui répondent aux besoins de dispersion et de vie en dehors de toute localité, qui sont les caractéristiques de la guerre de demain et plus encore de la guerre atomique.

Le même jour, dans l'après-midi, le Général Commandant le Génie a présenté sur le terrain de Rastadt les matériels déjà en service et dont beaucoup ont été créés à Rastadt par la collaboration des Etats-Majors français et des Maisons allemandes.

Mais il a surtout insisté sur les études en cours dont certaines présentent un indéniable progrès dans le domaine de la rapidité d'exécution.

On retiendra parmi ceux-ci un engin distributeur de mines capable de mettre en place, en quelques minutes, des champs de mines denses et profonds.

Un engin creuse-tranchées qui répond à des buts analogues.

Un tracteur-niveleur destiné à accompagner les divisions rapides et qui, malgré son poids de plus de 20 T., s'est avéré d'une remarquable souplesse d'emploi.

Et enfin deux innovations particulièrement intéressantes dans le domaine du franchissement des cours d'eau :

- Le premier est un pont de 150 T destiné au franchissement du Rhin, d'une très grande rapidité de mise en oeuvre, deux fois plus puissant et 30% moins cher que les ponts de même catégorie actuellement en service dans nos forces occidentales.
- L'autre est un bac amphibie susceptible d'assurer le transport de chars AMX et d'E.B.R. Un tel engin marche sur route à 65/H. et en charge sur l'eau à 10/H.

Un rapide coup d'oeil sur le catalogue, qui circule actuellement entre vos mains, vous permettra de vous rendre compte de l'importance du travail accompli.

La présentation de Rastadt a laissé dans la mémoire de vos Commissaires la marque d'un travail sérieux, mené en profondeur avec un souci constant d'utiliser au mieux les crédits consentis et avec des résultats qui font honneur aux Officiers qui ont assumé cette tâche.

III - LE CENTRE D'INSTRUCTION D'ENGINS BLINDES DE TREVES -

C'est un travail du même ordre mais portant cette fois sur tout un ensemble qui a été réalisé par la 1ère Division Blindée à Trèves.

La complexité du problème qui se pose pour instruire aujourd'hui, dans ses diverses spécialités, l'homme de troupe et plus particulièrement celui de formations blindées, ne permet plus de disposer dans chaque régiment du matériel, du personnel et des installations nécessaires pour mener à bien des tâches aussi complexes et aussi diversifiées.

Il s'y ajoute la notion du prix de revient de ces spécialités et il importe de rappeler ici que la formation d'un pilote ou d'un tireur de char dépasse 1 million.

Décharger les Corps d'une tâche désormais au-dessus de leurs moyens, hâter et améliorer la formation technique du personnel, réaliser enfin le maximum d'économie dans ce domaine, tels ont été les buts que se sont proposés, sous l'impulsion du Général Commandant en Chef, les Officiers Généraux qui se sont succédé à la tête de la 1ère Division Blindée : le Général Demetz, aujourd'hui adjoint au Général Noiret, Puis le Général Manceaux-Demiau.

A - Missions et Organisation -

Chargé de la formation commune de base et de la formation de qualification des recrues, le C.I.D.B. assure actuellement les besoins de tous les régiments PATTON et AMX des Forces Françaises d'Allemagne (Régiments de Divisions Blindées, mais aussi Régiments de Corps d'Armées et des Divisions d'Infanterie), ainsi que les besoins de la 6<sup>e</sup> Division Blindée stationnée dans la région parisienne.

Déployé sur une surface qui mesure 2 kms de long sur 1 km de large, pourvu de champs de tir dans le voisinage immédiat, le Centre compte un effectif total de 1.100 hommes pour les taches d'encadrement.

Outre ses casernements et ses installations d'entretien, il dispose de moyens d'instruction extrêmement perfectionnés tant pour l'instruction du tir que pour l'école de conduite.

Les sommes investies ont été d'environ 1 milliard 500 millions, soit le prix de 15 chars PATTON. Elles ont été entièrement converties par le budget marks.

Sur l'ensemble de ces dépenses :

- 70 % ont été destinés aux moyens d'instruction;
- 15 % aux travaux rendus nécessaires par la configuration du terrain;
- 15 % seulement au casernement proprement dit.

Ce rapide aperçu appelle une première remarque : il s'agit là d'un essai qui ne s'est pas fait sans tâtonnement. Il est indéniable que la construction d'autres Centres bénéficierait de l'expérience ainsi faite et permettrait certainement des économies sensibles dans les dépenses d'investissements.

B - Fonctionnement -

Le souci majeur du Commandant du Centre et de ses instructeurs est de dresser un emploi du temps aussi rigoureux que possible et de s'attacher à la suppression des temps morts. Aussi la méthode d'instruction utilise-t-elle à plein le système des fiches mûrement réfléchi par le Bureau des Etudes Humaines.

Toutes les recrues destinées aux Régiments Blindés que dessert le Centre sont incorporées au C.I.D.B. et y reçoivent l'instruction commune de base qui dure de 6 à 7 semaines.

Au terme de cette période, le Centre ne conserve que les recrues qui ont été sélectionnées pour recevoir un enseignement technique spécialisé : chefs de chars, pilotes, tireurs, conducteurs de camions, de jeeps ou de half-track.

C - Rendement -

J'ai dit plus haut que les effectifs permanents du Centre

se montaient à environ 1.100 hommes. Dans ce chiffre il faut compter les instructeurs qui sont de jeunes gradés du contingent maintenus au Centre à l'issue de leur instruction à raison de 1 instructeur pour 6 à 8 hommes.

La capacité d'absorption permet d'avoir simultanément à l'instruction 1.500 hommes, renouvelés suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent, tous les 2 mois ou tous les 4 mois.

A titre d'indication, le Centre voit sortir tous les 2 mois :

pour le PATTON	:	120 pilotes
		90 tireurs
		70 radio-chargeurs
		22 chefs de chars
pour l'AMX	:	51 pilotes
		51 tireurs
		34 chefs de chars

Au titre des véhicules divers : 92 conducteurs.

Enfin, 200 recrues reçoivent uniquement la formation commune de base et sont dirigées sur leur Corps au bout de 2 mois d'instruction.

D - Avantage du Système en ce qui concerne les Régiments -

Débararrassés du souci de l'instruction individuelle qui constitue la charge la plus lourde du Corps, les Colonels et les Commandants d'Escadrons peuvent enfin se consacrer à l'entraînement proprement dit de leur unité. Les manoeuvres et exercices d'ensemble, les instructions de cadres, jusqu'ici trop souvent négligées, en raison des charges de l'instruction des recrues, reprennent alors leur place.

Il faut y ajouter l'intérêt que représente le système d'incorporation dit bi-mensuel (et que le croquis, qui est placé devant vous, permettra de comprendre aisément). Avec le système d'incorporations semestriel, compte tenu du fait que les recrues ne sont utilisables au combat qu'après 4 mois de service, les régiments de couverture ne connaissent la possibilité d'entrer en campagne dans le délai de 6 heures, que deux fois 2 mois par an.

Avec le système bi-mensuel, l'équilibre des effectifs est assuré tout au long de l'année et il suffit pour les régiments de couverture de les doter d'un sureffectif correspondant à l'effectif à l'instruction hors du Corps pour que le régiment soit prêt en tout temps.

.../...

E - Intérêt financier du système -

Un tel Centre, pour un rendement infiniment supérieur, permet des économies sensibles.

Deux exemples en donneront une idée.

L'instruction du tir exige un entraînement constant et l'exécution de tirs nombreux que ne peuvent effectuer les Corps de troupe, dépourvus de moyens nécessaires. Seul le champ de tir de Mailly permet, dans d'assez mauvaises conditions, le tir du PATTON ou de l'AMX.

La mise en place d'un ensemble de dispositifs particulièrement ingénieux permet, dans des stands de tir réduit, un entraînement quotidien dont le Président Rotinat et moi-même avons pu mesurer les heureux résultats.

En deux mois d'instruction dans sa spécialité, chaque tireur exécute 200 visées de télémétrie et 100 visées d'exercice de pointage.

Tous ces exercices utilisent le courant électrique fourni par le Centre et évitent la mise en marche des moteurs, particulièrement onéreuse.

On estime, d'autre part, que la formation d'un tireur de PATTON, faite dans un régiment, exigeait environ 75 coups à 38.000 francs pièce.

Les moyens perfectionnés du C.I.D.B. permettent de ramener ce chiffre à 25, d'où une économie non négligeable de 2 tiers.

Par ailleurs, les canons à très grande vitesse initiale du PATTON (1.200 M/sec. ou de l'A.M.X. 1.000 M/sec.) provoquent une usure très rapide des tubes, qui ont pratiquement terminé leur vie à 1.000 coups. Là aussi il faut souligner l'intérêt de l'économie de tubes qui sont particulièrement chers.

#### F - Conclusions -

La mise en place du C.I.D.B. constitue, à coup sûr pour l'ensemble de nos Forces Blindées, une amélioration très sensible dans tous les domaines.

On est donc en droit de se demander si le système ne devrait pas être étendu à chaque arme ? Il faut d'abord reconnaître que l'Artillerie antiaérienne dispose à Nîmes d'un Centre, moins bien équipé peut-être, mais qui répond à ses besoins.

Il en est de même pour les Transmissions avec les 2 Centres d'Agen et de Sète.

Le Train tend à adopter des formules analogues, sur des bases plus modestes, par l'organisation d'un Centre pour chaque région militaire.

Reste le problème de l'Artillerie qui sera sans doute amenée à créer des Centres au fur et à mesure que le matériel tracté sera remplacé par du matériel sur plates-formes chenillées.

Le gros problème qui domine est celui de l'Infanterie. Là il faut bien reconnaître que les charges de l'Afrique du Nord, dont le poids le plus lourd retombe sur le fantassin, exigent un système moins centralisé.

Aussi longtemps qu'il nous faudra pouvoir exporter dans des délais très brefs nos régiments et nos bataillons au-delà de la Méditerranée pour un séjour dont on ne peut mesurer la durée, il sera nécessaire de transformer les garnisons de France en autant de bases régimentaires prenant à leur charge l'instruction et alimentant en effectifs les formations en opération à des cadences très irrégulières, dont les fluctuations s'accorderaient mal avec la centralisation rigide que suppose le fonctionnement des Centres d'Instruction.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. ROTINAT, Président

-----

Séance du mercredi 21 décembre 1955

-----

La séance est ouverte à 15 heures 40

-----

Présents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, le Général BETHOUART, Julien BRUNHES, de MONTULLE, PARISOT, Raymond PINCHARD, ROTINAT, Marcel RUPIED, SAUVETRE.

Excusés : MM. de MAUPEOU, PISANI.

Suppléants: MM. ALRIC, Antoine COLONNA, Charles DURAND.

Absents : MM. Robert AUBE, BORGEAUD, Marcel BOULANGÉ, CHOCHOY, CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, Edmond MICHELET, MOSTEFAL El Hadi, le Général PETIT, PIALES, PIC, PIDOUX DE LA MADUERE, RAMAMPY.

ORDRE DU JOUR

Examen des problèmes soulevés par la situation en Afrique du Nord.

--

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président, donne lecture d'un extrait de la "Lettre de Paul Dehème" du 16 décembre 1955 rendant compte de la réunion de la Commission du jeudi 15 décembre.

M. LE PRESIDENT.- Permettez-moi d'observer que, depuis sept ans, aucun ministre ne m'a jamais proposé une besogne comme celle dont je suis accusé dans cette "lettre". Je regretterais beaucoup, d'autre part, que notre commission devienne une officine à ragots. Ces commentaires sont désobligeants, mais manifestement outranciers.

Nous allons parler des affaires d'Afrique du Nord, certes, mais le rôle qui m'est prêté est fort déplaisant.

M. PINCHARD.- Je serais heureux que la Commission me donne acte que je n'ai jamais élevé "une protestation véhémente et indignée" contre notre Président. (sourires)

M. ALRIC.- Ce qui est grave, c'est que les termes de cette lettre sont inventés...

M. le Général BETHOUART.- ... dans un dessein déterminé.

M. LE PRESIDENT.- Ce qui me peine, c'est la conséquence de tels termes en ce qui concerne l'avenir. Pour moi, l'incident est clos, et je n'y attache pas grande importance.

Je vous propose donc d'aborder l'examen de la situation militaire en Afrique du Nord. C'est avant tout un problème politique. Sous quel angle examiner la situation militaire ? Nous sommes là-bas, dans un état de guerre, et de la guerre moderne, sous sa forme insurrectionnelle, qui nous a battus en Indochine.

.../...

Comment y faire face ? Nous sommes au bout de nos efforts, au point de vue effectifs, cadres et moyens financiers. L'élément politique devrait tout dominer, mais, de notre côté, il n'existe pas, tout au moins en Algérie. Quels sont nos moyens ? Nous avons environ 350.000 hommes en Afrique du Nord; il n'y a plus rien d'autre à râcler. Nous n'avons pas l'encadrement nécessaire, par exemple pour les 100.000 Noirs que nous pourrions lever. J'ajoute que, dans quelques mois, la situation en Afrique Noire deviendra dangereuse également; personne ne peut le mettre en doute...

M. le Général BETHOUART.- ... ainsi qu'à Madagascar!...

M. LE PRESIDENT.- Et il faudra, là-bas, aussi, faire face à la rébellion.

Une autre chose est extrêmement grave, et je vous demande d'être très discrets ici; nos cadres ne marchent plus, font la guerre depuis dix ans et ne voient jamais tenir les promesses qu'on leur fait. Ils se demandent : "pourquoi se bat-on ? Si l'armée est à l'image de la Nation, la Nation se porte bien mal.

Du point de vue des cadres et de la troupe, les soldes sont risibles. L'incompréhension des Finances est renversante, mais la responsabilité en revient au Président du Conseil. L'armée demande des hélicoptères et des camions pour lesquels les Finances refusent depuis des mois tout crédit.

La propagande effroyable de la presse communiste ou pro-communiste est toute-puissante et pénètre dans nos troupes !

On arrive donc à des mouvements de désertion dans nos troupes indigènes, tirailleurs marocains en particulier : on a dû ainsi retirer récemment 10 bataillons du Rif.

Evidemment, les mercenaires cèdent quand le chef est faible. Si nous restons seuls avec nos appelés et nos réservistes, que pèserons-nous en face de la rébellion ?... Je n'exagère pas du tout ! Nous ne pourrions rien. Nous sommes en face d'une force puissante, qui a des milliards et une politique. Nous n'avons que l'"état d'urgence", autant dire pas grand'chose. Il nous faut l'état de siège.

En Tunisie, la situation ne semble que très provisoirement stabilisée...

M. COLONNA.- ... Bourguiba a fait voter par le Néo-Destour une motion magnifiant la guerre sainte en Algérie.

M. LE PRESIDENT.- Quant au Maroc, la situation y est très préoccupante. Le Sultan est complètement débordé. Les tribus se sont retirées dans la montagne, mais ne paient plus l'impôt et n'obéissent plus à personne. Les Espagnols ne nous pardonnent pas l'avance que nous avons prise sur eux.

Je crois néanmoins que c'est en Algérie que la situation est la pire, car il n'y a aucune politique en face de la rébellion. Les élus musulmans, tenus par la crainte, ne nous aident plus. Que pouvons-nous faire ?

Au point de vue militaire, nous sommes au bout. Je suis extrêmement inquiet. Les élections du 2 janvier, je le crains, n'apporteront pas le sursaut national qui est le seul remède qui puisse nous aider. Sans ce sursaut, on peut maintenant s'attendre au pire.

J'ajoute un mot sur le trafic d'armes et de munitions. Il se fait par la frontière libyenne ou espagnole... Les hommes de mon âge n'ont pas oublié la part de Doriot dans le ravitaillement d'armes d'Abd-el-Krim... Les choses se répètent : une caravane est en ce moment signalée à tous nos postes du Sud-Algérien, d'autres sont interceptées à la frontière de la Libye et de Tunisie.

Aucun ordre n'a jamais été donné par quiconque de restituer les matériels interceptés. On aura pu mal interpréter un geste de nos représentants en Tunisie, en parlant de telles restitutions.

Je crois, néanmoins, qu'on se leurre en espérant obtenir des autorités libyennes une réduction du trafic d'armes.

Les Espagnols, eux, ont modifié leur attitude et nous apportent plus d'aide. La frontière des deux zones reste cependant un centre de contrebande intense.

Il est impossible de contrôler l'immense frontière de Libye. Devant l'entrée massive d'armes, on ne peut que déplorer le refus de crédits de nos finances.

M. le Général BETHOUART.- Il y a une importante question d'adaptation sur laquelle nous pourrions faire un effort. Les "divisions atomiques" en Algérie sont inutilisables. Trois bataillons d'armée d'Afrique vaudraient mieux qu'une de ces divisions.

M. LE PRESIDENT.- C'est l'impression que nous avons rapportée en février dernier.

M. LE Général BETHOUART.- Nous ne voyons jamais se terminer la reconstitution de l'armée d'Afrique.

M. PINCHARD.- J'ai pris depuis huit jours de nombreux contacts avec des permissionnaires de tous grades de la division de Nancy, qui est actuellement en Algérie.

Nous avons en ce moment six divisions transportées en Algérie. Elles sont mal adaptées à leurs missions, le matériel lourd est immobilisé, sans emploi dans les cantonnements. En même temps, par contre-coup, la sécurité de la France métropolitaine n'est plus assurée...

M. LE PRESIDENT.- ... oui, mais c'est là-bas qu'est la guerre...

M. PINCHARD.- Je crois utile de préciser ce point, tout de même. Il est donc urgent de reconstituer l'armée d'Afrique, pour pouvoir ramener en métropole nos divisions O.T.A.N.

Là-bas, nos troupes ne peuvent guère se livrer qu'à des contacts, des arrestations de suspects, relâchés ensuite pour la plupart et dont la justice ne peut rien tirer. On ne relève guère contre eux que le délit de port d'arme#. Libérés, ils font tuer leurs dénonciateurs.

Dans ces conditions, le moral, déjà atteint, ne pourra plus tenir longtemps. L'état d'urgence ne répond plus à ce qu'on attend de lui. L'autorité et les moyens ne sont pas dans les mêmes ~~maillages~~ mains.

L'envoi des divisions métropolitaines a évité le pire, mais la situation ne s'est pas améliorée et peut durer indéfiniment. Les déserteurs indigènes, de plus en plus nombreux, emportent leurs armes. Les hors-la-loi sont en groupes de 20 à 30, distants d'une quinzaine de kilomètres et rançonnent les voyageurs.

Comment sortir de là ?

Les mesures prises en Kabylie ont été bonnes, sanctions contre les villageois dont le territoire a été le lieu de sabotages.

.../...

Légalement, ce n'est pas très orthodoxe, mais pourquoi faire bénéficier de nos lois ceux qui les enseignent ?

Dans l'ensemble, l'état d'urgence est inopérant. L'état de siège serait coûteux et difficile. Il faudrait l'instituer dans les zones insurrectionnelles, en somme, montrer notre force là où nous en avons besoin.

M. Parisot lit des passages d'une lettre donnant les premières impressions, assez pessimistes, d'un officier récemment débarqué en Algérie.

M. LE PRESIDENT.- Le commandant-adjoint de la 19<sup>e</sup> Division m'a dit que 50% des partants sont volontaires. Je ne pense pas qu'il n'y ait que des sons de cloche pessimistes comme celui que nous cite M. Parisot. Je comprends, néanmoins, que les officiers qui ont fait toute la guerre d'Indochine soient très amers.

M. AUGARDE.- Je serai encore plus pessimiste que vous tous. (Lecture de cinq télégrammes reçus ce jour par l'orateur et relatifs à des assassinats et des actes de rébellion).

Nous sommes en Algérie, dans une situation très angoissante. Faire une armée d'Afrique ? Eh bien, c'est dépassé. A cinq reprises, à Tazmalt, le fameux 15-2 n'a pas accroché les fellagha, peut-être pour des raisons de moral.

Sur la piste, il ne faut pas des mulets, puisque déjà, l'autre jour, un half-track, avec quatre mitrailleuses lourdes, a eu deux tués. Aucun fellagha n'a été accroché!... C'est la faute de cette guerre. Et moi, je vous dis aussi : "que faire?" Pourquoi y a-t-il eu une attaque tel jour, à telle heure ? On ne sait rien. Il faudrait une vigilance de toutes les secondes qu'il est impossible de demander à des hommes fatigués. C'est une guerre à laquelle il n'est pas possible de s'adapter.

Actuellement, on craint une descente sur Bougie, défendue par 4 sections de Sénégalais et 280 appelés français. Alors, je dis : "donnez-nous du matériel lourd!".

D'autre part, nous n'avons pas un informateur...

M. LE PRESIDENT.- ... les Finances refusent les 100 millions demandés par le Ministre de la Défense Nationale pour la guerre psychologique.

M. AUGARDE.- Une menace continuelle pèse sur les élus algériens et sur nos amis. Je leur dirai : "ne vous singularisez pas, démissionnez".

Nous ne sommes pas payés en retour par les Musulmans de tout ce que nous faisons pour eux.

Il faut donner à nos troupes l'impression qu'elles se battent pour quelque chose : il ne s'agit pas de "défendre des intérêts particuliers en Afrique du Nord", mais de défendre la collectivité nationale faite de l'ensemble des intérêts de chacun. Ce n'est pas un soulèvement ordinaire, là-bas, c'est une guerre nationale.

Il y a, entre Collo et Djidjelli, 70 kilomètres de côte non protégés. On se demande s'il n'y aura pas là, demain, une réunion qui proclamera la République Algérienne et si, à Noël, 2 ou 300.000 hommes ne vont pas déferler sur Bougie. Voilà pourquoi il nous faudra des moyens de feu!

Vous me parlez des officiers officines de renseignements. Eh bien, ils n'ont plus les moyens de travailler, car on a peur en face d'eux...

Où nous pèserons sur l'Afrique du Nord de tout le poids de l'Europe et de l'Occident, ou nous n'y resterons pas. Nous sommes devant l'exigence d'un effort extrêmement douloureux, qu'il faut faire pour réussir.

M. LE PRESIDENT.- Alors, donnez-moi un gouvernement capable de faire la mobilisation nécessaire!...

Je veux remercier notre collègue et ami M. Augarde, d'autant plus émouvant pour ceux qui se rappellent le calme et la sécurité dans lesquels il nous accueillait à Bougie il y a six mois.

Non seulement le pays ne mesure pas l'extrême gravité de la situation, mais 85 % des parlementaires, à mon avis, ne s'en rendent pas compte.

Dans quelques mois, nous en reparlerons... et l'armée d'Afrique est bien dépassée!...

M. PINCHARD.- Mais il faut qu'on sache qu'à tout prix nous voulons garder l'Afrique du Nord.

M. LE PRESIDENT.- Mais si nous ne changeons pas de politique, la partie est perdue.

M. BARRE.- Nous sommes d'accord sur la gravité de la situation.

Quels sont les moyens de l'adversaire ? Un élément compte; avant tout, la tentative diplomatique d'isoler la France dans tout le monde arabe; elle est admirablement calculée et vise à nous faire indisposer nos alliés de l'OTAN par notre mobilisation en Afrique.

Le mal ne vient pas seulement de la ligue arabe. Le danger est à l'intérieur de la France, où l'autorité est sapée. Tant qu'on n'en finira pas, on donnera "des coups de poing dans une éponge". Devant un Gouvernement énergique, la classe ouvrière entière pousserait un "ouf" de satisfaction. Nommer un vrai Gouvernement porterait immédiatement un coup à la ligue arabe. Il est inutile d'essayer quoi que ce soit là-bas, si, en France, nous ne portons pas de coups terribles à ce que j'ose appeler "la dissidence de la métropole".

Perdre l'Afrique du Nord c'est perdre toute l'Afrique. La France partie, d'autres prendront la place tout de suite!

M. COLONNA.- Nous pouvons contribuer à rendre un peu de foi à nos soldats; nous devons flétrir publiquement les campagnes d'opinion qui se donnent cours actuellement.

M. AUGARDE.- Nous devons, certes, avant tout, donner bonne conscience aux gens qui se battent. Il faut le faire.

M. PINCHARD.- Il faut ensuite demander des mesures exceptionnelles, comme l'instauration de l'état de siège dans les zones insurrectionnelles.

M. AUGARDE.- Je pense que, dans l'état d'urgence actuel, on pourrait délimiter nettement le rôle de chacun : préfet, d'une part, et général, de l'autre. Qu'il y ait une autorité pour déterminer d'urgence les cas d'urgence !

M. LE PRESIDENT.- Dans une motion que nous pourrions communiquer à la presse, devons-nous parler de l'état de siège ou le mot est-il encore trop fort ?

M. AUGARDE.- Je suis séduit par l'idée de M. Pinchard.

M. LE PRESIDENT.- Rédigeons donc cette motion. J'attire ici votre attention sur le point du moral des cadres.

M. le Général BETHOUART.- Il serait important également d'affirmer pourquoi on se bat.

M. LE PRESIDENT.- Je vous dis que c'est le commencement de la guerre et que la guerre atomique devient inutile.

La motion est rédigée comme suit :

"La Commission de la Défense Nationale,

"Après un large exposé de M. Rotinat sur la situation militaire en Afrique Française du Nord et après les interventions de MM. Pinchard, le Général Béthouart, Augarde, Barré et Parisot, en particulier,

"Adresse le témoignage de son admiration et de sa profonde gratitude aux troupes qui ont la mission de lutter contre la rébellion;

"Estimant que l'autorité militaire qui est chargée de l'exécution du maintien de l'ordre en Afrique du Nord doit en avoir également l'entière responsabilité et disposer de tous les moyens nécessaires,

"Rappelant que la vie économique et la sécurité de la France et de l'ensemble de l'Europe libre autant que de l'Afrique elle-même dépendent étroitement du rétablissement de l'ordre et de la prospérité en Afrique du Nord,

"Flétrissant les odieuses campagnes de presse qui risquent d'atteindre gravement le moral de notre armée,

"Attirant solennellement l'attention de la Nation sur la véritable "guerre nouvelle" qui sévit en Afrique du Nord et qui risque de préfigurer tout conflit international à venir,

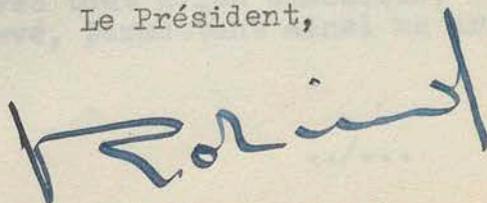
"Invite avec insistance le Gouvernement à exprimer par des actes sa sollicitude à l'égard des troupes chargées des opérations de sécurité,

"et réaffirme sa résolution d'exiger que tous les moyens soient mis en oeuvre pour que soit maintenue coûte que coûte la présence de la France en Afrique du Nord".

A la demande de M. Barré, la Commission entend M. Delanne, ingénieur-constructeur aéronautique, qui lui remet le document joint en annexe.

La séance est levée à 18 heures 5.

Le Président,



NOTE SUR L'AVION DOUBLE DELTA D E L A N N E  
-----

Fin 1950, DELANNE réalisa l'étude d'un avion double-Delta avec flèche de 60°, susceptible de réaliser des performances exceptionnelles, et fin 1952, M. MONTEL, Ministre de l'Air, ordonna la passation d'un marché d'études N° 4362/52 pour la somme de Fr. 1.248.000 (enregistré le 15 décembre 1952) pour la réalisation d'une maquette aérodynamique, dont les essais eurent lieu à la soufflerie d'Etat de Toulouse en février 1953.

Les résultats d'essais tant subsoniques que supersoniques ont démontré une fois de plus les avantages incontestables de la formule par exemple :

- 1°) - Coefficient de traînée : 100 x minimum = 1  
contre 1,4 pour un Delta classique.
- 2°) - Plus grande manoeuvrabilité.
- 3°) - Plus grande stabilité longitudinale aux grands angles.
- 4°) - Plus grande variation de centrage.

Les performances découlant de ces résultats sont les suivantes :

- Vitesse maximum à 15.000 m. .... 2.640 Km.H.
- Montée à 15.000 m. .... 2 min.04 secondes
- Décollage ..... 468 m. en 14 secondes
- Atterrissage ..... 144 Km. en 350 m.

Ces performances étant réalisées avec une puissance relativement faible 3.850 Kgs. de poussée.

Elles se traduisent à l'emploi par les avantages suivants :

1°) Suppression de piste spéciale, tant pour le décollage que pour l'atterrissage, ce qui réalise une économie considérable dans l'infrastructure, d'une part et, d'autre part, libère le commandement de l'emploi de terrains connus et repérés par l'ennemi.

2°) Plus grande facilité de pilotage, ce qui permettrait un recrutement plus étendu des pilotes.

3°) A rayon d'action égal avec tout avion classique, le volume de carburant est moins élevé, permettant ainsi un armement supérieur.

4°) Interception plus facile, puisque vitesse ascensionnelle et vitesse sur trajectoire plus grande.

pour / Par exemple, comparativement à l'avion le plus moderne français, le TRIDENT S.O. 9.000, le DELANNE 360 est nettement supérieur à tous points de vue, puisque le S.O. 9.000 avec ses 5.000 Kgs de poussée, la vitesse maximum prévue à 15.000 m. est de l'ordre de 1.800 Kms heure, pour une vitesse d'atterrissage d'environ 250 à 300 Kms heure. (Si nous appliquons la même poussée au DELANNE la vitesse sera de 3.000 Kms heure).

Quant au décollage, les avions actuels ne peuvent le faire sur piste que sur une distance de 1.000 à 1.500 m.

---o---

N.B. -

Sur la demande des Services, M. DELANNE étudie l'application de sa formule aux engins téléguidés et qui pourrait être une réalisation très proche. Il est certain qu'un tel engin muni d'un stato-réacteur serait très en avance sur les techniques actuelles, sa finesse étant supérieure à toute formule classique.

De plus, la formule DELANNE peut s'appliquer avantageusement à tous avions subsoniques-transports-cargos-liaisons-tourisme, etc...

Les essais en vol effectués sur le 20 T. et sur le 10 G2 ont démontré les qualités aérodynamiques absolument remarquables.

Le bilan était le suivant :

- 1°) - Augmentation de portance de 35 % par rapport à un avion classique de même catégorie et de même profil d'aile.
- 2°) - Ecart de vitesse de 8 à 1 entre la vitesse maximum et la vitesse minimum d'atterrissage.
- 3°) - Elimination totale de la perte de vitesse - moteur arrêté et gouverne de profondeur braquée à fond en montée - l'avion effectuait une descente parachutale de l'ordre de 5 mètres seconde sans effectuer d'abattée et en conservant une excellente stabilité.

4°) - Grande variation possible du centre de gravité.

La stabilité longitudinale et la maniabilité ont été essayées au-delà de 67 % de la corde moyenne de l'aile avant.

5°) - Importante réduction du coefficient de traînée - Le gain était de l'ordre de 25 à 30 % en vitesse maximum par rapport aux avions classiques de même programme à puissance et à charge égales au mètre carré de surface portante.

AUTRE EXEMPLE : Une maquette d'un avion de transport 25 passagers essayé au laboratoire EIFFEL. Les résultats démontrèrent une finesse de près de 20 avec un Cx de 1,37 et qu'il est possible d'améliorer.

Aucune formule classique ne permet ces résultats.

---o---

NOTE SUR M. Maurice DELANNE, Ingénieur Aéronautique  
né le 23 janvier 1901 à DIORS (Indre)

-----

Ses réalisations aéronautiques - de 1927 à 1940 - A réalisé divers types d'avions, qui ont donné lieu à des marchés du Minist. de l'Air.

En juin 1938, un accord fut passé par l'Arsenal de l'Aéronautique pour la fabrication de l'avion de chasse DELANNE type 10 G2 (convention enregistrée en octobre 1938). Cet avion terminé fin 1939, fut saisi par les Allemands sur le terrain de Villacoublay le 13 juin 1940.

Période de 1940-1945

En septembre 1940, M. DELANNE se fit inscrire au réseau de Résistance "VENGEANCE" en qualité d'Officier de renseignements; Officier du Réseau "EVASION" et Agent de Recrutement.

En octobre 1940, il fut inscrit au Réseau de renseignements "CARTWRITE" et fut chargé par ces différents services de retarder la mise au point et de saboter son avion de chasse type 10 G2.

.../...

Arrêté par les Allemands en juin 1942, fut condamné à 4 ans de réclusion et travaux forcés. Déporté en Allemagne, à la forteresse de Siegburg. Libéré par les Américains en avril 1945. Retour en France fin mai 1945.

Pendant la guerre, la Société anglaise VESLAND appliqua la formule DELANNE à leur avion de reconnaissance et de liaison "LYSANDER", permettant à ce dernier des décollages et atterrissages presque sur place.

Avril 1946 - fin 1950 : ETATS-UNIS

En avril 1946, non retenu par le Ministère de l'Air français pour cause de manque de crédits, et sollicité par une Société d'aviation américaine, il partit aux Etats-Unis et y réalisa différentes études pour le compte d'un groupement américain.

Il put, en outre, continuer ses recherches et faire l'application de sa formule aux avions DELTA pour vitesse supersonique (nouveau brevet français déposé le 22 décembre 1953 - actuellement en cours de dépôt à l'étranger : U.S.A. - Angleterre, Allemagne, Italie, Canada).

Revenu en FRANCE : fin 1950

De retour en France fin 1950, M. DELANNE réalisa l'étude d'un avion double Delta dont il a été parlé dans une autre note.

Toutefois, il convient de rappeler que cet avion a subi des essais à la soufflerie d'Etat de Toulouse. Les essais ont été concluants. Sa vitesse, enregistrée à 2640 Kms heure avec une puissance relativement faible (3.850 Kgs de poussée), pourrait atteindre 3.000 Kms heure si on lui appliquait la poussée de 5.000 Kgs. du TRIDENT S.O. 9.000, avion français considéré jusqu'ici comme le plus moderne, et dont la vitesse prévue, maximum, à 15.000 m. n'est que de l'ordre de 1.800 Kms. heure.

---o---

L'exécution de l'avion double Delta DELANNE redonnerait à la France la première place dans la compétition aéronautique internationale. De plus, la défense et la sécurité du Pays en seraient hautement renforcées.



D.N. 1.2.56

- 2 -

ORDRE DU JOUR  
-----

- I - Exposé du Président sur la situation militaire en Afrique du Nord.
- II - Questions diverses.

COMPTE RENDU  
-----

M. ROTINAT, Président.- Nous ne regrettons l'absence de nos collègues attachés au Gouvernement que pour les féliciter de leurs nouvelles fonctions.

Je constate avec plaisir que la structure gouvernementale répond au souci que nous avons exprimé lors du débat sur l'organisation générale de la Défense Nationale.

Je vous signale, d'autre part, un fait heureux, qui est la promotion au grade de contre-amiral de notre ami le Commandant Stourm.

(Applaudissements).

\* \* \*  
\* \*  
\*

Situation en Afrique du Nord

M. LE PRESIDENT.- J'ai eu l'occasion de lire un rapport confidentiel sur l'Afrique du Nord. Ce document semble répondre exactement au souci que nous exprimions lors de notre dernière réunion.

Je voudrais aujourd'hui vous exposer, avec toute la prudence voulue, la situation militaire en Afrique du Nord.

Depuis notre dernière réunion, elle s'est singulièrement aggravée. L'origine de la rébellion est d'ordre extérieur; je n'insisterai pas sur la répercussion que peut avoir l'envoi d'un ambassadeur soviétique en Libye. Inutile également d'insister sur l'attitude du Colonel Nasser. Le gouvernement libyen accède à nos demandes, mais ses services et sa police, eux, continuent à laisser passer des armes. Grande-Bretagne et Espagne ne font pas preuve d'une grande bonne volonté non plus.

.../...

En Tunisie, la situation a empiré : le conflit Bourguiba-Ben Youssef a entraîné la renaissance de la rébellion.

On pouvait cependant prévoir que la Tunisie n'était pas mûre pour la démocratie.

En Algérie, l'agitation grandit et s'étend. La peur règne avec le désordre : les caïds, les élus n'assurent plus aucune responsabilité.

Au Maroc, la situation empire. L'autorité morale du Sultan semble être devenue d'une précarité inquiétante. Le bled est en pleine anarchie dans la plupart des cas. Il semble que le mouvement soit mené par Allal el Fassi, adversaire déclaré du Sultan.

Quels sont les effectifs rebelles ? On signale en Tunisie 650 hommes armés; en Algérie, il y en aurait 6.000 dont 2.000 dans l'Aurès. Au Maroc, il y en aurait 2.000. On signale de 4 à 5.000 hommes à l'instruction sur la frontière espagnole.

Mais le plus grave est que nos effectifs diminuent : les désertions ont pris des proportions effroyables dans les troupes marocaines où on signale des refus d'obéissance collectifs. En Algérie, les appelés n'ont répondu à l'appel que dans la proportion de 50% au maximum.

Nous en arrivons à penser que l'effectif que nous avons là-bas va devenir insuffisant. Nous y avons environ 400.000 hommes. En Tunisie, il y en a 70.000, sous les ordres du Général Baillif, du Général Gambiez et du Général de Guilledon.

En Algérie, les 210.000 hommes sont sous les ordres des généraux de Widerspach (Oran) Delange (Alger), Olier (Grande Kabylie) et Noiret (Constantine).

Au Maroc, il y a 120.000 hommes.

(M.le Président donne lecture d'un document rapportant la répartition des hommes d'après les contingents).

La cause du malentendu au sujet des "maintenus" viendrait en grande partie de la responsabilité des autorités officielles et des services de la presse.

J'ai des renseignements pénibles, d'autre part, sur le moral de la troupe et des officiers en Afrique du Nord. Il faut que le Gouvernement réagisse dans un avenir extrêmement rapproché s'il ne veut pas aller au pire ... Et je ne vous dis pas toute ma pensée!...

.../...

M.le Général BETHOUART.- Au Maroc, nous avons eu récemment de 350 à 400 désertions : un certain nombre de régiments de tirailleurs marocains et de zouaves ont dû être retirés. Je tiens à signaler des déficiences d'encadrement : dans tel goum, les quatre chefs de section ne parlent ni l'arabe, ni le berbère.

Nous nous trouvons aussi devant le fait que, par exemple, dans tout le Maroc, il n'y a qu'un seul hélicoptère, alors que l'hélicoptère serait le seul moyen pour nous d'arriver à quelque chose d'efficace. Nous n'avons pas d'aviation d'appui.

Sur le plan politique, au Maroc, toute la question est l'autorité du Sultan et le conflit Est-Ouest, entre un Islam occidental et l'Islam d'Allal el Fassi, qui "revient aux sources". La lutte est entre ce dernier et Balafrej qui représente l'Islam occidental.

Il ne faut plus revenir sur la question de l'indépendance; mais l'interdépendance doit être bâtie sur le système de l'assistance technique, que nous devrions avoir à coeur d'organiser, alors que les Allemands, sur ce terrain, sont prêts à une concurrence redoutable.

M.AUGARDE.- Je pourrais parler, moi aussi, des déserteurs des goums. Mais c'est bien délicat : conserver l'organisation tribale avec des officiers connus des goumiers, c'est très possible, mais encadrer les goumiers d'inconnus, c'est aller à tous les risques. Les désertions sont, certes, très graves et nous avons eu récemment des révélations pénibles sur certaines insubordinations. Des exemples contraires nous sont parvenus également.

Je ne saurais trop appuyer nos collègues qui se plaignent de manquer d'hélicoptères et d'avions lents.

Parmi les rebelles, il y a ceux qui "reviennent aux sources", il y a ceux qui ont des démêlés avec la justice, il y a ceux qui obéissent à la peur.

Nous aimerions bien, nous Algériens, avoir des précisions sur la récente déclaration gouvernementale : parler de "répression aveugle" me paraît invraisemblable, alors que, par exemple, on continue à payer leur pension aux fellagha anciens combattants pensionnés ! Pourquoi continue-t-on à payer les mandats venus de France dans les douars où les habitants manifestent contre les P.T.T. ?

Je dois maintenant dire que la 19ème Division, qui vient de nous être envoyée, est admirable : le 29° B.C.A., en particulier, a été magnifique.

Autant je ne crois pas de bonne politique d'oublier les caractères de la communauté algérienne, autant je crois mauvais de faire siéger dans des organisations européennes des gens qui

ne sont pas soumis aux codes européens. Le moral des métropolitains d'Algérie est aussi important que le moral des musulmans qui nous sont fidèles.

En plus de cela, mes chers collègues, je voudrais que vous compreniez l'impression de terreur qui règne là-bas. Où allez-vous, alors, trouver des gens pour discuter ? Les fellagha qui luttent pour une "liberté totale" ne discuteraient que dans la mesure où on serait sur le chemin de cette liberté !

Songez à nos compatriotes qui vivent sur leurs nerfs, se barricadent et n'osent plus dormir. Je comprends que le gouvernement veuille en finir. Il a raison. Mais il faut faire un effort d'ordre militaire. Nous reprenons du poids sur ce terrain, il faut que nous l'utilisions. Il faut que nos unités se sentent appuyées et croient fermement que la cause n'est pas perdue.

N'oubliez pas que bien nombreux sont les musulmans qui nous sont aveuglément et farouchement fidèles. Collectivement, ils peuvent résister à la rébellion, mais dans les mechtas, ils doivent être appuyés par la troupe.

M.BORGEAUD.- D'une façon générale, les rappels individuels sont faits un peu à la légère. C'est une mauvaise méthode. Il n'y a, d'autre part, pas de coordination entre les services civils et militaires : la troupe arrive trop tard, il y a trop d'échelons à franchir pour organiser la moindre embuscade, etc..

Enfin, il faut comprendre le caractère spécial de ce conflit : nous vivons une nouvelle guerre mondiale et il faut s'en rendre compte et en tirer les conséquences.

M.LE PRESIDENT.- Je vais voir le Ministre de la Défense Nationale dans quelques instants, je pense lui demander de venir devant notre commission dès qu'il y sera prêt.

(Assentiment).

Nous devons examiner aussi bien les questions que nous venons de traiter que la question de l'organisation générale de la Défense nationale.

M.PINCHARD.- Prions donc le Ministre de nous apporter un programme précis de livraison d'aviation d'appui en Afrique du Nord.

M.AUGARDE.- Peut-être pourrions-nous envoyer une délégation de notre commission en Afrique du Nord. La situation a bien changé depuis un an ! Une telle visite pourrait être d'un grand poids, politiquement et moralement.

.../...

D.N. 1.2.56

- 6 -

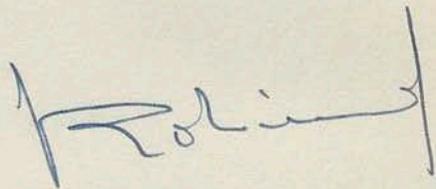
M. LE PRESIDENT.- Nous allons examiner, par conséquent, très prochainement, les possibilités d'une pareille mission.

M. le Général BETHOUART.- Sur le plan général, nous pourrions demander des renseignements sur ce que le Secrétaire d'Etat américain appelle "une arme absolue", sur la manière dont on comprend la guerre atomique avec les armes atomiques "tactiques".

M. PISANI.- Je pense que la visite de notre commission en Algérie devrait avoir lieu très rapidement; d'autre part, je rappelle qu'à la commission de contrôle des crédits militaires, j'avais soulevé la question de la non-fabrication en France de l'arme atomique. J'aimerais savoir les raisons de cette politique. Nous devons examiner cette question avec la plus grande rigueur.

La séance est levée à 16 heures 55.

le Président.



COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M.de MAUPEOU, Vice-Président

-----

Séance du Mercredi 15 février 1956

-----

La séance est ouverte à 15 heures 5

---

Présents : MM.Robert AUBE, AUGARDE, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, FOUSSON, LE GROS, de MAUPEOU, PARISOT, le Général PETIT, PIALES, PIDOUX DE LA MADUERE, RAMAMPY, Jean-Louis ROLLAND, Henri BARRE.

Excusés : MM.le Général BETHOUART, de LACHOMETTE, de MONTULLE, ROTINAT, RUPIED.

Suppléants : MM.le DIGABEL, RAYBAUD.

Absents : MM.CLAPAREDE, GEOFFROY, Yves JAOUEN, KALB, LONGCHAMBON, Edmond MICHELET, MOSTEFAI EL HADI, Raymond PINCHARD, Edgar PISANI, SAUVETRE.

---

ORDRE DU JOUR

- Election d'un secrétaire (en remplacement de M.PIC).
- Désignation d'un membre de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale (en remplacement de M.PIC).
- Désignation d'un membre de la Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine (en remplacement de M.CHOCHOY).

COMPTE RENDU

Remplacement de M.PIC comme secrétaire du bureau :

M.BOULANGE.- Je propose la candidature de M.Jean-Louis Rolland.

M.ROLLAND.- Je me désisterais bien volontiers en faveur de tout autre candidat s'il s'en présentait.

M.AUGARDE.- Je propose la candidature de M.Jaouen.

M.Rolland retire sa candidature.

M.Jaouen est élu secrétaire du bureau par acclamations.

Remplacement de M.PIC comme membre de la sous-commission de la Défense Nationale :

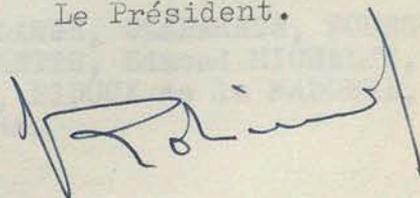
La candidature de M.Boulangé est acceptée à l'unanimité.

Remplacement de M.CHOCHOY comme membre de la Commission de coordination pour les affaires d'Indochine :

La candidature de M.Rolland est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 15 heures 15

Le Président.





- 2 -

Les Six se réunissent à Paris le 21 février 1956 par  
M. Monnet, à la présidence de la Commission.  
Mais il semble que le Gouvernement ne l'accepterait que dans  
le cas où...

ORDRE DU JOUR

---

Echange de vues au sujet de la question orale avec  
débat de M. Debré, relative à une communauté atomique euro-  
péenne.

- \* -

M. LA PRESIDENTE.- Oui, mais elle a l'avantage de permettre  
au Gouvernement de prendre une position avant toute rédaction  
de texte.

COMTE RENDU

---

Je voudrais <sup>vice-</sup> dire que le débat à l'Assemblée Na-  
tionale M. de MAUPEOU, Président.- L'objet de cette réunion  
est l'examen de la question de M. Debré sur la communauté ato-  
mique européenne.

M. Debré se propose de traiter de la question en fonc-  
tion de la protection.

M. LONGCHAMBON.- J'estime que la question de M. Debré  
est prématurée, car le Gouvernement n'a pas encore manifesté  
d'intentions précises en la matière. La Conférence de Messine  
n'a pas adopté de conclusions. La réunion de l'O.E.C.E. (Orga-  
nisation européenne de coopération économique) n'a pas abouti  
non plus à l'établissement d'un projet précis.

Le Comité Jean Monnet conclut à une autorité suprana-  
tionale liée à la C.E.C.A. (Communauté européenne du charbon et  
de l'acier).

Au contraire, l'O.E.C.E. déclare qu'il y a matière à  
coopération pour ce qui est du contrôle des matières fissiles  
et des sociétés de caractère international appropriées, mettant  
en commun des ressources techniques européennes, tout cela étant  
contrôlé par une commission sans caractère supranational.

Pour que nous puissions prendre position, il faudrait  
connaître le choix que compte faire le Gouvernement entre ces  
différentes alternatives.

.../...

- 3 -

Les Six se sont engagés, à la réunion convoquée par M. Monnet, à ne pas utiliser l'atome à des fins militaires. Mais il semble que le Gouvernement ne l'accepterait que dans le cadre d'un désarmement général.

A mon avis, la question est posée trop tôt.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais elle a l'avantage de permettre au Gouvernement de prendre une position avant toute rédaction de texte.

M. PISANI.- A mon avis, en tout cas, la Commission de la Défense Nationale doit marquer qu'elle est partie dans ce débat, et partie importante.

Je voudrais signaler que, si le débat à l'Assemblée Nationale avait lieu sur le texte actuellement, nous n'en connaîtrions pas, puisqu'il s'agit d'une proposition de résolution.

Notre Commission doit donc se livrer à une étude qui lui permettra de prendre position en connaissance de cause.

Quoi qu'il en soit, cette proposition de résolution m'étonne, car elle néglige plusieurs aspects du véritable problème. La France, qui est une puissance atomique, maintenant, abandonnerait son avance dans le cadre de cette proposition.

M. BARRE.- Le problème soulevé est grave. Je me rangerais volontiers à la sagesse de la position de notre collègue Longchambon. A ce que je sais, la France a une importante avance en la matière. Il ne faudrait pas que la position de notre Commission puisse gêner le Gouvernement dans son action présente.

Je pense, d'autre part, que nos savants ont déjà dépassé la bombe atomique et le V 2. Ne faisons donc pas trop de bruit autour de ces découvertes. Informons-nous auprès du Gouvernement, et restons prudents, très prudents.

M. LE PRESIDENT.- Pour rassurer notre ami Barré, il n'est question aujourd'hui pour nous que de nous réserver le droit de reprendre, plus tard, le débat. Je vous rappelle aussi que nous avons de lourdes responsabilités. Dans le domaine atomique, je crois qu'il est de notre devoir de nous informer.

M. BARRE.- Je dis seulement que nous devons être prudents!

../. ..

REPUBLIQUE

- 4 -

M. PISANI.- Je ne suis pas ennemi de la prudence, il s'en faut. Ce débat est dans la notion même de notre politique de défense. Je ne vise pas le Gouvernement. Si nous devons sacrifier sur l'autel d'une Europe sans garanties, ce qui se fait depuis 10 ans, je crois que notre Commission peut préparer la contre-épreuve par son étude.

Notre survie est directement visée, nous ne pouvons sacrifier notre avance sans contre-partie. Au besoin, créons un organe de travail.

M. LE PRESIDENT.- Quel organe de travail ?

M. PISANI.- Quatre ou cinq d'entre nous pourraient s'y attacher.

M. LE PRESIDENT.- La Commission serait-elle d'accord ?

(Assentiment).

Le groupe de travail est désigné comme suit : MM. Pisani, Béthouart, Barré, Longchambon, Alric, Augarde.

-\*-

M. JACUEN.- Je vous informe de mon intention de poser au Gouvernement une question orale avec débat sur ses intentions en ce qui concerne sa politique en matière de marine militaire.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie pour votre communication.

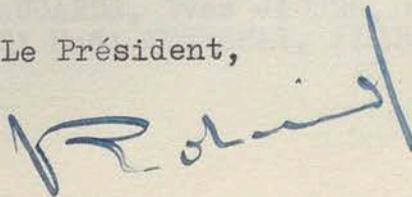
-\*-

M. PINCHARD.- Nous avons convenu d'une mission en Algérie. Où en est ce projet ?

M. LE PRESIDENT.- Notre Président M. Rotinat a pris l'affaire en mains. Nous lui poserons la question.

La séance est levée à 16 Heures 15.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, président

Séance du mercredi 29 février 1956

La séance est ouverte à 15 heures 40

Présents : MM. Henri BARRE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, CLAPAREDE, FOUSSON, GEOFFROY, de LACHOMETTE, LE GROS, MASTEAU, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, de MONTULLE, PARISOT, le Général PETIT, PIALES, Raymond PINCHARD, Edgar PISANI, RAMAMPY, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPLED.

Suppléants: MM. COLONNA, DELRIEU, Charles DURAND, LE DIGABEL, LE SASSIER-BOISAUNE.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Yves JACUEN, KALB, LONGCHAMBON, El Hadi MOSTEFAI, PIDOUX de la MADUERE,

--:--:--

ORDRE DU JOUR

- Audition de M. Bourguès-Maunoury, Ministre de la Défense Nationale et des Forces Armées.

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, président, accueille M. Bourguès-Maunoury, Ministre de la Défense Nationale et des Forces Armées.

L'audition du Ministre fait l'objet du compte rendu sténographique annexé ci-après.

*Rotinat*

.../...

La séance est ouverte à quinze heures trente-cinq minutes.

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

Monsieur le ministre, je veux vous saluer au nom de notre commission de la défense nationale et vous exprimer notre très grande satisfaction que vous ayez bien voulu venir devant nous pour nous faire connaître la situation actuelle de notre défense nationale, et surtout les mesures que vous envisagez de prendre pour parer aux événements dont chacun de nous connaît la gravité.

Je n'ai pas besoin de vous dire que nous partageons l'inquiétude générale quant à notre situation militaire en Afrique du Nord. Mais à cette inquiétude s'ajoute une très vive anxiété parce que nous n'ignorons rien de la désorganisation qui sévit depuis de longues années dans notre système militaire. Nous l'avons bien des fois dénoncée et vous avez déjà collaboré avec notre commission il n'y a pas très longtemps.

Depuis votre départ, cette détérioration de notre système militaire n'a fait que s'accroître. Je ne veux pas préjuger des questions que mes collègues poseront, mais vous constaterez quel est le degré de notre appréhension quant à l'avenir de nos forces armées. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu, au lendemain de la réunion du Comité de la défense nationale, venir devant nous. L'audition du ministre prend pour nous aujourd'hui une importance exceptionnelle.

Comment, mon cher ministre, entendez-vous que se déroule cet entretien ? Voulez-vous faire un exposé de cette situation et répondre ensuite aux questions que les commissaires voudront bien vous poser ?

M. Maurice BOURGES-MAUNOURY, ministre de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, messieurs, quelles que soient les circonstances qui, aujourd'hui, sont particulièrement opportunes pour une audition de ma part devant votre commission, je ferai usage de la formule traditionnelle : je vais faire un court exposé pour lequel vous m'excuserez de ne pas me référer à des papiers. Ensuite, je répondrai à vos questions.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, vous avez la parole pour nous faire l'exposé d'ensemble.

M. LE MINISTRE. Je m'excuse aussi du fait qu'ayant été ministre de l'intérieur, donc chargé des responsabilités de l'Algérie sur le plan gouvernemental, je vais me référer à des souvenirs qui ne sont pas relatifs au Gouvernement présent.

Nous avons, à l'heure actuelle, plus d'un million d'hommes sous les drapeaux et nous avons, en Afrique du Nord, pour l'armée de terre et avec les effectifs de la marine, de l'air et de la gendarmerie supplémentaires, 340.000 hommes environ. C'est vous dire l'importance, à l'intérieur de notre système militaire, que revêt actuellement l'Afrique du Nord.

Je voudrais vous faire saisir ce problème par trois chiffres qui sont relatifs au plus préoccupant de ces territoires, celui qui exige le plus gros volume de troupes, l'Algérie.

Lorsque je suis arrivé au ministère de l'intérieur, en janvier dernier, il y avait, dans ce territoire, 65.000 hommes. M. Mitterand, mon prédécesseur, avait déjà doublé les effectifs et, à l'heure actuelle, il y a plus de 200.000 hommes en Algérie. Il y a donc sur ce territoire une présence française, la plus importante que l'on ait vue. Quant on se réfère aux chiffres des effectifs de la campagne du Rif, qui étaient considérés comme très importants, on a des chiffres ridicules par rapport aux chiffres actuels.

Il peut sembler très facile, sur un million d'hommes, d'en prendre 350 ou 400.000 pour les envoyer en Afrique du Nord. En réalité, cela pose des problèmes extrêmement compliqués parce que nous avons eu l'affaire d'Indochine qui a détruit nos cadres d'officiers et sous-officiers et a porté un grand coup à notre armée d'Afrique qui a fourni la pointe de ces combats. D'autre part, il n'est pas commode, à l'intérieur d'une armée de contingent ne comportant qu'une faible partie d'éléments de métier, d'avoir des effectifs aussi importants sous les drapeaux. J'ajoute que nous avons des missions militaires : la mission de couverture vers l'Est du N.A.T.O., la mission de l'Union française. L'Afrique du Nord entre dans cette large définition. Ensuite, nous avons la mission de la défense intérieure du territoire.

Il est inutile de vous dire qu'à la suite de la réunion du Comité de la Défense nationale, la mission de l'Afrique du Nord a revêtu une espèce de priorité de fait, une priorité non pas absolue, puisque nous conservons des effectifs en Allemagne, mais une priorité de fait parce que ces effectifs en Allemagne, s'ils restent assez nombreux, ne sont pas suffisants pour entourer un matériel extrêmement important livré par le P.A.M., matériel qui nous a été livré au-delà de notre mission du N.A.T.O..

Je crois qu'il serait utile que je vous rappelle quelques chiffres d'effectifs. Nous avons, à l'heure actuelle, sur un million d'hommes, 83.000 hommes en Allemagne. Nous sommes tenus de n'y conserver que 68.000 hommes. Nous avons 200.000 hommes en métropole, 339.000 hommes en Afrique du Nord ; 60.000 hommes dans la France d'outre-mer. Il y a, en plus l'armée de l'air et la marine. Vous en connaissez les chiffres. Il ne doit rester, au 31 mars, que 10.000 hommes en Indochine, c'est-à-dire ce qui est nécessaire pour assurer nos missions et la couverture de nos arrières.

On peut donc affirmer que la pointe de l'armée française se trouve maintenant en Afrique du Nord. Sur les 339.000 hommes qui sont en Afrique du Nord, nous avons plus de 80.000 autochtones, qui posent des problèmes que j'indiquerai tout à l'heure.

Nous avons aussi une armée constituée avec ce que l'on peut appeler la territoriale, c'est-à-dire des bataillons recrutés parmi les unités qui n'étaient pas destinées à l'infanterie, éléments qui ne sont pas de bric et de broc, mais qui ont suivi une instruction plus faible, si bien que dans ces effectifs de 340.000 hommes environ, il n'y a, en réalité, que 120.000 hommes très instruits ne comprenant pas d'autochtones et aptes au combat qui est celui de l'Afrique du Nord.

Je m'excuse de cette description chiffrée, mais je crois qu'elle était nécessaire.

Nous arrivons à cette conclusion : Nous avons une armée de un million d'hommes, mais, en fait, 120.000 hommes sont parfaitement entraînés et adaptés à la mission qui leur est confiée là-bas.

Avant mon arrivée au ministère, j'avais suivi les efforts de l'état-major général. On a essayé de retourner l'armée française sur ses missions, non pas nouvelles, mais dont les aspects prenaient un tour nouveau dans les départements d'Algérie et dans les territoires de Tunisie et du Maroc.

Une armée ne se retourne pas. On ne peut retourner les missions d'une armée en l'espace d'un mouvement. Il faut un an ou deux pour changer un système d'instruction et les cadences avec lesquelles on envoie des contingents dans les territoires.

Nous avons maintenant en métropole un système de recrutement qui fonctionne, et c'est très important, au regard de la situation actuelle. Nous pourrions, évidemment, envoyer en Afrique du Nord, des effectifs, des cadres supplémentaires mais ce serait briser l'effort entrepris si nous ne conservions pas un minimum d'effectifs nécessaires à l'instruction dans la métropole et en Allemagne parce que l'Allemagne sert aussi à former des effectifs qui sont envoyés en Afrique du Nord.

Il est certain que, pendant quelques mois, nous aurions des effectifs supplémentaires en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, mais il n'y aurait plus de solution au problème d'ici quelque temps.

Comment se présente le problème militaire dans ces pays ? Je m'excuse d'emprunter des expressions au journalisme. Le problème qui se pose là-bas n'est pas nouveau. C'est celui de la guerilla. Il existe depuis toujours, mais il a été, depuis dix ans, dans nos esprits par la guerre d'Indochine et par la fin de la guerre de 1940-1945. Il y a là quelque chose de contradictoire avec les concepts de la guerre moderne, qui étaient conçus avec plus ou moins de précision par nos états-majors : guerre atomique pour l'avenir ou guerre conventionnelle pour le présent.

Il est certain que ces énormes quantités de matériel rassemblées autour des unités blindées, ces réserves d'armée qui sont autour des unités et des grandes formations ou groupes d'armées, n'ont rien de commun avec les problèmes de matériel qui sont posés en Afrique du Nord. Au contraire, ils sont contradictoires.

Une unité comme la 4ème division d'infanterie mécanique, excellente pour une mission de couverture conventionnelle, devient une unité difficile à adapter sur le terrain de l'Afrique du Nord où il faut, au contraire, de l'infanterie très légère, avec une instruction de la troupe beaucoup plus physique, moins adaptée au fonctionnement du matériel; mais apte à la prospection du terrain et même des populations.

Si bien que, lorsque vous prenez une unité, comme la fait déjà le Gouvernement précédent, sur la couverture du N.A.T.O. et que vous l'envoyez en Afrique du Nord, non seulement vous lui enlevez une partie de la valeur de cette couverture, mais il n'est pas du tout certain que cette unité, qui est excellente en métropole ou en Allemagne, ait une valeur quelconque en Afrique du Nord. Au contraire, si cela était soluble, on devrait priver les soldats de leur matériel avant de partir et leur faire subir une nouvelle instruction. C'est, en quelque sorte, le problème qui consisterait à faire appel à des notions classiques et à séparer les cavaliers de leurs chevaux pour les adapter à une nouvelle forme de guerre.

C'est pour ces raisons que les unités, quelle que soit leur valeur en métropole, en arrivant là bas, n'ont pas forcément les contacts et cette notion de la nomadisation, terme très répandu. Malgré leur désir d'agir, elles se trouvent limitées par leurs servitudes autour des matériels par des convois et des ravitaillements qui n'ont pas leur place en Afrique du Nord.

Dès maintenant, au niveau le plus élevé, c'est-à-dire celui du Comité de la défense nationale, a été prise la décision d'instruire le contingent et de former des cadres pour cette espèce de présence en Afrique du Nord, présence qui exige une tension permanente de la troupe à l'échelon le plus décentralisé.

Comment ont été constituées ces unités envoyées en Afrique du Nord? Un peu de toutes les façons. Certaines venaient du N.A.T.O., comme la 2ème et la 4ème D.I.M.. On a envoyé des éléments d'autres divisions, presque toutes les infanteries des autres divisions du N.A.T.O et même quelques groupes de reconnaissance. On a fait appel aussi, dans la métropole et ailleurs, à des unités dites de territoire; constituées quelquefois par des

groupes d'artillerie ou des groupes de train. Tels sont nos effectifs en Afrique du Nord. Cela explique ce que je disais tout à l'heure : il faut, là-bas, deux sortes d'unités, les unités capables d'agir et celles qui font de la présence.

Le phénomène principal, c'est l'absence de sécurité que nous pouvons avoir dans les troupes constituées par des tirailleurs marocains, tunisiens ou algériens : groupes de spahis, groupes autochtones, maghzen, goums, taborá, etc..

Je dois indiquer très franchement que, si on avait constitué l'armée d'Afrique il y a huit ou dix mois, - et on avait commencé cette tâche - on l'aurait fait autour de ces éléments. Vous vous rendez compte dans quelle erreur nous nous serions lancés si on avait mis sur pied l'armée d'Afrique sur la base des éléments musulmans infidèles.

Il s'agit de s'adapter aux circonstances. Il y a 80.000 de ces hommes à l'intérieur des troupes régulières et environ 40.000 à l'extérieur pour lesquels la situation n'est pas totalement perdue. Il y a très peu de désertions. Il y en a eu 347. A partir du moment où il y a désertion au combat, cela inflige au moral des combattants une telle secousse qu'il est impossible de les maintenir. C'est pour cette raison que nous dirigeons ces unités le plus possible soit vers la métropole, soit vers l'Allemagne.

Il ne faut pas exagérer ces mouvements. Nous devons nous mettre dans l'idée que les unités devraient être exemptes de ces éléments autochtones. Il y a la désertion pure et simple et le fait que les armes se vendent à un prix supérieur à leur valeur. Il y a aussi parmi ces éléments l'idée de s'engager dans une autre armée, non pas l'armée des rebelles, mais les armées plus normales pour lesquelles les contours n'ont pas encore été donnés, que ce soit celle de la Tunisie ou du Maroc, qui sont des contours assez restreints du désir de ces nouveaux gouvernements. Ces derniers n'ont pas lieu de s'embarrasser avec des dépenses militaires exagérées. Il en résulte que le Musulman fait volontiers objection lorsqu'on le conduit dans des territoires où il est susceptible de rencontrer ceux qu'il appelle "ses frères de race".

Le problème qui se pose est celui du remplacement de ces effectifs autochtones par renouvellement complet, c'est-à-dire par la présence de bataillons

- 9 - 10 Déf. Nat. 29/2/56

Sur ce chapitre des armes, il est bien certain que le contrebande est très réduite, en volume, par rapport à ce que nous d'origine européenne ou par "blanchissement" très rapide des unités comprenant des éléments autochtones.

Je ne veux pas insister sur l'aspect historique et politique de la question. Ce n'est pas le rôle du ministre de la défense nationale de dire ce qui se passe depuis un an dans les trois territoires. J'en ferai tout de même une revue assez rapide.

En ce qui concerne la Tunisie, il n'y a pas d'inquiétude immédiate, mais la situation politique nous oblige d'y maintenir les 38.000 hommes qui s'y trouvent. Deux facteurs interviennent dans la vie de la Tunisie: d'une part, les élections prochaines, avec cette lutte d'influences entre le Gouvernement actuel et l'homme qui est en fuite, Salah Ben Youssef, et, d'autre part, le passage des armes vers le Sud et la coulée normale vers Le Caire.

C'est en Tunisie que l'on a trouvé récemment un mortier de 60mm, ce qui montre que l'on a tendance à acheminer vers nous des armes d'un calibre un peu supérieur à celles que nous avons connues.

Il y a également le problème de nos installations qui est très différent. Là, nous avons la présence d'une nouvelle génération de population, soit d'origine européenne soit des villes et des grandes communes, soit d'origine arabe dans un terrain extrêmement bouleversé. C'est une réalité qui est nécessaire, notamment, de planifier des effectifs supplémentaires importants.

Le nord-constantinois constitue un des points où la situation est la plus préoccupante car la plus progressivement, il n'y avait pas de problème et à quelques mois dans la petite Kabylie. Après la grande Kabylie qui, elle, était toujours sous un problème, le petit Kabylie a été touché, notamment dans la vallée de la Saïba par une tactique des rebelles dont l'action a continué à s'étendre en cercle.

En grande Kabylie, la population s'élève à un million d'hommes. Le terrain est très difficile, il existe une certaine densité de troupes dans le secteur, mais il y faudrait également des effectifs supplémentaires. Récemment, on a vu le terrorisme se rapprocher d'Alger, mais il s'est tenu surtout sous forme de terrorisme urbain.

- 11 -

Sur ce chapitre des armes, il est bien certain que la contrebande est très restreinte, en volume, par rapport à ce que nous passons nous-mêmes, par nos troupes, aux rebelles. Récemment, on évaluait à 200 armes par mois, au maximum, ce qui pouvait passer par le Sud. Or, il en passe beaucoup plus du fait des désertions ou des attaques contre nos postes.

Par conséquent, en Tunisie, il y a ces deux problèmes qui nous empêchent d'enlever nos unités au profit de l'Algérie.

Quant à l'Algérie elle-même, le problème n'est pas unique. Il ne faut pas dire qu'il y a un problème homogène pour toute l'Afrique du Nord. On peut trouver des caractéristiques analogues, mais il y a, pour chaque région, des problèmes tout à fait différents et qui évoluent d'ailleurs rapidement. Lorsqu'il y a un an, au ministère de l'Intérieur, nous avons analysé la situation militaire, il n'y avait qu'un problème : celui des Aurès. S'il n'y avait pas maintenant le problème du reste de l'Algérie, la question des Aurès serait résolue, car si c'est une région particulièrement propice aux soulèvements, c'est aussi un des endroits où nous avons le plus de renseignements, où s'effectuent des rencontres militaires prévues à l'avance et où nous pouvons exercer une action par nos Officiers des Affaires indigènes.

Il y a également le problème du nord-constantinois qui est très différent. Là, nous sommes en présence d'une densité considérable de population, soit d'origine européenne autour des villes et des grosses communes, soit d'origine arabe dans un terrain extrêmement bouleversé. C'est une région où il serait nécessaire, semble-t-il, de placer des effectifs supplémentaires assez importants.

Le nord-constantinois constitue un des points où la situation est la plus préoccupante sur le plan proprement militaire. Il n'y avait pas de problème il y a quelques mois dans la petite Kabylie. Après la Grande Kabylie qui, elle, avait toujours posé un problème, la petite Kabylie a été touchée, notamment dans la vallée de la Sellam, par une tactique des rebelles dont l'action a continué à s'étendre en cercle.

En Grande Kabylie, la population s'élève à un million d'hommes. Là aussi, le terrain est très difficile. Il existe une certaine densité de troupes dans ce secteur, mais il y faudrait également des effectifs supplémentaires. Récemment, on a vu le terrorisme se rapprocher d'Alger, mais il s'est révélé surtout sous forme de terrorisme urbain.

- 12 -

Phénomène nouveau également dans la région d'Oran qui était jusqu'ici le département le plus calme. Depuis quatre mois, des événements extrêmement graves s'y sont développés, venus, semble-t-il, de la région de la frontière du Maroc, à partir de la tribu des Beni Snassen et à partir du Maroc espagnol. Ce problème commence à se confondre avec celui du Maroc, mais il est très préoccupant parce qu'il touche une grosse masse de population, tandis que, dans la tache de Taza, dans l'Atlas et dans le Riff, la densité de la population est faible.

Au Maroc même, il n'y a pas, à l'heure actuelle, de grands problèmes militaires, sinon celui du bled, où l'autorité relevante n'a pas repris les consignes de l'autorité militaire qui était la nôtre auparavant. Il ne s'y manifeste rien, sinon cette difficulté à maintenir ces Officiers des Affaires indigènes qui ne sont pas protégés par les maghzen. Dans les villes, il s'agit d'un problème de police qui a moins trait à mon département qu'aux autorités politiques.

Nous sommes donc devant cet immense tableau qui correspond aux effectifs que j'ai indiqués. Nous observons que les effectifs que nous pouvons placer dans ces départements et qui correspondent aux desiderata des commandants militaires, sont toujours demandés en augmentation. Pour le Maroc, cette augmentation est moins forte que pour l'Algérie. On nous demande seulement quelques bataillons qui vont être envoyés très prochainement. Pour l'Algérie, il existe une demande d'un certain nombre de milliers d'hommes. Nous allons nous efforcer d'y répondre.

Je me permets ici une observation. Mon expérience me conduit à penser que, lorsque des effectifs supplémentaires sont envoyés dans un territoire, celui-ci les éponge immédiatement. Il est difficile de conserver des réserves dans ces régions. En effet, pourquoi demande-t-on des effectifs ? D'une part, pour garder les fermes, les points sensibles - il y en a plus de 7.000 en Algérie - et, d'autre part, pour avoir des moyens d'intervention et conserver une armée nombreuse qui puisse agir soit par secteur, soit sous forme de nomadisation. Il faudrait pouvoir garder à la fois les fermes et agir à côté. C'est impossible. Aucune armée n'y suffirait. La nôtre, là-bas est très nombreuse, mais elle est certainement au-dessous d'une mission de ce genre. Ainsi, l'expérience montre que les effectifs supplémentaires sont immédiatement absorbés, mais encore qu'il est difficile, ensuite, de les enlever. Si, en effet, on enlève des effectifs, on produit une impression de dégradation dans l'esprit de la population. Si il faut changer un chef militaire qui a une bonne réputation, il y a une répercussion immédiate sur la psychologie des Européens et surtout sur celle des Mulsulmans. Les effectifs sont donc absorbés par une éponge qu'on ne peut presser.

- 13 -

Dans ces conditions, si même on doublait les effectifs d'Algérie, je ne suis pas sûr que la question serait résolue. Par contre, il existe sur le plan militaire un problème auquel il faut apporter une solution, c'est celui de la valorisation des effectifs. Comme je l'ai dit, il faut soumettre les contingents à une nouvelle instruction, il faut que les cadres prennent une optique nouvelle et fassent une instruction d'infanterie adaptée à ces territoires, il faut que les chefs, jusqu'à l'échelon du Commandant, soient très près des éléments agissants. Il faut aussi envisager de restreindre d'emploi des moyens de liaison modernes qui empêchent les contacts avec la population. C'est toute une adaptation des effectifs qui doit se faire progressivement, aussi bien pour les troupes qui sont déjà là-bas que pour les contingents qui vont être formés.

Le problème des cadres se pose également. Nous rencontrons de grandes difficultés à avoir des cadres inférieurs, s'il m'est permis d'employer ce terme, car il s'agit d'éléments particulièrement valables, je veux parler des Lieutenants, sous-Lieutenants, adjudants-chefs, Chefs de section d'infanterie.

Je fais observer que ces effectifs, s'ils sont normalement utilisés, peuvent couvrir un terrain important. Si, au contraire, une unité, si pleine de valeur soit-elle sur le plan du combat conventionnel, s'entoure de barbelés, n'agit que le jour, cette unité joue un certain rôle, sans doute, mais l'effet est presque négatif. Si l'on met en balance l'action très efficace de certains rebelles, qui ne sont pas tellement nombreux, on peut compter au maximum une quinzaine de milliers de fusils en Algérie, contre 2.000 au Maroc, avec une densité plus forte de fusils modernes, de fusils-mitrailleurs et de mitrailleuses - on peut conclure que le problème à résoudre n'est pas aussi facile le qu'on pourrait le croire et que ces questions de guérillas sont particulièrement délicates.

L'hypothèse d'un soulèvement général, avec mise en évidence des forces adverses, n'est pas à écarter, mais elle me paraît peu vraisemblable, du fait qu'elles sont en présence d'une force militaire qui pourrait agir d'une façon immédiate et rapide.

Par cet exposé, vous avez pu toucher du doigt le problème de toute l'Afrique du Nord, auquel nous allons essayer de répondre par une organisation militaire adéquate. Je ne veux pas me placer sur le plan politique. M. Robert Lacoste est venu à Paris et nous a apporté les demandes d'augmentation de moyens émanant des militaires. Nous allons y répondre dans toute la mesure du possible et voir ce que nous pouvons faire dans l'immédiat.

- 14 -

il y a, en effet, deux problèmes. D'abord, celui de l'immédiat. Ce qui peut être disponible immédiatement ne représente pas grand'chose. On peut utiliser le disponible venant des troupes d'outremer, ~~et~~ quelques bataillons venant d'Allemagne et récolter ce qui reste en France, en dehors, évidemment, de ce que nous avons préparé depuis des mois et qui nous a permis d'envisager la libération de la classe 1954/1. On a fait beaucoup de bruit autour de cette libération. En fait, il y a là-bas des gens qui ont fait 23 mois de service. Il paraît difficile de ne pas opérer une relève rapide de ces éléments. Ils ont d'ailleurs un moral excellent, mais il ne faut pas trop tirer sur la ficelle. Je préfère, et c'est également l'opinion de M. Max Lejeune, qu'ils soient relevés tout de suite plutôt que dans deux mois, car leur moral serait peut-être alors moins bon qu'il ne l'est maintenant.

Cela, c'est l'immédiat. Pour demain, il y a un problème d'organisation de l'armée. Nous allons prévoir un entraînement différent, mais aussi une incorporation progressivement plus large du contingent, de façon à incorporer 50.000 tous les deux mois, au lieu de 40.000, ce qui permettra, en un an, de ramener le service militaire à l'âge normal et il y aura ainsi moins de chargés de famille parmi les jeunes recrues à vingt ans au lieu de vingt et un ans.

Cependant, il ne faut pas croire que l'on peut aller très loin dans ce sens. Les moyens d'instruction en France sont réduits. Si l'on veut incorporer plus de gens, on dépassera les moyens d'instruction et on enverra en Algérie des soldats insuffisamment instruits, ce qui serait criminel dans les circonstances actuelles.

Nous devons donc réaliser une sorte de rotation entre les unités d'Algérie et les unités à l'instruction en France. C'est le plan qui consiste à rattacher chaque unité combattante à une espèce de matrice située dans la Métropole, de façon que les cadres qui ont fait l'instruction à un contingent en France s'en aillent avec celui-ci en Afrique et que ceux qui ont combattu reviennent pour instruire le contingent nouvellement incorporé. Cette rotation ne peut être régulière, mais on peut l'envisager avec un tour de un sur quatre. Ainsi se créera une sorte de cordon ombilical entre les unités séjournant en Algérie et les dépôts situés en France ou en Allemagne. Une partie de la troupe est néanmoins instruite en Algérie, mais je ne pense pas qu'on puisse aller au-delà du chiffre actuel, c'est-à-dire 12.000 hommes environ.

- 15 -

Par tous ces moyens, on arrivera à maintenir des effectifs plus importants en Afrique du Nord. Cela posera des problèmes de réorganisation que nous sommes en train d'étudier, de rapports avec les forces de l'Air et de la marine, ainsi que de l'infrastructure, qui est à l'heure actuelle extrêmement lourde et qu'il faudra adapter, pour l'avenir, à une guerre dont la forme est assez difficile à imaginer. On peut tout au moins essayer de diminuer dès à présent les charges, les servitudes que sont les vieilles habitudes de notre organisation militaire. Cela a déjà été fait, mais il reste encore à supprimer certaines sujétions.

Voilà, Messieurs, ce que je voulais vous dire dans cet exposé dont vous voudrez bien excuser le caractère d'improvisation.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Vous avez passé en revue tous les aspects de ce problème militaire d'Afrique du Nord, que notre commission connaît bien, car, en février 1955, une délégation de notre commission s'est rendue en Algérie. Elle a circulé dans l'Aurès, dans la Grande Kabylie et elle a présenté, à son retour, des observations dont il faut dire que personne n'a jamais tenu compte. Nous le regrettons et nous sommes disposés à recommencer. Ne soyez donc pas surpris, Monsieur le Ministre, si les membres de cette commission, à qui je vais maintenant donner la parole, vous posent des questions extrêmement précises.

La parole est à M. Henri Barré.

M. HENRI BARRE.- Monsieur le Ministre, ainsi que vient de la dire le Président Rotinat, l'exposé que nous venons d'entendre ne nous a pas révélé grand chose de nouveau, si ce n'est les bonnes intentions de votre département pour une revalorisation des moyens et des hommes, soldats, sous-officiers, officiers subalternes, officiers supérieurs, pour faire face à une guerre à laquelle nous ne sommes pas adaptés.

Comme l'a indiqué notre Président, notre commission s'est déjà inquiétée de cette situation et je pense que si l'on avait écouté quelques-unes de nos suggestions, le mal ne serait point aussi grand. Mais, quand les civils se mettent à donner des conseils aux militaires, il est d'accoutumés que les Ministres n'en tiennent pas compte, ce qui m'amène à rappeler ce mot de Clémentenceau "que la guerre est une chose trop difficile pour qu'elle soit confiée à des généraux".

- 16 -

Je disais donc que notre commission s'était inquiétée, parce que nous avons l'impression que notre Armée, à laquelle nous sommes les uns et les autres si profondément attachés, perd de jour en jour de son audience dans le pays. Les Français se demandent ce qui se passe. On leur affirme qu'il y a seulement devant nous 15.000 ou 20.000 fusils avec quelques mitrailleuses et quelques mortiers venus on ne sait d'où. Je crois d'ailleurs que ces armes viennent par la Libye, c'est-à-dire du Caire, beaucoup plus que par les attaques des fellaghas contre nos postes. Si vous posiez, dans la rue, des questions à n'importe quelle personne s'intéressant à ce problème, vous constateriez que les gens s'étonnent qu'on ait pu prendre des dispositions telles qu'on puisse considérer que l'Armée française a gardé toute son autorité, que ce soit dans l'Aurès, dans le Riff, en Grande Kabylie, en Petite Kabylie, dans le nord Oranais ou ailleurs.

Pour ma part, j'estime qu'il ne doit pas être tellement difficile de former des cadres d'officiers supérieurs, d'officiers subalternes et de sous-officiers pour cette guérilla, car enfin, je n'ai pas l'impression que ceux qui sont de l'autre côté, c'est-à-dire ceux qui massacrent les fermiers marocains, tunisiens ou algériens, ont dû subir une telle préparation militaire. Sans doute, les succès qu'ils ont obtenus sont dus au fait qu'ils connaissent le terrain, qu'ils sont souples, qu'ils savent sortir la nuit et attaquer, parce qu'ils sont des éléments très légers, nos postes et nos convois par surprise.

Je me félicite, Monsieur le Ministre, que vous mettiez à l'étude des dispositions nouvelles qui permettront, grâce à des éléments plus légers et mieux adaptés, de répondre aux nécessités de l'heure, encore que vous me permettiez de m'inquiéter - j'allais dire, comme Léon Blum, de m'épouvanter, mais je ne veux pas aller jusque là -. En effet, Monsieur le Ministre, vous nous avez fait des déclarations dont le thème principal pourrait se résumer en quelques mots, si j'ai bien compris. Nous allons mettre debout, en France, des centres d'instruction, établir un cordon ombilical entre ces centres et l'Algérie, et vous avez raison d'envisager une telle formule. Si donc je vous suis bien, vous prévoyez pour de très longs temps encore, des interventions de nos troupes en Tunisie et en Algérie. Je vous assure que cela ne saurait nous réjouir ni les uns ni les autres. Certes, vous avez apporté à cela un correctif en disant qu'à votre avis, la multiplication des effectifs ne renforcerait pas les positions de l'armée française, si celle-ci ne bénéficiait pas d'une valorisation nouvelle à l'échelle des difficultés de l'heure.

- 17 -

D'autre part, je ne suis pas tellement sûr que les rebelles ne soient pas davantage ravitaillés en armes que vous ne semblez l'affirmer et, parallèlement à cette question des armes, il y a celle du ravitaillement. Des hommes, qui se battent dans des conditions que nous supposons, doivent manger et boire. On doit bien leur apporter du ravitaillement. Je voudrais bien en connaître la provenance. Je sais bien qu'il y a la complicité d'une partie de la population, le pillage des fermes, mais cela me paraît insuffisant pour justifier une négligence de notre part, vis-à-vis du problème du ravitaillement des fellaghas. Et enfin, qui paye ces troupes ? Ce sont des questions auxquelles nous sommes obligés de penser. On ne me fera pas croire que c'est seulement pour la défense du Maghreb, de la religion musulmane, que les fellaghas marchent contre nous. Nous savons d'ailleurs fort bien qui les paye. J'aimerais savoir si l'information parue dans le journal *"L'Aurore"* à la suite du Conseil des Ministres est exacte. Je n'ai pas besoin de vous la répéter, Monsieur le Ministre, vous avez dû la lire. Je voudrais savoir si ceux qui commandent les fellaghas, c'est-à-dire contre la France, sont payés par des gens qui nous font des sourires par ailleurs. Il s'agit peut-être d'un mensonge ou d'une erreur de journaliste, mais il faudrait alors qu'elle soit démentie.

Ceci dit, je voudrais maintenant vous parler de nos jeunes gens. Puis-je vous demander, Monsieur le Ministre, de songer à nos jeunes soldats qui vont aller là-bas ? Certes, dans la conjoncture actuelle, nous ne ferons aucune objection aux nécessités exigées par la défense de la France. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point, mais il faudrait quand même penser aux jeunes gens mariés et pères de famille. Cela ne signifie pas, dans notre esprit, qu'ils ne doivent pas faire leur devoir, mais peut-être pourrait-on ne pas les obliger à courir des risques que d'autres peuvent assumer. Ne l'oublions pas, nous aurons à payer la note. Nous en connaissons déjà l'ampleur. Je voudrais qu'à ce titre, on se préoccupe de ne pas trop charger le budget de la France et que les jeunes gens mariés et pères de famille, s'ils doivent aller en Afrique du Nord, soient occupés à des besognes de l'arrière - il faut bien qu'elles soient assurées - garantissant, en même temps que leur avenir et celui de leur famille, l'avenir de la France. Pour le reste, Monsieur le Ministre, je vous fais confiance.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Le Sassiier-Boisauné.

questions que j'ai à vous poser sont d'ordre général. Je voudrais d'abord appeler votre attention sur une affaire qui peut sembler à ce débat et qui concerne l'avenir de l'Algérie et qui devrait être traitée de certaines unités en provenance d'Afrique

- 18 - /- 20 -

M. LE SASSIER-BOISAUNE.- Monsieur le Ministre, il y avait jadis, en Afrique, des officiers des Affaires indigènes. Ils ont été en grande partie supprimés il y a une quinzaine d'années. Je voudrais savoir si l'on envisage actuellement de remettre en place les officiers des affaires indigènes. Au dire des officiers qui sont sur place et d'après certains membres de ma famille qui sont en Afrique du Nord, le rôle de cette catégorie d'officiers est d'une importance capitale. Le Gouvernement envisage-t-il, d'autre part, de remettre en place et de reformer des goums, de nombreux goums? Vous savez combien le Maréchal Liautey s'en est servi et c'est là, je crois, une mesure de première nécessité.

Autre question. Peut-on savoir ce que l'on fait des fellaghas prisonniers ?

Enfin, je désirerais savoir ce que le Gouvernement compte faire contre la propagande du Caire. Nous savons à quoi nous en tenir à ce sujet, mais il serait désirable que le Gouvernement nous apporte une réponse sur ce point.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. De Montullé.

M. DE MONTULLE.- Monsieur le Ministre, j'ai à vous poser une question très brève, à laquelle notre collègue M. Barré vient d'ailleurs de faire allusion. Je voudrais savoir si, dans l'utilisation plus large du contingent qui est envisagée, d'après ce que vous venez de nous dire, il existe des règles exemptant certains jeunes soldats du départ en Afrique du Nord. Je fais spécialement allusion aux pères de famille, car je connais des soldats qui sont dans cette situation et qu'on envoie là-bas.

M. LE PRESIDENT.- Je me permettrai également d'insister sur cette question. Tous les parlementaires sont littéralement assaillis de demandes à ce sujet. Il faudrait que des règles impératives soient établies et publiées et qu'il n'y ait alors aucune exception, afin qu'hormis certains cas bien précis, tous les officiers, sous-officiers et hommes de troupe fassent leur part de temps en Afrique du Nord, sans qu'aucune dérogation ne soit tolérée.

La parole est à M. Marcel Boulangé.

M. MARCEL BOULANGE.- Monsieur le Ministre, les quelques questions que j'ai à vous poser sont d'inégale importance. Je voudrais d'abord appeler votre attention sur une affaire un peu connexe à ce débat et qui concerne l'emploi qui est fait ou qui devait être fait de certaines unités en provenance d'Afrique Equatoriale française.

Il y a des tirailleurs; même d'Afrique équatoriale dont certains sont allés en Indochine et qui sont susceptibles d'être envoyés en Afrique du Nord, alors qu'ils appartiennent à un territoire qui est encore très calme. Je pense qu'on court un risque : celui de les voir revenir en Afrique équatoriale impressionnés de ce qu'ils auront pu voir dans d'autres pays de l'Union Française où la France est battue en brèche..

Je voudrais me faire l'écho des inquiétudes très vives qui ont été ressenties par un certain nombre d'entre nous à la suite de l'annonce faite dans la presse que la France avait toléré l'envoi d'un certain nombre de mortiers à l'Egypte dont chacun sait qu'ils sont susceptibles de revenir par des voies plus ou moins détournées pour combattre nos propres soldats en Afrique du Nord.

Par ailleurs je voudrais vous demander, Monsieur le ministre si la carte qui a été publiée récemment dans "Le Monde" et concernant les territoires contrôlés par les rebelles est bien exacte car cela poserait pour nous des problèmes d'une gravité exceptionnelle.

Enfin - ce n'est qu'un rappel puisque notre commission y a fait allusion à plusieurs reprises - je voudrais savoir si le gouvernement va prendre les mesures nécessaires pour effectuer les livraisons aux unités d'Afrique du Nord des hélicoptères dont elles ont besoin.

Dernière question : ne pensez-vous pas, Monsieur le ministre - c'est une question à longue échéance - qu'il y aurait peut-être certaine opportunité à rétablir les corps d'infanterie de marine ?

M. le MINISTRE .- Je suis en train de le faire.

M. MICHELET .- Je m'excuse, Monsieur le ministre, si les quelques réflexions que je voudrais faire en marge de votre intervention se situent sur un plan un peu différent que celles que nous venons d'entendre de la part de nos collègues. Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention et je vous sais gré du soin que vous avez pris pour venir devant nous pour la seconde fois en 24 heures alors que vos heures sont précieuses.

Je vous dirai que j'ai été déconcerté - pour ne pas être désobligeant - par l'ensemble de votre exposé dans la mesure où j'ai le sentiment qu'il reflète, hélas, une indécision qui ne vous est pas propre. Vous nous avez dit que le problème était compliqué ; nous nous en doutions, que l'armée n'était pas entièrement prête au combat qui se présente devant elle. Nous savons tout de même que depuis 15 ans, les guérillas sont presque ininterrompues, ici ou

ailleurs et il y a au sein de l'armée des équipes, à l'inverse d'autres équipes - vous savez ce à quoi je veux faire allusion <sup>qui</sup> n'ont pas minimisé l'importance des combats de ce que l'on a appelé en France la Libération. Nous avons trouvé devant nous les vieilles équipes qui, avec les meilleures intentions du monde, animées d'un sentiment patriotique indiscutable tenaient pour fragmentaires, pour symbolique ce qu'on a appelé les forces d'intervention ~~intervention~~ intérieure et qui ont complètement négligé de faire l'adaptation nécessaire à cette forme de combat nouveau mais imité de l'ancienne. On a le sentiment que les officiers généraux qui furent des techniciens de cette arme ancienne modernisée n'ont pas été consultés et nous avons été surpris d'apprendre par votre bouche qu'en Afrique du Nord on a transplanté des unités lourdes, encombrées d'un matériel gênant et qui se trouvent désarmées devant 15.000 fusils. Ceci les français ne le comprennent pas.

Je crains - je vous parle très librement - qu'on veuille procéder à une sorte de mutation de responsabilité et qu'on accuse une tendance toujours plus marquée à faire supporter par l'armée des responsabilités qui ne sont pas les siennes. Cela s'est produit - hélas ! - en Indochine. Si l'armée se trouvait devant un ordre de mission précis ! Mais cela lui manque totalement. Si corrélativement on alertait le pays, nous recevrons beaucoup moins de lettres et d'interventions qui sont d'ailleurs scandaleuses. Personnellement je me borne à faire tirer à la ronéo un texte indiquant que je me refuse à transmettre toute demande de dérogation. Il faut avant tout savoir ce que nous voulons. Qu'allons-nous faire là-bas et désirons-nous oui ou non conserver notre Afrique du Nord ? Quelle est la mission qui doit être confiée à l'armée et va-t-on tolérer que cette armée soit enfermée dans des règles administratives hors de proportion avec l'enjeu ? On nous dit que pratiquement l'état de siège a été levé et qu'à des échelons subalternes des commandants d'unités sont arrêtés par des chinoiseries administratives qui gênent leur action et qui psychologiquement aussi nuisent à ce que l'on appelle, hélas ! leur combativité.

En second lieu ce que je demande instamment et que je métonne de ne pas avoir entendu dans votre exposé dont le ton irrésolu m'effraie c'est si le pays va être oui ou non mis en présence de ce qu'on va lui demander s'il désire conserver son Afrique du Nord. S'il n'est pas en présence de cela, cela nous emmènera très loin.

Entretenir actuellement une propagande au terme de laquelle les réquisitionnés refuseront de partir et où l'on entendra les cris de "Rendez-nous nos fils" comme ceux que j'ai entendus hier, cela s'appelle - je m'excuse de le dire - de la haute trahison.

Ou bien alors nous déclarons que le pays est trop fatigué par deux guerres en 15 ans et ne peut en soutenir une troisième auquel cas nous devons préparer notre opinion publique à un repâi stratégique ; ou alors prenons les moyens de conserver l'Afrique du nord et cela consiste à frapper la propagande. Il faut que le pays sache ce que l'on veut. Mais il est irrésolu comme semble l'être le gouvernement. Veut-on oui ou non faire cesser la situation en Algérie ? Veut-on faire la guerre ou ne veut-on pas la faire ?

M. le MINISTRE .- M. BARE nous a dit avec une certaine tristesse et certain réalisme que l'armée perdait de jour en jour de son audience. C'est bien sûr un phénomène très grave pour le ministre de la défense nationale et quelque peu consécutif à la guerre d'Indochine où il n'y a pas eu que des responsabilités militaires comme on a bien voulu le dire, mais des responsabilités politiques. D'ailleurs M. MICHELET a posé une question dans le même sens.

Je m'excuse si le ton que j'ai employé a pu paraître irrésolu et manifester une indécision. Celui qui a été responsable ne manifeste aucune indécision. A l'heure où l'on demande des sacrifices à beaucoup, il ne s'agit pas de faire des petits paquets et de prendre des demi-mesures. Il s'agit de voir ce qui est possible et de faire preuve de la détermination la plus absolue.

Il n'y a pas lieu de mettre en doute la capacité de l'armée à s'adapter à sa nouvelle tâche, mais il y a lieu de préciser la mission. C'est ce que nous avons fait au comité de la défense nationale et avec le Président du Conseil nous avons placé l'Afrique du nord en priorité numéro 1. C'est maintenant très net. Il ne m'appartient pas de dire s'il doit y avoir solution militaire ou non. La France doit s'engager à fond ou ne pas s'engager du tout ; elle ne peut pas revenir au rang d'une nation qui n'a jamais été aux dimensions de notre pays. Cela va-t-il durer encore longtemps, je n'en sais rien, mais il faut faire comme si cela devait durer ; ce serait plus sage.

Je dois vous dire - ce n'est un secret pour personne - que dans certaines régions d'Algérie, là où nous avons des chefs véritablement adaptés, ils viennent d'Indochine, ils connaissent cette sorte de combat et ils ont une tranquillité quasi extraordinaire. Je ne veux pas dire que certains, faute de capacités, faute de savoir s'adapter arrivent au même résultat, mais je dois constater que certains officiers réussissent quelque soit l'endroit où on les met. L'idéal serait d'en avoir suffisamment pour les mettre partout.

Le ravitaillement des rebelles en armes est une chose évidente, mais leur premier ravitaillement est certainement de loin le ravitaillement sur nous-mêmes ; c'est ce qui alimente toutes les armées de guérillas : elles s'alimentent directement sur les troupes qu'elles attaquent.

Qui paie ces troupes ? Il y a un impôt local et il y a quantité de gens qui paient, mais nous ne pouvons pas le contrôler. Souvent des gens qui avaient été les plus exigeants vis-à-vis de l'armée payaient leur dîme aux rebelles. C'est une chose qu'on ne peut pas excuser mais qu'on peut comprendre. Des isolés, des musulmans ont la tentation lorsqu'ils ont des enfants de payer ce qu'ils croient être leur tranquillité et ce qui ne l'est pas puisque plusieurs ont été tués après avoir payé la dîme.

Sur les ressources qui peuvent venir de l'extérieur nous avons des renseignements précis. Il y a une manifestation de solidarité efficace du nationalisme arabe, de tous ces pays qui ont participé à la conférence de Bandoeng. Nous savons très bien que de l'Egypte, viennent des fonds et même d'autres pays, de l'Irak en particulier et même qu'il y a des fonds qui sont récupérés à l'intérieur de la métropole par des musulmans travaillant en France. Il ne faut pas croire non plus que les fellaghas soient tellement à l'aise. Ceux qui ont été dans le maquis savent bien qu'il est désagréable de coucher chaque nuit dans un endroit différent. Même chez les musulmans ce n'est <sup>pas</sup> une éventualité qu'on envisage très facilement.

Nous avons eu également le témoignage de ceux qui en avaient assez de cette vie qu'on les force à mener, qui ont été d'abord enthousiastes mais qui maintenant sont quelque peu lassés.

Vous avez fait également allusion aux jeunes gens mariés qui partent là-bas. J'ai étudié les statistiques : dans le midi 80% des recrues sont des gens mariés. Je n'y peux rien ; c'est un phénomène sociologique qui n'est peut-être pas regrettable. Mais il n'en est pas de même partout. C'est évidemment un problème grave qu'il faut étudier parce que le moral en est fonction. C'est la première fois que j'ai abordé avec chances de réussite ce problème auprès du ministre des finances. La question a été posée ces jours-ci : il s'agit du problème du moral non seulement du contingent mais aussi des cadres et des musulmans que nous employons.

M. Le SASSIE a parlé des officiers des affaires indigènes. Nous en avons muté du Maroc où ils n'avaient plus de raison d'être et qu'on avait supprimé les officiers d'affaires musulmanes en Algérie. Ces cadres sont indispensa-

Ces cadres sont indispensables à la situation actuelle en Algérie, mais nous avons été obligés de mettre sur pied cette organisation un peu trop rapidement. Ces jeunes gens que l'on envoie remplir le rôle d'officiers aux affaires indigènes sont pleins d'enthousiasme. Nous en avons dans l'Aurès et également dans le Constantinois. Nous allons pouvoir en mettre en beaucoup d'endroits et peut-être pourrions-nous utiliser des officiers d'affaires indigènes du Maroc qui ne jouent plus le rôle qu'ils jouaient dans le passé.

Il s'agit donc d'une organisation qui fonctionne bien et le seul regret qu'on puisse avoir c'est d'être obligé d'envoyer ces jeunes officiers ainsi recrutés immédiatement au contact de la réalité à raison de 1 pour 4 douars, 1 pour deux douars ou 1 par douar selon que la région est plus ou moins infestée car ils doivent être protégés et on ne peut pas les envoyer seuls ; il faut qu'il y ait un petit goum et c'est un autre aspect du problème.

Que fait-on des fellaghas prisonniers ? Vous posez là une question concernant l'interruption de l'état d'urgence. Je ne puis que vous répondre que, dans les pouvoirs spéciaux demandés par M. Robert Lacoste, il y aura la possibilité de reprendre l'état d'urgence ou l'état de siège comme le voudra le ministre résident. Ceci pose la question sur le plan administratif mais aussi la question sur le plan judiciaire, de l'accélération de la procédure judiciaire. Il est impossible d'imaginer le fonctionnement des cours martiales parce que les cours martiales supposent la suppression du droit de grâce, qu'il n'y a plus aucun échelon qui corresponde à la justice telle que nous la concevons d'après ce que nous avons institué. Il y a des procédures accélérées sur le plan judiciaire. Ceci est justifié par le fait de l'encombrement de la juridiction civile où l'on ne trouve plus de juges en quantité suffisante ; l'impossibilité de faire fonctionner les cours d'assises et que les délais sont considérables ; si bien qu'il y a un tribunal militaire.

Les pouvoirs spéciaux permettront au ministre résident de faire ce qu'il veut sur le territoire ; cela lui rendra les pouvoirs judiciaires interrompus le 11 décembre dernier. Je ne vous cache pas que l'interruption de ces moyens administratifs et militaires a provoqué un coup sur le moral des militaires et des civils qui sont là-bas, mais on a donné la possibilité de continuer les instances qui étaient déjà en cours. On n'a pas fait de nouvelles. Si l'on poussait les choses jusqu'au bout cela inciterait les troupes à se faire justice elles-mêmes. C'est peut-être concevable dans une armée de métier mais non pour une armée de contingent. Il y a des questions de sensibilités auxquelles nous n'avons pas le droit de toucher. Les arabes sont très au courant de la situation : à partir du moment où ils ont lâché leurs armes ils se trouvent en état d'invulnérabilité.

C'est pour cela qu'il faut y remédier. D'ici peu, nous aurons une solution judiciaire à ce problème.

Pour les goums dont on a parlé, nous en avons de plusieurs sortes. Les goums militaires forment le tabor et ce sont ceux qui nous inquiètent actuellement. Vous avez ensuite les groupes mobiles de police rurale qui ont une police supplémentaire formée par des autochtones qui entourent les officiers d'affaires indigènes. C'est autour de ces troupes que nous avons quelques inquiétudes et nous sommes obligés de les faire surveiller de très près ; nous nous en remettons à chaque commandement pour décider de leur réalisation.

La propagande du Caire a été mise en évidence par la découverte des documents de Djorf au moment des opérations du Néméncha. J'avais personnellement beaucoup insisté et j'espère que le ministre des affaires étrangères pourra se faire entendre auprès de ce pays. C'est d'ailleurs pour cela qu'ont été interrompues les livraisons de mortiers de 60 qui étaient déjà signés et qui devaient être acheminés vers l'Egypte. C'est un geste plutôt préventif car nous n'avons jamais trouvé de mortiers de 60 dans le sud de la Tunisie. Si sur le plan moral, nous sommes satisfait de ne pas trouver de mortiers fabriqués en France et ayant transité par l'Egypte, nous trouvons beaucoup de matériel qui nous est pris et le gouvernement a pris la décision de rompre le contrat avec l'Egypte qui n'aura d'ailleurs aucune difficulté à récupérer ce matériel soit par la Suisse soit par la Belgique soit par l'Angleterre. Quant à la propagande par la radio elle s'est bien atténuée et Radio-Damas qui était la plus virulente s'est tue. Reste l'Egypte, l'Irak et la radio du Caire ; mais ceci nécessite une action directe.

M. de Montullé a demandé quelles étaient les règles de l'exemption. Je compte justement préciser ces règles pour que chaque parlementaire ne soit pas envahi par des démarches désagréables. Jusqu'ici les pupilles de la nation et les fils de tués étaient soumis à l'examen du ministre de la défense nationale et à celui des secrétaires d'armes. Ils avaient satisfaction quant à la libération anticipée à partir de 15 mois de service.

En ce qui concerne les soutiens de famille, ils sont en général incorporés dans le voisinage de leur domicile ; c'est une vieille règle. Des réglemens sont intervenus pour les soutiens de famille de 53/2 qui ont été libérés en janvier 1955 par anticipation. Ceux qui ont deux ans de service n'ont pas été appelés ni maintenus.

M. le PRESIDENT .- Donc intransigeance absolue.

M. le MINISTRE .- Oui ; sinon ce serait scandaleux.

M. BOULANGER a parlé de son inquiétude en ce qui concerne l'envoi des tirailleurs d'Afrique équatoriale et occidentale. Ce n'est évidemment pas une bonne solution mais nous sommes obligés de choisir entre divers inconvénients. Face à la défaillance des troupes marocaines ou algériennes, nous ne pouvons pas immédiatement nous priver des tirailleurs sénégalais ou autres.

Pour les territoires contrôlés par les rebelles, il est bien difficile de le déterminer avec exactitude. Il y a des régions qui sont sous l'effet de liaisons ou de passages successifs et il est difficile de voir l'évolution de ces territoires de jour en jour. Je ne peux pas donner un certificat de véracité quelconque à la carte du "Monde", mais il y a actuellement dans le Constantinois une tendance qui tend à s'étendre d'adjoindre aux règles de l'administration française d'autres règles fiscales ou administratives. Chaque fois que nous sommes obligés de faire une opération de repli, quand nous disons à un garde forestier de se retirer c'est incontestablement une partie de l'influence française qui disparaît et cède la place à une autre influence.

Cette influence est-elle organisée ou non ? Il semble que leur justice soit très expéditive et résolve quelquefois des conflits qui, sur le plan du contentieux, durerait des années. Il y a, dans ces régions de montagnes, une extension d'une administration qui nous échappe. Ces régions ne sont plus que sous l'influence militaire et encore très sporadique que nous pouvons exercer.

En ce qui concerne les hélicoptères l'effort à effectuer est certainement des plus ingrats mais des plus nécessaires. Nous nous sommes rendus compte que la solution à nos difficultés pouvait être apportée par ce moyen de transport qui permet d'être présent, d'amener de l'infanterie, d'intervenir même sur le plan administratif et politique en beaucoup d'endroits à la fois et avec une rapidité normale. Les avions ne peuvent pas être partout et les avions à réaction ne font plus maintenant le même effet qu'auparavant. Nous nous sommes efforcés de réunir le plus grand nombre d'hélicoptères et de récupérer ceux qui étaient en France.

Nous avons là-bas des hélicoptères Sikorsky, mais je dois indiquer qu'il faut que je me batte pour cet appareil. Bien avant mon arrivée au ministère de la défense nationale, on ne concevait pas l'utilité de ce matériel qui semble périmé aux yeux de ceux qui envisagent l'aviation à réaction comme aviation de l'avenir. Nous avons joué de malchance. Nous n'avons pas commandé les hélicoptères. Nous avons commis cette erreur il y a trois ans.

Nous n'avons pas construit des hélicoptères alors que la Société de constructions aéronautiques du Sud-Est avait la licence pour le S - 55. Nous sommes obligés de le commander à l'étranger.

Ces Sikorsky se trouvaient en fin de course dans l'industrie américaine et étaient très demandés par l'armée des Etats-Unis. Nous avons obtenu six Sikorsky qui étaient en Allemagne. Nous avons maintenant des Sikorsky qui arrivent d'Amérique. Nous avons une commande de Wesland qui a bien failli être annulée. A mon arrivée au ministère, j'ai pu rattrapper la commande de douze Wesland, qui vont rejoindre les autres déjà sur place. Il ne s'agit pas d'un excellent appareil, mais il est très utile.

Il y a, à l'heure actuelle, en Algérie, au titre de l'armée de terre : 13 Bell, 9 Sikorsky, dont 2 prêtés par la marine, 6 Wesland. Pour l'armée de l'air : 6 Bell, 10 Sikorsky. Au Maroc, nous avons 4 Bell seulement. Nous allons avoir très rapidement 12 Wesland. J'ai commandé à nouveau des Sikorsky en Amérique pour faire pendant à la commande des Wesland.

M. Edmond MICHELET. Vous avez dit que deux hélicoptères avaient été prêtés par la marine. La marine a-t-elle d'autres appareils ?

M. LE MINISTRE. Non, aucun appareil ne peut voler sans que je le sache. La mise au point du Sikorsky S-58 a demandé six ans et a coûté 7 milliards. Je ne crois pas que cela soit à notre mesure. Je préfère qu'il y ait une licence de façon à faire face à nos besoins très rapidement. D'ailleurs, la première opération de licence consiste à faire de l'importation, ensuite nous pourrions en produire.

Je vais commander le Piaceti, qui est en fonction dans l'armée américaine. Il en est de même pour le H-21.

N'oublions pas un point important : nous avons avoir l'Alouette qui va bientôt sortir. Cet appareil peut être doté de deux nacelles. Il sera donc plus efficace que le Sikorsky.

Nous allons aussi faire l'acquisition de 150 T.C.. Il s'agit de l'avion lent d'infanterie.

Il y a le Broussard qui n'est pas efficace. Il n'est pas blindé et n'a pas d'autonomie de vol.

Cela montre un aspect du problème : nous sommes obligés de rechercher des avions périmés. Nous voudrions acheter des L-19, mais l'Amérique en manque. Cet appareil permet de suivre les trains dans de bonnes conditions pour la sécurité.

Le général M... disait que 300 hélicoptères pouvaient remplacer 200.000 hommes. C'est vous dire combien je suis attaché à ce problème depuis un an, mais il semble vraiment insoluble.

J'ai discuté de la question de l'infanterie de marine avec M. Anxionnaz. Il y a deux commandos. J'ai surtout besoin d'effectifs de terre mais je ne demande pas mieux de faire appel à quelques unités de marine, surtout dans les ports, mais je ne veux pas mêler par trop l'action de la marine et l'action de la terre. Toutes les armes participent. L'armée de l'air m'a demandé de faire l'infanterie de l'air, c'est vous dire qu'il y a un bon esprit là-bas pour sortir des aérodromes. Il y a un excellent esprit dans l'aviation en Algérie et au Maroc.

J'en viens à la question de M. Michelet à laquelle j'ai partiellement répondu en parlant aux autres orateurs, en ce qui concerne l'armée non prête.

Il y a des hommes particulièrement adaptés à ce combat, ceux qui ont connu les combats de la Libération ou d'autres combats. Ce ne sont pas toujours les mêmes hommes parce qu'il y a le phénomène des héros fatigués. Une fois libérés, les hommes se marient...

Nous avons des lieutenants et des capitaines très jeunes. Il y a des hommes en Indochine qui n'ont pas été dans le maquis mais qui ont été très remarquables

Je veux souligner les difficultés auxquelles on se heurte en ce qui concerne l'orientation et la

formation des unités. Par exemple, pour former une unité blindée il faut plusieurs années. Même dans l'armée que nous avons connue en 1940 si d'une unité d'artillerie à cheval nous avions voulu en faire une unité de voltigeurs d'infanterie, ce n'était pas si simple que cela. Avant d'envoyer des soldats en Afrique du Nord, il faut les instruire au genre de combat qui les attend. Il y a 15.000 fusils en face, et pour résister à la guérilla, il n'y a pas d'autre moyen que de faire la contre-guérilla.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. le général Béthouart.

M. le général BETHOUART. Monsieur le ministre, vous nous avez indiqué tout à l'heure les mesures que vous comptez prendre pour remédier à la situation en Afrique du Nord. Je vous en remercie vivement ; nous espérons qu'elles seront efficaces ; ce n'est pas une certitude.

M. LE MINISTRE. Non !

M. le général BETHOUART. Quand une situation est aussi difficile, il ne faut pas hésiter à aller plus loin que la solution strictement indispensable. Je ne peux m'empêcher de penser à ce qui se produira dans quelques semaines ou dans quelques mois si nous sommes acculés à une mobilisation partielle. Il est certain qu'à ce moment là les mesures qui sont peut-être très efficaces et même décisives actuellement le seront moins. Cela se traduira par du sang versé. Cela dit, je voudrais insister sur le sujet suivant :

Depuis la fin de la guerre, l'armée marche de surprise en surprise. Elle a d'abord cru à la paix universelle et on l'a privée de la plupart de ses cadres, ce qui a eu des répercussions catastrophiques. Ensuite, elle a été surprise en Indochine, en Corée, par le péril russe, ce qui a entraîné un effort colossal pour mettre sur pied les formations mécaniques qui se trouvent trop lourdes. Maintenant, elle est surprise en Afrique du Nord.

Sommes-nous bien sûrs que la liste des surprises soit close. Il semble bien que toutes ces agressions font partie d'un plan qui nous a été annoncé au Congrès

de Bakou. Que se passera-t-il si, après l'Algérie, l'Afrique du Nord s'allume ou si des troubles sociaux se produisent dans la métropole ? S'il faut porter de toute urgence remède à la situation en Afrique du Nord, il ne faut pas oublier qu'il se pose un problème d'ensemble de la défense nationale.

Nous avons, à cette commission, particulièrement attiré l'attention de nos collègues sur le fait que, depuis la fin de la guerre, nous n'avons pas eu de politique nationale. Nous n'avons qu'une politique des forces armées avec cette aggravation que les ministres des forces armées ne restaient pas longtemps en place.

M. LEMINISTRE. C'est une erreur très grave, en effet !

M. le général BETHOUART. ... de sorte que, maintenant, - je regrette que M. Barré ne soit pas là - on met cela sur le dos des généraux. Les généraux ont proposé des solutions s'adaptant à la situation du moment. Il appartient au Gouvernement d'orienter cette armée, non seulement sur le conflit de l'Afrique du Nord, mais également sur la politique générale de la défense nationale. C'est la raison pour laquelle, à cette commission et au Sénat, nous avons adopté une proposition de loi sur la réorganisation de la défense nationale de façon à régler ce problème dans son ensemble, afin qu'après avoir résolu la question de l'Afrique du Nord, nous ne soyons pas en butte à d'autres problèmes.

J'espère, monsieur le ministre, que vous voudrez bien prendre en considération le vote que nous avons émis.

M. PISANI. Mon intervention aurait été dans le sens de celle de M. Michelet. C'est la raison pour laquelle je serai bref.

Je crois que, quel que soit le point de l'horizon vers lequel on se tourne pour régler le problème de l'Afrique du Nord, on arrive à la conclusion qu'il faut faire preuve de détermination et fixer une politique. Cela est vrai à l'égard de nos alliés, dont peut-être on n'a pas toujours attiré l'attention comme il conviendrait sur certains aspects

que vient de souligner M. le général Béthouart. Il faut un plan concerté à l'égard de nos adversaires et agir par la voie diplomatique - je pense à l'Egypte - et un plan à l'égard des rebelles. M. le président du conseil a lancé un appel qui, je l'espère, sera entendu.

J'estime qu'il existe un domaine dans lequel il faut faire preuve de détermination : c'est celui de l'opinion. Il faut laisser entendre à notre opinion que nous sommes en état de pré-mobilisation, que le sort de la France étant engagé, nous n'accepterions pas de refuser à cette opération les moyens dont elle a besoin.

Je rejoins M. Michelet lorsqu'il disait qu'il est inadmissible de tolérer un certain nombre de prises de position dans les journaux et réunions. L'armée qui est là-bas en service les ressent vivement, car elle reçoit les journaux, et les Français d'origine métropolitaine résidant en Algérie se demandent, à tout moment, quel sort leur sera réservé.

J'ai la bonne ou la mauvaise fortune d'avoir une partie de ma famille en Afrique du Nord. Par les lettres que je reçois, je devine l'incertitude qui pèse sur l'attitude des Français d'Afrique du Nord à la fois dans leur découragement et dans leurs excès. C'est dans la mesure où ils n'ont pas de certitude quant à l'attitude de la France qu'ils commettent les excès qu'ensuite nous réprouvons.

Il faut comprendre le désespoir de ces hommes. Je ne les justifie pas ; j'essaie seulement de les comprendre. Je crois que, parallèlement à l'action militaire, il faut entreprendre, en Afrique du Nord et dans la métropole, une action psychologique qui me paraît liée aux phénomènes militaires. Il n'y a aucune séparation à faire entre le domaine militaire et le domaine psychologique : nous sommes dans le domaine de la défense.

M. Louis ROLLAND. Je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de vouloir bien examiner avec bienveillance certaines demandes présentées par des sous-officiers déjà anciens dans la carrière qui n'ont pas été admis à rengager.

M. LE MINISTRE. Je connais leur cas.

M. Louis ROLLAND. Je vous remercie vivement. Il s'agit de deux hommes qui ont eu une conduite remarquable au cours des années difficiles que nous avons vécues.

M. de MAUPEOUX. Je voudrais ajouter un mot en ce qui concerne le moral de l'armée.

Je souscris entièrement à ce qui a été dit par M. Pisani, M. le général Béthouart et M. Michelet: il faut que l'armée soit soutenue par l'opinion.

Je voudrais parler à mon tour du moral des cadres. Il y aurait moins de "héros fatigués" selon l'expression imagée que vous avez employée à juste titre, monsieur le ministre, si certaines mesures pouvaient être prises.

Je vous félicite d'avoir conçu les dépôts d'unités et je suis heureux des réponses que vous avez données à M. Michelet en ce qui concerne le logement des cadres en Allemagne.

Je voudrais voir votre ministère tout mettre en oeuvre à partir de maintenant pour résoudre le problème du logement des familles.

Je me permets de vous signaler des anomalies en ce qui concerne la majoration de solde octroyée aux militaires servant en Afrique du Nord; alors qu'elle est pour un adjudant sans enfant à l'indice 230, d'environ 70 à 75 %, elle n'est, pour un capitaine père de plusieurs enfants et à l'indice 360, que de 35 %. Je suis persuadé que vous remédieriez à cette situation.

Il y a aussi les questions d'avancement? Je ne connais pas bien ces questions mais je constate que des régiments sont commandés par des lieutenants-colonels. Autrefois les régiments étaient commandés par des colonels. Pourquoi ne pas donner des possibilités d'avancement? Je voulais profiter, monsieur le ministre, du plaisir que nous avons de vous avoir ici pour vous poser ces questions relatives au moral des troupes.

M. LE PRESIDENT. Je veux insister à mon tour sur cette crise effroyable que traverse actuellement notre armée. Il y a une dévalorisation du commandement et il y a, dans le corps des jeunes officiers, il faut le dire, un manque de confiance dans le commandement.

Il ne faut pas oublier que notre armée se bat depuis dix ans dans des conditions désastreuses et qu'elle ne s'est pas relevée du désastre d'Indochine.

Nos officiers n'ont pas confiance dans le commandement, ai-je dit. Ils lui reprochent de ne pas tenir au courant le Gouvernement de leur situation matérielle qui est vraiment au-dessous de ce qui est imaginable. Si on n'y portait pas remède immédiatement et d'une façon efficace, craignons que notre appareil militaire ne se dévalorise avec une rapidité telle qu'il s'effondrera un jour. Je n'exagère rien. Depuis que vous avez quitté la rue Saint-Dominique, il y a eu une détérioration de l'appareil militaire. Vous avez dit : Il y a eu des erreurs et des fautes. C'est l'armée qui paie les pots cassés. Toutes les erreurs que le Parlement et le Gouvernement commettent sont payées par du sang versé par les jeunes soldats.

Si la France n'a plus confiance en son armée, que lui restera-t-il ? Rien !

Nous vous supplions d'apporter toute votre énergie, toute votre fermeté, tout votre patriotisme - qui est grand, nous le savons - à réagir contre cette dévalorisation de la foi militaire, à faire en sorte que nos cadres, comme le disait M. de Maupeou, soient mieux logés, mieux considérés. Notre armée le mérite. Elle lutte désespérément dans des conditions effroyables. Redonnez-lui confiance en elle-même et dans ~~les destinées~~ du pays. Ce n'est pas une manifestation comme celle de la Mutualité qui peut lui redonner cette confiance.

Croyez-moi, il faut que le Gouvernement réagisse, sinon tout est perdu. Ce n'est pas la peine de faire verser le sang de nos soldats s'ils reçoivent le poignard dans le dos. Je m'excuse de parler avec un peu de véhémence; Je suis de ceux qui connaissent le mieux à quel point cette crise du moral frappe notre armée.

M. LE MINISTRE. Tout ce qui a été dit correspond au souci que j'ai depuis quelque temps. M. le général Béthouart a parlé d'une mobilisation possible dans quelques mois. J'avais demandé, quand j'étais chargé de l'Algérie, le rappel de deux classes. Je dois dire qu'à l'heure actuelle, une opération de mobilisation n'est possible que sur la 1953-II, qui est depuis novembre dans ses foyers. Il faudrait deux mois et demi pour la mettre sur pied car on doit encadrer les rappelés. Cela rapporterait une trentaine de mille hommes. Ce n'est pas vraiment une solution. S'il faut avoir recours à d'autres mesures, ce n'est pas deux mois et demi, mais quatre ou six mois qui seront nécessaires. Il faudra alors mettre la Nation sur pied de guerre. Je ne dis pas qu'il ne faudra pas y recourir.

Il y a, évidemment, un problème d'ensemble. Certains problèmes se révèlent plus urgents les uns que les autres. Les solutions indiquées étaient très justes. Bien sûr, il y a l'Afrique du Nord, mais tout cela se ressemble assez parce que le problème de l'Union française tout entier est un peu celui dont nous avons à traiter. Certains territoires sont tout à fait calmes, mais il y a peut-être des questions politiques à régler afin de ne pas les mettre dans la même situation que l'Afrique du Nord. Il y a le problème de la défense intérieure. Tout cela se rejoint quelque peu.

Je dois vous indiquer que mes efforts auprès des nations alliées tendent à souligner combien l'affaire de l'Afrique du Nord est partie intégrante de la stratégie du N.A.T.O..

Que devient le N.A.T.O. sans l'Afrique du Nord ? Il n'y a plus d'arrière, il n'y a plus de base, il n'y a plus d'équilibre dans le plan interallié.

Votre point de vue sur la défense nationale, je le comprends bien et je sais qu'il existe un projet mis au point par M. Pisani. C'est un problème très délicat. L'année dernière, nous avons essayé d'entamer cette discussion sur la défense nationale et les forces armées. Ce n'est pas commode. J'avais été à une autre période, ministre de l'armement chargé des programmes et des questions financières et économiques. Il y a un certain nombre de tâches à l'intérieur du ministère des forces armées. Il y a des responsabi-  
tés



- 41 -

M. Pisani a parlé également de l'action psychologique et des manifestations qu'il faudrait interdire. C'est ce dont nous nous sommes occupés aujourd'hui en Conseil des Ministres. Je précise qu'il ne peut s'agir d'interdire toutes les réunions publiques. On ne peut supprimer le droit de réunion, mais, à l'intérieur de ces réunions, nous poursuivrons les orateurs qui se montreraient emportés par leur sujet. Il est évidemment des choses que nous ne pouvons pas tolérer.

En ce qui concerne cette affaire de la Mutualité, dont je me suis tout de suite inquiété, j'ai lancé une enquête qui n'aboutira sans doute jamais d'ailleurs. Il n'y a pas de témoins. En tout cas, il y a eu incontestablement une déformation des faits. Au cours de cette manifestation, un drapeau ou même trois drapeaux, je crois, ont été déployés. Une photo a été publiée, laquelle comporte des journalistes qui, en l'occurrence, s'étaient transformés en figurants. Il faut parfois se méfier de la presse. Il est certain que cette photographie a fait une impression délétère sur ceux qui l'ont eue sous les yeux. Quant à la manifestation elle-même, il est assez difficile d'empêcher cela. Je signale toutefois qu'une autre réunion a été interdite à Toulouse. Il est évidemment à craindre que, de telles manifestations entraînant en général une contre-manifestation, nous n'assistions à des événements pénibles en cette matière.

Quant au moral de l'armée, c'est un problème auquel je suis sensible. L'armée a toujours l'impression qu'on ne s'occupe pas d'elle et qu'on ne prévoit pas ses réactions psychologiques. Il faudrait qu'elle ressente une impression différente. Cette question a non seulement un aspect politique, mais aussi un aspect matériel. Il y a en particulier le problème du logement. Le dossier est prêt. C'est presque un procès, je ne dis pas d'un homme, mais d'une administration. Il faut construire des logements pour l'armée avec des méthodes modernes, analogues à celles employées par les services américains pour loger leurs cadres. Il est exact que des crédits de report non utilisés existent et je m'empresse de vous dire que je les employerai.

En ce qui concerne les soldes, il est évidemment scandaleux qu'un officier touche, comme je l'ai constaté récemment, 138.000 Francs dans la Métropole et 140.000 Francs quand il est éloigné de sa famille et en action en Algérie. J'ai fait à ce sujet une demande aux Finances. Il serait envisagé de donner, suivant les grades, une différence de 12.000 à 25.000 Francs entre la solde dans la Métropole et la solde en opérations. Il y a enfin toutes sortes de petits problèmes, comme celui des majorations pour soutiens de famille, que nous abordons en ce moment. Cela ne représente pas des sommes considérables par rapport à celles qui sont envisagées. J'espère

- 42 - / - fin -

profiter de la bonne volonté du Ministre des Finances pour les régler.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir répondu avec autant de franchise et de clarté à toutes les questions posées par les membres de la commission.

M. PISANI.- Je demande la parole.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Pisani.

M. PISANI.- Monsieur le Ministre, je m'excuse de dire que je ne suis pas très satisfait de votre réponse en matière de réorganisation générale de l'armée.

M. LE PRESIDENT.- Je rappelle que, pour le moment, c'est la commission de l'Assemblée qui est saisie de la question.

M. PISANI.- Je me permets d'évoquer les variations gouvernementales quant à ce problème. Lorsque cette question est venue devant l'Assemblée Nationale, on n'en a eu cure. Puis, devant le Conseil, on s'est engagé très à fond dans une certaine voie et, par la suite, on n'a pas voulu prendre une position affirmée.

M. LE MINISTRE.- Je reconnais que je serai moi-même assez gêné quand j'aurai à m'en expliquer plus longuement, ayant eu déjà plusieurs positions dans la matière.

M. LE PRESIDENT.- En tout cas, Messieurs, je crois que nous pouvons faire confiance en la clairvoyance du Ministre pour la revalorisation du moral de notre armée, qui est actuellement la tâche la plus urgente et qui constitue le problème numéro un.

Président : M. de MAURASSON, PISANI.

Suppléants : M. ARSIS, BRICARD, LE DUGAISEL, LE SANCHEZ-BOISSIERE, PRINEL, VILBAUD.

Absents : M. AUGARDE, BELLAÏCHE, FERRI, FERRIER, GIBO, LE GUYER, LEROY-LANGLAIS, MATHIEU, M. RAOU, ROCHER, SERRA, de la MONTAGNE.

MJ.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

- Audition de M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées, sur le projet de loi relatif aux pouvoirs spéciaux en Afrique du Nord.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

- - - - -

- - - - -

COMPTE RENDU

Présidence de M. ROTINAT, président

M. ROTINAT, président, accueille M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées.

- - - - -

L'audition du Secrétaire d'Etat fait l'objet de compte rendu n° 10.

Séance du mardi 13 mars 1956

- - - - -

La séance est ouverte à 15 heures 35

- - - - -

Présents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, FOUSSON, GEOFFROY, de LACHOMETTE, Edmond MICHELET, de MONTULLE, PARISOT, PIALES, Raymond PINCHARD, RAMAMPY, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED.

Excusés : MM. de MAUPEOU, PISANI.

Suppléants: MM. ALRIC, DELRIEU, LE DIGABEL, LE SASSIER-BOISAUNE, PRIMET, RAYBAUD.

Absents : MM. AUGARDE, CLAPAREDE, Yves JAOUEN, KALB, LE GROS, LONGCHAMBON, MASTEAU, El Hadi MOSTEFAI, PIDOUX de la MADUERE.

- - - - -

ORDRE DU JOUR

- Audition de M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées, sur le projet de loi relatif aux pouvoirs spéciaux en Afrique du Nord.

---:---:---:---:---:---

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, président, accueille M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Guerre).

L'audition du Secrétaire d'Etat fait l'objet du compte rendu sténographique annexé ci-après.

Notre commission connaît bien la situation. Elle s'est rendue en Afrique du Nord, il y a deux ans. Elle avait déjà fait entendre à cette époque des critiques qui n'ont pas été suivies d'effets.

Il nous apparaît qu'à la suite du bref rapport que vous y avez fait, vous avez exactement répondu à nos préoccupations. Mais les heures sont courtes et il faudrait que vos décisions fussent rapides.

Aujourd'hui, nous vous demandons de nous exposer vos projets de réorganisation de mise en place de nos effectifs en Afrique du Nord par quels moyens vous entendez compléter la pacification et arriver à une pacification de cette région complètement française.

*Rotinat*

Après votre exposé, vous voudrez sans doute répondre aux questions que quelques-uns de nos collègues pourront être amenés à vous poser.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez la parole.

M. Max LEJEUNE, secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre). Mon cher président, .../... je suis très sensible à l'accueil très sympathique qui m'est

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, je veux, au nom de la commission, saluer M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

Je suis sûr d'être l'interprète du plus grand nombre d'entre vous pour lui dire que nous nous réjouissons grandement de le voir reprendre ce poste où il a déjà servi si efficacement.

Mon cher ministre, je me rappelle que nous avons longuement collaboré dans le passé et je n'oublie point combien il vous a fallu lutter pour faire adopter notamment certains matériels qui étaient alors très combattus et pour l'adoption desquels votre action a été très efficace.

Dans les heures absolument dramatiques que nous vivons aujourd'hui, nous ne doutons pas que votre courage et votre vigilance seront capables d'œuvrer efficacement en Afrique du Nord.

Notre commission connaît bien la situation. Elle s'est rendue en Afrique du Nord, il y a exactement un an. Elle avait déjà fait entendre à cette époque des critiques qui n'ont pas été suivies d'effets.

Il nous apparaît qu'à la suite du bref voyage que vous y avez fait, vous avez exactement répondu à nos préoccupations. Mais les heures sont lourdes et il faudrait que vos décisions fussent rapides.

Aujourd'hui, nous vous demandons de nous exposer vos projets de réorganisation de l'armée d'Afrique, de mise en place de nos effectifs et de nous faire connaître par quels moyens vous entendez combater la rébellion et arriver à une pacification de cette région essentiellement française.

Après votre exposé, vous voudrez sans doute répondre aux questions que quelques-uns de nos collègues pourront être amenés à vous poser.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez la parole.

M. Max LEJEUNE, secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre). Mon cher président, messieurs, je suis très sensible à l'accueil très sympathique qui m'est

réservé dans cette commission de la défense nationale du Conseil de la République. Je l'ai fréquentée, il y a cinq ou six années et j'ai eu, avec la présente commission, pendant les trois années de fonctions au secrétariat d'Etat à la guerre, des rapports très cordiaux, mais surtout très francs.

Je ne vous avais pas caché, à ce moment-là, la réalité de nos déficiences en matériels, de nos difficultés en ce qui concerne l'acheminement des troupes en Indochine. Aujourd'hui, le hasard de la politique veut que je reprenne les fonctions de secrétaire d'Etat à la guerre à un moment qui est particulièrement angoissant pour l'avenir, non seulement de l'Algérie française, mais aussi de la France. Il est bien entendu que si nous perdions pied en Algérie, nous perdrons pied également en Afrique. Par conséquent, c'est tout le destin de la France qui se joue.

Pour cette raison, je n'ai pas besoin de faire de longs discours. Je vous apporte simplement une affirmation. Je n'ai accepté le poste lourd qui m'a été confié que par devoir à l'égard du pays. Je n'avais pas le droit d'éluder les charges qu'on a voulu me confier. Je les remplirai avec tout le patriotisme que vous connaissez, avec toute l'énergie qui peut être en moi.

J'ai pris contact avec l'Algérie le 5 février, avant le voyage de M. le président du conseil. J'y suis resté une dizaine de jours. A ce moment-là et pendant que M. le président du conseil poursuivait ses consultations à caractère plus particulièrement politique, j'ai conféré avec les chefs militaires de l'Algérie et j'ai visité certains établissements militaires. Je suis rentré à Paris après M. le président du conseil et, pour certaines décisions d'ordre gouvernemental, je n'avais pas attendu que mon séjour fût terminé pour donner, d'Alger, des ordres qui ont été à ce moment-là exécutés, en ce qui concerne plus particulièrement l'acheminement d'urgence de certains matériels qui faisaient défaut en Afrique du Nord, les matériels de liaison.

Je suis retourné en Algérie, et également au Maroc, où le Gouvernement m'a demandé de me rendre. J'ai encore fait, la semaine dernière, un séjour de près d'une semaine au Maroc et en Algérie, repassant en Algérie dans la région de Tlemcen, alors que j'avais visité, au cours du premier voyage, le Constantinois. Je m'appête à y retourner dès que votre Assemblée aura examiné la demande de pouvoirs spéciaux formulée par le Gouvernement et approuvée hier par l'Assemblée nationale.

Je veux faire le point assez exact de la situation, telle qu'elle m'apparaît. Il est évident que la fin de la mauvaise saison et l'approche du printemps ont changé complètement les conditions en Algérie et qu'il y a actuellement une certaine recrudescence de l'activité des bandes rebelles.

Quelle est l'importance numérique des rebelles?

Les déclarations que j'ai faites à la commission de la défense nationale sont le résultat des estimations militaires. Nos troupes ont, là bas, d'une façon constante, continué, de jour et de nuit, le contact avec les zones infestées par la présence de rebelles. Les réactions des rebelles, les tirs d'armes d'infanterie ont permis aux militaires d'évaluer, avec d'autres estimations qui provenaient des services de renseignements, l'effectif global de ces rebelles.

L'estimation est, comme vous le savez - cela a été dit à l'Assemblée nationale - d'environ 7.000 rebelles, incorporés dans des bandes qui disposeraient de 4.000 armes de guerre et de milliers de fusils de chasse.

Je considère cette estimation comme un strict minimum. J'estime qu'il peut y avoir davantage d'armes qui, jusqu'ici n'auraient pas été utilisées et susceptibles de l'être. Il y a le relai de ces populations terrorisées qui répondent aux menaces qui leur sont faites. Il arrive bien souvent que, dans un douar, les rebelles pénètrent dans la journée et pratiquent, purement et simplement, la conscription à leur manière. Ils enrôlent, sous la menace, de jeunes Musulmans en âge de porter les armes. Bien souvent, ils terrorisent les familles dans lesquelles les jeunes hommes ont été appelés sous nos drapeaux ou se sont engagés dans nos unités de tirailleurs.

Il peut y avoir, à côté de ces quelques milliers de rebelles que l'on a qualifiés de "permanents", un immense réservoir de disponibilités. Il se peut donc que des éléments à caractère supplétif, dotés d'armes d'appoint ou d'armes blanches de toutes provenances, constituent alors une immense horde d'éléments susceptibles d'entrer en activité brutale contre nous. Je veux bien situer malgré tout ces chiffres. Il semble que la contrebande d'armes ait joué, qu'elle joue encore par la ligne des shotts du Sud-Tunisiens. Le général Le Guibon ne me cachait pas qu'elle était encore une réalité indiscutable que nous n'avons pas le droit de sous-estimer.

D'après les sondages qui ont été faits, les unités françaises étant continuellement sur le qui-vive, les différents cheminements arrivant à l'Est des Néménchas en un point de franchissement tel qu'il est très facile de porter un coup à son trafic, on ne peut pas dire que jusqu'ici on ait pu déceler une contrebande véritablement massive d'armes de guerre. Elle existe, mais elle n'a peut-être pas le caractère massif qu'on lui a attribué à l'origine.

En ce qui concerne les armes en provenance du Maroc, la frontière de la Moulouya est excessivement gardée. Le fait qu'il existe un barrage très important sur la Moulouya a provoqué d'établissement de nombreux postes militaires que j'ai visités récemment. Les chefs de postes sont très formels ; ils ont réussi à arrêter des personnes qui franchissaient à pied la Moulouya qui, en temps de crue, est facile à traverser, et la contrebande décelée sur ces personnes était une contrebande habituelle. Ce n'était pas une contrebande d'armes. Celle-ci a dû jouer à plein avant que le dispositif soit installé sur la Moulouya.

Nous avons les régions perméables du Rif, au nord de Taza, avec, à la limite de la frontière du Rif espagnol, une activité des rebelles assez soutenue. Les postes que j'ai visités au cours de mon dernier passage sont attaqués la nuit et ils doivent essuyer les tirs d'infanterie des rebelles qui viennent s'embusquer à 150 mètres du poste. Cette région demeure donc perméable. Il est évident qu'une certaine contrebande peut se faire par elle, surtout la nuit. La contrebande la plus importante que l'on ait découverte plus au Sud se faisait dans des voitures automobiles qui transportaient des armes au Sud de la rocade Oudja-Taza. Les voitures automobiles arrêtées par la gendarmerie en plein jour sur des postes secondaires, ont amené la découverte de lots d'armes et de munitions assez importants, mais qui ne correspondaient pas, malgré tout, à un envoi systématiquement préparé. Cette opération a permis de tomber sur la piste des assassins de la famille Champetier de Ribes, puisqu'on a retrouvé dans ces voitures des armes qui avaient été justement entre les mains de M. Champetier de Ribes.

Donc, en ce qui concerne l'armement des rebelles, c'est un armement disparate qui peut, naturellement, s'homogénéiser. Il faut toujours raisonner comme s'il pouvait s'homogénéiser ainsi que dans l'hypothèse la plus défavorable. Mais il faut constater que, actuellement, en Algérie, les armes qu'on nous ont fait le plus de mal

sont les fusils de chasse que l'autorité civile a trop tardé à faire ramasser.

Il y a des fusils de chasse entre les mains des Français d'origine européenne. Il n'est pas question de les leur enlever, mais il y a des fusils de chasse qui sont entre les mains de populations beaucoup moins sûres. Le ramassage n'a que trop tardé. Malgré les demandes des militaires - j'y insiste et je n'ai pas besoin de le cacher - c'est un fait très désagréable pour nous parce que, aujourd'hui, bien souvent, les victimes, dans les camions militaires, sont des conducteurs blessés par des tirs de fusils de chasse à chevrotines, le tir à chevrotines étant très efficace en la circonstance, malheureusement.

Nous sommes obligés de constater qu'il y a peut-être au travers de l'Algérie plusieurs dizaines de milliers de fusils de chasse qui ne devraient pas s'y trouver et qui constituent, pour des rebelles agissant dans des conditions particulières, des armes excessivement efficaces et dangereuses pour nous.

Il est évident que, sur ce point, des mesures draconiennes sont à prendre. Tout cela peut vous donner l'impression de ce qu'est l'émiettement des rebelles en action contre la présence française en Afrique du Nord et plus particulièrement en Algérie.

Il y a donc une dizaine de milliers, au maximum, d'armes de guerre, et quand j'avance ce chiffre, je crois être en train de forcer la note. Les chiffres communiqués par les renseignements militaires sont bien au-dessous de cette estimation, mais je crois qu'il faut raisonner ainsi.

J'en arrive à une autre question : les commentaires de presse nous font énormément de mal. (Signes d'approbation).

M. LE PRESIDENT. Bien sûr !

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. Pourquoi ? On parle d'une armée de libération. Libération de quoi ? et d'abord de quelle armée s'agit-il ? On parle de "quartier général", de "commandement". On applique à des bandes de rebelles des termes militaires ou des termes de notre Résistance métropolitaine, qui avait pu être organisée militairement, et qui n'ont rien à voir en la circonstance.

Ces termes entretiennent, dans l'esprit du public, une tendance fâcheuse à aggraver la situation, à la vouloir dégrader sur le plan militaire, plus qu'elle ne l'est. Je ne parle pas du plan politique mais seulement du plan militaire. Il n'y a pas, en fait, d'armée de libération car il n'y a pas de commandement central. Il y a des hommes au Caire qui sont, certes, les instigateurs des mesures militaires à caractère insurrectionnel et il y a des hommes qui sont passés à l'étranger, en Egypte ou en Lybie, où on leur apprend le maniement de certains matériels et certains principes de guérilla. Il y a eu, cela a été annoncé à la presse, la découverte de certains équipements d'origine égyptienne dans les Néménchas, par exemple. Le fait est absolument indiscutable. Enfin, il y a toute une série d'indices qui prouvent qu'il existe un effort pour venir à l'aide de ces rebelles, pour essayer de les organiser, de leur insuffler un certain dynamisme, mais on ne peut affirmer que cela se traduit par une armée de libération. Naturellement, ces hommes prennent le titre d'armée de Libération. Ils peuvent toujours le faire. Sur une machine à ronéotyper, ils peuvent tirer des papiers où ils s'intitulent "armée de Libération", mais on ne peut pas dire qu'il y ait commandement unique des rebelles dans n'importe quelle partie de l'Afrique du Nord ainsi qu'un quartier général de commandement. C'est une expression forcée et impropre qui donne, d'ailleurs, une importance militaire aux rebelles qu'ils n'ont pas actuellement.

D'autre part, il est nécessaire également de savoir que ces rebelles ont agi bien souvent au cours des dernières semaines, en ordre dispersé. On ne peut pas dire non plus qu'ils aient été toujours en parfait accord dans la façon dont ils menaient leurs opérations, dans les différents secteurs où ils étaient, les chefs. J'estime qu'il ne faudrait pas dramatiser sur le plan militaire.

Quand les journalistes sont autorisés par l'autorité, en Algérie, à circuler dans différentes zones, il est évident que l'autorité civile est gênée pour refuser cette autorisation parce qu'elle voudrait obtenir une information exacte et objective, mais il faut bien dire que quelques journalistes se sont mis à jouer le "correspondant de guerre". C'est très facile, surtout dans certaines régions d'Algérie ou d'Afrique du Nord où l'on ne craint véritablement pas grand chose (Sourires).

Le papier du journaliste doit être à sensation. J'ai lu, dans un journal du soir, il y a quelques semaines, un grand reportage sur la Kabylie. Naturellement, j'ai

retrouvé dans ce reportage toute la menue paille des incidents qui s'étaient déroulés depuis plusieurs mois en Kabylie. Ils étaient présentés, ramassés d'un coup de palette si je puis dire. Par cette présentation on brosse en noir le tableau.

Il est évident qu'il existe une volonté de recherches de nouvelles à sensations qui peut nous faire beaucoup de mal. Sans porter atteinte à la liberté de la presse, j'estime que le ministre résidant, quand il sera nanti des pleins pouvoirs accordés au Gouvernement, aura la possibilité de faire en sorte que de pareils errements ne se renouvellent pas. Ces errements jouent dans l'esprit du public, dans l'esprit de nos familles, car, depuis que la décision a été affirmée par moi de la nécessité d'envoyer là-bas le contingent et les officiers de carrière, il y a, malgré tout, une anxiété dans tous les foyers de France. Les papiers à sensations font vendre un journal, mais nous n'avons pas le droit de permettre que l'on touche au moral de la Nation en la trompant.

J'espère que, sur ce plan, les pouvoirs spéciaux seront utilisés de telle façon que la vérité puisse apparaître et afin que ne soient pas jetées des alarmes injustifiées.

On discute beaucoup en ce qui concerne les effectifs. Les journaux ont imprimé qu'il faut envoyer immédiatement 200.000 hommes en Afrique du Nord. Or, je suis obligé de dire qu'il y a, en Algérie, un effectif supérieur à 190.000 hommes et qu'il va dépasser 200.000 le 1er avril.

Il y a, au Maroc, 108.000 hommes, et en Tunisie, 40.000 hommes. C'est donc un total de plus de 330.000 hommes qui se trouvent en Afrique du Nord sur un total Europe-Afrique du Nord de 635.000 hommes.

Je veux indiquer à ce point de mon exposé qu'en fait, c'est plus de la moitié des effectifs de l'armée de terre relevant du Département de la Guerre, qui est actuellement en Afrique du Nord. Hier, M. le président Paul Reynaud déclarait à l'Assemblée nationale que les chiffres actuels ne marquaient pas un suffisant accroissement de nos forces militaires. Il a plus particulièrement souligné que nous avons, en Allemagne et en France, 210.000 hommes, plus 90.000 hommes, c'est à dire, en gros, 300.000 hommes que nous avons actuellement car il y a un mouvement d'effectifs dont je vous donnerai tout à l'heure le mécanisme. Sur ces effectifs, j'indique qu'il y a, actuellement, 115.000 hommes à l'instruction.

Sont actuellement à l'instruction la 55ème D.B., qui a été incorporée au mois d'octobre, c'est-à-dire 51.000 hommes ; la 55ème 2 C, incorporée le 15 décembre, soit 35.000 hommes ; la 56ème I.A, incorporée le 1er mars, dont j'ai porté le chiffre à 47.000 hommes ; cela fait un total de troupes à l'instruction considérable. Le chiffre donné hier à la tribune du Parlement s'explique parfaitement. Je ne peux, en séance publique, à l'Assemblée nationale, détailler tous les chiffres.

M. Henri BARRE. Bien sûr !

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. Je puis le faire en commission parlementaire car je compte sur la discrétion de tous les commissaires. C'est la raison pour laquelle je ne suis pas intervenu en séance publique.

Je peux indiquer également que, dès le début du mois de février, j'ai fixé à 50.000 hommes l'incorporation du 1er mai et à 50.000 hommes l'incorporation de juillet. Nous aurons ainsi 50.000 hommes qui vont être, tous les deux mois, appelés sous les drapeaux pour la seule armée de terre. On sera ainsi revenu, au mois de mars de l'année prochaine, à l'incorporation à 20 ans. Ce système donne la possibilité d'avoir, tous les deux mois, un accroissement d'effectif instruit de 50.000 hommes. Pourquoi ai-je choisi le chiffre de 50.000 ? Parce que les centres d'instruction organisés par le général Billotte, alors ministre de la défense nationale, ont cette capacité. Ils n'avaient pas été prévus pour assurer l'instruction des 50.000 hommes, ils avaient été prévus pour une capacité beaucoup plus faible, aux environs de 35.000, mais j'ai estimé, avec un certain renforcement des cadres dans ces centres d'instruction, qu'ils pouvaient absorber l'excédent. L'état-major de l'armée a déclaré qu'on ne pouvait aller au-delà de 50.000 hommes, mais avec le renforcement des cadres, on pouvait atteindre ce chiffre.

A partir de ce moment, nous constatons que toutes les forces de la métropole et d'Allemagne se réduisent, en fait, en un immense champ d'instruction à côté duquel nous avons maintenu les unités qui doivent stationner en Allemagne occidentale avec leur super-logistique, qui a d'ailleurs été revue et allégée au cours de ces dernières semaines.

- 11 - Déf. Nale 13/3/56

Vous savez que le Comité de la défense nationale a sonné son avis en ce qui concerne la transfert en Afrique du Nord de la 7ème D.M.R.. Cette division va partir pour l'Afrique du Nord en laissant en Allemagne tout le matériel lourd, emportant seulement le matériel qui lui donne une capacité de déplacement très grand et qui lui assure une puissance de feu redoutable. C'est, en fait, la grande unité de réserve qui est mise à la disposition du ministre résidant, unité de réserve qui, stationnée dans la région d'Alger, pourrait, en quelques heures, être à Oran, à Constantine, et même à Tunis ou à Oudjda pour porter les coups qui y seraient indispensables.

J'ai bien précisé au Comité de la défense nationale que j'acceptais le départ de cette unité, que je le demandais même, à la condition qu'à aucun moment il n'y aura émissément d'une telle force dans des missions à caractère statique, car il est indispensable d'avoir un élément de choc. Les hommes responsables ont le devoir de prévoir le pire.

Il faut donc que la capacité de feu soit tactique à partir du moment où elle est combinée avec la rapidité de déplacement.

C'est ainsi que cette division va s'embarquer le 23 mars pour être à Alger le 25. Je compte être à Alger, aux côtés du ministre résidant au moment où elle débarquera afin de bien prouver à la population algéroise que nous entendons assurer la sécurité de l'Algérie devant les menées rebelles.

Je veux également indiquer qu'à côté de cette 7ème D.M.R. il y a un bataillon de parachutistes de recrutement régulier.

En ce qui concerne les engagements, ils sont actuellement de 600. Ce chiffre n'est pas énorme parce que nous les avons limités aux unités combattantes. J'ai demandé au ministre des finances, d'accord avec le ministre de la défense nationale, que l'on revoit le problème des primes d'engagement, étant donné que l'Afrique du Nord ne présente pas les mêmes avantages, en matière d'engagement que l'Indochine.

Je ne dirai pas qu'un certain trouble, né dans les unités nord-africaines, aurait son unique raison dans l'absence de ces primes qui existaient en Indochine, mais à côté de raisons d'ordre politique et de propagande,

il y a aussi le fait que le tirailleur nord-africain ne trouve plus dans l'engagement qu'il a souscrit sous nos drapeaux les avantages qu'il avait quand il était en Extrême-Orient.

Nous avons demandé au ministre de la défense nationale de nous accorder sur ce point les satisfactions qui sont absolument indispensables si nous voulons maintenir un certain effectif de troupes nord-africain.

En ce qui concerne le proche avenir, l'état-major de l'armée doit apporter le résultat d'une opération de peignage de certaines armes qui ont quelque peu gonflé au cours de ces derniers mois.

Il est évident que si l'on prend les chiffres de l'arme du train, on constate qu'il y a toute une série d'effectif de secrétariat. Ils sont de 21.694 pour la métropole sur un effectif total de 207.000, c'est-à-dire plus du dixième de l'effectif total. C'est tout de même un peu lourd. On constate le même phénomène dans le génie.

Il y a un peu partout, dans cette nomenclature que j'ai sous les yeux des opérations qui doivent être menées sérieusement. Nous devons donc retrouver le nombre de militaires de carrière qui nous sont indispensables pour encadrer les renforts que nous envoyons.

Nous avons, dans notre armée, au titre de la guerre, 34.440 officiers, 110.215 sous-officiers et dans le bloc Europe-Afrique du Nord il y a actuellement 95.000 sous-officiers, dont 46.000 en Afrique du Nord. Il n'existe pas de proportion entre les chiffres concernant les sous-officiers et ceux ayant trait au total des effectifs. Il y a beaucoup de sous-officiers en Afrique du Nord qu'en métropole et en Allemagne. Il est donc absolument indispensable que, sur ce point, les besoins de l'état-major de l'armée soient menés systématiquement. Nous arriverons donc à engager dans ces effectifs ce qu'il nous faut pour encadrer nos troupes d'Afrique du Nord.

Je veux également indiquer que, dès le début du mois, j'ai été amené à supprimer un certain nombre de stages et à en abrégé d'autres pour assurer aux troupes d'Afrique du Nord l'encadrement indispensable. Par exemple, la sortie des élèves officiers de réserve se fera le 1er avril. Les permissions étant prises, ces effectifs pourront immédiatement gagner l'Afrique du Nord. J'ai pensé également que les stages d'officiers d'active dans les écoles d'application devaient être également abrégés. Au lieu de se terminer au 1er septembre, ils s'achèveront en juin.

Ces officiers seront remis immédiatement à la disposition du général commandant la Xème région pour encadrer les unités.

D'autre part, en accord avec l'état-major général et plus particulièrement avec le maréchal Juin, j'ai décidé de mettre immédiatement à la disposition du général commandant la Xème région une vingtaine d'officiers supérieurs connus pour leur dynamisme.

J'en arrive à l'exposé de la méthode d'emploi des troupes telle que le Gouvernement la conçoit.

Nous avons actuellement, en Algérie, sur l'ensemble des circonscriptions militaires qui ont chacune leur état-major de subdivision et leur chef militaire des unités statiques et des unités autonomes. Tout cela dans un certain désordre, il faut bien le reconnaître. On a paré aux besoins pour l'implantation des unités venues de France ou des bataillons de marche prélevés dans l'arme blindée, dans l'artillerie ou même dans les services. Cette implantation a été le résultat d'une chronologie désastreuse pour nous, mais, au fond, cela ne correspond pas à un plan mûtement réfléchi.

Le Gouvernement s'est entouré des conseils de l'état-major. J'ai particulièrement interrogé le maréchal Juin sur ces problèmes. J'ai écouté aussi le général Lorient et ceux qui, depuis plusieurs mois, ont la responsabilité de la situation.

Le Gouvernement est arrivé à la conclusion qu'il est nécessaire de supprimer des superpositions d'états-majors et qu'il y ait un état-major opérationnel à Alger, celui du général Lorient, avec, sur toute l'Algérie, une division en secteurs correspondants à la densité démographique et à l'importance économique, secteurs désignés également en fonction des conditions géographiques de façon que, dans chacun d'eux, un officier général ou un officier supérieur ait la responsabilité à la fois de la mission statique et de la mission opérationnelle. L'ensemble des missions opérationnelles de ces différents secteurs seront coordonnées par le chef d'état-major de la Xème région, le général Lorient lui-même.

Le chef d'état-major de cette région aura donc sous son commandement aussi bien les unités chargées d'assurer la sécurité des biens et des personnes que les unités opérationnelles, en même temps que les officiers

des affaires algériennes qu'il faut implanter vigoureusement dans le pays de façon que si des renseignements tombent entre les mains des militaires ils puissent être immédiatement exploités par un seul état-major, obéissent à un seul chef avec un seul homme responsable.

Les pouvoirs spéciaux qui vont être donnés au ministre résident vont s'accompagner de l'extension des zones dites "opérationnelles" jusqu'ici limitées au Nord-Constantinois et à l'Aurès-Nemencha et à une partie de l'Oranie. Ainsi, une partie des difficultés nées de la superposition du pouvoir militaire et du pouvoir civil va disparaître. Le pouvoir militaire aura dans sa zone opérationnelle davantage de facilités pour agir. Je dois indiquer que le pouvoir civil, en Algérie, s'est adapté au maximum à la tâche qui lui était dévolue. Les contacts avec les militaires ont été pris avec la volonté d'aboutir. Il serait injuste de dire le contraire.

M. LE PRESIDENT. C'est tout à fait exact.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT A LA GUERRE. Il est certain qu'il est nécessaire de renforcer la direction dans les zones plus particulièrement opérationnelles entre les mains d'un seul chef responsable entouré d'un état-major complet. Il faut qu'il y ait un état-major bien étoffé de façon que le chef responsable ait immédiatement sous la main le personnel dont il peut avoir besoin pour n'importe quelle tâche. Il est préférable d'agir ainsi que de laisser subsister des superpositions exagérées d'états-majors dans certaines régions. J'estime que, sur ce point, nous arriverons à une solution très rapidement.

On m'a demandé combien de temps faudra-t-il ? Il n'est pas difficile de répondre; Le Gouvernement a pris la décision sur le principe il y a trois jours.

Nous avons reçu les propositions de la Xème région pour le découpage des secteurs. Les dispositions doivent entrer en application avant même les pleins pouvoirs car le problème de la réorganisation relève surtout de l'autorité du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre agissant en accord avec le ministre résident, puisque c'est lui qui aura à veiller plus particulièrement à la pacification de l'Algérie avec les moyens que nous lui fournirons et que nous sommes décidés à lui fournir au maximum.

- 15 / 20-Com. Déf. Nale 13/3/56

La protection des biens et des personnes exige beaucoup de soldats, mais il ne faut pas perdre de vue les tâches opérationnelles. Je le dis crûment. Que se passe-t-il depuis plusieurs mois ? Les fellagha sont les chasseurs et le gibier ce sont les Français musulmans. Il y a, pour une victime française, cinq victimes musulmanes. Il faut renverser la proportion. C'est le fellagha qui doit être chassé et poursuivi d'une manière systématique.

Il y a eu un incident déplorable ces jours derniers dans le Nord-Constantinois. Certains tirailleurs algériens ont déserté. La riposte du commandement a été brutale. La chasse aux déserteurs a été faite par les parachutistes et par les éléments des unités qui étaient restés fidèles. Les déserteurs ont été repris ou tués. On a aussi découvert dans cette poursuite plusieurs dépôts d'armes cachés dans les montagnes. La troupe est tombée sur d'autres bandes rebelles qui ont été anéanties.

Je persiste donc à penser, sans nier la nécessité du quadrillage pour la défense des biens et des personnes sans nier également le quadrillage de la mission statique qui doit être porté au plus haut point, traduisant la volonté de la France de demeurer en Algérie, qu'il faut, malgré tout, des unités opérationnelles dynamiques chargées de ces opérations déplaisantes. Elles sont déplaisantes, mais elles doivent être poursuivies. Ce n'est pas nous qui avons déclaré la guerre aux Français musulmans d'Algérie, nous entendons les protéger et il est indispensable pour cela de mener ces opérations avec vigueur.

C'est ce qui me faisait dire que ces opérations relevaient de lieutenants, de capitaines et de jeunes officiers supérieurs. (Très bien.) Il faut que ces éléments soient encadrés d'hommes capables de coucher au bivouac, de rester plusieurs jours dehors de marcher, de "pitoner" comme on disait dans la vieille armée d'Afrique. C'est sur ce point qu'il faut être absolument intraitable.

Pour ma part, j'aime beaucoup l'armée. Je ne veux pas qu'elle fasse une campagne d'Algérie comme elle a fait une campagne d'Indochine. Je ne veux pas que cette armée fasse une campagne militaire en Algérie. Je veux qu'elle réduise la rébellion le plus vite possible (Applaudissements) avec le plus de dynamisme possible et avec le maximum de moyens que nous avons le devoir de lui donner.

Trop souvent, en Indochine, le général qui quittait un secteur indiquait dans ses rapports qu'il laissait une situation assez bonne et son remplaçant trouvait une situation dégradée. Pendant des années, nous avons envoyé en Indochine du matériel lourd, inadapté. Nous avons eu des pertes parmi nos jeunes officiers subalternes et leur absence est un lourd handicap pour la reconstitution de l'armée d'Afrique. J'ai pris ces jours derniers la décision de mettre des commandants dans des emplois de capitaine. Cela ne plait pas toujours, mais je n'aurai pas à dégager de cette armée les officiers subalternes.

Il faut éviter de créer en Algérie un nouveau théâtre d'opération. Les problèmes en Indochine et en Algérie ne sont pas comparables. En Algérie il y a 1.200.000 Français et 7 millions de Musulmans parmi lesquels nous avons 80 à 90 p.100 d'amis, mais ils sont terrorisés. Ils seront avec nous à notre première manifestation de force et même seulement de détermination, mais de détermination affirmée.

J'arrive à un point pénible, c'est le trouble qui est né dans les formations de tirailleurs nord-africains. Nous avons enregistré dans ces unités des désertions, soit avec armes, soit sans armes, à la suite d'une campagne de menaces systématiques sur les tirailleurs. Les chefs militaires m'expliquaient récemment qu'ils ne peuvent pas refuser à des tirailleurs d'aller en permission sans que le moral se dégrade. Au cours de leur permission les tirailleurs ont été l'objet d'une propagande et même de menace s'ils ne désertent pas avec leurs armés, de voir égorger leur femme, leur père. Certains de ces cas d'intimidation ont été vérifiés. Certains tirailleurs même qui avaient plus de dix ans de service et qui nous étaient particulièrement attachés ont été purement et simplement égorgés pendant leur permission. Avec eux, il n'y avait pas de possibilité de faire jouer la menace. Ils ont été supprimés. Ces menaces ont été pour beaucoup à l'origine de la dégradation du moral dans nos unités de tirailleurs.

D'autre part, certains tirailleurs à peine rentrés d'Indochine ont été lancés dans des opérations nouvelles. On ne les a pas laissés souffler et ils n'ont pas retrouvé les avantages matériels qu'ils avaient en Indochine. C'est pourquoi nous avons été amenés en ce qui concerne les tirailleurs algériens aussi bien que les tirailleurs marocains à procéder à certaines mutations d'unités dans la Métropole et en Allemagne. Le septième régiment de tirailleurs marocains est retourné dans ses quartiers en Allemagne Occidentale après deux ans d'opérations.

Si au cours de ces dernières semaines, le sultan du Maroc avait lancé l'appel qu'on lui avait demandé pour obtenir la fidélité des tirailleurs marocains à nos unités, il y aurait certainement eu moins de flottement. Mais on attend encore la déclaration du sultan. Elle doit être faite ces jours ci et elle peut considérablement changé la mentalité dans nos unités de tirailleurs marocains et, par voie de conséquence, d'ailleurs, dans nos unités de tirailleurs algériens. Car il faut bien reconnaître que le mépris que manifestaient les tirailleurs marocains pour les tirailleurs algériens a diminué et qu'une certaine solidarité de comportement s'est établie.

Dans la métropole les tirailleurs demandent à rengager, mais en Algérie ils craignent de se trouver en face de leurs pères ou de leurs frères enrolés de force dans des bandes rebelles. Le général Noiret m'a donné un exemple qu'il a relevé il y a quelques semaines dans le Constantinois. Des jeunes gens de vingt ans français musulmans demandaient à s'engager pour éviter d'être enrolés par les rebelles. Ils essayaient ainsi de trouver une protection dans l'armée française.

C'est pourquoi il est absolument nécessaire à ce point de vue que des dispositions soient prises. La première que j'ai décidée dès le début du mois de février a été de renforcer l'encadrement de français métropolitains dans ces unités et de le porter à 50 p.100, de distraire d'Algérie les effectifs qui avaient été considérablement fatigués au cours de ces mois derniers par l'hiver très dur dans certaines régions.

D'autre part, un point devra être précisé à la faveur des pouvoirs spéciaux. La désertion des tirailleurs nord-africains est une désertion en temps de paix. Avec toutes nos subtilités juridiques, nous n'avons pas, à l'égard du comportement de certains éléments les moyens normaux d'application du code de justice militaire.

Avec la venue de la bonne saison, le problème du remplacement d'une partie des effectifs plus particulièrement adaptés à certaines missions opérationnelles va se poser d'une façon différente. La France d'outre-mer fournit actuellement à l'Algérie un renfort de 10.000 hommes comprenant certaines unités comme le 21ème régiment d'infanterie coloniale, comme

le régiment des chars coloniaux. Mais l'essentiel de l'effectif est composé de tirailleurs sénégalais qui vont être utilisés en Afrique du Nord pour pallier l'affaiblissement des effectifs de tirailleurs nord-africains.

Enfin la Légion sera bientôt complètement rentrée d'Indochine. Elle est immédiatement utilisée. Le recrutement, comme je l'ai indiqué tout à l'heure pour les parachutistes, est poussé au plus haut point. Je me suis refusé à demander à l'Afrique Noire ses détachements de parachutistes coloniaux étant donné qu'à partir du moment où on lui fait une ponction de 7.000 à 8.000 tirailleurs sénégalais, il est indispensable de lui laisser ses bataillons de parachutistes coloniaux qui sont en fait la troupe de souveraineté en la circonstance. Nous arriverons à obtenir de la marine la constitution d'un certain nombre de commandos de marine qui sont encore en Indochine et qui vont être affectés directement en Afrique du Nord.

M. le ministre de la défense nationale tiendra d'ailleurs vendredi prochain une réunion commune aux trois armes pour tirer le maximum de possibilités de nos effectifs. Nous avons actuellement sous les drapeaux un million d'hommes, armée de terre, armée coloniale, armée de l'air, marine, gendarmerie, et garde mobile. Il est à mon sens nécessaire de revoir l'utilisation de la gendarmerie et de la garde dans les circonstances présentes car elles constituent purement et simplement un grand stock de sous-officiers capables. C'est un problème que je poserai vendredi à M. le ministre de la défense nationale de qui relève la gendarmerie et la garde mobile car il serait peut être judicieux d'en prévoir une utilisation différente de celle qui a été appliquée jusqu'ici en Afrique du Nord.

Maintenant, je dois dire que le moral de l'armée est bon; je n'emploierai pas de superlatif; je dis qu'il est bon bien, que des problèmes particuliers se posent pour chacune des catégories. Les officiers, les sous-officiers sont rentrés d'Indochine avec le sentiment que les efforts qu'ils avaient déployés ne méritaient pas une telle conclusion. Ils ont le sentiment quelquefois que la volonté française, la volonté gouvernementale ou parlementaire, n'est pas suffisamment affirmée en ce qui concerne l'Afrique du Nord.

Pour l'armée française, il n'y a pas de frontière de Rabat à Gabès. Dans les conventions qui peuvent se négocier avec le Maroc, avec la Tunisie, la position du Gouvernement c'est que toutes les missions de sécurité extérieure au Maroc et en Tunisie doivent être entre les mains de la France. Notre infrastructure militaire doit demeurer aussi bien en Tunisie qu'au Maroc.

- 24 -

Au cours des négociations, il a été affirmé que s'il pouvait être envisagé de donner des forces militaires au Maroc et à la Tunisie, c'était essentiellement des forces de souveraineté intérieure, des forces de sécurité pour les institutions nouvelles qui sont créées là-bas.

D'autre part, dans les conversations dont j'ai eu à connaître, j'ai bien souligné qu'une armée coûte cher, qu'il faut l'entretenir et qu'elle devait être minutieusement recrutée si l'on voulait être sûr de sa fidélité. Plus l'armée marocaine, plus l'armée tunisienne seront réduites, plus les gouvernements de ces pays pourront être sûrs de leur fidélité. S'ils recrutaient des harkas de 40.000 ou 45.000 hommes, on retomberait au Maroc au régime d'avant le protectorat avec toute l'insécurité qui le caractérisait pour le système politique et aussi pour les personnes. Il n'est pas téméraire d'affirmer que la présence militaire française devra rester de Rabat à Gabès en Afrique du Nord.

Nous devons dire à nos amis que l'Algérie fait partie de la sphère O.T.A.N. et que pour nous la première mission O.T.A.N. c'est l'Afrique du Nord, parce que si celle-ci n'était plus française il n'y aurait plus de mission O.T.A.N. pour la France purement et simplement. (Applaudissements)

Voilà comment le problème se pose et c'est dans cette optique que s'il est nécessaire d'envoyer de nouveau des renforts en Afrique du Nord, nous pourrons le faire à partir de certains effectifs ~~qui~~ encadrés et instruits en Allemagne occidentale dont nous devons déplacer le strict minimum actuellement pour faire face à nos besoins, car la mission de base de la défense nationale est d'assurer la sécurité de la France et de l'Union française et cette dernière a pour première condition la sécurité et la paix en Afrique du Nord.

Sur ce point, vous avez toute garantie. Les décisions qui seront prises dans ce domaine le seront toujours après consultation de nos alliés. Les mesures ne seront pas cachées. A quoi sert de cacher qu'on enlève quelques centaines d'hommes par çà, quelques centaines d'hommes par là, comme si instantanément nos alliés n'en étaient pas informés. Il faut jouer le jeu franchement. Il faut donner l'impression que nous savons où nous allons et ce que nous voulons. A partir du moment où l'on parle ce langage très catégorique, on est compris de ses amis et également de ses adversaires.

C'est un exposé bien décousu que je viens de vous faire. J'éprouve au cours de ces jours que je viens de passer une fatigue assez considérable et je m'excuse de ne pas avoir apporté à ces déclarations les qualités de style qui auraient pu vous plaire. Mais j'ai essayé de vous dire très simplement ce que pense le Gouvernement dans les circonstances présentes. Je suis maintenant à votre disposition pour vous donner les réponses à toutes les questions que vous voudrez bien me poser.

- 25 -

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, vous serez d'accord avec moi pour remercier M. Max Lejeune de son exposé si complet, si précis et je peux ajouter si courageux, exposé qui est pour moi et pour vous aussi assurément réconfortant car, monsieur le ministre, vous avez exactement répondu aux préoccupations que notre commission manifestait il y a exactement un an au lendemain du voyage que nous avons effectué dans l'Aurès et dans la Kabylie. Malheureusement les propositions que nous avons faites à ce moment là sont restées lettre morte. Il en coûtera aujourd'hui bien plus pour rétablir l'ordre. Nous comptons sur vous fermement pour que vos paroles deviennent des actes. Pour ma part, je vous connais assez pour vous faire à ce point de vue toute confiance.

M. LE GENERAL BETHOUART. Vous nous avez vivement intéressés sur la manière dont vous envisagez la pacification avec les moyens statiques et les moyens dynamiques, mais ces moyens ont besoin d'appui aérien dont vous n'avez pas parlé, probablement parce qu'il n'est pas de votre compétence. Permettez-nous cependant de demander comment est organisé cet appui aérien et comment vous envisagez de le développer car il est bien évident qu'il faudra l'augmenter considérablement.

Deuxième point. Après l'Indochine, nous sommes attaqués en Afrique du Nord, par des rebelles sans doute, mais c'est tout de même une agression étant donné le soutien étranger. On nous avait prévenu que c'est par l'Afrique que nous serions attaqués et des problèmes analogues peuvent très bien se poser ces jours ci en Afrique Noire et dans la métropole.

A ce moment là, si comme je l'espère les effectifs que vous prévoyez pour l'Afrique du Nord sont suffisants, ils ne le seront peut être pas pour l'augmentation de l'effort sur d'autres territoires. Il faudra peut être envisager une mobilisation. Or, l'année dernière nous nous sommes émus de la situation des centres mobilisateurs. La mobilisation totale en profondeur est prévue pour la défense du territoire mais rien n'est prévu pour la mobilisation de quelques classes seulement.

En ce qui concerne l'emploi tactique des grandes unités, vous avez annoncé le départ de la 7ème division en Afrique du Nord. J'ai vu la 4ème division en octobre. Elle arrivait à ce moment avec son matériel et ses méthodes. La tenue des hommes et des cadres n'était pas adaptée à la situation particulière de l'Afrique et les chefs de région préféraient l'armée d'Afrique à cette division. J'espère qu'il n'en sera pas de même pour la 7ème division.

Il n'en reste pas moins que le point essentiel de la défense est la défense de l'ensemble du territoire national aussi bien Union française que métropole. Ce prélèvement sur nos effectifs en Allemagne au moment où celle-ci met lentement ses troupes sur pied, où les Anglais parlent de retirer les troupes, n'est pas encourageant à voir; il est même un peu inquiétant malgré les sourires de Moscou. Nous risquons de rester à découvert de ce côté là et de nous trouver un jour devant une surprise.

Dans ces conditions je pose le problème de l'utilisation de l'arme atomique qui sera peut-être le moyen de garantir notre sécurité. Ce n'est pas sans une certaine inquiétude que nous voyons notre orientation vers une utilisation uniquement pacifique de l'énergie atomique.

M. MICHELET. A mon tour, je vous remercie de l'effort que vous avez fait pour venir devant la commission apporter des informations de détail. Je ne voudrais pas présenter ici une observation qui pourrait ressembler même de loin à un reproche. Mais j'ai le sentiment que le Gouvernement n'ose pas dire franchement au pays que ce n'est pas sans effort de sa part qu'il pourra conserver l'Algérie.

Vous ne voulez pas entendre parler de campagne d'Algérie; je comprends votre argumentation. Mais il y aurait intérêt à assurer un quadrillage beaucoup plus dense. Les bulletins confidentiels dont nous sommes submergés ...

M. HENRI BARRE. Quelles confidences !

M. MICHELET... prétendent que le ministre résidant dont je ne suis pas le confident met en avant un chiffre supérieur à celui que voudrait présenter le Gouvernement.

Bien qu'il n'y ait pas similitude entre la situation en Afrique du Nord et la situation en Indochine, il ne faudrait pas donner à l'Algérie et en particulier à celui qui est chargé en Afrique du Nord de coordonner les actions, le sentiment qu'on n'accorde pas les moyens du plan qu'il présente.

Il faut que le Gouvernement psychologiquement se mette bien dans la tête que nous ne resterons pas en Afrique du Nord si le pays "n'est pas dans le coup". Or, les élèves des grandes écoles préfèrent rester ici ou aller en Allemagne, cela tient à l'absence d'une propagande. Il est impensable que les jeunes officiers de réserve qui, par définition, doivent être les meilleurs de nos éléments choisissent Besançon ou Quimper-Corentin plutôt que Tizi-Ouzou ou l'Aurès. J'attire votre attention sur cet aspect moral des choses.

- 27 -

C'est une erreur psychologique de vouloir concilier deux choses inconciliables : d'abord un apaisement de l'opinion publique et la nécessité d'envoyer là-bas le maximum d'hommes. Plus nous aurons d'hommes, même l'arme à la bretelle, moins il y aura de dégâts. Je suis pour un quadrillage très dense et le Gouvernement ne doit pas hésiter, si cela est nécessaire à faire appel à deux ou trois classes de réserve. La loi vous donne le pouvoir de faire appel aux disponibles. On a fait état d'une opposition entre vous et le ministre résidant. C'est celui-ci qui a raison.

Enfin, question très mineure, vous avez souligné qu'il serait nécessaire de prélever parmi les C.R.S. et les gendarmes un certain nombre d'officiers subalternes. Je suis obligé de prendre encore la défense de certains officiers. Le problème du dégagement des cadres a été fortement controversé. 5.000 à 6.000 officiers subalternes ne demandent qu'à servir; ils sont peut-être un peu rouillés mais pour des besoins d'encadrement, faites donc appel à eux.

M. LE SASSIER-BOISAUNE. Première question : quelle est la position de la France en Afrique Noire ? L'un de mes fils est au Cameroun à Yaoundé. J'ai reçu une lettre de lui il y a quelques semaines. Il me demandait quelles mesures va prendre le Gouvernement français pour sauvegarder l'Afrique Noire car des incidents assez troublants se sont produits. Je suis prêt à vous donner des renseignements.

Deuxième question : Tolérera-t-on en France de nouveau des manifestations comme celle de vendredi dernier ? Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il est pénible aux Français qui se sont battus pendant la guerre de voir cette masse d'insurgés, cette masse de révoltés défilant derrière un drapeau que je ne veux pas qualifier ici.

M. HENRI HARRE. Monsieur le ministre, vous avez dit tout à l'heure parlant du moral de l'armée : je n'emploierai pas de superlatif, il est bon. Cela nous suffit venant de vous et du Gouvernement auquel vous appartenez. Le souhait de la commission est que ce moral continue d'être bon. En conséquence il appartient au Gouvernement et plus particulièrement à vous-même de veiller à ce que ce moral ne se dégrade pas.

Nous connaissons les moyens employés par ceux qui se livrent à la dégradation du moral de nos soldats. La politique du Gouvernement dans ce domaine est de lier l'instruction des soldats à l'intérêt du pays tout entier. La nécessité s'impose de faire la propagande indispensable auprès de nos jeunes gens sous-officiers, voire officiers afin qu'ils connaissent les raisons qui animent le Gouvernement derrière lequel la France s'inscrit presque entière dans son action en Afrique du Nord.

- 28 -

Perdre l'Afrique du Nord, vous y avez fait allusion, c'est perdre toute notre influence dans la France d'outre-mer. Ce sont des conséquences économiques très graves pour la métropole : diminution des importations et des exportations, chômage permanent. Le Gouvernement doit faire connaître ses raisons. Il doit en même temps dans la mesure où cela reste possible - nous n'ignorons pas qu'en France on est très sensible - tout en respectant la légalité - donner des conseils, des avertissements ensuite et prendre des mesures contre ceux qui voudraient porter atteinte au moral de notre armée.

M. FOUSSON. Vous avez indiqué tout à l'heure l'intention du Gouvernement de faire appel à une fraction des troupes de l'Afrique Noire. Je voudrais attirer spécialement votre attention sur les graves dangers que comporte une telle décision. J'ai été en service plus de 27 ans en Afrique Noire comme administrateur. Les tirailleurs sénégalais dans lesquels il n'y a pas que des sénégalais d'ailleurs sont musulmans. Vous allez les mettre en contact avec les Musulmans de l'Afrique du Nord. Pendant toute la guerre d'Indochine je n'ai jamais eu la moindre réclamation à ce sujet. Mes craintes sont plus grandes maintenant. Ne serait-il pas possible de différer cette mesure d'autant plus que vous parlez d'une dizaine de milliers d'hommes; c'est bien peu de chose. Sinon je crois vraiment que vous retrouveriez les mêmes inconvénients qu'avec les troupes ~~noires~~ <sup>nord</sup> africaines.

M. MICHELET. Il m'est signalé, monsieur le ministre, qu'en faisant appel au personnel excédentaire de l'armée de l'air et de la marine, vous pourriez récupérer 50.000 à 60.000 hommes dans la métropole actuellement. Je sais bien que cette décision ne dépend pas uniquement de vous. C'est le seul moyen d'obtenir des résultats concrets.

M. AUBE. Monsieur le ministre, mon ami M. Fousson qui représente également les territoires d'outre-mer vous a signalé le danger qu'il y avait à mettre en présence des tirailleurs sénégalais musulmans avec les populations musulmanes d'Afrique du Nord. Mais, en plus de cette objection, je voudrais rappeler que nos troupes en Afrique Noire ne sont pas déjà tellement nombreuses. Vous nous avez donné en partie satisfaction en nous laissant les bataillons de parachutistes. Vous pourriez même peut-être les répartir un peu mieux géographiquement car ils ne peuvent se rendre partout. Je comprends qu'il y a une question de solidarité lorsque la patrie est en danger, mais je vous demande d'agir prudemment et de n'employer ces troupes d'Afrique Noire que très provisoirement.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. A MM. Fousson et Aubé je réponds, en ce qui concerne les troupes d'Afrique Noire que les 10.000 hommes qui sont enlevés seront remplacés par appel sous les drapeaux en Afrique Noire. Les troupes qui quittent la France d'outre-mer passent, au point de vue crédits, sous la gestion du ministère de la guerre et le ministre de la France d'outre-mer que j'ai vu hier a donc la possibilité d'appeler sous les drapeaux des tirailleurs pour remplacer ceux qui s'en vont.

En ce qui concerne le contact des tirailleurs africains avec les populations musulmanes, nous avons une certaine expérience en Afrique du Nord. Celle-ci prouve que quelle soit la communauté de religion, la réaction de l'africain est absolument nette vis à vis du nord-africain, surtout au Maroc parce que les africains ont dans l'esprit les temps lointains où l'on venait chercher chez eux les esclaves dont on retrouve encore des descendants en Afrique du Nord.

Le réflexe des tirailleurs africains est caractéristique; chaque fois qu'un des leurs est touché par un nord-africain, c'est l'ensemble qui riposte avec une brutalité dont il faut d'ailleurs nous méfier. Mais il est certain que les tirailleurs africains restent en Afrique Noire la troupe de souveraineté comme on l'avait défini dans les anciens règlements militaires. Des précautions seront prises d'ailleurs sur ce point par le commandement pour éviter les effets d'une propagande qui, sous le couvert de religion, pourrait être faite auprès d'eux. Mais les mesures seront d'autant plus faciles à prendre que les tirailleurs n'ont aucunement l'intention de se commettre avec la population civile de l'Afrique du Nord.

Je vous donne ensuite un apaisement en ce qui concerne les parachutistes coloniaux. Ceux-ci continueront à être recrutés intensément mais je ne veux pas qu'à aucun moment on puisse lire sur une affiche des troupes coloniales : "Engagez-vous dans les troupes coloniales, vous ne servirez pas en Afrique du Nord." J'ai découvert ce texte il y a quelques jours et naturellement cela ne m'a pas mis le sourire sur les lèvres.

Il est nécessaire de prendre des précautions sur ce point et je veux dire à M. Le Sassièr-Boisauné qu'il est peut-être un peu pessimiste en la circonstance. De toute façon nous devons être sur nos gardes en Afrique Noire.

M. LE PRESIDENT. La commission va d'ailleurs organiser un voyage dans toute l'Afrique Noire le mois prochain.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. En ce qui concerne les manifestations qui se sont déroulées vendredi, je suis à un échelon tel que je ne peux pas vous répondre immédiatement. Personnellement je réprovoque ces manifestations et je les considère comme absolument insupportables.

- 30 / 40 -

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le ministre de l'intérieur est chargé de l'ordre public dans la région parisienne et c'est à lui qu'il appartient plus particulièrement de porter attention sur ce problème et sur celui du retour en Afrique du Nord de contingents plus nombreux que les contingents habituels aux mêmes époques. Je lui ai déjà d'ailleurs signalé ces faits et j'ai demandé sur ce point une conférence interministérielle de façon que le ministre de l'intérieur, le ministre résidant et les ministres militaires puissent en présence du président du Conseil faire le point de tous ces problèmes qui peuvent présenter un caractère alarmant à certains moments car il est évident qu'il ne faudrait pas que notre besogne de pacification en Afrique du Nord soit gênée par une agitation nord-africaine, non seulement à Paris mais dans les différentes régions de France.

En ce qui concerne le moral de l'armée, mon ami M. Barré a souligné que j'avais dit que le moral est bon. J'aurais préféré pouvoir dire que le moral était au plus haut point. Le moral est satisfaisant mais il pourrait être meilleur encore.

Intendant général...  
L'officier non légitime...  
sous la guillemette. Ce sont les...  
obligés de régler leurs...  
pas toujours excellent.

Les officiers, là-bas, veulent être...  
conduite des opérations en ce qui concerne les...  
sur le terrain contre les rebelles qui...  
ont pris l'habitude, quand ils voient que...  
mal, de jeter leurs armes et de lever les...  
livrés à la juridiction civile qui fait...  
dans des conditions.

Toutes ces questions doivent être...  
bution des pouvoirs...  
lièrement au...  
tranchée très...  
pression qu'ils...  
sara pas...  
qu'il auront capturé.

Venons-en maintenant aux...  
hommes de la classe...  
Afrique du Nord - d'...  
22 mois de service en...  
qui n'ont fait que...  
le fin de ce mois...  
Allemagne ou dans 18...  
accusé 24 mois.

Nous n'avons qu'à nous louer de l'...  
du contingent. Je n'ose plus le...  
l'ai déjà dit à plusieurs reprises et j'aurais l'air d'...  
cher un clairon, de faire sur un...  
Ces hommes sont

13/3/1956

J.L.

217

Les militaires de carrière courent par exemple le risque d'être mutés, laissant leur famille en Allemagne, en proie à des difficultés de logement, car le gouvernement de l'Allemagne fédérale essaye de récupérer les logements réquisitionnés. Nous nous trouvons donc aux prises avec des problèmes que vous connaissez bien pour en avoir entendu parler souvent. Les inquiétudes qu'éprouvent les officiers et les sous-officiers quant au sort de leur famille influent d'une façon défavorable sur leur moral. C'est pourquoi je me contente de dire que leur moral est bon. Les officiers qui ont un poste à tenir dans le Nord-Constantinois ou le Rif ont gardé, après les opérations qu'ils ont dû mener dans la neige, beaucoup de dynamisme et d'ascendant sur leurs hommes. Ils font un métier qui est actuellement très dur, sans avoir les satisfactions matérielles qu'ils sont en droit d'attendre.

Il m'a fallu par exemple envoyer en Afrique du Nord un intendant général pour qu'il se rende compte que la prime due à l'officier non logé devait être accordée à l'officier qui couche sous la guitoune. Ce sont des détails que nous sommes obligés de régler heure par heure et qui font que le moral n'est pas toujours excellent.

Les officiers, là-bas, veulent être couverts dans la conduite des opérations en ce qui concerne leur façon d'agir sur le terrain contre des rebelles qui tirent sur eux et qui ont pris l'habitude, quand ils voient que l'affaire tourne mal, de jeter leurs armes et de lever les bras afin d'être livrés à la juridiction civile qui fait traîner le dossier pendant des semaines.

Toutes ces questions doivent être réglées par l'attribution des pouvoirs spéciaux au Gouvernement et plus particulièrement au ministre résidant. Certains points doivent être tranchés très rapidement de façon que les officiers aient l'impression qu'ils font là-bas une besogne définitive, qui ne sera pas ~~mise~~ remise en question par l'élargissement de ceux qu'il auront capturés.

Venons-en maintenant aux problèmes du contingent. Les hommes de la classe 1954/1 qui ont fait tout leur service en Afrique du Nord - c'est-à-dire près de 10.000 - ont accompli 22 mois de service en Afrique, sans aucune permission. Ceux qui n'ont fait que quelques mois en Afrique seront libérés à la fin de ce mois après 23 mois de service. Ceux qui sont en Allemagne ou dans la métropole ont accompli 24 mois.

Nous n'avons qu'à nous louer de l'attitude des hommes du contingent. Je n'ose plus le dire publiquement, car je l'ai déjà dit à plusieurs reprises et j'aurais l'air d'emboucher un clairon, de taper sur un tambour. Ces hommes sont

magnifiques. Ils ont été envoyés là-bas dans des conditions quelque fois très pénibles. Certains ont été arrachés à des services, à des armes, à des "planques" - permettez-moi l'expression - où ils s'étaient nichés après des mois de service. Au cours de cet hiver, dans les pires conditions, ils ont tenu magnifiquement et je vous prie de croire que c'est pour nous une immense satisfaction. L'hommage que je leur rends aujourd'hui encore est bien mérité. Je l'ai fait dans des termes très simples, sans trop d'emphase, mais il devrait être souligné davantage encore.

Je voudrais l'illustrer d'un fait. On vous a parlé des hommes de la caserne Richepanse à Rouen et de ceux qui ont arrêté leur train à Valence. Ils ont été envoyés en Afrique du Nord, les uns en Algérie, les autres dans la subdivision d'Oudjda. Ils ont été instruits en vue de l'affectation qui devait leur être donnée. On a hésité à un moment donné à les faire participer à toutes les opérations diurnes ou nocturnes. Ce sont eux-mêmes qui ont eu le sentiment d'être quelque peu mis à l'index et qui s'en sont plaints. Il a fallu d'urgence leur confier les mêmes tâches qu'aux autres pour lesquelles ils ont montré une aptitude à servir magnifique. Tels sont les faits. Ces hommes sur qui on avait fait tant de commentaires dans la presse ont compris leur devoir une fois qu'ils ont été transférés en Afrique.

L'action psychologique de l'armée, qui manque pourtant de moyens, a été considérable là-bas. Les militaires du contingent s'avèrent, dans leurs relations avec les Français musulmans, les Marocains et les Tunisiens, des éléments pacificateurs de tout premier ordre et nous ne pouvons que nous en réjouir. Le fait que le contingent participe maintenant régulièrement à la relève en Afrique du Nord valorise considérablement notre armée.

D'autre part, cette relève manifeste d'une façon péremptoire, indéniable, indiscutable, la volonté gouvernementale et la volonté du Parlement d'affirmer que la présence française ne peut pas s'évanouir en Afrique du Nord. Ces hommes découvrent un pays et certains agissements. Quand ils rentreront dans la métropole, après avoir fait leur devoir de soldat, ils auront pris vraiment conscience de leur rôle de citoyen. Voilà mon opinion personnelle sur le moral de l'armée. Ce que je souhaiterais - je suis sûr qu'elle me l'accordera - c'est l'appui de la commission de la défense nationale du Conseil de la République pour obtenir du ministère des finances les aménagements de soldes absolument indispensables.

L'état sanitaire de l'armée est bon. Certes, nous avons enregistré quelques accidents, quelques gripes, quelques bronchites, mais pas d'épidémies. En ce qui concerne la nourriture, on a pallié les insuffisances qui s'étaient révélées au moment de l'afflux des troupes en Afrique du Nord. L'usage des rations conditionnées avait été exagéré. Il a été corrigé

par la distribution de repas chauds d'une façon régulière.

J'en arrive maintenant à la question qui m'a été posée par M. Michelet : le Gouvernement n'oserait pas dire au pays que sans effort on ne parviendrait pas à pacifier l'Afrique du Nord. Récemment, à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a bien souligné sa volonté de consentir l'effort militaire indispensable. Cet effort doit être fait et, depuis le début du mois de février, j'ai pris toutes les décisions qui devaient l'être, avant même qu'on définisse les pouvoirs spéciaux qui, à mon sens, concernent essentiellement les aspects administratifs, économiques et sociaux et permettent de résoudre certaines questions juridiques un peu byzantines.

Je tiens à préciser que nous ne devons pas recommencer une campagne d'Indochine. Comme l'ont dit certains d'entre vous, nous devons arriver très vite à la solution de la pacification. Il ne s'agit pas que, là-bas, nos soldats gagnent des brisques et que des décorations s'alignent sur les poitrines. Il faut arriver le plus vite possible à mettre quelques milliers de rebelles à la raison. Si nous tardions à faire cette opération de nettoyage - permettez-moi le mot - par le processus de la campagne militaire, nous arriverions à dépenser une quantité de millions, sans améliorer pour autant le climat politique. Notre armée ne doit pas apparaître comme un corps expéditionnaire destiné à rester pendant des années.

Il faut rompre avec certaines méthodes et je crois qu'il est indispensable de comprendre que le pays participe maintenant directement à cette pacification. Quand la libération de la classe 1954/1 a été décidée, j'ai affirmé dans le communiqué gouvernemental que ces effectifs seraient remplacés nombre pour nombre, donc que les hommes du contingent iraient en Afrique du Nord.

Je souhaite d'ailleurs qu'il soit possible de les envoyer également en Afrique noire et dans tout ce qui nous reste de l'Union française. Chaque homme du contingent, pendant ses dix-huit mois de service, devrait aller dans un de ces territoires car c'est dans la mesure où les hommes du contingent connaîtront l'Union française que nous la garderons. (Nombreuses marques d'approbation.)

Au cours de ces dernières semaines, par suite de certaines manifestations ou de certains commentaires étrangers, le pays a pris conscience du débat qui s'est déroulé à l'Assemblée nationale et qui va reprendre devant le Conseil de la République. Il s'est rendu compte que l'Afrique du Nord ne pouvait pas être perdue.

Ce qu'on ne lui a pas suffisamment expliqué - j'en suis d'accord avec vous - c'est qu'un ouvrier français travaille tant d'heures par semaine pour l'Afrique du Nord, qu'elle est

le premier client de la France et que la France est son premier client. L'aspect économique du problème ne lui a pas été suffisamment exposé. C'est toute une propagande à faire, plus particulièrement dans certains milieux intellectuels qui croient avoir atteint le sommet du savoir et qui auraient peut-être à apprendre certaines choses. (Très bien ! très bien !)

Aujourd'hui, mon devoir, dans les attributions qui sont les miennes, c'est de dégager - je réponds ainsi à M. Michelet et à M. le général Béthouart - le maximum d'hommes immédiatement utilisables, immédiatement adaptés à la tâche qu'on veut leur confier.

Quelles sont en effet mes attributions en la circonstance ? Je suis secrétaire d'Etat à la guerre, donc chargé de la gestion des forces de l'armée de terre stationnées en Allemagne, dans la métropole, en Afrique du Nord et même en Indochine, pour les unités qui en reviennent.. Les forces de la France d'Outre-Mer ne sont pas sous ma houlette. En plus de ces attributions habituelles, il en est une qui a été précisée dans le décret : veiller à l'emploi des troupes en Algérie, M. le ministre résidant ayant, en tant que gouverneur, les pouvoirs du gouverneur quant à l'emploi des troupes. J'ai également une possibilité de trancher certaines questions de détail interarmes en Algérie et j'en userai.

Quel est le problème qui se pose pour moi aujourd'hui ? C'est de faire en sorte que les effectifs s'accroissent en Algérie. Je vous ai précisé les chiffres tout à l'heure : pour le Maroc, 105.000 hommes ; pour la Tunisie, 39.000 et pour l'Algérie 190.000 environ. Ces chiffres sont évidemment approximatifs, car les mouvements sont constants. Quand je fais monter des troupes musulmanes dans la métropole ou en Corse, il faut que je fasse redescendre d'autres troupes. C'est pourquoi il faudrait établir ces chiffres presque à chaque heure de la journée pour qu'ils soient absolument exacts.

Nous avons donc aujourd'hui en Algérie environ 190.000 hommes. Ils devront être 200.000 au 1er avril, plus de 205.000 au cours de la première semaine d'avril, plus de 210.000 vers le 15 avril et ainsi de suite. Ces effectifs vont être augmentés par les incorporations gonflées. Une incorporation bimensuelle fournit 50.000 hommes qui, au bout de quatre mois, ont reçu une formation complète d'infanterie. Ce sont des éléments solides et minutieusement préparés pour les missions qu'ils auront à accomplir.

M. le général Béthouart m'a dit : nous savons quelles sont les perspectives de mobilisation. Certes ! Quand j'ai pris mes fonctions il y a un mois, j'ai été obligé de prévoir toutes les éventualités. Je suis amené à envisager le pire, car gouverner c'est prévoir, même le pire.

J'ai posé le problème à l'état-major de l'armée. Au lieu de procéder à des convocations verticales et en profondeur, je suis obligé de poser le problème qu'a soulevé M. le général Béthouart de l'appel horizontal d'une, de deux ou de trois classes. Encore faut-il que ces hommes soient appelés pour des besognes statiques. Vous me direz que le tout-venant est utilisable. Peut-être, mais, dans la conception que j'indiquais tout à l'heure de la réorganisation du commandement, la mission statique et la mission opérationnelle pourraient, à partir d'un certain stade, se confondre. (Très bien ! très bien !)

Je suis obligé de tenir compte du fait que, depuis quatre ou cinq ans, l'instruction des unités de l'armée française a été faite sur matériel O.T.A.N. Nous avons formé des fantassins qui rechignent à marcher à pied. Au cours des deux voyages que j'ai faits en Afrique du Nord au mois de février, j'ai vu partout sur les routes des convois de gros camions circulant à vitesse réduite parce qu'ils étaient précédés d'une vieille automitrailleuse qui n'en pouvait mais, car elle aurait dû être mise à la ferraille depuis trois ans. Nos hommes sont ainsi amenés à pied d'oeuvre en camion ou en jeep.

Nous commettons ainsi la même erreur que nos administrateurs civils qui consiste à ne pas s'écarter des pistes. Nos soldats doivent pénétrer partout. Sinon, nous perdrons le contrôle militaire comme nous avons perdu le contrôle civil. Nous devons obliger nos fantassins à marcher à pied. Nous ne sommes plus au temps de Bugeaud où les soldats transportaient à dos tout leur uniforme et tous les impedimenta du militaire, sans oublier le shako par dessus le tout. L'équipement du soldat actuel est tel qu'on peut lui demander de faire un effort. Le fantassin de la métropole ne réalisera pas les performances du tirailleur, c'est certain, mais il est indispensable que, débarqué à un moment donné d'un convoi, il pousse à pied certaines investigations pour être repartis trois ou quatre jours plus loin, quand il aura bivouaqué.

Nous devons d'autre part reconstituer les unités muletières, ce qui a été fait systématiquement ces derniers temps. On en est même arrivé à une utilisation des bourricots qui peut vous paraître bizarre : on les fait monter dans une voiture automobile pour les débarquer à un endroit déterminé en même temps que les hommes. Ils soulagent ainsi considérablement la charge des hommes.

J'en arrive maintenant à la question très importante des hélicoptères. Ces appareils sont utilisés pour le transport de troupes et pour celui des blessés. Il en existe de différents modèles. En fait, la défense nationale, au cours de ces derniers mois, a commandé un peu partout le plus d'appareils qu'elle a pu. Des études ont été faites par notre industrie aéronautique. Celle du Sud-Ouest s'appête à nous livrer des hélicoptères en ... 1962 ! Nous sommes donc obligés d'en

acheter. A vrai dire, les milliards que nous dépenserions pour mettre au point un prototype français, nous pourrions les économiser en achetant purement et simplement une licence étrangère.

Nous disposons actuellement en Algérie d'un cinquantaine d'hélicoptères qui relèvent de l'air, de la marine et de la guerre. C'est un problème qu'il faudra trancher le plus tôt possible, mais j'ai d'abord tenu à ce que tout le monde travaille ensemble et j'y suis parvenu.

Le premier problème, c'est la fourniture des appareils. Il faut obtenir des Etats-Unis qu'ils nous livrent des Sikorsky et de la Grande-Bretagne des Westland. Si les dernières opérations dans le Constantinois ont été heureuses, c'est qu'on a utilisé des hélicoptères qui ont permis de prendre à revers des bandes de rebelles, de les encercler et de les décimer. Je demande donc à la commission de m'aider à faire en sorte que nous obtenions sur le plan international les appareils dont nous avons besoin.

Actuellement, les hélicoptères belges servent aux petites reconnaissances, mais surtout à l'évacuation des blessés, deux par appareil puisque celui-ci transporte deux civières. Les Sikorsky et les Westland peuvent transporter des hommes en assez grand nombre. C'est un matériel qui coûte excessivement cher, mais qui nous est absolument indispensable dans la mesure où nous voulons faire vite.

En ce qui concerne l'aviation, nous avons de très bons rapports avec l'armée de l'air en Afrique du Nord et plus particulièrement en Algérie, mais nos avions sont trop rapides. Pour faire certains bombardements ou certains tirs, ils sont naturellement guidés par des avions plus lents et rendent de grands services, mais leur temps d'action est réduit. Quand on les demande d'Oran pour Oudjda, ils doivent être rentrés à leur base une heure et demie après leur départ. Rien ne remplacera un grand nombre d'avions légers et lents. C'est pourquoi tous ceux dont nous disposions en Allemagne et dans la métropole ont été acheminés vers l'Afrique du Nord.

Certains de nos officiers supérieurs oublient l'aviation quand ils organisent le déplacement d'une colonne. Nous avons eu, il y a quelques jours, un incident dans le Nord-Constantinois avec un camion militaire, parce qu'on avait oublié de demander la surveillance de l'aviation. Si, comme l'indiquait M. le général Béthouart, nous disposions d'assez d'avions légers pour survoler nos convois, nous pourrions nous dispenser bien souvent des automitrailleuses qui sont lourdes et qui font qu'à chaque traquenard nous sommes touchés.

J'ai même eu connaissance d'incidents bizarres. Récemment, un convoi s'est immobilisé dans une gorge parce que le premier camion avait une panne de moteur. Au lieu de basculer

ce camion dans le ravin et de poursuivre sa route, on a réparé pendant une heure un quart. Heureusement, il ne s'est rien passé, mais cela aurait pu arriver. C'est à de pareils détails qu'on s'aperçoit que l'armée ne s'est pas toujours parfaitement adaptée à la situation. Certains officiers préfèrent encore se débrouiller eux-mêmes, sans avoir recours à la protection aérienne.

En ce qui concerne le matériel, j'ai à souligner que nous avons là-bas tout ce qui est nécessaire. Je me suis assuré auprès de tous les officiers généraux commandant en Algérie, au Maroc et en Tunisie qu'ils avaient en A.M.X. - avec le canon de l'E.B.R. - et en E.B.R. comme en artillerie le matériel suffisant en cas d'événements redoutables. Il est bien entendu que l'armée ne doit pas ordinairement s'encombrer là-bas de matériel lourd, mais que, au cas où la situation se dégraderait, il est sur place avec les unités de feu indispensables. Vous devez savoir que nous ne négligeons pas une mission qui pourrait un jour s'avérer indispensable.

J'ai oublié tout à l'heure de vous donner une précision sur l'organisation des effectifs. Nous avons décidé d'aligner toutes nos unités d'Afrique du Nord sur le type du bataillon 107 qui comprend 25 officiers, 112 sous-officiers et 675 caporaux et soldats, soit 812 hommes, et qui dispose d'un matériel vraiment efficace et mobile. Cette décision est actuellement en cours d'application. Toutes les unités envoyées en Afrique, qu'elles proviennent de l'infanterie, de l'artillerie, de l'arme blindée, d'autres armes ou de services, seront ainsi constituées. Dorénavant, quand on parlera d'une compagnie, d'une batterie ou d'un escadron, on parlera des mêmes effectifs. Il faut d'autre part que le bataillon soit à quatre compagnies - c'est le type du bataillon 107 - de façon à répondre à toutes les missions qui peuvent lui être confiées. C'est un travail de remise en ordre qui est facile. Il suffit de choisir une règle et de s'y tenir. J'y veillerai scrupuleusement.

Pour terminer, je voudrais vous indiquer qu'en ce qui concerne l'aviation, nous avons négocié avec les Etats-Unis certains achats d'avions T. 6 qui pourraient être armés de mitrailleuses et livrés très rapidement. L'armée de l'air a négocié l'achat d'une centaine de ces appareils à prix réduit. J'approuve ces négociations à partir du moment où elles peuvent aboutir très vite.

J'ai demandé à l'armée de l'air si elle n'aurait pas dans ses parcs de vieux Morane ou de vieux Potez 25. Je suis au regret de constater que nos fabrications actuelles ne répondent pas aux espoirs qu'on avait fait luire. Le Broussard ne sortira pas avant la fin de l'année. Je sais que l'armée de l'air en a commandé 150. Mais à quoi bon si, à la fin de l'année, je n'en ai aucun ? Il me faut, tout de suite, le maximum d'avions. J'ai d'ailleurs envisagé le recensement des avions

d'aéro-clubs qui pourraient faire l'objet d'une réquisition (Très bien ! très bien !) car nous devons mettre dans le ciel d'Afrique du Nord le maximum d'appareils.

Il me reste un problème assez délicat à résoudre. C'est celui du Potez 75, avion dont on a beaucoup discuté. Il est robuste, il a des qualités, mais on a voulu lui en donner trop. C'est toujours ce qui se passe : on arrive à un matériel qui est bon mais, au lieu de l'adopter tout de suite, on décide d'attendre pour lui rajouter telle ou telle qualité. En fin de compte, l'appareil ne sort pas !

Le Potez 75 était un avion d'observation, un avion de police magnifique qui pourrait servir en Afrique noire comme en Afrique du Nord. On a voulu en faire un chasseur de char, avec le S S 10. Cette utilisation sera peut-être excellente mais on s'est tant acharné sur ce point qu'on m'a apporté un rapport de l'armée de l'air défavorable à l'adoption du Potez 75 et un rapport de l'armée de terre favorable, comme avion d'observation et surtout de police. Or, c'est surtout d'avions de police que nous avons besoin là-bas.

J'ai eu les rapports hier. La commission des programmes s'est tenue hier à mon échelon. Elle se tiendra demain à celui du ministre de la défense nationale. Nous aurons ainsi perdu sept mois en vaines discussions, c'est-à-dire exactement les délais de fabrication que réclame, d'une façon peut-être un peu optimiste, la société du Nord. Nous aurions pu, aujourd'hui, avoir quelques Potez 75 qui nous auraient donné satisfaction.

Enfin, dernier point que je veux souligner parce qu'il a une grande importance, j'ai dit tout à l'heure que, pour les militaires, il ne pouvait y avoir de frontière entre le Maroc et l'Algérie, ni entre la Tunisie et l'Algérie. Les conditions politiques font qu'elle n'existe pas ; les conditions naturelles sont telles qu'elle ne peut pas exister. Actuellement, la collaboration entre la division d'Oudjda et celle d'Oran s'est avérée comme éminemment efficace. Il va falloir renforcer les effectifs dans cette zone, mais c'est grâce à cette collaboration entre une unité du Maroc et une autre d'Algérie que nous tenons une région très sensible. Cette région Oudjda-Tlemcen n'est pas la plus spectaculairement mauvaise, mais c'est celle qui peut le devenir dans un proche avenir.

Vous savez qu'actuellement, en Tunisie, les bandes bourguibistes sont en train de régler leur compte aux bandes yousseffistes. Les premières sont amenées à avoir un armement léger que nous sommes obligés de contrôler quelque peu, car nous ne voudrions pas voir trop d'armes circuler. À ce point de vue, la collaboration entre les généraux de Tunisie et du Nord-Constantinois est étroite et doit empêcher toute contrebande d'armes. Il n'y a donc pas de frontière entre les trois

territoires d'Afrique du Nord. Cette affirmation doit être proclamée. C'est pourquoi j'ai cru bon de le faire à la tribune de l'Assemblée nationale.

Telles sont les réponses que je suis en mesure d'apporter aux questions qui m'ont été posées.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le secrétaire d'Etat, la commission va maintenant examiner le projet de loi relatif aux pouvoirs spéciaux et désigner son rapporteur.

Je voudrais auparavant vous demander une précision. Vous avez fait allusion très justement à cette juridiction abusive qui paralyse l'action de nos soldats qui se battent depuis quinze mois en Afrique du Nord. C'est peut-être la raison essentielle du pourrissement de la situation. Les pouvoirs spéciaux permettront-ils au ministre résidant de mettre fin à cette juridiction et, dans certaines régions particulièrement infestées, de décréter l'état de siège ? Nous considérons que c'est indispensable pour venir à bout d'une rébellion qui se généralise et qui tend à gagner toute l'Algérie.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. A mon sens, les pouvoirs spéciaux doivent permettre à M. le ministre résidant de prendre, avec l'accord du Gouvernement, toutes les mesures indispensables en ce domaine.

L'état de siège, c'est une formule qu'on emploie souvent. Quand on l'étudie sur le plan juridique, on se trouve aux prises avec des interprétations diverses, mais il faut arriver à la conclusion que la justice, en cas d'état de siège, reste la justice civile.

M. HENRI BARRE. C'est-à-dire si l'état de guerre n'est pas proclamé !

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Ce n'est donc qu'un mot dont il faut bien voir le contenu. La cour martiale, elle, est une juridiction militaire.

Je me suis renseigné sur la situation juridique à Chypre, où les Anglais éprouvent de grosses difficultés. Les Anglais sont le peuple le plus respectueux des droits de l'homme. (Sourires.) A Chypre, ils rendent la justice en une semaine, délai dans lequel le jugement doit être prononcé.

En la matière, ce qu'il faut surtout demander au Gouvernement, c'est de définir une juridiction qui donne naturellement aux citoyens français considérés comme suspects toutes garanties pour leur défense, mais qui rende ses jugements dans un délai très court.

En ce qui concerne les troupes en opérations, leurs méthodes doivent être purement et simplement celles des troupes en état de guerre.

M. LE PRESIDENT. Nos troupes n'ont pas le droit de perquisition !

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Ce droit serait rétabli, même de nuit.

Je ne suis pas juriste, je m'en excuse, mais je crois qu'il faut surtout définir le contenu, beaucoup plus que la formule. Comme l'a fait remarquer M. Barré, la formule a un contenu différent suivant qu'on est en temps de paix ou en temps de guerre. En Algérie, il n'est évidemment pas question de dire que nous sommes en guerre. Il s'agit d'opérations de police puisque nous sommes sur un territoire national. Il faut simplement préciser que, pour des opérations de police nécessitant l'intervention de l'armée, telle formule a tel contenu.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de votre exposé qui a remarquablement éclairé la commission. Soyez assuré de notre gratitude pour l'accent que vous avez mis dans vos explications qui répondent pleinement à nos préoccupations. (Applaudissements.)

La séance est ouverte à 15 heures 15.

Présents : MM. Robert AUBÉ, Henri BARRÉ, le Général ESTOUART, Marcel DUBLANC, Julien BRUNIER, JOUSSON, GACONNET, LE GROS, RASTRAU, de WAILLEBOIS, Edmond MICHAUX, PARROT, FIALON, Raymond FINGERLASS, BARRETT, Jean-Louis ROUSSON, ROYER.

Excusés : MM. AUGARNE, KALM, de MONTULLÉ.

Suppléants : MM. LE SACCHIN-BOISSAULT, FRUET, RAYBAUD.

Absents : MM. BURCHARD, CLAPARET, Yves JESSEN, de LAUCHESSE, LONGCHAMON, El Hadi MOSTEPAN, le Général PETIT, FLOUX de LA FAYOLLE, Roger ELBANI, Marcel SERRA.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Présidence de M. de MAUPEOU, Vice-Président

---:---:---:---:---

Séance du Mercredi 14 Mars 1956

---:---:---:---

La séance est ouverte à 16 heures 15

---\*---

Présents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, le Général BETHOUART, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, FOUSSON, GEOFFROY, LE GROS, MASTEAU, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, PARISOT, PIALES, Raymond PINCHARD, RAMAMPY, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Excusés : MM. AUGARDE, KALB, de MONTULLE.

Suppléants: MM. LE SASSIER-BOISAUNE, PRIMET, RAYBAUD.

Absents : MM. BORGEAUD, CLAPAREDE, Yves JACUEN, de LACHOMETTE, LONGCHAMBON, El Hadi MOSTEFAL, le Général PETIT, PIDOUX de LA MADUERE, Edgar PISANI, Marcel RUPIED.

---\*---

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR  
-----

Rapport pour avis de M. Henri Barré sur le projet de loi (n° 344, session 1955-1956), relatif aux pouvoirs spéciaux en Algérie.

-\*-

COMPTE RENDU  
-----

M. de MAUPEOU, Vice-Président.- Je donne la parole à M. Barré pour nous présenter son rapport pour avis sur le projet de loi (n° 344, session 1955-1956), sur les pouvoirs spéciaux en Algérie.

M. BARRE donne lecture de son projet de rapport <sup>pour avis</sup> (Voir C.R. 1955-1956 n° 358)

M. LE PRESIDENT.- Je vous invite à vous prononcer sur les termes du rapport que vient de nous présenter M. Barré.

M. le Général BETHOUART.- Ne pourriez-vous pas insister sur le rôle de l'Algérie au moment de la Libération ?

M. BARRE.- Tout à fait d'accord.

M. PRIMET.- Je tiens à dire que le Groupe communiste s'abstiendra.

M. ROLLAND.- Je pense que, la semaine prochaine, la Commission pourrait entendre le Secrétaire d'Etat à la Marine, dans la ligne du rapport de M. Barré.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que ce serait fructueux. Vous admettez certainement que ce n'est pas d'une urgence immédiate, mais nous nous devons d'entendre prochainement le Secrétaire d'Etat.

../..

M. MICHELET.- Ne croyez-vous pas nécessaire qu'en séance nous insistions sur le fait que le débat continue sans désemparer ?

(Assentiment).

Présidence de M. ROTINAT, Président.

---

M. ROTINAT, Président.- Je viens d'entendre l'exposé de M. Lacoste, qui a été extrêmement ferme, devant la Commission de l'Intérieur. Il confirme en tous points l'exposé que nous a fait hier M. Lejeune.

M. BOULANGE.- Je crois que la Commission doit s'opposer à toute addition et à toute modification.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que notre Commission est unanime dans ce sentiment.

(Assentiment).

M. PRIMET.- Je veux seulement demander à M. Barré de noter mon abstention au cours du vote sur son rapport.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport de M. Barré.

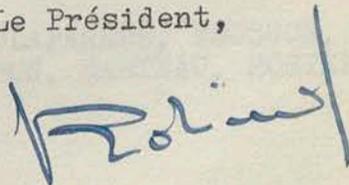
Le rapport est adopté à l'unanimité moins une abstention.

M. MICHELET.- Nous avons envisagé hier une réunion commune avec la Commission de l'Intérieur. Qu'en est-il advenu ?

M. LE PRESIDENT.- La Commission de l'Intérieur a préféré que seuls le Président et le Rapporteur de notre Commission assistent à sa séance.

La séance est levée à 16 Heures 40.

Le Président,



Y



ORDRE DU JOUR  
-----

- Exposé de M.Augarde sur la situation en Algérie.
- Echange de vues sur l'envoi d'une délégation en Afrique Noire.

COMPTE RENDU  
-----

M.ROTINAT, Président.- Avant d'aborder l'ordre du jour, je tiens à dire notre émotion devant la situation faite à la France en Tunisie. Nous sommes très anxieux du sort de Bizerte. Il est impensable que la France parte de Bizerte. Nous avons alerté hier le Secrétaire d'Etat à la Marine, qui n'en savait pas beaucoup plus que nous. Il semble néanmoins que M.Anxionnaz va provoquer une réunion du comité des chefs d'Etats-majors, puis du comité de la Défense Nationale, pour mettre la question au point.

Je donne maintenant la parole à M.Augarde qui vient de rentrer de Bougie.

M.AUGARDE.- Je vais faire aujourd'hui devant vous un exposé que je referai demain devant la sous-commission de contrôle des crédits de la Défense Nationale.

M.PISANI.- A ce propos, tout en affirmant la priorité de notre commission, je regrette infiniment la mauvaise répartition des compétences entre les commissions de notre Assemblée.

M.AUGARDE.- Je viens d'apprendre que deux représentants du "front de libération nationale" algériens sont aujourd'hui officiellement reçus par Karachi ! Malgré l'ignorance des faits du gouvernement pakistanais, cela prend figure d'ingérence étrangère intolérable.

En Algérie, la situation s'est dégradée gravement depuis deux ou trois mois, tout particulièrement dans la région de Kerata. Les militaires, voire les civils, avaient un peu ralenti leur cadence d'action, dans l'ignorance de la doctrine gouvernementale. Les succès militaires gardent toute leur importance psychologique.

La population européenne est aujourd'hui considérablement atteinte : la vie dans les campagnes devient impossible. Les fellagha ont invité les travailleurs musulmans, dans la vallée de la Soummam par exemple, à cesser le travail pendant tels ou tels jours de la semaine. On attaque les fermes, on met le feu aux hangars (souvent d'ailleurs, ce sont les employés eux-mêmes qui s'en chargent, sous la menace des fellagha).

.../...

D.N. 22.3.1956

- 3 -

Les européens ont donc toute raison d'être très craintifs : on assassine n'importe qui, à bout portant.

La crainte des musulmans, elle, est encore plus grave : elle va jusqu'à les empêcher de livrer les responsables d'assassinats de musulmans auxquels ils ont assisté; des citoyens français, en vertu du sénatus-consulte, ne sont pas admis par le monde français et sont répudiés par le monde musulman; ils se rachètent, en quelque sorte, en assassinant pour le compte des fellagha. Le pire est que les musulmans, par crainte, couvrent les assassins, ne portent pas secours aux victimes, et, bien entendu, ne savent jamais rien et n'ont jamais rien vu. Dans les familles mêmes, on se livre entre beaux-frères par exemple, ou entre cousins. Les serviteurs les plus fidèles ne sont plus sûrs.

Il y a des gens qui partent d'Algérie, des musulmans qui viennent en France, préférant la misère à la mort.

Les miséreux, par peur, refusent de se rendre aux distributions de blé ou d'orge car ils savent qu'ils seront égorgés s'ils y vont.

Quatre filles de l'école de Bougie ont quitté l'"école des Français" sous la pression de leur famille.

Depuis le début de l'année, à Bougie, nous avons deux ou trois incidents par semaine.

Il y a donc une prise en main de la population. On y voit l'influence communiste : tout d'abord il se fait un enrôlement contraint du peuple, de la masse; d'autre part, on assiste à des liquidations dans les règles les plus traditionnelles. La "protection" accordée par une bande n'est pas reconnue par les bandes voisines; tels tirailleurs déserteurs, par exemple, agissent indépendamment.

Sur le plan de l'armement, il y a <sup>Chez les rebelles</sup> quatre cents mitrailleuses, ce qui est extraordinaire ! Mais le plus étonnant est la manière dont le stockage est fait : dans une grotte près de Djeurf, on a trouvé l'équipement complet de 150 hommes. Tout cela passe par pièces détachées dans les ballots des caravanes, les caravaniers obéissent par contrainte.

Les musulmans s'habituent à la terreur, adhèrent, non aux troupes de choc (les fellagha), mais aux supplétifs qui jouent le rôle de valets d'armes par crainte d'être égorgés. D'où les pieds de vigne arrachés, les poteaux abattus, les rails déboulonnés sur plusieurs centaines de mètres et jetés dans la rivière, tandis que les traverses font un bûcher qu'on arrose d'essence pour y mettre le feu. Eh bien, pour un travail comme celui-là, il faut des centaines d'hommes.

.../...

On en arrive, maintenant, aux "bons de libération nationale" et les fellagha prélèvent à leur compte l'impôt dû au percepteur qui, lui, ne peut plus le collecter dans les douars.

Il y a une véritable administration rebelle. Maintenant, les hommes font le maniement d'armes anglais, ce qui ne laisse pas de doute sur l'origine égyptienne de leurs instructeurs.

Les bergers de troupeaux volés qui vont vendre ces moutons à Alger ont tous, évidemment, leur carte d'identité!...

D'Algérie, on rappelle par télégramme les Algériens de France. Depuis quelques jours, grâce à Dieu, il faut, pour rentrer, une autorisation du préfet.

(M. Augarde donne ici lecture de trois télégrammes des jours derniers, relatant les attentats commis à Bougie).

Je crois donc que la situation est très inquiétante : on hésite à semer, on travaille au ralenti, je ne sais pas si je dois demander aux huileries de continuer à fonctionner. Nous vivons sous une grave menace de chômage.

Il faut résorber le chômage des gens qui viennent des douars pour se réfugier en ville. La situation des anciens d'Indochine est dramatique : un d'entre eux, par exemple, quand on lui a demandé ses papiers, a sorti une citation "à se mettre à genoux devant lui" gagnée à Dien-Bien-Phu; il battait le pavé, sans travail ! L'Etat, ici, fait preuve d'une grave carence.

J'ai vu partir les goumiers qui ne voulaient plus se battre, sans haine pour nous, mais indifférents; aucun goumier marocain n'a déserté, mais ils ne veulent plus se battre contre des musulmans. La page est tournée, et il a fallu les laisser rentrer dans leurs tribus.

Tout cela s'est fait sous l'effet de la propagande, non des Algériens, mais des Marocains eux-mêmes, qui écrivent aux goumiers qu'il n'y a plus de Français au Maroc que "dans la grâce de Dieu".

Pour ce qui est des troupes algériennes, il y a eu des désertions, mais il faut le dire, moins qu'on ne l'a affirmé.

Je crois donc que l'action militaire est une nécessité. La formule de la "zone de pacification" doit être mise en pratique : certaines unités, à mission opérationnelle, sont prêtes à l'intervention, tandis que les autres se promènent

.../...

D.N. 22.3.1956

- 5 -

dans tout le pays en se faisant voir. Parallèlement, il faut mener la lutte contre le chômage en essayant d'arriver au plein emploi...

A chacun de nos succès militaires, les fellagha tâchent de répondre par un succès militaire aussi.

Il nous faut donc des effectifs : près de 500.000 hommes, c'est-à-dire deux contingents à peu près.

Refaire l'armée d'Afrique, c'est une légende ! Il faut maintenant des hélicoptères. Toutes les opérations avec des hélicoptères sont payantes, sans exception. Mais il en faut beaucoup, car on se trouve en face d'unités du niveau de la compagnie.

Il faut également beaucoup de blindés légers pour assurer l'occupation statique. La première question qu'on pose aux troupes qui arrivent est : « Restez-vous ? » Si la réponse est affirmative, on amène le chef des rebelles et on applaudit à son exécution ! La "présence" est l'élément essentiel, il faut l'appuyer par des blindés légers pour assurer une véritable défense des voies de communication. La patrouille, elle, n'"accroche" pas, elle "se fait accrocher". Qu'on donne également des fusées éclairantes grâce auxquelles, jeudi dernier par exemple, le premier combat de nuit a permis de mettre 107 fellagha hors de combat !

Je me résume : seule l'action militaire peut permettre d'arriver dans l'immédiat à un résultat et de réaliser une pénétration qui rétablira un climat de sécurité et de confiance. C'est une tâche très exaltante pour les militaires. C'est maintenant que l'option doit se faire.

Et qu'on prenne aussi des mesures administratives, quand ce ne serait que l'établissement de la carte de ravitaillement et la suppression des boîtes postales qui permettrait un certain contrôle des lettres de menace.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Cet exposé a été exaltant et profondément intéressant. Je vous en remercie, mon cher ami.

M. le Général PETIT.- Je ne connaissais pas suffisamment le problème et M. Augarde m'a apporté un réconfort véritable.

Je pense, d'autre part, que cet exposé pourrait être d'un très grand profit pour l'autorité militaire.

Enfin, je pense que le problème n'est pas essentiellement militaire, dans la mesure où il est "de pacification".

.../...

D.N. 22.3.1956

- 6 -

M.LE PRESIDENT.- Réglons maintenant notre projet de voyage en Afrique noire.

Je pense que nous devons connaître mieux notre situation en Afrique équatoriale. J'ai pris des contacts avec le Général Bodet, commandant de la zone centre-Afrique. Notre voyage pourrait avoir lieu à la rentrée parlementaire, vers le 15 avril.

Etes-vous d'accord sur son principe et son utilité ?

(Assentiment).

Notre itinéraire pourrait être : Alger, Tamanrasset, Fort-Lamy, Bangui, Brazzaville, puis Yaoundé, Abidjan, Konakry, Dakar et retour, soit 17 jours environ, avec un avion lent.

M.BOULANGE.- Pour avoir fait à peu près le même voyage assez récemment, je crois qu'il est fort utile.

M.PISANI.- Je pense qu'il faut peut-être que notre mission soit rentrée avant le début de mai où viendra en discussion le projet de loi sur les territoires d'outre-mer.

M.LE PRESIDENT.- Peut-être, en effet, ferions-nous mieux de partir vers le 10 ou le 11 avril.

Quels sont les candidats au voyage ? M.Barré m'a fait savoir qu'il en était.

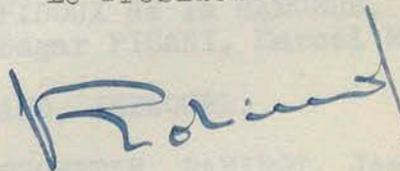
La délégation est désignée comme suit :

MM.Rotinat, Barré, Parisot, de Lachomette.

Le départ est fixé au lundi 16 avril, en principe.

La séance est levée à 12 heures 10

Le Président.



ORDRE DU JOUR

I - Échange de vues sur la question orale avec débat  
de M. JAOUEN sur la Marine Nationale.

II - Examen de la proposition de loi (n° 415, session  
1955-1956) de M. Edgar Pisani, tendant à créer une divi-  
sion militaire au sein du Commissariat à l'Énergie Atomique.  
Désigné COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. de MAUPEOU, vice-président

M. de MAUPEOU ouvre la séance et donne la parole à M. JAOUEN pour qu'il nous fasse un exposé  
sur sa question orale avec débat concernant la Marine Nationale.

Séance du mercredi 25 avril 1956

M. JAOUEN. - J'ai l'honneur de demander au Gouvernement  
sa position vis-à-vis de la flotte. Nous avons souvent  
souigné l'insuffisance de celle-ci. Je signale,  
à ce propos, les travaux de l'Amiral Berthelot et du Général  
Billard. La France, d'avoir une marine capable de défendre  
une Méditerranée qui nous est si précieuse, d'avoir une marine capable de défendre une Méditerranée qui nous est si précieuse, d'avoir une marine capable de défendre une Méditerranée qui nous est si précieuse.

La séance est ouverte à 15 heures 15

Présents : MM. Robert AUBE, Marcel BOULANGE, Julien BRUNES,  
Yves JAOUEN, LONGCHAMBON, de MAUPEOU, Edmond  
MICHELET, PIALES, PIDOUX de la MADUERE,  
Raymond PINCHARD, Edgar PISANI, Marcel RUPIED.

Suppléants: MM. ALRIC, Charles DURAND, JEZEQUEL.

Excusés : MM. Henri BARRE, de LACHOMETTE, PARISOT, Jean-  
Louis ROLLAND, ROTINAT.

Absents : MM. AUGARDE, le Général BETHOUART, BORGEAUD,  
CLAPAREDE, FOUSSON, GEOFFROY, KALB, LE GROS,  
MASTEAU, de MONTULLE, El Hadi MOSTEFAT, le  
Général PETIT, RAMAMPY.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Echange de vues sur la question orale avec débat de M. Jaouen sur la Marine Nationale.

II - Examen de la proposition de loi (n° 415, session 1955-1956) de M. Edgar Pisani, tendant à créer une division militaire au sein du Commissariat à l'Energie Atomique.- Désignation d'un rapporteur.

-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. de MAUPEOU, <sup>vio</sup>président.- Je déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Jaouen, qui va nous faire un exposé sur sa question orale avec débat concernant la Marine Nationale.

M. JAOUEN.- J'ai l'intention de demander au Gouvernement sa position vis-à-vis de notre flotte. Nous avons souvent souligné l'insuffisance des crédits pour la Marine. Je signale, à ce propos, les travaux de l'Amiral Barjot et du Général Billotte qui ont souligné l'importance, pour la France, d'avoir une Marine forte.

Nous ne devons pas oublier que nous ne serons respectés par nos alliés que si nous possédons une puissance navale suffisante.

Il avait été décidé, il y a quatre ans, de mettre en chantier une tranche annuelle de 30.000 tonnes. Il s'agissait d'un minimum ; or, il n'est pas respecté car, en 1956, le chiffre a été réduit à 22.000 tonnes, faute de crédits. Ceci est impensable ; en effet, si un peuple ne peut faire un effort suffisant pour sa défense, il est sur le chemin de la décadence.

Si une guerre nous était imposée, le civil se tournerait vers le militaire qui, étant dans l'impossibilité de défendre le territoire, ne manquerait pas de faire état de la carence du Gouvernement.

.../...

- 3 -

Cependant, le temps fait son oeuvre de destruction.

En effet, d'ici 1959, nous perdrons 180.000 tonnes de bâtiments de combat et 60.000 tonnes de navires auxiliaires alors que nous ne construirons que 170.000 tonnes.

Les projets de désarmement, si justifiés soient-ils, ne doivent pas mettre en danger la sécurité de la Nation.

Je rappelle qu'une escadre doit comprendre des navires de tous types et être appuyée par des bases de ravitaillement. Il faudrait, également, arrêter la valse désordonnée qui a sévi dans le commandement de nos forces navales. Un ministre des forces armées unique ne peut défendre, dans les Conseils de Gouvernement, les trois armées. On ne peut être à la fois chef d'orchestre et jouer de trois instruments. Il faut aussi être très circonspect en matière d'unification des services. La vie et l'activité sur mer <sup>et</sup> sur terre sont essentiellement différentes. D'ailleurs, les fusions réalisées n'ont pas apporté les économies attendues, mais causé beaucoup de perturbations.

Un journal anglais a reconnu que les marines américaine et anglaise ne pouvaient assurer seules la protection de l'Europe occidentale. Ce n'est pas avec le cinquième de nos dépenses militaires que l'on pourra assurer cette tâche. Un minimum de 225 milliards me semble indispensable.

Pour assurer la paix sociale dans nos arsenaux, il faut y améliorer le climat. Des accords établis et signés ne sont pas respectés. S'ils ne peuvent pas l'être, il faut le dire et expliquer pourquoi.

Les difficultés viennent, également, du fait que les administrations ne se penchent pas assez sur la situation des personnels qui doivent s'adapter aux techniques nouvelles.

Il importe de recruter des spécialistes si l'on ne veut pas décourager les vocations de tous ceux qui sont attirés par la Marine.

Je voudrais, enfin, qu'on se penche sur le problème de la propagande et que l'on développe le service d'action psychologique. Il ne faut pas négliger, non plus, le rôle que joue la Marine pour assurer la présence française à l'étranger.

.../...

- 4 -

Je terminerai en soulignant l'importance de nos bases. Que va devenir Bizerte, par exemple, où nous avons investi tant de milliards ?

Je pense qu'après avoir entendu le Secrétariat d'Etat à la Marine, nous pourrions rédiger un motion faisant état de toutes ces préoccupations.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie M. Jaouen de son exposé. J'estime souhaitable qu'un certain nombre de nos collègues prennent la parole dans la discussion.

M. Julien BRUNHES.- J'ai, pour ma part, l'intention de m'inscrire, dans le débat, comme rapporteur des crédits de la Marine.

M. Edmond MICHELET.- Je souhaiterais une motion unanime de la Commission ; mais si M. Jaouen doit démontrer que la fusion des services n'a pas été payante, je lui demande d'appuyer sa thèse par des chiffres précis.

Ceci dit, je suis opposé au principe du Ministre de plein exercice pour chacune des trois armées.

La formule à trouver est celle d'un organisme capable de faire l'arbitrage. Il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle c'est le Président du Conseil qui tient le rôle de chef d'orchestre.

Je regrette que M. Jaouen ne veuille pas parler de Bizerte.

M. Julien BRUNHES.- J'en parlerai. Il serait scandaleux que Bizerte soit, par exemple, confié aux Anglais dans le cadre du N.A.T.O.

M. PISANI.- Je souhaiterais qu'un de nos collègues de la France d'Outre-Mer parle du rôle de la Marine dans nos Territoires extra-métropolitains.

M. LE PRESIDENT.- J'attire votre attention sur l'insuffisance du personnel. Je signale, d'autre part, les retards importants dont ont souffert nos constructions navales. J'indique, enfin, que nous continuons à négliger l'armement de nos navires auxiliaires.

M. Julien BRUNHES.- Il n'y a plus de Marine marchande moderne qui ne soit une Marine de guerre éventuelle.

.../...

- 5 -

M. BOULANGE.- La puissance de notre flotte est-elle fonction du tonnage ou du nombre de bâtiments ? Je crois, pour ma part, que l'intérêt de notre Marine est principalement fonction du nombre des navires propres à assurer les missions de liaison.

M. JAOUEN.- En ce qui concerne la fusion des services, je crois que les problèmes sont très différents pour la Marine et l'armée de terre, tant pour le service de santé que pour la gendarmerie... J'ai dit, d'ailleurs, que je ne suis pas hostile à toutes les fusions mais que nous devons seulement être prudents.

M. ALRIC.- Je reviens d'Afrique du Nord où j'ai pu constater les grands progrès faits à Mers el Kébir et à Bizerte. En ce qui concerne cette dernière base, nous n'avons aucune garantie. Il sera donc intéressant de demander des précisions à ce sujet.

M. Julien BRUNHES.- Il est exact que le tonnage ne signifie rien ; c'est seulement une méthode commode au point de vue comptable.

M. LE PRESIDENT.- Nous passons maintenant au deuxième point de notre ordre du jour. Vous avez tous pris connaissance de la proposition de loi de M. Pisani qui pose la question de savoir si la France doit construire ou non des armes atomiques.

Je vais demander au préalable à M. Pisani de donner quelques précisions sur les travaux de notre sous-commission de l'énergie atomique.

M. PISANI.- Votre Sous-Commission a procédé à un certain nombre d'auditions. Elle a entendu, notamment, MM. Guillaumat, Francis Perrin, le Colonel Ailleret, Gaspard et Baumgartner, ainsi que le Général Guérin.

Elle doit entendre prochainement M. Roux, directeur de la protection civile, et le Général Ely.

Votre Sous-Commission n'avait pas l'intention de prendre position si rapidement par le dépôt d'un texte. Elle s'est trouvée devant deux séries d'événements qui l'ont obligée à le faire : la campagne d'Afrique du Nord qui a amené nos forces à sortir des blindés et une certaine agitation politique autour du projet d'Euratom.

.../...

- 6 -

L'hypothèse de l'utilisation ou de non-utilisation de la bombe atomique devant déterminer la structure même de nos forces armées, il est apparu impossible de différer plus longtemps ce choix.

Est-il opportun d'agir par la voie législative ? Je pense que la question est trop grave pour être laissée aux techniciens. D'ailleurs, je peux dire que le Gouvernement Mendès-France avait pris position pour la fabrication de l'explosif nucléaire.

Sous quelle forme agir ? Le faire sans le dire ? Cela ne m'apparaît pas possible. Comment le faire ? Je crois qu'il faut agir dans le cadre du Commissariat à l'Energie atomique.

M. Edmond MICHELET.- Je pense que nous n'avons plus qu'à nommer un rapporteur. Je lui demanderai, seulement, de ménager la susceptibilité de nos collègues de la Commission de la Défense Nationale du Palais-Bourbon. Je propose, ceci dit, de désigner notre collègue M. Pisani, qui me paraît le plus qualifié.

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'il est sage, en effet, de prendre contact avec le Bureau de la Commission homologue de l'Assemblée Nationale.

Je me permets de dire que la désignation de M. Pisani me paraît souhaitable.

M. Pisani est désigné à l'unanimité des membres présents.

M. PISANI.- J'accepte la responsabilité très lourde que vous me demandez d'assumer mais je compte sur l'aide de mes collègues.

M. LE PRESIDENT.- Il y aurait peut-être lieu de provoquer des réunions de coordination avec les bureaux des commissions intéressées par le texte de M. Pisani.

M. LONGCHAMBON.- Il est possible que la Commission de la Recherche Scientifique se saisisse également de cette proposition de loi.

Je suis d'accord sur l'esprit de votre proposition, <sup>mais</sup> moins sur ses termes et son opportunité.

.../...

SEIN DE LA RÉPUBLIQUE

- 7 -

J.V.

M. PISANI.- Une décision formelle sur la fabrication de la bombe atomique est indispensable pour la détermination de nos structures militaires.

M. LE PRESIDENT.- Nous nous limiterons à notre décision aujourd'hui, nous réservant de désigner des rapporteurs supplémentaires à une prochaine séance.

La séance est levée à 16 heures 20.

Présidence de M. ROTIER

Le Président,

Séance du Jeudi 17 Mars 1956

La séance est ouverte à 15 heures 35

Présents : M. Robert AUBÉ, le Général ESTOUVART, BORGNAUD, Marcel BOUTAUD, Paulus BOURGON, GUFFOY, de LAURENCE, le Général LAMOTHE, de SAUVIGNY, de MONTAUDO, GARDY, PÉLÉ, Edgar PISANI, RANAPY, Jean-Louis RICHARD, ROTIER, Marcel RUYER.

Excusé : M. RICHARD.

Suppléants: M. CLERO, JENNY.

Absents : M. AMAR, Henri BARRÉ, CHARPENT, FOURGEY, Yves JACQUÉ, René LANGE, El Hadj MOUSTAPHA, le Général RUST, RIBOUX de LA MONTAIGNE, Raymond VICHARD.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

ORDRE DU JOUR

I - COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

II - Pré-rapport de M. PISANI sur les questions relatives à la défense nationale (n° 415, session 1955-1956) militaire au sein du Comité National de l'Énergie Atomique.

Présidence de M. ROTINAT, Président

---:---:---

Séance du Jeudi 17 Mai 1956

M. ROTINAT, Président. - Je donne d'abord la parole à M. PISANI pour son pré-rapport sur les questions relatives à la défense nationale (n° 415, session 1955-1956) militaire au sein du Comité National de l'Énergie Atomique.

---:---

La séance est ouverte à 15 Heures 35

Le groupe de travail d'étudier les questions relatives à la défense nationale. Ce groupe a procédé à des travaux et à des missions diverses, de compétences civiles et militaires. Il a dressé un certain nombre d'éléments sur lesquels il fera son rapport. Le groupe a accepté de se consacrer à l'étude de la question et il traitera les aspects politiques, économiques et militaires de la question.

---\*

Présents : MM. Robert AUBE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, GEOFFOY, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, de MAUPEOU, de MONTULLE, PARISOT, PIALES, Edgar PISANI, RAMAMPY, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED.

Excusé : M. MICHELET.

Suppléants: MM. CLERC, JEZEQUEL.

Absents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JACUEN, KALB, MASTEAU, El Hadi MOSTEFAI, le Général PETIT, PIDOUX de LA MADUERE, Raymond PINCHARD.

---\*

.../...

ORDRE DU JOUR

- 2 -

- I - Compte rendu de la mission en Afrique Noire.
- II - Pré-rapport de M. Pisani sur sa proposition de loi (n° 415, session 1955-1956) tendant à créer une division militaire au sein du Commissariat à l'Energie atomique.

=\*=

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- Je donne d'abord la parole à M. Pisani pour son pré-rapport sur sa proposition de loi (n° 415, session 1955-1956), tendant à créer une division militaire au sein du Commissariat à l'Energie Atomique.

M. PISANI.- Vous avez chargé, il y a quelques semaines, votre groupe de travail d'étudier les questions atomiques. Ce groupe a procédé à des études et à des auditions diverses, de compétences civiles ou militaires. Il a dégagé un certain nombre d'éléments sur lesquels est fondé mon rapport. M. de Maupeou a accepté de m'aider dans ma tâche de rapporteur et il traitera les aspects politiques, diplomatiques et militaires de la question.

Il est surprenant que, devant l'évidence, ce soit nous qui voulions doter notre armée des armes modernes, qui devions argumenter pour arriver à le faire. Ce qu'on veut rendre choquant, c'est le fait que nous fabriquerions des armes - et non pas que l'on nous donne les moyens d'en avoir!

Toute action militaire est fondée sur la corrélation entre le porteur et l'explosif. Le passage de l'explosif chimique à l'explosif atomique a bouleversé le rapport entre les deux termes et l'explosif a pris le pas sur le véhicule, ce qui réduit les crédits-véhicules et oblige la guerre future à devenir atomique irréversiblement.

En second lieu, le fait que l'adversaire possède l'arme atomique le rend sûr de gagner la bataille, si on ne l'a pas soi-même ; il vous empêche de vous concentrer, en pouvant le faire lui-même.

- 3 -

Troisièmement, la masse des moyens atomiques nécessaire pour nos missions est faible et n'est pas en dehors de nos moyens financiers et techniques : il nous suffit d'une réserve prête à la riposte et prête à faire payer à l'adversaire un prix stratégique plus cher que ce que nous valons nous-mêmes.

Le choix de l'arme atomique impose au Parlement, au Gouvernement et aux militaires un effort énorme d'imagination pour repenser l'armée sur la base de la notion de la guerre atomique : il faudra abandonner les armements traditionnels, mais aussi réorganiser les unités en les rendant quasi-autonomes, sur la base de la notion de guerre subversive. L'armée sera fondée sur le "beau soldat", mais tout autant sur l'ingénieur.

Donc, prendre l'hypothèse atomique, c'est décider un profond remaniement sur tout l'ensemble de l'armée.

Tout cela pour quand ? Il faut, sans tarder, prendre la décision sur la question de l'arme atomique, pour faire une armée atomique - si l'on ne veut pas ne pas faire d'armée du tout. Mieux encore, notre armée, en Algérie, a déjà commencé cette évolution. Pouvons-nous, maintenant, fabriquer l'arme atomique ? L'Angleterre l'a bien fait ! Notre travail de parlementaires est rendu très difficile sur ce plan, en raison des informations contradictoires que nous pouvons avoir.

Renseignements pris, il faut, centrales et usines comprises, 100 milliards permettant de faire 1 tonne 5 d'uranium en 5 ans. Le tiers de ce poids permettra de restituer l'électricité dépensée. La tonne restante sera le stock d'explosif.

Les Etats-majors eux-mêmes seraient prêts à donner de leurs crédits s'ils avaient la certitude de pouvoir organiser l'armée atomique.

Enfin, l'explosion atomique est nécessaire à la science.

Nous nous trouvons devant le choix suivant : fabriquer l'arme ou défaire notre défense nationale.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous félicite pour cet exposé remarquable. Je pense que vous êtes unanimes à approuver ce rapport.

Je donne la parole à M. de Maupeou.

..//..

- 4 -

M. de MAUPEOU.- L'opportunité de la mesure proposée est d'autant plus grande que la France est la 4<sup>me</sup> puissance atomique du monde et que l'Euratom comporterait l'interdiction de la fabrication immédiate de l'arme nucléaire. L'option de fabrication, en tout état de cause, se poserait en 1958.

Dans le monde, la bombe existe, c'est un fait, et nous n'y avons aucune responsabilité. Elle est détenue par trois puissances. Leur position comporte le secret et l'exclusivité. En fait, chacune des puissances garde un secret à peu près total et l'exclusivité est motivée par "l'impasse atomique" : l'équilibre entre les deux clans assure la paix du monde ; la répartition de la bombe entre plusieurs nations ne compromet pas la paix.

Ce qui est immoral, c'est non l'arme, mais la guerre. Nous avons le devoir de faire les armes qui sont à notre portée. Nous consentirions d'être défendus par la bombe et, pour une fausse satisfaction de conscience, nous ne la fabriquerions pas.

Il s'agit de s'adapter à une évolution normale de la civilisation : la guerre a cessé d'être morale du jour où on a levé des peuples en armes et où on a tué les civils à coup de T.N.T. Il s'agit d'une question de degré dans la progression.

M. LE PRESIDENT.- Ces données complètent heureusement celles que nous avons présentées M. Pisani. Je pense que toute notre Commission est convaincue.

M. LONGCHAMBON.- J'accepte tous les arguments qui viennent d'être exposés. Aucun, je crois, n'a été oublié. Où faut-il maintenant que nous intervenions ?

Où en sommes-nous ? Il y a deux ans, le Gouvernement a orienté les recherches vers l'arme atomique : une commission présidée par le Général Crépin a été créée pour ces recherches. J'ai voulu obtenir des Anglais la possibilité de création d'une usine d'U. 235. Je n'y ai pas réussi. Nous nous sommes alors orientés vers la fabrication de plutonium et l'étude du moteur sous-marin, d'où la fabrication de la bombe au plutonium. J'ai donc fait accélérer la production des piles de Marcoule. C'est le programme en cours actuellement qui nous amenait, pour 1958-1959, à disposer de la masse de plutonium nécessaire pour la

..//..

- 5 -

bombe. Un budget de 6 milliards pour 3 ans, au Commissariat, est consacré à ces travaux, d'ordre interne, en liaison avec la Défense Nationale. Peut-être ne va-t-on pas assez vite ? Pour aller plus vite, on pourrait faire une usine d'U. 235, qui en tout cas serait utile.

Sur le plan de cette grande option, comment agir ? Changer la position du Gouvernement ? Oui, mais faisons alors quelque chose de spécifique. Changer la position de la Défense Nationale, qui ne songeait, il y a deux ans, qu'à faire un prototype de bombe ? Autre action spécifique possible.

Mais votre proposition de loi change la structure administrative du Commissariat à l'Energie atomique. Il ne marche pas si mal maintenant, et vous allez y introduire une troisième autorité. Je suis sûr que c'est mauvais du point de vue administratif.

D'autre part, vous n'avez pas demandé aux hommes que nous avons entendus quelle était leur opinion sur le texte proprement dit de votre proposition de loi. Chercher le grand résultat que vous voulez, par une modification administrative interne, me paraît bien incertain. Il y a les plus grandes difficultés psychologiques à travailler à des recherches avec des militaires.

Sur le plan pratique, si vous ne voulez faire qu'une bombe au plutonium, ne changez rien ! Il y a déjà des services, il y a une division militaire sous la direction du Général Crépin.

Si vous voulez faire un changement de politique, ne prenez pas le moyen que vous prenez.

M. le Général BETHOUART.- Je veux insister sur l'urgence de la proposition de loi. Nous faisons la guerre en Algérie, et l'Egypte touche des avions MIG et des sous-marins russes, et échange des informations atomiques avec l'U.R.S.S. Nous ne pouvons pas rester désarmés !

M. PISANI.- Je m'excuse d'avoir proposé une formule qui paraît aussi malhabile. J'ai insisté sur le principe et la décision de principe. Comment arriver à la certitude de les faire appliquer ?

Le rappel historique de M. Longchambon se complète si j'indique que M. Mendès-France avait décidé la fabrication de la bombe.

.../...

- 6 -

Je pouvais donc choisir :

soit la proposition de résolution,  
soit la constitution d'un organe qui ne doit pas faire la  
bombe,  
soit la formule budgétaire.

Je rejette la résolution. La solution budgétaire est complémentaire. Pour éviter des susceptibilités blessées, il faut trouver autre chose. Je croyais que mon texte rendait hommage et justice au commissariat. S'il le faut vraiment, je serai prêt à proposer la création d'un commissariat militaire. A Venise, le 25 mai, quelle serait notre position si nous n'avions pas pris une décision ?

Je demande donc à M. Longchambon s'il veut m'aider à trouver une solution rapide.

M. LONGCHAMBON.- Ce que je redoute, c'est la création d'un triumvirat d'hommes n'ayant pas les mêmes intérêts ....

M. PISANI.- ... M. Guillaumat commande ! ....

M. LONGCHAMBON.- .. Oui, en fait, mais votre texte laisse, par exemple, les directives du ministre de la Défense Nationale s'introduire au Commissariat.

M. Jean-Louis ROLLAND.- Je m'abstiendrai dans la décision que prendra la Commission, au nom de mes collègues de groupe, tout au moins aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est que sur l'organisation pratique que vous n'êtes pas d'accord ?

M. LONGCHAMBON.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Alors, ne croyez-vous pas possible de vous entendre avec M. Pisani sur une forme de rédaction ?

M. PISANI.- Ce n'est pas nous qui avons créé les circonstances générales où nous sommes actuellement. Il me paraît contraire à la logique d'entreprendre une action pareille dans le secret : il ne sera maintenu que pour nous, pas pour les savants russes. Nous devons prendre une décision par voie législative. Si le Commissariat avait montré plus de réserve à l'égard de ce texte, s'il avait "joué le jeu" avec nous, sans méchanceté, si l'attaque n'avait pas été personnelle, tout serait changé.

.../...

- 7 -

M. de MAUPEOU.- Le Général Guérin, Président du Comité d'action scientifique de l'Armée, a indiqué que le texte Pisani n'était pas en contradiction avec l'esprit du Commissariat : il part de ce qui existe et l'utilise.

M. PISANI.- Je voudrais demander si la Commission approuve l'esprit et l'orientation de mon rapport, me laissant le soin de mettre au point avec MM. Longchambon et de Maupeou un texte législatif le mettant en application.

La Commission, consultée, approuve, moins une abstention, l'orientation et l'esprit du rapport.

M. PISANI.- Au Commissariat <sup>à l'énergie atomique</sup> ~~militaire~~, on s'oppose à mon texte. Il ne reste qu'une formule de loi générale.

M. LE PRESIDENT.- Voulez-vous la rédiger dès maintenant ?

(MM. Pisani et Longchambon sont chargés de rédiger, avant la fin de la réunion, un nouveau texte pour la proposition de loi).

\*

\* \*

#### Mission en Afrique Noire.

M. LE PRESIDENT.- Une mission composée de MM. de Lachomette, Parisot, J.-L. Rolland et moi-même a accompli un voyage de trois semaines en Afrique Noire, pour s'informer ~~du~~ du maintien de l'ordre et de la présence française dans ces territoires.

L'itinéraire a été : le Hoggar, le Tchad, l'Oubangui-Chari, le Moyen-Congo et la Côte Ouest, avec escale, au retour, en Mauritanie.

Je ne veux pas insister sur l'immensité de l'oeuvre colonisatrice de la France.

Nous avons été accueillis avec confiance ; nous pouvons aider les Français qui sont là-bas.

..../..

sur le H

- 8 -

Comment se pose le problème ?

Il y a des menaces d'ordre externe ; la frontière libyenne préoccupe Alger, en raison de sa perméabilité ; ~~de la~~ frontière : M. Lacoste, là, est très ferme en ce qui concerne les accords sur le Fezzan qu'il conteste vigoureusement.

La frontière soudanaise, où passe le "boulevard de la dévotion", route du pèlerinage de la Mecque, est une zone de pénétration islamique.

Sur le plan intérieur, les menaces sont : les menées islamiques qui s'intensifient et prennent leurs mots d'ordre au Libéria, à Khartoum, au Caire ; les menées communistes sur les étudiants et l'installation de consulats soviétiques.

Il y a un bouillonnement d'idées à surveiller de très près. En ce moment, l'ordre est complet ; mais notre dispositif militaire doit être amplifié et renforcé. On ne peut communiquer efficacement que par avion : nos moyens aériens sont gravement insuffisants. Il faut les renforcer, en première urgence, et renforcer l'infrastructure.

Pour ce qui est des effectifs, il y a un grave danger à prendre des renforts sur les unités d'Afrique Noire : danger en ce qui concerne la propagande islamique, danger en ce qui concerne la combativité des troupes sur lesquelles on a opéré une ponction.

Il faut renforcer la gendarmerie, qui joue là-bas un rôle immense. Nos forces d'intervention, dont je voudrais vous parler, nos bases, Dakar puis Fort-Lamy, doivent faire l'objet de renforcements, sérieux, elles aussi. Enfin, le commandement doit être refondu.

Que veut-on donc ? La situation est bonne, en ce moment, mais des ferments, islam ou communisme, s'infiltrent partout.

Un plan de renforcement minimum existe. Mes collègues de la délégation et moi-même l'approuvons entièrement. Nous donnez-vous mandat pour soutenir l'exécution du plan et alerter, dès la semaine prochaine, les hautes autorités de l'Etat, sur l'urgence de cette action.

(Assentiment unanime).

.../..

- 9 -

M. Jean-Louis ROLLAND.- Votre exposé n'appelle aucune adjonction. Nos collègues nous donneront certainement leur approbation pour notre action en faveur du "plan Larminat."

M. de LACHOMETTE.- Nous devons publier très vite notre rapport et nous livrer ensuite en commission à des discussions plus approfondies des questions particulières.

M. PARISOT.- Je ne veux ajouter qu'une chose, c'est une remarque sur les distances énormes en Afrique, qui militent en faveur de l'unification du commandement aux confins libyens par exemple.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose l'adoption de la motion suivante :

"La Commission de la Défense Nationale a décidé de saisir de façon solennelle le Président du Conseil de l'anxiété qu'elle éprouve devant les dangers qui risquent de menacer à brève échéance l'Afrique Noire Française et d'adjurer le Gouvernement de prendre, pendant qu'il en est temps encore, les mesures nécessaires.

"Elle rappelle les conséquences tragiques des décisions qui ont amené à négliger l'Afrique du Nord pour sauver l'Indochine et qui conduisent aujourd'hui à fermer les yeux sur les fermentations de l'Afrique centrale, sous prétexte de se consacrer au seul problème nord-africain.

"Elle tient à souligner, une fois de plus, l'interdépendance du continent africain tout entier.

"Elle demande donc au Gouvernement de bien vouloir prendre en considération, d'extrême urgence, les conclusions que la délégation lui présente :

"1°) de réunir, dans les plus brefs délais, le Comité de Défense nationale aux fins d'étudier les demandes de réorganisation et de renforcement présentées par le commandement;

"2°) de mettre à exécution, sans délai, la première tranche des demandes de ce plan, notamment en ce qui concerne le renforcement des effectifs et celui des moyens aériens.

"Consciente des responsabilités qui lui incombent dans ce domaine, la commission se refusera à examiner tout budget militaire qui ne comporterait pas les crédits nécessaires au maintien de la souveraineté française et à la sauvegarde des populations locales".

..//..

- 10 -

La motion est adoptée.

La séance, suspendue à 17 Heures 20, est reprise à 17 Heures 30.

M. PISANI.- Voici le texte nouveau que je vous propose après accord avec M. Longchambon :

"Il est ajouté à l'ordonnance n° 45-2563 du 18 octobre 1945 créant un Commissariat à l'énergie atomique un article 4 ter ainsi rédigé :

"Article 4 ter.- Le Commissariat à l'Energie atomique comprend des services chargés des recherches et réalisations relatives aux explosions nucléaires et thermo-nucléaires.

"Ces services, dont l'organisation fera l'objet dans un délai de trois mois de décisions communes du Président du Conseil des Ministres, Président du Comité de l'énergie atomique, et du Ministre de la Défense Nationale, sont chargés :

"- de poursuivre, en fonction des besoins exprimés par le Ministre de la Défense Nationale, les études et expériences concernant l'utilisation explosive de l'énergie atomique à des fins de Défense nationale ;

"- d'assurer la mise en oeuvre des moyens industriels nécessaires à la fabrication des armes nucléaires et thermo-nucléaires ;

"- de participer, à la demande des instances responsables, à la formation des spécialistes militaires des questions nucléaires ;

- de proposer toutes mesures propres à préparer les cadres des armées aux exigences d'un conflit atomique ;

"- de poursuivre toutes études et expériences relatives à la protection des personnes et des biens contre les dangers atomiques.

"Les crédits nécessaires au fonctionnement desdits services sont prélevés sur les crédits inscrits au Budget de la Défense Nationale et mis à la disposition du Commissariat".

..//..



Forces Armées  
Afrique de Nord

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Secrétaire

Présidence de M. ROTINAT, président

rendu

-----

Séance du mercredi 6 juin 1956

-----

La séance est ouverte à 10 heures 05

-----

Présents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Julien BRUNHES, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, de MONTULLE, PARISOT, PIDOUX de la MADUERE, Edgard PISANI, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED.

Suppléants : MM. ALRIC, JEZEQUEL, LE SASSIER-BOISAUNE.

Absents : MM. Henri BARRE, Marcel BOULANGE, CLAPAREDE, FOUSSON, GEOFFROY, Yves JAOUEN, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, MASTEAU, El Hadi MOSTEFAT, le Général PETIT, PIALES, Raymond PINCHARD, RAMAMPY.

Assistait en outre à la réunion : M. BOUTEMY, au titre de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale

ORDRE DU JOUR

- Audition de M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat au Forces Armées (Terre), sur la situation des Forces armées en Afrique du Nord et en Afrique Noire.

---:---:---:---:---:---

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, président, accueille M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (guerre).

L'audition du Secrétaire d'Etat fait l'objet du compte rendu sténographique annexé ci-après.

*Rotinat*

.../...

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je tiens à vous présenter les excuses de nos collègues M. de Lachomette et M. Kalb.

Monsieur le ministre, vous savez avec quelle sympathie notre commission vous accueille toujours quand vous voulez répondre à ses appels. Elle suit avec le plus grand intérêt votre action en Afrique du Nord et elle a prêté toute son attention à votre intervention devant l'Assemblée nationale, d'après laquelle nous avons toutes raisons d'espérer en une pacification possible et même prochaine de l'Algérie.

Nous voudrions, néanmoins, que vous nous apportiez quelques précisions sur un certain nombre de problèmes que je me permettrai de vous énumérer.

Au nom de la commission, je voudrais auparavant signaler la présence parmi nous de M. Boutemy, président de la sous-commission des contrôles militaires, à qui j'ai demandé de bien vouloir assister à cette audition parce que je suis persuadé que ces problèmes l'intéressent autant que nous, d'autant plus qu'il vient d'accomplir en Afrique du Nord un voyage extrêmement efficace, si j'en juge par le rapport qu'il vient de nous faire parvenir.

Monsieur le ministre, nous vous demanderons d'abord des précisions sur la situation militaire en Algérie, sur les dispositions que vous avez prises pour adapter l'armement et le commandement et sur les effectifs engagés. Nous voudrions aussi avoir des précisions sur l'état de nos forces au Maroc et en Tunisie, sur les menaces que les éléments rebelles de ces deux régions font peser sur la sécurité de la frontière algérienne et sur les dispositions que vous avez prises pour y parer. Il y a enfin un problème qui nous préoccupe beaucoup, celui de la situation matérielle et morale des rappelés.

Le rappel de ces hommes donne lieu, vous le savez, à des incidents nombreux et je souhaite que vous puissiez nous donner d'amples explications à cet égard. Ce problème des rappelés soulève de nombreuses questions qui nous intéressent et qui ont trait à l'encadrement, à la discipline, à l'équipement et à la nourriture.

Enfin, dans la mesure où cela vous intéresse - et cela dépasse de beaucoup vos attributions - je vous signale que notre commission vient d'accomplir un très long voyage en Afrique et qu'elle a été frappée de l'insuffisance des moyens en effectifs de l'armée de terre ; de plus, le matériel est, là-bas, tout à fait inadapté à sa fonction. Nous avons remarqué les prélèvements dangereux que vous opérez sur l'Afrique noire au bénéfice de l'Afrique du Nord.

Nous vous demandons de bien vouloir nous apporter des renseignements sur ces diverses questions et, après votre exposé, nous aurons à vous poser quelques questions.

M. Max LEJEUNE, secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes. - Monsieur le président, mes chers collègues, je suis très heureux de répondre à l'anxiété des membres de la commission de la défense nationale du Conseil de la République, d'autant plus que j'ai toujours trouvé parmi vous un accueil sympathique et une aide très sensible aux efforts que je déploie pour la mise en condition de nos forces terrestres.

Depuis ma dernière visite, la situation militaire en Algérie a évolué considérablement et on peut noter un certain raidissement dans les combats engagés. J'étais venu ici au mois de février ; à ce moment, la persistance d'un hiver particulièrement dur là-bas avait ralenti les opérations militaires et l'armée, qui était nécessairement en voie d'adaptation, se demandait quelle allait être la politique affirmée par le Gouvernement en Algérie. Il est évident que, depuis, la situation a complètement changé d'aspect. Les bandes rebelles qui s'étaient organisées au cours de l'hiver se sont révélées ensuite plus actives, ainsi que nous nous y attendions.

D'autre part, notre action a été très nettement définie par les déclarations gouvernementales tant à l'Assemblée nationale qu'au Conseil de la République et a été précisée par des directives militaires données par M. le ministre de la défense nationale, par M. le ministre résidant et plus particulièrement par moi-même au cours des premières semaines. Il m'a semblé nécessaire, à ce moment-là, de donner des directives très précises à la suite d'un contact de trois semaines que j'avais eu avec les

chefs et avec les hommes de troupe en parcourant en hélicoptère et en avion l'Algérie de bout en bout. J'ai commencé à avoir l'impression très nette qu'il fallait stimuler l'ardeur de nos troupes et surtout leur fixer des buts très nets, tout en les couvrant par une autorité ministérielle qui les défende contre toute attaque et les dégage de toute responsabilité. J'estime qu'à partir du moment où un homme politique devient ministre, il doit couvrir d'emblée tout ce qui se passe au-dessous de lui; il doit couvrir ses subordonnés pour le meilleur et pour le pire.

Je vais vous lire maintenant les directives que j'ai adressées le 8 mars:

"Mon général,

"L'opinion publique a été fâcheusement impressionnée par une série de reportages tendancieux que les pouvoirs spéciaux accordés au ministre résidant en Algérie doivent nous permettre d'éviter à l'avenir; mais il m'apparaît, dans le même esprit, qu'il serait du plus grand intérêt que l'activité offensive des troupes sous votre commandement s'intensifie conformément aux espoirs du Gouvernement.

"Sans vouloir intervenir dans les ordres que vous devez donner, comme suite aux instructions verbales que vous avez reçues de ma part et du ministre résidant, il me semble que vos commandements subordonnés doivent <sup>avoir</sup> assez de renseignements sur l'existence, la vie et le lieu de stationnement de bandes ~~de~~ rebelles de faible effectif pour les prendre rapidement en chasse et les anéantir.

"Je ne désire pas d'opérations spectaculaires, mais je serais satisfait lorsque vos troupes auront, grâce à leur nombre, repris l'initiative des opérations et que le rebelle, actuellement chasseur, sera redevenu normalement gibier.

"La sécurité de tous, Français de souche et Français musulmans d'Algérie, ne sera assurée que lorsque les rebelles seront impitoyablement pourchassés et que leurs bandes seront une à une anéanties... "

Ainsi, pour moi, la situation se présentait de la façon suivante au mois de mars : le rebelle, qui était le chasseur, devait devenir le gibier. Je

peux, ici, vous donner connaissance de ces directives; je n'aurais pu le faire à une tribune parlementaire.

J'ai été amené à préciser, le 28 avril, l'état d'esprit que j'avais manifesté dans la première circulaire et, le 19 mai, j'ai envoyé au général Lorillot la lettre suivante :

"Mon cher général,

"Les effectifs dont vous disposez continuent à s'accroître régulièrement. Certes, les troupes mises ainsi à votre disposition ne sont pas toutes opérationnelles dès leur débarquement, mais elles sont en mesure de prendre à leur compte les tâches de garde, de protection, en un mot de quadrillage, telles que nous les avons envisagées à plusieurs reprises. Elles libèrent, de ce seul fait, d'autres troupes qui peuvent et doivent être employées de façon plus dynamique en attendant qu'elles soient utilisables elles-mêmes plus tactiquement.

"Je vous rappelle les termes de ma lettre du 6 mars et de mon télégramme du 28 avril 1956 :

"C'est par l'activité incessante de tous nos éléments que nous pouvons espérer la fin des incursions rebelles contre les populations ralliées ~~ou non~~. Je crains que l'abondance des moyens n'amène une certaine stagnation des troupes et certain engourdissement des esprits, ce qui serait éminemment regrettable pour le moral des hommes qui ne reconnaîtraient plus l'urgence de leur rappel ou de leur envoi en Algérie. Il m'apparaît donc nécessaire que votre première préoccupation soit de lutter contre l'esprit d'installation dans la guerre tel que nous l'avons connu en 1939-1940 et aussi en Indochine. Ce n'est que par des activités multiples que le moral de l'armée se maintiendra et que nous attendrons le but que nous nous sommes fixé - et aussi pour contrecarrer un certain état d'esprit que nos collègues de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République ont pu, ces derniers jours, enregistrer."

L'abondance des effectifs et des moyens pouvant inciter à créer un grand théâtre d'opérations avec tout ce qu'il comporte de puissance et de lourdeur, il était à mon sens bien nécessaire de préciser par une directive, qu'il fallait éviter ce danger.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Comment se présente aujourd'hui la situation ? Elle se présente dans une de ses phases vives car tous les renforts qui ont été envoyés là-bas marquent la volonté de la France de se maintenir en Algérie. Il en a résulté au Maroc et en Tunisie une certaine effervescence ; les milieux qui croyaient que nous allions abandonner se rendent compte qu'à partir du moment où nous aurons repris complètement pied en Algérie, ils seront obligés, dans leur pays respectif, de s'aligner sur notre valeur et notre résolution et d'en tenir compte.

Cela se traduit par des opérations assez sanglantes, il faut le reconnaître, mais qui amènent des succès absolument indéniables dans le Nord-Constantinois, dans la région de Bône, où opère le général Beauffre, dans la région au Nord de Constantine, où commande le général de Labarthe et dans la région de la Petite Kabylie, où nous constatons une amélioration très nette. Cela est aujourd'hui illustré par les opérations dite du Guergour, qui se poursuivent en Petite Kabylie et qui offrent un intérêt considérable. Dans cette région où les villages sont situés sur les pitons, le général Dufour a eu l'audace de mettre des postes au contact même de ces villages. Le processus de pacification a joué très vite, avant même que le général Dufour ait ses effectifs renforcés par l'arrivée des disponibles.

Le mouvement de ralliement a été même trop rapide, bien que le général Dufour ait essayé de le stopper en disant à la population civile : "Je ne reviendrai pas avant que nos troupes ne soient là"

Mais le mouvement de ralliement s'est produit néanmoins et il y a eu les représailles de la vallée de la Soumman où de ~~deux~~ villages ont été attaqués par des bandes d'égorgeurs. Aujourd'hui, près de 400 rebelles ont été exterminés ou faits prisonniers, et, dans cette région que j'ai déjà visitée trois fois, il y a véritablement une magnifique réussite du général Dufour.

Il faut retenir le fait qu'il a obligé tous les villages alliés à arborer le drapeau tricolore sur la mosquée pour bien marquer la soumission de la force adverse à notre influence et à notre volonté. Etant donné que le général Dufour poursuit ses opérations avec la 7ème D.M.R. et que maintenant arrivent les disponibles de la première urgence et de l'opération Valmy, c'est-à-dire de la classe 1952/2, nous sommes certains que nous allons avoir là une région rapidement pacifiée, d'autant plus que les rebelles ont perdu un grand nombre de leurs chefs. J'indique en la circonstance que nous avons

un aperçu assez particulier de l'évolution des forces adverses dans la mesure où les armes que l'on récupère aujourd'hui ne sont plus dans les mêmes proportions que ce qu'elles étaient il y a trois mois. Quand on récupérerait des armes il y a trois mois dans la région du Nord Constantinois, il y avait 35 à 40 % de fusils de guerre, le reste étant constitué de fusils de chasse. Maintenant, il y a 20 % de fusils de guerre, 40 % de revolvers et 30 % de fusils de chasse. Nous sommes donc arrivés à diminuer le potentiel vraiment militaire dans le Nord Constantinois.

Les proportions ne sont pas les mêmes dans le Sud où l'on ne rencontre que des armes de guerre. Nous n'avons relevé la présence que de quelques fusils mitrailleurs qui, d'ailleurs, nous avaient été enlevés au moment des désertions à la fin de février, mais, pratiquement, il n'y a pas de mitrailleuses.

Les opérations de pacification dans le Nord Constantinois doivent se poursuivre à un rythme normal maintenant, étant donné que les disponibles arrivent et qu'ils se révèlent éminemment utilisables dès qu'ils ont pris contact avec l'Algérie. Ils découvrent alors l'oeuvre grandiose qu'ils ont à accomplir et s'ils ont pu être réticents auparavant, quand ils constatent les sévices que l'adversaire a pu commettre, ils reprennent un autre comportement. J'estime que le Nord Constantinois doit aller très vite vers une pacification très poussée dans laquelle l'armée continuera à jouer son rôle, mais devra le passer à la gendarmerie dont le recrutement se tarit de plus en plus malheureusement.

Nous sommes obligés d'ailleurs de faire appel maintenant aux appelés et aux rappelés pour compléter les effectifs de cette gendarmerie. Au cours des premières journées, il y a eu une cinquantaine d'engagements. Nous espérons que parmi les rappelés un certain nombre se dirigera vers la gendarmerie car celle-ci est essentielle pour la pacification. Il faut introduire une police et une administration civile.

La Kabylie comprend un million d'habitants qui forment un bloc ethnique pouvant être travaillé différemment que certaines autres populations d'Algérie. Il est évident que, là, nous aurons un gros effort à fournir. En disant que l'on ferait de la Kabylie une zone-pilote, on a provoqué chez nos adversaires toute une offensive d'assassinats et d'égorgements. Quand on veut faire quelque chose sur le plan militaire, on ne doit pas le dire à l'avance, parce que, naturellement la parade de l'adversaire joue. A partir du moment où

nous avons déclaré que la Kabylie serait une opération-pilote et que les journaux l'ont répété à profusion, ce n'est pas nous mais nos adversaires qui en ont fait une opération-pilote.

En Kabylie, on a adopté essentiellement un dispositif militaire de sécurité. Je sais bien que cela pouvait se concevoir avec les effectifs qui existaient il y a quatre mois, mais il ne faut pas non plus être le jouet de fables, de légendes, ou de quelques fusils qui se promènent dans la montagne.

Je vous citerai cet exemple : au nord de Tizi-Ouzou, sur un grand plateau, j'ai trouvé tout un effectif de chasseurs protégés par des barbelés, avec tout un dispositif militaire de défense qui devait être pris. Quand j'ai demandé au commandant combien il y avait de rebelles à cet endroit, il m'a répondu : "Il y en a une quinzaine, avec cinq ou six fusils de guerre." Je lui ai dit qu'il ne fallait pas s'enraciner dans une attitude de défense. Il faut prendre garde, par conséquent, à des implantations commodes de vie qui pourraient à la longue créer même un état d'esprit assez particulier.

Je sais bien que, pour la Kabylie, il y avait une excuse parce qu'on pouvait prétendre que, devant un million de Kabyles, notre effectif, composé de quelques milliers d'hommes, était parfaitement insuffisant et qu'il fallait le défendre dans des postes bien pourvus en artillerie.

Ce n'est pas de cette façon que l'on pourra opérer la pacification de la Kabylie; elle ne pourra être réalisée que si l'on pénètre dans les villages et, ce qu'a fait le général Dufour en petite Kabylie prouve qu'on peut le faire en grande Kabylie. On arrive à des choses curieuses. Ainsi, dans un village, un administrateur fatigué par plusieurs années de vie difficile, disait que tous les Kabyles qui rentraient de France étaient contre nous, que tout était perdu et qu'il n'y avait plus rien à faire. Or, à 7 kilomètres de là, dans un autre village qui venait de se rallier, j'ai rencontré une vingtaine de Kabyles portant leurs fusils. Ils avaient travaillé auparavant à Boulogne-Billancourt ou aux Savonneries de Marseille et ils en avaient assez, parce qu'on les avait rançonnés à raison de 2.500 francs par mois et par maison. Ils avaient annoncé à nos troupes la venue de 4 collecteurs d'impôts, dont 2 ont été tués et 2 autres faits prisonniers après leur avoir tendu un traquenard. Vous savez que ces Kabyles qui exercent

un métier dans la région parisienne ou dans certaines régions de France, sont quelquefois traités avec un peu de dédain. Je suis administrateur d'une ville et je peux vous dire aussi que j'ai eu beaucoup de difficulté pour faire attribuer deux immeubles H.L.M. à des Nord-Africains mariés avec des françaises.

Mais, par l'exemple que je viens de vous donner, je veux indiquer que ces hommes s'étaient révoltés contre ce joug continu, d'autant plus qu'au cours des dernières semaines, on ne s'était pas contenté de leur demander une contribution financière, mais on avait également pris les femmes. Ces hommes sont donc venus à nous et nous ont demandé des fusils. L'un d'eux a même retrouvé parmi les hommes du bataillon de chasseurs un camarade ayant travaillé dans la même usine.

Je vous assure que ces Kabyles, dont le chef avait été égorgé et dépecé sur le parvis de la mosquée, (on lui avait enlevé le foie) étaient absolument résolus à se défendre. J'ai suivi, par la suite, leur comportement ; ils ont repoussé les bandes qui étaient revenues. Je crois qu'en Grande Kabylie, nous aurons très rapidement des satisfactions si les effectifs qui vont être envoyés là bas, et qui représentent plus de 17 bataillons, sont véritablement utilisés dans les villages. De plus, il faut que cette action soit menée systématiquement et que l'on tienne compte également du fait que les Kabyles reçoivent tous leurs moyens de subsistance de France et qu'à cet égard, certaines pressions sur les mandats postaux pourraient apporter davantage de poids à tous les moyens de persuasion que nous avons par ailleurs.

Notre action sera plus difficile dans la région de Michelet et de Fort National, où, au cours de ces dernières semaines, des mosquées ont été repeintes en blanc. C'est là que nous rencontrons la résistance la plus grande. Je dois dire que, dans les médersas d'Algérie, il se fait un travail terrible contre nous. Certes, il faut respecter les croyances mais on ne doit pas permettre qu'un enseignement donné dans les écoles soit tourné contre nous, d'autant plus que le Gouvernement général pourvoit à la plus grosse partie du fonctionnement des médersas.

Dans la Kabylie, l'activité rebelle se traduit essentiellement par des égorgements, mais le nombre des bandes est très limité. L'incident de Palestro a été le résultat d'un excès de confiance du jeune sous-lieutenant Arthur, qui a outrepassé les consignes qui lui avaient été données. Le ministre de la défense nationale s'est tu à ce moment-là, parce qu'il eut été trop

facile à d'autres de dire que l'on rejetait la faute sur un homme. Ce sous-lieutenant, qui n'avait qu'un village à visiter, en a visité deux et il a voulu revenir, par un autre itinéraire que celui qui lui avait été fixé. Le lieutenant qui était son supérieur a fait tout son devoir ; par contre, le chef de bataillon, qui a été assez long à s'émouvoir, a été sanctionné. J'ai demandé à ce que rien n'en apparaisse dans la presse car l'armée n'a pas à rendre compte aux journaux de sa discipline intérieure. Il est évident qu'en la circonstance, nous avons joué de malheur avec cet incident, largement commenté par les journaux et l'exploitation politique qu'on a voulu en faire, plus particulièrement dans la région parisienne d'où provenaient ces jeunes recrues.

En ce qui concerne l'Oranie, il y a une dégradation évidente de la situation qui doit nous amener à prendre les précautions que l'armée nous demande. Ainsi, il ne faut pas armer des harkas sans avoir vérifié la mentalité des hommes à qui on remet des fusils. Armer des harkas pour faire une espèce de garde nationale composée essentiellement de Musulmans, c'est bien, mais peut-être que cela vient trop tard. Si on l'avait fait plus tôt, on aurait sans doute réglé le problème, mais maintenant il ne faut pas commettre d'imprudence, surtout après avoir constaté que, dans l'Oranie, l'armement des harkas s'est retourné contre nous ; on leur donnant immédiatement des armes à des milieux rebelles qui n'en avaient pas beaucoup.

Les bandes Rifaines, après le voyage du sultan à Madrid, ont glissé vers le Sud de la province d'Oujda. S'il n'y a pas eu d'incident grave jusqu'ici dans une commune mixte telle que celle de Méchéria, par exemple, bien qu'elle soit aussi grande que la Suisse et qu'elle soit située à la limite du Maroc, des suintements d'armes se sont néanmoins produits à travers la frontière. Actuellement l'armée de la libération marocaine tente des actions militaires sur le Sud de l'Oranie et même dans la région de Béchar et de Tindouf et les mesures que j'ai personnellement signées le 8 février à Alger en ce qui concerne la mise en état de Tindouf et la construction de quatre postes fortifiés le long de ce que nous avons voulu être la frontière, étaient nécessaires. En effet, il y a quelques jours, un poste a déjà été attaqué.

Nous aurons des difficultés du côté du Maroc, tout le long de la frontière algérienne, et c'est un problème excessivement grave. Avec

- 12 - Défense nationale 6/6/56

nos effectifs, nous pouvons espérer la pacification rapide de l'Algérie car les bandes rebelles seront épongées très rapidement, étant donné les renseignements que nous avons sur leur composition et leur armement. Le général Pédrón me disait à Tlemcen qu'il estime que, dans toute l'Oranie, il y a 1500 rebelles armés de fusils de guerre, dont 700 à Nédroma et 800 dans le massif de Tlemcen. Ils peuvent être relayés par autant de supplétifs armés de fusils de chasse ou de fusils de guerre. Les militaires espèrent réaliser la pacification à condition qu'il ne se crée pas, à l'Ouest, un front que constituerait l'armée de la libération. Cette armée à l'air de jouer une espèce de dissidence autour de l'amel d'Oujda, qui se comporte d'une façon très indépendante vis-à-vis du sultan. A cet égard, le général Ely a obtenu avec assez de difficulté que le prince Moulay Hassan se rende à Oujda ces jours-ci pour conférer sur la situation.

Je dis tout de suite que je me suis opposé à la diminution des effectifs se trouvant au Maroc et en Tunisie. Depuis quatre mois, ces effectifs ont été renforcés et ils ont encore le même niveau bien que l'on ait transféré 15.500 hommes à l'armée marocaine. Les ordres ont été donnés pour placer un réseau de protection à des passages obligés de la frontière algéro-marocaine qui aurait été difficile à garder et je me suis assuré, il y a six jours, de l'acheminement des barbelés nécessaires d'Alger vers la frontière. J'ai dit qu'il fallait dès maintenant commencer le travail sans perdre de temps, là où il y avait des passages obligés habituels de rebelles ou de contrebande.

En ce qui concerne le Sud de l'Algérie, les Hauts-Plateaux et l'Atlas saharien, il y a une recrudescence de l'activité rebelle depuis quelque temps qui souligne le caractère politique et international des hostilités en Algérie. C'est tout le long des Hauts-Plateaux que passe la contrebande d'armes de récupération de Libye ou de Tunisie. Les armes qu'on m'a montrées dans cette région sont composées de vieux fusils américains et anglais. On trouve aussi quelques fusils neufs et graissés. Il s'agit de fusils de la police libyenne qui sont partis avec trop de complaisance vers l'Ouest. Toutefois, on n'a pas encore trouvé l'abondance de matériel de guerre neuf qu'on aurait pu attendre et les trouvailles faites portent essentiellement sur des munitions. Ce sont surtout des armes de récupération qui font l'objet de cette contrebande qui joue tout le long de la frontière saharienne.

Des bandes rebelles ont quitté la Kabylie pour aller vers les Hauts-Plateaux, mais l'opération réalisée il y a trois semaines a permis de les anéantir. Les légionnaires qui aménageaient une piste devant servir de frontière franco-libyenne ont été dirigés vers le Nord. Pendant ce mouvement, une compagnie portée de la légion a eu un accrochage très dur avec les rebelles qui sont très fanatisés dans cette région et possèdent encore la mentalité des combattants pillards qu'étaient leurs ancêtres.

Les dispositions sont prises pour éviter l'implantation de bataillons statiques. De nouveaux éléments sahariens seront constitués et disposeront du matériel que nous acheminons actuellement. D'autre part, pour combattre les rebelles, le général Lorillot a toujours à sa disposition une réserve de parachutistes qu'il peut déposer à l'endroit voulu, au moment où ils sont nécessaires.

Il y a l'Aurès, avec son insubordination de vingt siècles à l'égard de tous les occupants, qu'ils soient arabes, puniques, romains ou français. Ceux qui ont vu cette région, avec ses forêts, se rendent compte de la difficulté que l'on rencontre pour maîtriser ces populations qui n'ont jamais été complètement soumises. C'est une guerre très dure et douloureuse qui continuera très longtemps.

La situation s'est améliorée, mais à Mac-Mahon, nous nous sommes trouvés aux prises avec une défection de tirailleurs algériens.

Voilà le tableau d'une Algérie où les opérations sont arrivées à leur point culminant. L'activité de nos troupes ira en se renforçant au fur et à mesure que les rappelés seront utilisés. Je dois vous signaler un fait significatif : l'autre jour, lorsque les rappelés sont arrivés à Oran, une dizaine d'entre eux ont crié : "Lacoste au poteau !", mais le lendemain ils se sont trouvés devant les fermes incendiées et ont vu le bétail inutilement égorgé. Ils ont alors compris leur mission et ont très bien réagi ; sans préparation aucune, ils ont été utilisés directement pour une opération urgente. J'ai vu ces hommes et j'ai pu constater que, s'ils ont des soucis, à partir du moment où ils seront utilisés, ils combattront aussi bien que les appelés, parce qu'ils sentiront la nécessité de leur rappel.

(M. le secrétaire d'Etat montre ensuite une

carte où est indiquée la répartition actuelle des unités au Maroc, en Algérie et en Tunisie.)

Nous avons maintenant 45.000 hommes en Tunisie et 105.000 au Maroc, défalcation faite de l'armée marocaine. En ce qui concerne l'Algérie, le 15 juin, nous aurons 415.000 hommes de toutes armes. Depuis le mois de février, malgré l'hostilité que nous avons rencontrée, nous avons évité tout "pourrissement" de la situation entre l'Oranie et le Constantinois et notre grosse implantation de troupes signifie la pacification dans la Petite Kabylie, dans le Nord Constantinois et dans la région de Bone. La carte que je viens de vous montrer souligne bien notre effort et il faudrait pouvoir, dans quelque temps, vous apporter la carte de la pacification qui en serait normalement le complément.

Je voudrais maintenant répondre aux questions que vous m'avez posées en ce qui concerne les effectifs. Sur la carte de l'Algérie, les subdivisions militaires sont tracées en noir ; il s'agit de la réforme du commandement que j'ai exposée à l'Assemblée nationale et dont je vous avais entretenu lors de ma venue. J'ai tenu avec soin à ce que l'on respecte le schéma tracé à l'époque, de façon qu'il n'y ait, dans chaque division militaire, qu'un seul général ou officier supérieur ayant la responsabilité des tâches opérationnelles et des tâches statiques avec un seul état-major pour donner des organes de commandement à certaines subdivisions qui n'en avaient pas.

Le général Lorillot, qui commandait la Xème région, est devenu général inter-armes. Je sais qu'on lui a fait certains griefs. Il n'est pas bavard ; très militaire, il est quelquefois brutal mais il paie beaucoup de sa personne. J'ai constaté qu'il passait la moitié du temps sur le terrain à secouer ses hommes. C'est un célibataire, ancien légionnaire, qui n'a pas toujours le sourire aux lèvres. Je vous dis très franchement ma pensée, c'est un homme qui connaît le problème auquel nous avons à faire face, qui a poursuivi sa carrière de militaire sans faveurs ni interventions politiques. S'il a une rudesse toute militaire, elle ne me déplaît pas ; j'estime qu'il remplit sa tâche avec beaucoup de vigilance et énormément de savoir. On peut le questionner : à tout moment il connaît les besoins et les activités des troupes placées sous ses ordres ; j'en fais l'expérience journallement.

J'estime qu'il est absolument impossible

- 15 -<sup>20</sup> Défense nationale 6/6/56

d'accepter toutes les campagnes qui ont été faites quelquefois dans la presse contre cet homme ; je me suis insurgé contre ces campagnes, de même que je défends tous les chefs militaires tant qu'ils ont la confiance du Gouvernement. En effet, un homme ne peut travailler si on lui annonce qu'il sera remplacé le lendemain, et cela est encore plus vrai pour un militaire. Je dois dire qu'il a réussi à avoir une emprise très forte, non seulement sur les hommes de l'armée de terre, qui sont sous sa dépendance directe, mais également, avec beaucoup de doigté, sur les hommes de la marine et de l'air. Aussi, le Gouvernement lui accorde véritablement toute sa confiance ; j'ajoute que le ministre résidant a des contacts réguliers avec lui.

- 21 -

J'ai demandé à M. le Ministre Résident de le considérer comme son chef d'Etat-Major. Il faut, en effet, qu'il y ait un contact constant entre l'autorité civile et l'autorité militaire, et la façon dont le Général Lorillot a su faire face aux difficultés fait de lui un chef en qui nous pouvons avoir toute confiance. Or, ces difficultés ont été énormes. Elles l'étaient quand je suis venu vous voir au mois de février et, par la suite, nous avons eu à subir de graves mécomptes. C'est à cette époque que les unités de tirailleurs ont flanché et que les tirailleurs marocains ont refusé de rengager. Nous avons été obligés de faire glisser les goumiers vers le Maroc et la situation, qui s'était améliorée dans l'Aurès, s'est dégradée à un moment donné du fait de la perte de ces goums. En février et en mars, il y a eu de nombreuses désertions avec emport d'armes. Il a fallu renforcer les consignes pour la surveillance de l'armement. Il a fallu refondre les unités et les mettre au type 107 et blanchir les unités de tirailleurs. Toutes ces mesures ont exigé de la part du Commandement, une énergie énorme, car il ne suffit pas de donner des ordres sur le papier, il faut les faire exécuter, et le commandement s'est ingénié à faire en sorte que les décisions qu'il prenait soient réalisées très rapidement.

Nous nous préoccupons de donner au Général Lorillot les adjoints, les Officiers d'Etat-Major qui lui permettront d'avoir un commandement plus autonome et nous lui avons demandé de laisser au Général Noiret, au Général Manceaux-Demiau et au Général Pédron le maximum d'autonomie, afin que la décentralisation qui en résultera permette de dégager de certaines tâches matérielles particulièrement lourdes le commandement d'Alger, lequel doit être surtout opérationnel.

J'en viens à la question des effectifs. J'ai ici un graphique qui vous montrera quelle a été l'évolution dans ce domaine. Aux mois de février et de mars, nous avons eu un léger fléchissement en raison de la démobilisation des disponibles algériens, de l'éloignement de plus de 15.000 français musulmans ou de tirailleurs marocains sur la Métropole. Nous avons eu le remplacement nombre pour nombre de la 54/1. Maintenant, la ligne remonte avec l'incorporation des disponibles de la 53/1 et de la 52/2. Nous aurons, pour le 15 juin, 45.000 en Tunisie, 105.000 au Maroc et 315.000 en Algérie pour l'armée de terre, à quoi il faut ajouter l'Air et la Marine, ce qui donne au total, pour l'Algérie, près de 420.000 hommes de toutes armes. Je rappelle qu'au Maroc, le problème des effectifs a été affecté par le retrait des 16.000 hommes de l'armée marocaine.

- 22 -

En ce qui concerne le rappel des disponibles, il a fallu attendre six semaines, vous le savez, pour qu'il puisse être effectué. Lors de mon audition de février, j'ai pu vous paraître réticent, mais je ne pouvais vous avouer, alors, que s'il y avait un rappel de disponibles de la 53/1 et de la 52/2, j'étais obligé de le faire par la radio, un tel rappel n'étant prévu que selon la formule de l'O.T.A.N., c'est-à-dire sur le plan vertical, sans tenir compte des classes d'âge et, à ce moment-là, je vous avais déclaré qu'il fallait d'abord tirer de l'armée tout ce que l'on pouvait y trouver. En six semaines, nous avons opéré le rappel par fiches individuelles, comme le veut la loi de 1928. A partir du moment où ce rappel a été au point, il a été immédiatement déclenché, et cela à l'unanimité du Conseil des Ministres, je crois devoir en apporber ici le témoignage.

L'acheminement s'est fait dans les conditions suivantes. Nous avons d'abord rappelé, dans les huit premiers jours, les Officiers de réserve, et ensuite les disponibles. Ceux de la première urgence sont arrivés en Algérie exactement trois semaines après le rappel du premier Officier de réserve d'enca-drement.

Pour le rappel de la 52/2, nous avons rencontré davantage de difficultés quant à l'acheminement. Pourquoi ? C'est un fait politique, vous le l'ignorez pas, qu'il y a eu un changement dans l'attitude de certaines formations politiques françaises qui ont, sous le vocable de "la paix en Algérie" dressé l'opinion contre le rappel des disponibles. L'affaire de Palestro a également été un coup sensible, car elle a considérablement ému les familles. Je dois dire d'ailleurs que nous avons eu de gros ennuis avec le dernier train d'urgence de la 52/2 qui descendait de Mourmelon vers Marseille. Il comprenait les derniers disponibles de l'infanterie, ainsi que les médecins auxiliaires, les pharmaciens auxiliaires et les dentistes, c'est-à-dire des gens qui, d'une part, étaient des sursitaires et qui, d'autre part, étaient très mécontents, car beaucoup d'entre eux avaient acheté leur fonds récemment. Ce train a été vraiment "le train hurlant". Ces dentistes, ces pharmaciens, ces médecins se sont plus mal comportés que les hommes originaires des classes ouvrières ou paysannes. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour que ces gens soient utilisés au mieux de leurs aptitudes, mais dans un climat qui leur fasse comprendre la réalité.

Lors de la deuxième opération, c'est-à-dire le rappel de 20.000 hommes de la 52/2, j'ai assisté au débarquement, j'ai vu ces hommes au camp de transit d'Alger et, quelques jours après, sous l'uniforme, en train de faire leurs premiers tirs de réadaptation. Cette adaptation est la tâche essentielle qu'il faut assumer, dès l'arrivée des rappelés. Or, d'après ce que

j'ai pu constater, s'il n'y avait pas eu, dans les gares, tout au long du trajet, ces cheminots qui apprenaient aux disponibles comment arrêter un train et qui les incitaient à manifester, s'il n'y avait pas eu ces métallos de la Compagnie Transatlantique qui les excitaient, s'il n'y avait pas eu, en un mot, toutes ces provocations de la part de civils, je ne dis pas que ces hommes seraient partis la fleur au fusil - on ne peut attendre cela de gens qui sont obligés de quitter femme et enfants - mais nous n'aurions pas eu d'incidents car la très grande majorité a fait preuve d'une ferme résolution et cela a été particulièrement net dans certaines régions.

Je peux vous citer un incident qui s'est produit à la Rochelle, au cours de l'acheminement de la deuxième urgence de la 53/1. Un train ayant stationné dans cette gare, des cheminots avaient pris contact avec les rappelés et les avaient "travaillés". Le soir même, j'ai pris des dispositions pour que ni le second train, ni le troisième, ne s'arrêtent à la Rochelle. Le lendemain, alors qu'un train traversait la gare sans s'arrêter, mais en respectant l'allure réglementaire, un cheminot a réussi à monter dans un wagon et a tiré la sonnette d'alarme, ce qui a fait stopper le train en pleine gare. Il y a eu un gros incident et des coups ont été portés à un Officier.

Ce sont là des faits absolument intolérables et j'ai demandé que, pour l'acheminement de Valmy de la 52/2, des dispositions particulières soient prises. J'ai signalé, ce matin même, à mon Collègue de l'Intérieur, le Maire de Villeneuve-St-Georges qui, m'a-t-on indiqué, fait des discours aux disponibles chaque fois qu'ils passent dans la gare. Il faut savoir aussi que nous avons constaté des réactions très saines : les disponibles ont réagi parfois brutalement à l'égard de gens venus les inciter à la révolte, les ont traités de provocateurs et les ont même frappés. En tout cas, je crois que l'acheminement de Valmy pourra s'effectuer dans de bonnes conditions. Evidemment, nous ne pouvons pas toujours faire partir les soldats par des gares de marchandises, ni à l'heure que nous voudrions. Le trafic de la S.N.C.F. a ses servitudes. Si nous étions en temps de guerre et si nous avions barré directe sur les services ferroviaires, tous ces faits ne se produiraient pas. Quoiqu'il en soit, je pense qu'il ne faut pas attribuer trop d'importance à certaines agitations qui sont bien souvent exagérées par la Presse.

On a parlé de cas d'insoumission et de création de maquis. Je puis vous affirmer qu'il n'y a en France ni insoumis ni maquis. Je ne connais aucun cas où l'on n'ait pas retrouvé un disponible à qui l'on avait envoyé une fiche et qui n'avait pas répondu. Je vous indique qu'il y a par contre des gens qui, sont venus d'eux mêmes demander pour quelle raison ils n'étaient pas convoqués. Quant aux incidents d'Evreux, il s'agit de rappelés qui avaient bu du Calvados. Il en manquait 10 au départ du train mais, le lendemain, ils avaient rejoint.

- 24 -

A propos des disponibles, je veux dire quelques mots sur les fiches de sécurité militaire. Peut-être doit-on en tenir compte, mais je pars de ce principe qu'on n'a pas le droit de reprocher à un fils les opinions de son père et qu'on doit faire confiance au disponible. J'ai attiré l'attention des chefs militaires sur la vigilance qu'ils devaient avoir à l'égard des disponibles. En ce qui concerne les Officiers de réserve, j'ai demandé s'ils avaient des ennuis de la part des Universitaires - je suis à l'aise pour en parler, l'ayant été moi-même - ou des instituteurs. On m'a répondu : "Non, dans l'ensemble, cela va bien". Par contre, nous en avons avec les ecclésiastiques - ce n'est pas une revanche que je cherche à prendre -. Dans la région de Lyon, par exemple, certains ecclésiastiques sont bourrés de Témoignages Chrétiens. Pour les hommes, j'ai demandé quels étaient les cas particuliers. On m'a répondu : "Il y en a quinze qui ont mauvais esprit. Certains d'entre eux étaient signalés par la sécurité militaire, mais d'autres ne l'étaient pas. Par contre, quelques-uns qui étaient signalés ne ce sont pas révélés dangereux". Par conséquent, je le répète, il ne faut pas trop se fonder sur les opinions du père et il faut faire confiance au disponible, car ils vont découvrir l'Algérie. A Bou-Saada, j'ai demandé à un appelé : "Avez-vous des nouvelles ? Ecrivez-vous aux vôtres ?" Il m'a répondu : "Oui, je leur écris souvent pour qu'ils ne croient pas tout ce qu'ils peuvent lire dans les journaux". Ainsi, quand ils auront compris et qu'ils l'aurent écrit dans le pays, on assistera à une remontée du moral, alors que ces temps derniers, on assistait à une baisse due à certains articles de Presse.

Autre élément du maintien du moral : j'ai insisté auprès de mon collègue de l'Intérieur sur le fait que les soldats doivent avoir toute satisfaction sur le sort de leurs familles. Les demandes d'allocations militaires doivent être examinées rapidement, plus rapidement qu'avec la procédure actuelle. C'est en effet cela qui constitue la principale de leurs préoccupations.

Pour en terminer sur ce point, j'indique que nous avons reçu, au Secrétariat d'Etat à La Guerre, un parlementaire communiste qui est venu demander pourquoi son fils avait une affectation différente de celle des jeunes gens de sa région. Il craignait qu'il n'y ait là une discrimination. Il lui a été répondu qu'il ne devait y avoir aucune discrimination et que son fils serait jugé uniquement sur son attitude dans son unité. Il convient d'éviter, assurément, de donner l'impression de faire des sorts particuliers à des catégories particulières.

et j'ai demandé, par 1956, les articles de journaux seraient utilisables cette année.

- 25 -

L'acheminement des disponibles va être terminé le 17 ou le 18 juin. Les premiers envoyés ont été les équipes boulangères. Il a fallu, dans ce domaine, effectuer une adaptation qui n'est d'ailleurs pas encore terminée. Les troupes en opérations sont nourries parfois avec des vivres conditionnées. Or, celles-ci ne comprennent pas de pain. On a dû monter toute une fabrication de pain en Algérie, car nos soldats ne peuvent évidemment pas s'en passer. Cela a été pour nous un gros souci.

Certes, il y a eu des déficiences quant à la nourriture, ce qui est naturel quand on achemine 120.000 hommes en quelques semaines, mais je vous assure que ce problème constitue pour moi une préoccupation majeure. Je ne passe pas dans une unité sans poser aux hommes des questions à ce sujet, et cela en dehors de la présence de leurs chefs, et, comme mes visites sont effectuées sans être annoncées, il n'y a pas moyen de me tromper. Dans leur majorité, les hommes ne se plaignent pas de la nourriture. Comme je vous l'ai indiqué, nous avons rencontré des difficultés. La chaîne du froid doit être organisée pour la viande durant l'été. C'est un redoutable problème, mais on arrivera à le régler. Nous nous acharnons également à donner à la troupe des légumes frais et des fruits. Actuellement, c'est la mauvaise période, car les oranges sont sèches. Néanmoins, je suis persuadé que toutes les déficiences pourront être surmontées.

Au point de vue sanitaire, la situation est bonne. On m'a signalé seulement le cas de quelques hommes qui ont vadrouillé dans Marseille et qui sont arrivés avec des maladies vénériennes. Il faudra que le Corps de Santé prenne beaucoup de précautions pour la période de l'été, car elle risque d'être dure pour des jeunes gens qui ne sont pas habitués à ce climat. En ce qui concerne les blessés, je me suis opposé à l'établissement d'hôpitaux en Algérie, sauf, bien entendu, les antennes chirurgicales, car j'estime qu'il faut envoyer très vite les blessés en France et qu'ils puissent donner le plus rapidement possible des nouvelles à leurs familles.

Je passe maintenant au matériel. Les difficultés que nous avons rencontrées sont dues au fait que ce matériel est métropolitain et européen et qu'il ne s'adapte pas toujours exactement aux tâches qu'il doit remplir. On constate une terrible fatigue de ce matériel. Des chaînes de rénovation ont été montées à Oran et à Alger. Nous avons pris dans les stocks de mobilisation tout ce qui nous était indispensable, qu'il s'agisse des Jeeps, des Half-tracks ou des Dodges. Les sommes nécessaires au remplacement de ce matériel seront inscrites au collectif et j'ai demandé, pour 1956, les crédits de paiement qui seraient utilisables cette année.

- 26 -

Il est certain que nos matériels ne sont pas adaptés à leur besogne. C'est le cas notamment de nos B.R. Ils l'auraient été avec un jumelage de mitrailleuses. Or, ils ont été surtout conçus avec un canon de 75. Cette formule peut être bonne en cas de flambée urbaine, mais, pour l'utilisation comme engins d'ouverture de convois, cela entraîne une usure considérable en raison du ballant du canon.

Les A.M.M.8 sont à bout de course. La majeure partie de ceux qui étaient dans la Métropole et en Allemagne ont été acheminés en Afrique du Nord. Nous avons négocié, depuis le mois de février, l'achat de 350 A.M.M.8 aux Etats-Unis. On m'a affirmé hier que nous allions en obtenir 100. En effet, l'affaire avait été tout d'abord confiée à une société civile, mais celle-ci avait donné l'impression aux Américains que les matériels en question n'étaient pas destinés à l'Afrique du Nord, mais à Israël. A partir du moment où nous avons pu reprendre l'affaire par l'intermédiaire de notre mission d'achat, c'est-à-dire en février, le climat s'est amélioré, mais nous avons eu du mal à obtenir un certain apaisement. Actuellement, une centaine de ces engins attendent sur le port d'embarquement l'autorisation du gouvernement américain. Hier, le Général Valluy a fait une démarche auprès du Président Eisenhower pour obtenir leur départ. Il est certain que si nous avions ces 350 A.M.M.8 que nous attendons, cela nous apporterait une aide précieuse, en l'absence de cette auto-mitrailleuse coloniale dont j'avais fait entreprendre l'étude il y a sept ans, étude qui est reprise à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les Jeeps, nous avons obtenu une amélioration du blindage et de l'armement, et cette mesure sera généralisée. Quant aux Half-tracks, il en existe actuellement 2.600 contre 1.133 à la fin de 1955, c'est-à-dire que nous en avons envoyés 1.500 depuis le 1er janvier. L'envoi de 600 véhicules est prévu. Il reste 1.000 Half-tracks en stock, mais nous allons en donner 400 pour le triplement de la gendarmerie. Il en restera un petit nombre dans la Métropole ainsi qu'en Allemagne. Nous ne pouvons, en effet, dépouiller complètement nos troupes qui sont stationnées là-bas, car nous sommes l'objet, notamment de la part des Canadiens, de critiques sur ce qu'ils appellent notre abandon dans notre mission au sein de l'O.T.A.N. J'ai demandé que, par une meilleure utilisation des 54.000 hommes que nous avons là-bas et par l'emploi d'exemptés de service en Afrique du Nord, soit environ 6.000 hommes, on mette sur pied un dispositif valable. Il faut que notre tâche à l'égard de l'O.T.A.N. soit assurée et c'est pourquoi nous ne pouvons dépouiller nos troupes d'Allemagne, je le répète, de tous les Half-tracks dont elles sont pourvues.

- 27 - / - 30 -

Une question essentielle se pose ici, c'est celle des chenilles. Nous avons passé un marché de dépannage de 4.000 chenilles. Dans l'impossibilité où nous étions d'obtenir des garanties de livraison en France, j'ai le regret de dire que nous avons été obligés de passer ce marché avec des firmes allemandes. Cela nous permettra d'assurer l'utilisation des Half-tracks qui fonctionnent là-bas. Nous étudions actuellement l'emploi d'un matériel de fabrication britannique, sorte d'auto-mitrailleuse aéro-transportable. Malheureusement, elle ne peut être montée que par deux hommes. Cependant, des négociations ont lieu actuellement pour savoir si nous pourrions en acheter, mais cela pose un problème de devises.

difficultés.

Pour les véhicules, nous avons des stocks de véhicules en stock par les chenilles.

Dans les petites unités, nous avons des stocks de véhicules en stock. En raison de l'absence de la route, les postes sont en postes 300.

Nous avons été obligés de passer ce marché de dépannage de 4.000 chenilles sur le terrain et en l'absence des garanties de livraison. Nous avons la distribution de nos matériels de transport. Ce sont des matériels qui ont été fabriqués en Allemagne. Nous avons examiné les possibilités d'acheter des matériels de fabrication britannique et nous sommes arrivés à la conclusion que l'achat de matériels de fabrication britannique est plus coûteux. Nous envisageons de passer un marché de dépannage de 4.000 chenilles. Nous envisageons de passer un marché de dépannage de 4.000 chenilles. Nous envisageons de passer un marché de dépannage de 4.000 chenilles.

En ce qui concerne les véhicules, nous avons des stocks de véhicules en stock. Nous envisageons de passer un marché de dépannage de 4.000 chenilles. Nous envisageons de passer un marché de dépannage de 4.000 chenilles.

En ce qui concerne les véhicules, nous avons des stocks de véhicules en stock. Nous envisageons de passer un marché de dépannage de 4.000 chenilles. Nous envisageons de passer un marché de dépannage de 4.000 chenilles.

Nous utilisons les véhicules dans les unités de transport. Nous envisageons de passer un marché de dépannage de 4.000 chenilles. Nous envisageons de passer un marché de dépannage de 4.000 chenilles.

Def. Nat.

- 31 -

6/6/56

Maintenant je voudrais indiquer qu'en ce qui concerne l'allègement de nos troupes nous avons retiré de toutes les unités qui ont été envoyées en Afrique du Nord les chars lourds moyens, les pièces d'artillerie d'un calibre supérieur à 105. Nous avons doté pour la standardisation et la revalorisation nos unités du pistolet mitrailleur français. Au fur et à mesure des fabrications nous dotons les unités de lunettes à fusil et actuellement dès la sortie des arsenaux nous mettons en service le fusil automatique modèle 1952. Nous avons remplacé dans un but d'allègement les 75 sans recul par les 57 sans recul.

En ce qui concerne les transmissions, nous avons de grosses difficultés.

Pour les transmissions à longue distance le problème est résolu par les chenilles ~~est~~ VHF/90.

Dans les petites unités nous avons augmenté les postes de radio. En raison de l'étalement sur le terrain, les postes sont des postes 300.

Nous avons été obligés de revoir en fonction de cet étalement sur le terrain et en fonction des possibilités de transmission toute la distribution de nos appareils de transmission. Je dois dire que les fabrications ont été poussées au plus haut point. Nous avons examiné les possibilités d'achat à l'étranger. Mais tout cela est très difficile et nous souffrons d'un retard qui a été enregistré en ce qui concerne l'adaptation que notre matériel radio aux perfectionnements les plus poussés. Nous devrions avoir un appareil très léger. Or nous en avons un qui pèse plus de 10 kilogrammes. Pourquoi ? Parce que nous avons voulu faire à un certain moment beaucoup mieux que les autres et nous nous sommes enfoncés dans l'orgère d'études très longues.

En ce qui concerne les engins blindés je viens de vous en parler pour les véhicules d'usage général. Nous avons aménagé les camions pour transport de troupes pour le débarquement rapide du personnel. Pour le blindage de ces camions, nous nous heurtons à un problème : Le blindage doit être posé, mais il ne faut pas en mettre un tel que la vitesse du camion soit réduite.

En ce qui concerne la mobilité, nous avons doté de huit camions supplémentaires chaque bataillon. Nous allons avoir 22 groupes de transport en Algérie alors que nous en avons actuellement 19 et alors que les groupes de transport ont été constamment renforcés.

Nous utilisons les mulets dans les régions montagneuses en les affectant par petits groupes à certaines unités en stationnement ou en campagne. Nous avons 3.400 mulets?

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Nous créons des unités à cheval. J'en ai vu à Bou Saada. Les hommes du contingent s'acclimatent très vite, car la selle arabe offre des possibilités que n'offre pas la selle anglaise et arrivent à rendre service.

Nous avons également adapté pour les territoires du Sud le Berliet GR 8. C'est très délicat. Nous avons buté sur une difficulté de matériel qui est maintenant résolu de l'avis des utilisateurs.

Nous avons une augmentation du nombre des hélicoptères légers : 1er Janvier 1956, 23 ; 1er Avril, 40. Pour le 1er Juillet il y en aura 63 et pour le 1er Janvier 1957, 153.

Même situation pour les hélicoptères lourds : 1er Janvier 1956, 20 ; 1er Avril, ~~24~~ 28. Le 1er Juillet il y en aura 62 et le 1er Janvier 1957, 113. Leur nombre ~~six~~ va s'accroître régulièrement. Il y a là tout de même un effort considérable qui a été fait. Je dois indiquer que ces chiffres ont été donnés dans toute leur exactitude. Le Gouvernement des Etats-Unis nous aide, mais il ne tient pas à ce que l'on connaisse les fournitures qu'il nous fait et surtout en hélicoptères les plus lourds.

Je vous assure que l'hélicoptère léger rend énormément de services pour l'acheminement de blessés vers les hôpitaux ainsi que pour l'observation. Quant à la valeur de l'hélicoptère moyen, elle n'est plus à souligner.

Je considère que, pour l'armée qui devrait être faite en Afrique après la pacification, il y aura tout un problème à repenser sur lequel je vais consulter les instances militaires qualifiées. Il faudra constituer une armée d'Afrique qui ait des chevaux, des mulets des autos mitrailleuses légères. C'est certain. Mais il faudra énormément d'hélicoptères, une certaine artillerie légère. Ainsi on aura une armée qui en fait sera une armée d'outre-mer utilisable dans les mêmes conditions en Afrique noire qu'en Afrique du Nord.

Nous en sommes à un moment où, en ce qui concerne les moyens de transport, la pente remonte. Avec les petits avions T 6 il sera possible d'acheminer certains matériels et certains approvisionnements par air ce qui nous évitera certains petits convois très gênants étant donné ~~toutes~~ <sup>de surcroît</sup> les mises en place qu'ils nécessitent.

Je vais maintenant ouvrir une brève parenthèse en ce qui concerne les effectifs de l'armée de l'air. Il y a là un nombre tout de même considérable d'hommes. L'armée de l'air fait des commandos. Je préférerais qu'elle fit des bataillons pour lesquels nous fournissons un encadrement de l'armée de terre. Il y a une autre nécessité : Il faut que le jeune homme qui a été "rampant" dans l'armée de l'air subisse le même sort que le jeune soldat. C'est une question de moral pour la nation. Ce jeune homme de l'armée de l'air ne doit pas rester uniquement dans les bases aériennes pour faire des gardes. Il en faut certes et ce n'est pas, de ma part, une critique absolue. Mais il est évident que l'armée de l'air n'est pas préparée à cette nouvelle tâche. Il faut qu'elle s'y adapte. D'ailleurs, on arrive à ceci : C'est que les

hommes sont utilisés en fait au sol et ce sont les mêmes problèmes qui se posent en général à propos des questions de sécurité pour l'armée de l'air et l'armée de terre.

Je voudrais donner maintenant quelques renseignements sur les effectifs. Il y a actuellement comme Sénégalais en Afrique du Nord au 1er janvier 1956 les effectifs suivants : Algérie 16.600 ; Tunisie 1736, Maroc 6174. Actuellement nous sommes en train de renvoyer dans l'Afrique noire tous les tirailleurs sénégalais qui servent comme appelés.

Le conseil des ministres a discuté de l'utilisation des tirailleurs sénégalais. Vous savez dans quelles circonstances on a envoyé 10.000 tirailleurs sénégalais en Afrique du Nord, au moment où nous avions la chute d'effectifs des tirailleurs musulmans, soit algériens, soit marocains. Ces tirailleurs sénégalais nous ont donné énormément satisfaction. Ils sont d'un moral à toute épreuve. Mais il y a des périls qui planent sur eux. En contact avec l'Arabe - je parle franchement - il ne l'aime pas. Avec le Marocain c'est une véritable haine en fonction du trafic d'esclaves qui a eu lieu autrefois. Il est même nécessaire de prendre des précautions dans une ville comme Casablanca où on pourrait redouter des incidents.

Le fait de la communauté de religion ne joue pas. Le Sénégalais est musulman. "Mais pas comme l'autre" c'est cela la réponse qu'il fait. De la part de l'Arabe cela ne joue pas.

Maintenant, en ce qui concerne le spectacle de notre faiblesse, j'aurai pu avoir des craintes il y a trois mois au moment où les effectifs auraient été insuffisants. A ce moment là, les tirailleurs sénégalais pouvaient avoir l'impression de notre faiblesse. Maintenant cela a changé avec le matériel qui déferle. Il faut les voir regarder les hélicoptères. Ils ont le sentiment de notre force et de notre puissance.

- 41 -

Actuellement, ce n'est pas ce sentiment de dégradation de la force française qui pourrait jouer. Le danger réside chez tous les intellectuels noirs qui peuvent, en Afrique Noire, faire sur nos tirailleurs africains une besogne qu'ils ne feront pas en Afrique du Nord. Certes, il faut renvoyer les tirailleurs africains en Afrique Noire. On ne peut les séparer suivant leur religion. Le malheur veut que le meilleur, c'est-à-dire le tirailleur sénégalais, soit musulman. Le guinéen ou le dahoméen n'a pas la même valeur d'emploi. Nous allons effectuer une certaine déflation des effectifs de tirailleurs sénégalais dans les prochains mois. La direction des troupes coloniales a proposé que leur nombre soit ramené de 24.000 à 16.000 avant la fin de l'année. Cette opération va être réalisée progressivement, afin que l'utilisation qui est faite de ces effectifs ne soit pas contrariée.

Quant à la Légion, nous n'avons aucun ennui avec elle en Algérie. Par contre, nous en avons au Maroc. Nous avons enregistré des désertions assez nombreuses ces derniers jours. Quelle en est la raison ? Elle est très simple, c'est que ces éléments ne sont plus utilisés. Il va falloir que nous les changions de secteur et que nous les descendions vers le sud marocain, dans la région de Figuig et de Berguen, où certaines velléités de l'Armée de Libération semblent se manifester. Le rythme du recrutement reste le même, soit 160 ou 170 par mois, mais je dois signaler que nous avons des difficultés avec les Légionnaires qui ont été recrutés aux lendemains de Cao-Bang et de Langson et qui ne présentent pas toutes les qualités désirables.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur la Tunisie et le Maroc. Je précise encore que j'ai pris une position catégorique pour le maintien des effectifs. Il me reste cependant à évoquer la question de l'encadrement de l'Armée marocaine. J'ai été amené à me rendre à Rabat l'avant-veille du défilé de la nouvelle armée et j'ai pu constater un certain trouble chez nos Officiers et Sous-Officiers. Ce trouble existe encore actuellement. Nos Officiers subalternes, en particulier, n'arrivent pas à comprendre la situation dans laquelle nous nous trouvons là-bas et ils sont effrayés par l'attitude de l'Armée de Libération. Il est certain que le sud marocain échappe à l'autorité du Sultan et que cette autorité n'est pas très affermie dans le Maroc oriental. Si, sur le plan religieux, le Sultan semble avoir un pouvoir sur l'ensemble du Maroc, il ne le possède, en fait, que dans la région de Rabat-Casablanca-Meknès.

- 42 -

Les Officiers français sont donc très déçus par l'évolution de la situation et il y a eu des incidents qui ont surgi entre eux. Vous connaissez les faits regrettables qui ont éclaté entre le Général Méric et le Colonel Niox. Je ne veux pas y revenir, mais je dirai simplement qu'il y a là un principe de discipline qui doit être établi. Un Général qui reçoit une lettre qu'il juge injurieuse a le droit de prendre une sanction à l'encontre de celui qui la lui a envoyée, sanction qui peut être confirmée ou modifiée par l'autorité supérieure, mais il n'a à aucun moment le droit de porter des coups.

C'est là, évidemment, un climat très regrettable, mais il faut reconnaître que ces Officiers ont traversé des épreuves douloureuses. Ils ont assisté à la dissolution des Goums, à l'évacuation de certaines zones. Ils ont été invités à entrer dans l'Armée marocaine. A ce moment là, j'ai fait appel beaucoup plus à leur amour propre et à leur patriotisme qu'à leur sens de la discipline et, m'adressant à ces Officiers qui ~~en~~ étaient pressentis pour entrer comme cadres dans une armée étrangère, j'ai dit que s'ils acceptaient de passer le contrat, à partir du moment où ils auraient manifesté leur volonté d'entrer dans la nouvelle armée marocaine, ils seraient couverts par une décision que je signerai, décision qui les affecterait à l'encadrement de cette armée et qui leur éviterait d'encourir un reproche quelconque par la suite. Ainsi, toute leur carrière serait sauvegardée. C'est la seule décision que je pouvais prendre dans l'état des négociations et du texte qui a été mis au point par le Secrétariat général permanent de la Défense Nationale sans avoir pris suffisamment contact, comme cela se passe quelquefois, avec les responsables de l'armée de terre, Etat-Major compris, et en se contentant de la présence d'un expert militaire au sein de la Commission. C'est là une façon de faire dans laquelle je n'ai pas beaucoup de foi et cela me ramène au principe de la responsabilité. Il est certain que les choses auraient évolué autrement si le Ministre militaire avait été mis dans le circuit.

Maintenant, ces hommes sont disséminés dans les unités de cette nouvelle armée marocaine, dans laquelle le gouvernement marocain espère pouvoir agglutiner les éléments issus de l'Armée de Libération qui se montreront fidèles. C'est une méthode très marocaine, sans doute, mais très dangereuse. J'ai dit au Prince Moulay Hassan, qui est le chef d'Etat-Major de la nouvelle armée : "Si vous n'y prenez garde, votre armée marocaine redeviendra la harka d'avant 1912. C'est dangereux pour les personnes et pour leurs droits politiques." Il a très bien compris. Etant donné l'évolution diplomatique et la décision qui avait été prise, lorsque je me suis rendu à Rabat à la demande instante qui m'avait été faite par le Haut-Commissaire de France et par le Général commandant les troupes au Maroc, je ne pouvais qu'inciter les Officiers et Sous-Officiers français intéressés à entrer dans l'encadrement de l'armée marocaine. S'ils ne l'avaient pas fait, cet encadrement aurait été assuré par des Egyptiens ou des Espagnols.

- 43 -

D'autre part, nous voulons éviter que cette armée ait ses services propres, son ravitaillement propre, qu'elle ait ses munitions, son approvisionnement en essence. J'ai demandé qu'on veille bien à ce que tout l'armement soit français et, si possible, avec munitions françaises. En quelque sorte, il faut obtenir que ce soit un champignon qui se développe sur nos services, afin que cette armée ne puisse être utilisée longtemps sans notre aval. Sur ce point, les précautions ont été prises. Il faut jouer, malgré tout, ce jeu qui a été esquissé à partir d'une situation diplomatique dégradée et il est évident, d'autre part, que si l'encadrement n'était pas assuré par la France, il le serait par l'Espagne. Des remous se produisent d'ailleurs actuellement dans les milieux mêmes de l'armée espagnole. Nous avons le devoir de rester vigilants pour que l'armée marocaine soit véritablement à encadrement français. Nous avons ouvert aux Marocains nos Ecoles d'Officiers et de Sous-Officiers. Je dois indiquer ici que le Sultan a tenu les promesses qu'il avait faites, dans ce sens que cette semaine un Officier de l'Armée marocaine est passé dans toutes les unités de tirailleurs marocains et leur a lu un message du Sultan leur demandant de se vir la France comme il servirait le Maroc. Ce message a été lu en présence de l'Officier français chef de corps et il a eu un effet énorme sur les tirailleurs marocains. Je regrette de n'avoir pas amené le texte de ce message et de ne pouvoir vous le lire, mais, si vous le désirez, je vous le communiquerai. Il est conçu en termes suffisamment nets pour que nous puissions penser qu'il constitue un élément non négligeable. Certes, cela ne règle pas, vous le pensez bien, le problème de l'autorité du Sultan sur l'ensemble du Maroc, ce problème reste entier, de même que toutes les difficultés que cela représente pour l'armée française.

En ce qui concerne la frontière algéro-marocaine, les précautions ont été prises pour l'implantation de la 5<sup>e</sup> D.B. dans la région de Tlemcen et la 4<sup>e</sup> D.I.M. a été tenue en état d'alerte de façon à pouvoir riposter en cas d'aggravation de la situation dans la province d'Oujda. Cette province ne doit voir en aucun cas son potentiel militaire allégé. Elle constitue, en effet, le bouclier de l'Algérie, ainsi que de l'agglomération de Colomb-Béchar et je crois que, sur ce point, il ne peut être question de céder quoique ce soit. Je suis satisfait que la récente déclaration gouvernementale ait marqué, sur le plan militaire, un affermissement auquel nous avons été assez nombreux à travailler au cours de ces dernières semaines.

- 44 - / - 50 -

Quant à la Tunisie, nous sommes évidemment dans une période difficile. M. Bourguiba est assez inquiet car, ces temps derniers, les Bédouins lui ont renvoyé les têtes des deux émissaires qu'il leur avait dépêchés et il a compris que la présence de nos troupes là-bas était utile. Nous avons là-bas 45.000 hommes de troupe, à la tête desquels se trouve une équipe de généraux qui s'entendent parfaitement et qui travaillent la main dans la main. C'est ce qui a permis d'obtenir, contrairement à ce que les apparences pouvaient laisser croire, il y a quatre ou cinq mois, une situation très forte au point de vue de la sécurité en Tunisie.

A propos de nos effectifs en Tunisie, j'indique que les unités de tirailleurs tunisiens ont été blanchies à 80 p. 100 depuis quatre mois. Je signale également, mais cela ne ressort pas des graphiques, qu'au début du mois de juillet, 50.000 hommes ayant terminé leurs quatre mois d'instruction vont être acheminés pour la plus grande part sur l'Afrique du Nord. J'ai l'intention, sous couvert de relève, d'envoyer un bon nombre d'appelés au Maroc et en Tunisie, de façon à renforcer convenablement nos effectifs aux deux ailes de l'Algérie. Cela pourra être effectué sans bruit, sans éclat, par petits paquets, mais je prévois pouvoir porter ainsi à 50.000 hommes nos effectifs de Tunisie et à 110.000 hommes nos effectifs du Maroc.

matériel.

36.500 (budget F.O.R. de

assent des effectifs autochtones

réalisables avec des effectifs

Par contre, les effectifs nécessaires qui représentent en gros l'encadrement de nos unités de tirailleurs de 12.000 hommes sont à prélever sur les effectifs de l'Europe-A.F.N. Comme il s'agit éventuellement d'officiers, sous-officiers et de sous-officiers, le prélèvement serait effectué au détriment de l'encadrement des forces A.F.N.

REIF DE LY BERNARDINE

J'ajoute qu'une évaluation sommaire récente a établi que

Def. Nat.

- 51 -

6/6/56

Voilà en ce qui concerne l'Afrique du Nord. Je m'excuse d'être long. Je voudrais maintenant vous donner quelques explications en ce qui concerne les questions plus particulièrement africaines.

Question I : Insuffisance évidente des forces terrestres d'outre-mer.

L

La détermination des besoins pour les forces terrestres d'outre-mer, l'organisation et l'emploi de ces forces, relèvent exclusivement du ministre de la France d'outre-mer.

Un plan de revalorisation des forces terrestres d'outre-mer a été étudié par le Général de Larminat et présenté au conseil supérieur des forces armées.

Le détail de ce plan n'est pas connu de l'Etat-major de l'armée.

Dans ses grandes lignes, il vise dans le seul cadre des besoins de la défense intérieure - je dis bien défense intérieure - des territoires d'outre-mer :

- à reconstituer ou rénover les installations et le matériel,

- à valoriser globalement les forces d'outre-mer,

et se traduit par une augmentation des effectifs terrestres de 56.500 (budget F.O.M. de 1956) à 60.500 hommes.

Cette augmentation porte essentiellement sur un accroissement des effectifs européens (5.000 h.) tandis que les effectifs autochtones doivent subir une déflation de 1000 h.

Elle se répartit en :

580 officiers
1700 sous-officiers
2800 hommes de troupe.

Elle ne pose pas de problèmes pour les effectifs troupe réalisables avec des engagés ou des appelés.

Par contre, les cadres nécessaires qui représentent en gros l'encadrement d'une division d'infanterie de 12.000 hommes sont à prélever sur les ressources d'Europe-A.F.N. Comme il s'agit éventuellement d'officiers subalternes et de sous-officiers, le prélèvement serait effectué surtout au détriment de l'encadrement des forces d'A.F.N.

J'ajoute qu'une évaluation sommaire récente a établi que

- 52 -

l'ensemble métropole-Allemagne ne pourrait fournir que 50 officiers en majorité supérieurs et 600 sous-officiers.

Question 2 : Mesures prises pour rendre les réserves régionales aéro-transportables.

Cela est du ressort de la France d'outre-mer.

Le plan du général inspecteur des troupes coloniales qui vient d'être approuvé par le conseil supérieur des forces armées, prévoit une augmentation importante des moyens aériens et la transformation des D.M.A. - détachements motorisés africains - en groupements légers aéro-transportables d'un type voisin de celui des unités parachutistes métropolitaines.

Question 3 : Renovation du matériel et adaptation de l'armement à la mission propre de chaque unité et au terrain dans lequel elle est appelée à opérer.

La revalorisation des matériels existants, assurée en partie par le budget F.O.M., est pour l'essentiel réalisée par l'apport de matériels livrés à titre gratuit par le département de la guerre dans le cadre du protocole d'Avril 1955.

La F.O.M. vient à ce dernier titre de présenter ses besoins actuels. Leur satisfaction, possible courant 1956 et début 1957, réalise la revalorisation entre 75 p. 100 et 100 p. 100 suivant les catégories de matériel.

L'adaptation de l'armement aux missions, à la suite des propositions de l'inspecteur colonial se traduit pour l'instant par les décisions suivantes : *des types*

- par la modernisation et l'uniformisation de l'armement individuel et collectif,
- par la réduction de l'armement automatique individuel dans les unités d'infanterie,
- par le remplacement des lance-roquettes par des grenades à fusils,
- par l'attribution de canons de 57/SR aux unités territoriales et sahariennes,
- par l'attribution de canons de 75/SR aux unités sahariennes.

Question 4 : Dispositions prises pour assurer le plein rendement des moyens de transport aériens au bénéfice des forces terrestres qui ne disposent pas, dans la plupart des cas,

(D.N. 6.6.56)

- 53 -

d'autres possibilités de communication.

Cela est du ressort de la défense nationale et de la France d'outre-mer.

Le général inspecteur des troupes coloniales a établi un plan des moyens de transport aériens nécessaires à l'Afrique, y compris Madagascar. Ce plan comporte : ~~xxxx~~

a/ La mise en place en A.O.F. de deux groupes de transport moyen,

La mise en place en A.E.F. de un groupe de transport moyen,

La mise en place à Madagascar de un groupe de transport moyen ;

b/ L'hypothèque d'emploi de deux groupes de transport lourd, un groupe de transport moyen de la réserve gouvernementale.

Le plan de développement de l'armée de l'air a prévu la mise en place en première urgence, en quatre ans de deux groupes de transport moyen (Nord 250I), un en A.O.F. et un en A.E.F.

De fait, ce plan de développement est accéléré.

En effet, à titre d'exemple, un groupe de transport moyen (I6 Nord 250I) est en cours de constitution en métropole et susceptible de rejoindre Pointe-Noire (A.E.F.) au cours du deuxième semestre 1956. En outre, l'A.O.F. aura 12 Nord 250I au 31 Décembre 1956 et l'A.E.F. vient d'être renforcée de 5 C 47.

Question 5 : Dispositions prises ou à prendre pour permettre le prélèvement de renforts sur l'Afrique noire au profit d'autres territoires sans porter atteinte à l'assiette de notre dispositif en Afrique centrale.

Les possibilités de prélèvement de renforts en Afrique noire sont du ressort du ministre de la France d'outre-mer qui est seul habilité à juger des excédents d'effectifs dont il peut disposer, compte tenu des missions qui lui incombent.

Toutefois, il ne semble pas que des renforts puissent être dégagés en Afrique noire.

En effet, par lettre du 10 Avril 1956 le général d'armée, inspecteur des forces terrestres d'outre-mer a demandé que soit maintenue une hypothèque sur un bataillon parachutiste colonial en vue de son emploi en A.O.F. tant que n'aura pas été mise sur

(D.N. 6.6.56)

- 54 -

sur pied la grande unité africaine de réserve gouvernementale - Je précise que cette grande unité prévue au plan ne peut être mise sur pied actuellement en raison de la situation en A.F.N. - prévue par le comité technique de défense de l'Afrique et dont le ministre de la défense nationale avait souligné la nécessité.

J'ajoute qu'il s'agit là d'une question de rapidité de recrutement des parachutistes. Nous avons porté notre effort sur cette troupe spéciale. Cela rentre dans l'utilisation d'une division aéroportée. Je ne veux pas reprendre ici le grand problème de l'autonomie des troupes coloniales, mais il est évident que s'il y a des spécialités qui doivent être maintenues car elles sont fondamentales, il y a d'autres éléments qui doivent cesser parce que véritablement c'est une question d'unité française, surtout si on s'engage dans une voie du fédéralisme comme cela a été proné la semaine dernière. Je ne prends pas parti sur cette position, car je n'ai pas eu le temps d'y réfléchir. Mais ce qui fait l'unité, c'est l'armée. Il faut qu'elle soit assurée.

Question 6 : Suite donnée aux propositions du général commandant supérieur en A.O.F.W demandant que les effectifs budgétaires soient majorés en fonction des réserves à constituer.

Cette question est du ressort exclusif du ministre de la France d'outre-mer :

- Le général commandant supérieur en A.O.F. ne tient pas le département de la guerre au courant de ses besoins, mais s'adresse à la direction des affaires militaires de la F.O.M. dont il relève ;

- L'accroissement des effectifs budgétaires outre-mer ne peut être proposé et justifié que par le ministre de la F.O.M. qui détient le budget des forces terrestres d'Outre-mer, comme il est responsable de son élaboration et de son exécution.

Question 7 : Dispositions prises ou à prendre en ce qui concerne le logement des cadres des forces d'outre-mer ( cadres français et cadres africains )

Cette question est du ressort exclusif de la F.O.M.

Il s'agit d'un problème d'une ampleur considérable dont les réalisations ne peuvent être que partielles au cours des différents exercices budgétaires en fonction des crédits qui sont appliqués.

L'effort essentiel porte sur le logement des cadres africains mariés en première urgence, celui des cadres européens en deuxième urgence.

Il s'accompagne d'importants travaux de rénovation des installations collectives (adduction et évacuation des eaux, électricité).

- 55 -

Ce problème est très important pour les Africains. Si on s'était préoccupé de loger les familles des sergents-tirailleurs, ils auraient été moins sensibles aux menaces dont ils ont été l'objet depuis des mois.

J'aborde maintenant une question qui est en dehors des problèmes de la France d'outre-mer : Celle de la relève des officiers d'active par des officiers de réserve.

(M. le secrétaire d'Etat donne lecture d'un document.)

On a établi un tour de départ pour l'Afrique du Nord comme on avait fait autrefois pour l'Indochine. On trouve qu'il y a trop de képis en France. Il en faut pour les tâches d'instruction. L'intendance tourne à plein; le service de santé, le matériel aussi. On ne peut pas céder à des affirmations démagogiques qu'il faut envoyer tout le monde en Algérie. Chacun a sa mission dans un endroit donné et nous avons fait en la matière le maximum.

Il faudrait arriver à faire partir une unité là-bas avec tout son encadrement de façon à donner à notre armée son caractère pacificateur et de façon aussi qu'elle soit apte à ses missions OTAN. La métropole a des servitudes qu'on n'a pas le droit d'ignorer. Il y a tout de même dans la métropole 100.000 hommes dans les écoles : Il y a en effet chaque fois deux incorporations bi-mensuelles de 50.000 hommes. Il est évident que l'instruction est donnée parfois par des gens qui ont beaucoup de bonne volonté mais qui sont quelquefois plus ou moins aptes physiquement; par exemple à Granville.

Je veux indiquer une dernière chose qui a été créée en Algérie : C'est le centre de Arzeu où l'on donne une formation de contre-guerilla. On la donne aux officiers qui sont en Afrique du Nord pour qu'ils la répercutent dans les unités.

Je m'excuse d'avoir été un peu long, mais j'ai essayé de répondre à toutes les questions que vous m'aviez posées.

M. LE PRESIDENT. L'intérêt passionné avec lequel vous avez suivi l'exposé de M. Max Lejeune prouve assez que cette audition du ministre était nécessaire et je suis sûr de traduire les sentiments de tous mes collègues en vous disant mon cher ministre, que l'impression que vous nous laissez est extrêmement favorable, bien sûr, et extrêmement réconfortante. Aussi, et au nom de la commission unanime je veux vous féliciter de vos efforts si clairvoyants, si courageux et, nous l'espérons bien, si efficaces.

Néanmoins, vous voudrez peut-être donner quelques brèves précisions à certains membres de la commission qui désirent vous poser des questions.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je suis à votre disposition.

- 56 -

M. PIDOUX de la MADUERE. Vous connaissez l'émotion qui s'est emparée des familles à la suite des massacres de Palestro lorsqu'elles ont lu les journaux et entendu les commentaires scandaleux de la radio. J'ai eu moi-même une mort à annoncer à un de mes administrés. Aussi je pense qu'il est peut-être possible d'exercer un certain contrôle sur cette presse à sensation, sur des journaux comme France-Dimanche et sur la radio.

Deuxième question : La répression de la trahison. Dans la commune que j'administre il y a 45 p. 100 de communistes. Ce n'est pas plus rouge qu'à Villeneuve-~~Saint-Georges~~ Saint-Georges et il y a pas plus de difficultés. On peut constater d'ailleurs que si les soldats ne sont pas excités, ils suivent les ordres et les choses se passent normalement. Mais les gens pensent : Si l'affaire d'Algérie est une affaire grave, sérieuse, comment se fait-il que la trahison ne soit pas considérée elle aussi comme une affaire sérieuse. J'aimerais savoir quelles sont les sanctions qui ont pu être prises et quelles sont celles qu'on compte prendre. Le maire de Villeneuve-Saint-Georges, si Clémenceau était président du Conseil aujourd'hui ne serait certainement pas vivant.

M. LE PRESIDENT. Dans la plupart des départements ce sont les instituteurs qui sont à la tête des rébellions des jeunes rapelés. Chez moi, ils sont proposés pour les palmes académiques. Je dois reconnaître d'ailleurs qu'on vient d'arrêter un directeur d'école. Je ne sais pas quel sera le comportement de la justice militaire.

M. PIDOUX de la MADUERE. En tous cas, le maire de Villeneuve Saint-Georges serait déjà révoqué.

M. JULIEN BRUNHES. L'inquiétude est très réelle chez les cadres de notre armée du Maroc. J'ai vu des gens qui étaient extrêmement "gonflés" et qui sont actuellement désespérés. Si on ne nous donne pas l'occasion de nous battre à un endroit quelconque, et je pense à la légion en particulier, tout s'en ira en poussière. Cette armée de la libération, ne devrions-nous pas contribuer avec l'aide de l'armée marocaine à la faire disparaître. Tel est le cas d'officiers courageux en particulier de ceux qui se sont battus en Indochine. On les laisse là. Cela fait des effectifs. Mais cela est très déprimant pour eux si on ne leur donne pas l'occasion de se battre à Oujda.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas que Oujda.

M. JULIEN BRUNHES. Ce problème grave conditionne pour l'avenir l'état d'esprit de nos jeunes officiers.

M. PARISOT Je voudrais quelques précisions sur nos moyens en radio. Vous nous avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'ils sont insuffisants.

Je vous signale aussi que les engins à tir courbe manquent

dans certaines unités. J'en connais une où il n'y a pas de grenades à fusil.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Voudriez-vous me dire laquelle ?

M. PARISOT. Le Troisième bataillon du deuxième R.I.C. qui est à Taher.

M. EDGARD PISANI. Tout à l'heure M. le ministre nous a signalé les difficultés rencontrées pour l'approvisionnement et la nécessité d'organiser une chaîne du froid. Je voudrais lui faire une suggestion: Ne pourrait-on pas piquer les bêtes à la pénicilline car ainsi on arrive à conserver la viande pendant six jours même par 50° en plein soleil. C'est une donnée qui renverse nos conceptions. En tous cas l'expérience a été faite à Cuba avec plein succès.

D'autre part, il y a le problème de la constitution de notre armée à terme. Je voudrais savoir si dans ce domaine des progrès ont été faits, si la question a été posée, si on a pris la mesure de l'armée de guérilla et de l'infanterie atomique. Est-ce qu'au-delà de l'immédiat on songe à l'organisation future de notre armée.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je dirai tout d'abord à M. Pisani que j'ignorais complètement cette donnée qu'apporte la pénicilline. Pourtant il faudra étudier cette question, parce que le problème se pose tout de même de savoir si le fait de faire consommer ~~à~~ la viande d'une bête qui a été piquée à la pénicilline n'a pas de conséquence pour l'organisme humain.

M. EDGARD PISANI. L'expérience a été faite. J'ai d'ailleurs toute une documentation.

~~Mx~~

M. ALRIC. C'est assez controversé.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Monsieur Pisani, je ne voudrais pas que mes soldats se trouvent dans l'état où j'étais moi-même au bout d'un mois après avoir subi un traitement à la pénicilline (sourires).

M. EDGARD PISANI. La dose n'est pas de 100.000 unités, mais de 10 ou 15 unités et le coût est de quelques francs.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. En tous cas, ce n'est qu'après les résultats d'une expérience qu'on pourra prendre une décision.

En ce qui concerne la constitution de notre armée à terme, le carcan de l'OTAN était lourd. Nous avons calqué par trop notre organisation militaire sur l'organisation OTAN et nous avons oublié ce que nous sommes entrain de redécouvrir - et les Allemands comme nous - qu'il y a un type d'armée occidentale, qu'elle soit française ou allemande, qui a été conçu sur une expérience très longue.

- 58 -

Actuellement, ce que je peux dire, c'est que j'ai demandé pour le 15 Juin une étude sur ces problèmes. Pourquoi cette date ? Parce que je n'aurai pas le temps de les aborder avant. Mais je crois qu'en fait il s'agit d'un problème de défense nationale qui se pose à l'échelon du ministre de la défense nationale. Je pense que cette question est davantage du ressort de M. Bourguès-Maunoury que du mien.

Il est évident qu'il y a une adaptation à faire. Je crois que c'est un gros problème qui est à saisir maintenant, car c'est au moment où les problèmes se posent à chaud qu'il faut les accrocher et essayer d'en obtenir le règlement, parce qu'après on tournera la page et on s'endormira.

Plusieurs commissaires. Très bien.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. C'est ce que je crains et je crois que le problème est à poser à M. le ministre de la défense nationale le plus rapidement possible.

Pour ma part, je lui signalerai la question que vous avez soulevée. Je sais que plusieurs réunions ont eu lieu rue Saint-Dominique. Mais il doit encore y avoir des réunions qui par beaucoup de leurs aspects se rattachent aux préoccupations que vous manifestez.

Je répondrai à M. Paisot que nos postes de radio sont insuffisants. Nous n'en avons pas assez. Il est absolument indispensable de poursuivre l'effort que nous avons commencé, mais il est immédiatement nécessaire d'utiliser tous les moyens de liaison même ceux qui étaient utilisés autrefois dans les unités. Il ne faut pas perdre son temps. Il faut prendre tous les moyens.

En ce qui concerne les engins à tir courbe, il se peut qu'il y ait une certaine déficience. Bien souvent - je l'ai constaté au cours de mes voyages - les chefs d'unité ne font pas leur demande. On est à table, on parle et au moment de se quitter une simple phrase fait surgir la demande. Il se peut fort bien que les grenades n'aient pas été demandées. On n'y avait pas pensé. Il y a toute une adaptation qui doit se faire jusque dans la préoccupation elle-même. En tous cas, il n'y a pas de difficulté matérielle : Les grenades à fusil ont été acheminées en Afrique du Nord.

L'inquiétude des cadres du Maroc, dont nous a parlé M. Brunhes, je ne l'ai pas cachée. Vous avez dit qu'ils étaient désespérés. C'est un fait : Il y en a qui sont véritablement désespérés. Il n'y a pas d'autre mot à employer.

Le problème de la province de Oujda c'est ma préoccupation : Cette province, c'est la poudrière. Je le dis franchement il faut entendre le ministre des affaires étrangères sur un problème comme celui-là car si l'armée du Maroc dépend du ministre de la défense nationale et de moi-même, au point de vue de l'utilisation elle

- 59 -

dépend du ministre des affaires étrangères. C'est à lui que la question doit être posée. Personnellement, je la poserai au Gouvernement, je maintiendrai les effectifs, je ferai des inspections, mais sur le plan opérationnel cela se rattache à une politique qui est définie par M. le ministre des affaires étrangères et c'est pour cela que son audition dans une commission comme la vôtre ne peut pas paraître insolite. Je ne peux pas en dire davantage. J'ajoute malgré tout que j'interviens sans cesse : Hier et encore ce matin à la suite d'une information qui m'avait été donnée sur le Maroc.

En ce qui concerne l'armée de libération, il semble que le sultan veuille en absorber dans son armée marocaine une certaine fraction. Je n'irai jusqu'à faire la comparaison, mais cependant nous avons eu le même problème en 1954. Nous avons eu des difficultés à absorber une partie de l'armée de la libération et à rendre au civil une autre partie de cette armée. Au Maroc, se pose un peu le même problème, avec quelques différences et avec tout de même un côté assez déplaisant : C'est la xénophobie et le fanatisme de cette armée qui avec une insubordination complète a tout pouvoir et toute autorité. Nous retrouvons le Maroc de 1911 qui réapparaît. Quand nous aurons pacifié l'Algérie, nous serons obligés de prendre des mesures rigoureuses dans la province d'Oujda.

XXXXXXXXXXXX

M. EDGARD PISANI. C'est la répétition de l'histoire.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Comme vous le dites, c'est la répétition de l'histoire.

Il faudrait que le problème soit posé maintenant étant donné que nous avons l'effort des disponibles. Vous pouvez compter sur ma vigilance. J'ai refusé au mois de février à un comité de défense nationale que les effectifs du Maroc soient allégés de 40.000 hommes comme cela s'avait envisagé, car nous aurions à l'heure actuelle l'armée de la libération sur la frontière algéro-marocaine et qui plus est nous l'aurions en front de bataille.

A propos de l'émotion de Palestro, je répondrai d'abord à M. Pidoux de la M aduère que la presse à sensation nous fait un mal inouï. Il sait qu'un certain délai de transmission entre le ministre et l'administration civile doit jouer. Or ce délai a été d'autant plus long dans l'affaire de Palestro qu'on savait qu'il y avait des survivants mais qu'on ignorait lesquels. D'autre part, il y a eu des identifications rendues difficiles du fait des mutilations que la population civile avait fait subir à ces jeunes gens après leur mort. On ne les reconnaissait pas. Tout cela a allongé le délai et on est arrivé à ceci que la radio et la presse ont pu annoncer à des familles le décès de leurs enfants alors que c'est le maire de leur localité qui doit le faire.

Le contrôle sur la presse est très difficile parce que les journaux ont leurs correspondants à Alger qui téléphonent de cette dernière ville à Paris et arrivent ainsi à transmettre leurs informations. La censure est très délicate. La censure des communications téléphoniques pose un problème redoutable entre l'Afrique

- 60 -

du Nord et la France. Vous le savez c'est par radiophonie que tout cela se passe. Il est difficile de faire ~~un~~ un contrôle ou alors il faut contrôler véritablement tous les bureaux de poste d'Algérie. C'est à cela qu'on en arrive.

Pourtant nous avons envisagé différentes mesures. J'ai demandé notamment qu'on étudie la formule du correspondant militaire, alias correspondant de guerre de façon que ne puissent aller dans les zones opérationnelles que des journalistes pour ainsi dire accrédités. Mais en fait beaucoup de gens circulent en Afrique du Nord et ~~par~~ cela en dépit de toutes les consignes de prudence qui ont été données. J'en ai rencontrés à côté de Bou Saada traversant en voiture les hauts-plateaux à une allure vertigineuse pour aller communiquer une nouvelle.

Faudrait-il envisager la censure au marbre ? Elle relève du ministère de l'intérieur et elle nécessite tout de même des dispositions législatives. C'est excéssivement difficile.

D'ailleurs en faisant jouer la censure on a l'air de vouloir chacher quelque chose et alors on invente. Nous en avons la preuve. Nous avons dit aux militaires : Ne donnez plus le chiffre des pertes. ~~Et~~ Hé bien, il s'est créé un espèce de barème affreux qui repose sur des renseignements plus ou moins sûrs, sur des questions posées par-ci par-là.

M. EDGARD PISANI. La prévision mathématique !

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Oui.

M. EDGARD PISANI. C'est effrayant.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. C'est une chose infame.

On a expulsé un certain Chaput, celui qui a fait le fameux reportage sur la nuit horrible du 8 au 9 Mai du Nord-constantinois. Il avait d'ailleurs sévi auparavant au Maroc. Il a écrit un jour dans un journal du Maroc qu'il y avait eu 9 victimes dans la nuit. Or c'était faux. M. Dubois l'a convoqué. Il a répondu : On me l'a dit. Mais chose plus grave, cette information a été reprise par la presse métropolitaine.

Autre fait; en petite Kabylie, une bande ayant été signalée en mouvement les populations qui avaient peur avaient quitté les douars. Il n'y eut comme perte que 2 blessés dans une embuscade que nous avons tendue. Cela n'a pas empêché Chaput de faire la nuit tragique du Nord-constantinois. Nous avons vérifié à Alger auprès du Gouvernement général, auprès des préfets, auprès de l'autorité militaire. Bref, nous avons vérifié partout. Maintenant Chaput n'a plus le droit de mettre les pieds en Algérie.

En ce qui concerne "Le Monde" vous savez que M. Pinchenier a raconté toute la scène de Constantine en parlant du tueur qui avait descendu à la mitrailleuse plusieurs Français musulmans.

- 61 -

Or il avait simplement omis de dire que c'était le propre fils du commissaire de police lequel avait été assassiné qui s'était saisi d'une mitrailleuse et était parti comme un fou à travers la ville.

Nous ferons le maximum pour éviter cela. M. le ministre-résident a évincé certains journalistes qui n'ont plus le droit de revenir en Algérie. Mais on ne peut pas faire le black-out complet.

M. ANDRE BOUTEMY. Y a-t-il quelque chose de commun entre les atrocités de Palestro et le récit qui en a été fait ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. C'est très accentué.

M. ANDRE BOUTEMY. J'ai eu une conversation avec un prêtre qui était venu spécialement d'Algérie; il m'a dit que deux jeunes gens avaient eu les yeux arrachés, mais qu'il n'y avait pas eu d'éventration. Quinze jeunes gens ont été trouvés morts dans une grotte, deux ont été retrouvés dans des anfractuosités de rochers. Il semble que cela n'a rien de commun avec les atrocités signalées par la presse.

M. EDGARD PISANI. Ne pourrait-on pas poursuivre pour déformation des faits ?

M. PIDOUX DE LA MADUERE. En tous cas ce n'est que le lundi que la presse a publié son compte-rendu et déjà le dimanche les familles avaient été averties par la radio.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je répondrai à M. Boutemy que ces hommes ont été abattus dans des conditions pénibles. C'est la population civile, les femmes et les gosses qui se sont déchainés sur ces cadavres ~~en~~ à la façon barbare. Ils ont crevé les yeux, ils ont lapidé les jeunes gens. Je ne veux pas insister sur ces atrocités, mais je veux signaler un fait important: Il y a eu un gros émoi qui a été orchestré d'une façon nauséabonde, parce que cela s'est passé <sup>à ce moment</sup> ou l'on a rappelé la classe 52. C'est alors que ce pénible incident a été mis en exergue. Ce n'est pas seulement la recherche du sensationnel.

En ce qui concerne la repression de la trahison je répondrai que je suis responsable de la trahison sur le plan militaire. La justice veille, toutes les mesures ont été prises sur ce plan-là avec énergie mais aussi avec discernement. Tous les cas marquants d'une trahison ou de fautes dans le service sont immédiatement passibles du conseil d'enquête. Maillot a été condamné dans de brefs délais après une instruction régulière. Il paraît qu'il est mort aujourd'hui. Pourtant nous attendons les dernières mensurations anthropométriques. Il y a un indice favorable : Dans le lot d'armes récupérées, on a retrouvé une partie de celles qui avaient été volées dans le camion.

Sur le plan intérieur j'ai demandé encore ce matin à

J.V.  
M. le ministre de l'intérieur de faire surveiller le maire de villeneuve-Saint-Georges et le chef de gare, ainsi que certains maires de certaines régions. Je dois dire que dans certains départements, la collaboration a été parfaite entre l'autorité civile et l'autorité militaire. L'instituteur de Valençay va passer devant le tribunal militaire qui, je l'espère, fera son devoir.

M. LE SASSIER-BOISSUNE. En tous cas on pourrait ne pas décorer les instituteurs du département de notre président M. Rotinat.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. J'ai répondu le mieux possible aux questions que vous m'aviez posées en m'excusant de ne l'avoir fait que par intention ou par pensée personnelle pour celles qui ne me concernaient pas directement.

M. LE PRESIDENT. Soyez félicité et comptez sur la commission du sénat pour seconder vos efforts si courageux.

Personne ne demande plus la parole ?..K

La séance est levée.

La séance est ouverte à 10 heures 5

Présents : MM. Robert AUBÉ, ALBERT, LE GROS, GEORGES BENOIST, de MONTMORÉ, PASTEUR, le Général BOUÏE, HENRI, SIGUR MIBANI, BALOGHI, Jean-Louis MALLARD, MOUTAT.

Excusés : MM. Henri HANDE, de LACHÉPOTTE.

Absents : MM. le Général HYPROUARD, BOUABEID, Marcel AUBREY, Julien BRUNDES, CLAPARÈDE, FOUSSIER, GUYOT, JACQUE, KAÏB, LANGECHAMBE, MATHIEU, de MONTMORÉ, El Hadi HOUSSAY, PIGNOUX de LA MANSION, PINCHARD, Marcel RUPIN.



- 2 -

## ORDRE DU JOUR

Examen de la proposition de loi (n° 472, session 1955-1956), de M. Michelet, tendant à renforcer les pouvoirs donnés au Gouvernement par la loi n° 56-258 du 16 mars 1956.

-\*-

## COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- La parole est à M. Michelet sur sa proposition de loi (n° 472, session 1955-1956), tendant à renforcer les pouvoirs spéciaux du Gouvernement en Algérie.

M. MICHELET.- Cette proposition n'a aucune arrière-pensée politique. Nous savons que la hantise de tous les militaires est que la guerre d'Algérie ne dégénère dans le même sens que la guerre d'Indochine. D'autre part, il faudrait que la Nation entière s'associe plus étroitement à la guerre d'Algérie. Je veux également faire un peu la chasse aux "embusqués", fussent-ils involontaires. Il me semble donc légitime de demander aux garçons qui n'ont pas fait de service en Afrique du Nord de faire un service supplémentaire. Je tiens beaucoup à l'article 5 de la proposition de loi, qui donne au Gouvernement, en France, les mêmes pouvoirs qu'en Algérie. Le Titre III tend à associer davantage la Métropole à l'effort fait actuellement en Afrique du Nord. La "Journée nationale de l'Algérie" pourrait ainsi, cette année, être fixée au 14 juillet. Il faut galvaniser le pays. L'opinion n'est pas assez alertée ; une journée nationale l'obligerait à se mettre en face des réalités.

Je demande enfin que les sursitaires fassent un mois de service civique au lieu d'aller simplement en vacances à Deauville ou Juan-les-Pins.

M. LE PRESIDENT.- L'intention de M. Michelet est bonne et généreuse, mais l'exposé des motifs risque de heurter profondément les cadres de l'armée. Il serait dangereux de jouer avec le moral de nos officiers.

.../...

- 3 -

M. PARISOT.- Les premiers articles concernent le pouvoir exécutif plus que le Parlement.

M. PISANI.- L'article 4 pose un problème, celui de la différenciation des obligations militaires ; ceci dit, je ne ne suis pas opposé à ce principe.

En ce qui concerne l'article 5, je suis pleinement d'accord.

M. Jean-Louis ROLLAND.- Je regrette de dire que je ne partage pas le point de vue qu'exprime M. Michelet. Je crois que la situation ne s'aggrave pas, mais, au contraire, s'améliore. D'autre part, nous avons l'air de nous immiscer dans l'action gouvernementale.

Le Gouvernement est seul qualifié pour diriger les opérations.

Je crois qu'en nous associant au projet de journée nationale, nous risquerions d'obtenir un résultat opposé à celui que nous cherchons.

Certes, plus le Gouvernement aura de moyens, mieux il pourra agir.

M. PISANI.- Et si le texte était repoussé, comment cela serait-il interprété ?

Ne pourrait-on pas désigner un rapporteur qui, au début de la semaine prochaine, nous proposerait ses conclusions ?

Présidence de M. PIALES, Secrétaire.

M. MICHELET.- Au fond, ce que je désire, c'est instituer un état d'esprit. Je ne tiens absolument pas à tel ou tel texte. Notre Assemblée se doit d'apporter son soutien au Gouvernement. Il faut faire comprendre à l'opinion que la guerre d'Algérie n'a rien de commun avec la guerre d'Indochine.

M. AUGARDE.- Il ne faut pas se laisser aller à un optimisme excessif. La pacification n'exige pas forcément des combats, mais la présence d'effectifs nombreux. Nous avons peut-être le nécessaire pour aujourd'hui, mais qu'en sera-t-il demain ?

.../...

- 4 -

Si l'on établissait en Algérie des postes statiques très nombreux, on arriverait à une pacification. Mais, je crains les répercussions, en la matière, d'un texte législatif trop précis: il faut peut-être des dispositions et des attitudes plus souples que celles du texte qui nous est proposé par M. Michelet.

Il faudrait en garder l'esprit, mais peut-être en aménager la rédaction.

M. MICHELET.- Nous ne sommes que la Commission de la Défense Nationale du Sénat. Pouvons-nous forcer l'événement par un geste autre que symbolique ? Nous savons que, si l'Algérie n'est pas pacifiée d'ici la fin de l'année, elle est perdue pour nous.

Utilisons le petit crédit qui est le nôtre. Je voudrais que notre Assemblée vote un texte, quel qu'il fût, pour prouver au Gouvernement que nous sommes derrière lui. Il faut, je vous en supplie, galvaniser l'opinion.

M. AUGARDE.- N'y aurait-il pas intérêt à transformer le texte en proposition de résolution ?

M. ROLLAND.- Je crois que la proposition de loi est prématurée. Je crois que le climat n'est pas aussi mauvais que vous le dites. J'ai pu assister récemment à un grand rassemblement de jeunesse qui n'a été perturbé par aucune manifestation d'hostilité.

M. MICHELET.- J'ai le sentiment que le parlementaire commence à être de plus en plus méprisé.

M. le Général PETIT.- Je ne partage pas l'opinion de M. Michelet. La France, je crois, n'a pas trouvé le moyen exact de régler les affaires d'Algérie. La question capitale est d'empêcher l'Algérie de tomber sous la coupe d'autres pays. Notre pays, en fait, veut voir clair dans l'esprit du Gouvernement en ce qui concerne le maintien de la présence française en Algérie.

Je ne suis pas d'accord sur le texte de M. Michelet.

.../...

M. MICHELET.- Il ne faut pas aggraver le fossé entre nos compatriotes musulmans et nous-mêmes.

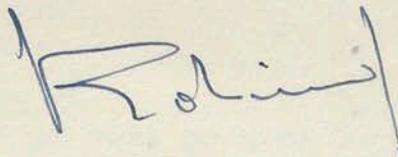
Pour ce qui est de nos travaux, il vaudrait peut-être mieux que nous reprenions mercredi prochain l'examen de ce texte.

(Assentiment).

La séance est levée à 12 Heures.

Le Président,

Séance du Mercredi 15 Juin 1956



La séance est ouverte à 10 Heures 10

Présente : M. AUGARD, Julien BENOIST, FOUSSON, Yves JAWER, LAIN, de LACROIX, LE GROS, Edmond MATHIEU, de MONTAUDO, PIERRE, Edgar KISSA, Jean-Louis SOLLAND, ROYER, Margot SOLLAND,

Excusé : M. Marcel BURLAND, de MAUGER.

Suppléant : M. ALBIC, VELOVIC, MILICIC, JERANIC.

Absents : M. Robert ABEL, Henri BAPAT, le Général BENOIST, BOURBAUD, CLAPARTE, GUYARD, LENOIR, MATHIEU, EL HADI MOSTAFI, PIERRE, le Général PIERRE, PIERRE de LA RIVIERE, Raymond PIERRE, BARRAT.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Suite de  
séance 1955-1956  
les pouvoirs  
du 10 mars

Présidence de M. ROTINAT, Président

---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du Mercredi 13 Juin 1956

---:---:---

La séance est ouverte à 10 Heures 10

---\*---

Présents : MM. AUGARDE, Julien BRUNHES, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, Edmond MICHELET, de MONTULLE, PIALES, Edgar PISANI, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED.

Excusés : MM. Marcel BOULANGE, de MAUPEOU.

Suppléants : MM. ALRIC, COLONNA, DELRIEU, JEZEQUEL.

Absents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, CLAPAREDE, GEOFFROY, LONGCHAMBON, MASTEAU, El Hadi MOSTEFAI, PARISOT, le Général PETIT, PIDOUX de LA MADUERE, Raymond PINCHARD, RAMAMPY.

---\*---

- 2 -

ORDRE DU JOUR  
-----

Suite de l'examen de la proposition de loi (n° 472, session 1955-1956), de M. Michelet, tendant à renforcer les pouvoirs donnés au Gouvernement par la loi n° 56-258 du 16 mars 1956.

--\*--

COMPTE RENDU  
-----

M. ROTINAT, Président.- Je vous propose de reprendre l'examen de la proposition de loi (n° 472, session 1955-1956) de M. Michelet sur les pouvoirs spéciaux en Algérie.

La parole est à M. Michelet.

M. MICHELET.- J'ai la hantise que nous commettions en Algérie l'erreur qui a été faite en Indochine. Il faut obtenir de notre Assemblée, avant les vacances, un geste symbolique aux yeux du pays et aux yeux de l'armée d'Afrique. L'armée d'Afrique a la grande crainte d'être coupée du pays.

Nous pouvons, en adoptant ici un texte, rendre service au Gouvernement qui pourra faire adopter un texte analogue par l'Assemblée Nationale. Je suis prêt à ne pas insister sur le maintien des articles litigieux de ma proposition de loi. Je tiendrais cependant à ce que l'on conserve l'esprit de l'article 5, concernant les sursitaires qui manifestent contre les opérations d'Algérie.

Je ne crois pas que l'article 6 puisse gêner qui que ce soit, néanmoins je serais prêt à l'abandonner.

En ce qui concerne l'article 7, je crois qu'une coordination, facile à réaliser, permettra d'organiser une journée nationale de l'Algérie, le 14 juillet prochain.

..../..

- 3 -

M. LE PRESIDENT.- M. Michelet abandonne donc les 4 premiers articles de son texte. Resterait les articles 5, 7 et 8.  
M. Brunhes, je crois, serait prêt à rapporter la proposition.

M. BUNHES est désigné comme rapporteur.

M. LE PRESIDENT.- Nous pouvons discuter rapidement les articles.

M. BRUNHES.- Je suis frappé du nombre de "faux étudiants" qui, depuis quelques jours, demandent des sursis. D'autre part, de nombreux étudiants adhèrent à l'Association des étudiants communistes, pour devenir "indésirables" en Algérie.

M. PISANI.- D'autre part, le statut d'étudiant permet de prendre des repas aux restaurants universitaires. Les mêmes profitent de l'un et de l'autre avantage.

Je crois que les conseils de révision doivent recevoir des consignes formelles quant à la délivrance des sursis. La notion de sursis doit être complètement révisée et définie.

M. KALB.- Je crois surtout qu'il est urgent d'arrêter les campagnes d'excitation de la jeunesse contre le sentiment national. Celle de l'Humanité en langue allemande est une honte, dans nos départements de l'Est ! Personne ne poursuit ce journal, qui va jusqu'à prôner le sabotage !

M. MICHELET.- Le texte, très modeste, que je propose, est une indication pour le Gouvernement.

L'article 5 est adopté.

Article 7.-

M. DELRIEU.- La Commission de l'Intérieur a été saisie d'une proposition de M. Debré, analogue à l'article 7 et M. Le Basser a été désigné pour la rapporter.

M. JAOUEN.- Ne craignez-vous pas que le parti communiste prenne prétexte de cet article pour organiser des manifestations ?

M. MICHELET.- Je comprends parfaitement que le parti communiste ne soit pas mis hors-la-loi. Mais il faut trouver quand même les moyens de le "coincer". N'ayons pas l'air d'être vaincus d'avance ! L'article 7 permet de donner une force de plus au Gouvernement.

..//..

- 4 -

M. ROLLAND.- Mes craintes n'ont pas changé en ce qui concerne cette "journée nationale". Nous serions peinés si le 14 juillet devenait une épreuve de force pour un parti politique. Je crois que le Gouvernement a déjà les moyens de réagir contre les actes visés par la proposition de loi, mais je redoute les conséquences de l'article 7.

M. JAUEN.- Je suis d'accord sur le fond, absolument ; mais je crains les agitations que ne manqueront pas d'organiser les communistes.

M. MICHELET.- Le Gouvernement fixera les modalités de l'organisation de cette journée, qui n'a nullement besoin d'être une journée de manifestations.

M. BRUNHES.- Il serait possible d'interdire toute manifestation sur la voie publique.

M. PISANI.- Je ne sais pas si le 14 juillet est bien choisi.

L'article 7 est réservé, moyennant les informations que le rapporteur pourra recueillir.

Article 8.-

M. MICHELET.- L'article 8 donne un outil de plus au Gouvernement.

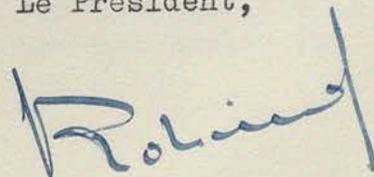
Je me rends parfaitement compte des difficultés qu'il peut entraîner. Mais un effort doit être fait d'urgence pour assurer une solidarité de la jeunesse.

M. LE PRESIDENT.- Je suggère que notre rapporteur se mette en contact avec les autres commissions intéressées et nous propose son rapport pour notre prochaine réunion.

(Assentiment).

La séance est levée à 10 Heures 45.

Le Président,





ORDRE DU JOUR  
-----

- I.- Examen du rapport de M.Julien BRUNHES, sur la proposition de loi (n° 472, session 1955-1956), de M.Michelet, tendant à renforcer les pouvoirs donnés au Gouvernement.
- II.- Audition du rapport de M.PARISOT, sur la proposition de loi (n° 500, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à créer un contingent de croix de la Légion d'Honneur, à l'occasion du 40ème anniversaire de la bataille de Verdun.

COMPTE-RENDU  
-----

M.ROTINAT, Président.- Peut-être serait-il bon que nous nous réunissions un quart d'heure avant la séance de demain pour prendre position sur le maintien à l'ordre du jour du rapport de M.Pisani sur sa proposition de loi relative aux activités militaires du commissariat à l'énergie atomique.

M.PISANI.- Nous pourrions nous prononcer tout de suite.

A l'unanimité moins deux abstentions, la commission décide qu'elle demandera le maintien.

M.LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M.Parisot, rapporteur de la proposition de loi (n° 500, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à créer un contingent de croix de la Légion d'Honneur, à l'occasion du 40ème anniversaire de la bataille de Verdun.

M.PARISOT, Rapporteur, donne lecture de diverses correspondances reçues et tendant généralement à demander une disposition spéciale en faveur des anciens combattants ayant combattu devant Verdun.

\* M.Parisot donne lecture de son projet de rapport (voir document C.R. n° 557, session 1955-1956)

M.LE PRESIDENT.- Je crois que la condition de cinq titres de guerre ne doit pas être mise en cause. Serait-il, d'autre part, opportun de donner une priorité aux anciens combattants de Verdun ? Je pense que toutes les unités

.../...

de l'armée française ont participé aux combats de Verdun. Personnellement, et d'un point de vue sentimental, je crois qu'il pourrait être bon de prévoir que les intéressés devraient justifier d'un titre de guerre acquis à Verdun.

M.AUGARDE.- Je suis contre cette formule : la bataille de Verdun, en fait, s'est gagnée sur tout le front. Verdun, à mon avis, doit être élevé à la hauteur du symbole de la Grande Guerre.

M.PARISOT.- Il serait peut-être utile, néanmoins, de faire allusion à ce désir dans le rapport, sans modifier le texte de la proposition de loi.

M.LE PRESIDENT.- M.Augarde, dans le fond, a raison et je crois que la formule proposée par M.Parisot est satisfaisante.

M.PARISOT.- Nous profitons du 40ème anniversaire de Verdun pour instituer un contingent spécial. Peut-être pouvons-nous indiquer, dans le rapport, qu'à égalité de titres, il faudra donner une sorte de priorité aux combattants de Verdun.

M.PISANI.- Si vous limitez aux combattants de Verdun, d'une façon ou d'une autre, vous risquez de provoquer une inflation de décorations !...

M.AUGARDE.- Je maintiens mon opposition.

M.ALRIC.- Verdun symbolise la guerre de 1914/1918. Donner une priorité aux combattants de Verdun risquerait d'entraîner la création de contingents en faveur de ceux qui ont participé à d'autres combats.

M.LE PRESIDENT.- Je crois tout de même qu'à égalité de titres, on devrait pouvoir fixer une priorité pour les combattants de Verdun.

Quoi qu'il en soit, j'appelle la commission à se prononcer d'abord sur le principe des cinq titres de guerre.

(La commission adopte).

En second lieu, convient-il que notre rapporteur demande l'attribution prioritaire aux combattants de Verdun ?

(Assentiment).

.../...



COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, Président

Séance du Mercredi 27 Juin 1956

La séance est ouverte à 16 heures 20

Présents : MM. Yves JAUEN, Edmond MICHELET, de MONTULLE, PARISOT,  
le Général PETIT, Edgard PISANI, Jean-Louis ROLLAND,  
ROTINAT, Marcel RUPIED.

Suppléant : M. LE SASSIER BOISAUNE.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, le Général BETHOUART,  
BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, CLAPAREDE,  
FOUSSON, GEOFFROY, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONG-  
CHAMBON, MASTEAU, de MAUPEOU, MOSTEFAI EL HADI, PIALES,  
PIDOUX de la MADUERE, Raymond PINCHARD, RAMAMPY.

D.N. 27.6.56

- 2 -

## ORDRE DU JOUR

=====

- I - Rapport de M.de MONTULLE sur la proposition de loi (n° 456, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à fixer le statut des officiers de réserve de l'armée de terre.
- II - Désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 455, session 1955-1956) de M.MICHELET, relative au dégagement des cadres des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat.

## COMPTE RENDU

=====

M.ROTINAT, Président.- Je m'étonne que nous soyons appelés à discuter le statut des officiers de réserve de l'armée de terre avant que soit voté le statut de l'armée elle-même !

M.PISANI.- Je suis absolument de cet avis. Dans l'hypothèse, par exemple, de l'armée atomique, nous aurons, entre autres, une infanterie de couverture du territoire, ce qui bouleversera la notion des réserves !

Vraiment, la proposition de loi me paraît inopportune.

M.le Général PETIT.- Je pense que la période atomique elle-même peut être dépassée : les engins téléguidés atomiques "armes absolues", changent encore plus les données.

Mais un grand nombre d'officiers de réserve souffrent de leur instabilité actuelle et attendent un statut précis; je ne crois donc pas que notre travail d'aujourd'hui soit inutile.

M.de MONTULLE.- Ces observations sont toutes extrêmement pertinentes, mais le texte doit quand même donner une petite satisfaction aux intéressés.

Sa rédaction résulte de nombreux compromis : il ne remplace pas la loi du 8 janvier 1925 dont il ne modifie que certaines dispositions. Il permet un rajeunissement des cadres

.../...

fixe certaines obligations, dispose, en particulier, qu'un officier honoraire reste officier de réserve; je vous proposerai une disposition donnant une base solide à la "réserve active". Il serait souhaitable que le vote de ce texte entraîne celui des statuts d'officiers de réserve des autres armées.

Je me permettrai, d'autre part, de suggérer qu'on remette à l'étude la question de la carte d'orientation.

#### Examen des articles

##### Art. premier.-

M.de MONTULLE.- Je serais d'accord avec la rédaction actuelle, mais, M.Michelet, je crois, voudrait y voir inclure une disposition indiquant que les officiers d'active en retraite, servant de nouveau, ne sont pas des officiers de réserve.

Personnellement, je suis favorable à une adoption de l'article sans modification.

L'article premier est adopté sans modification.

##### Art. 2.-

L'article 2 est adopté sans modification.

##### Art. 3.-

L'article 3 est adopté sans modification.

##### Art. 4.- alinéa premier.

M.de MONTULLE.- Nous retrouvons ici la distinction que nous demande M.Michelet en ce qui concerne les officiers en retraite.

M.le Général PETIT.- Jamais je n'ai entendu, dans l'association que je préside, aucun officier en retraite se plaindre d'être devenu officier de réserve.

L'alinéa premier est adopté.

.../...

Alinéa 2.

M.LE PRESIDENT.- Peut-être faudrait-il remplacer les termes "corps des officiers de réserve" par "cadre des officiers de réserve" ?

M.de MONTULLE.- Cela ne me semble pas très opportun.

L'alinéa 2 est adopté sans modification.

Alinéa 5.-

M.de MONTULLE.- Je crois qu'il faudrait remplacer les mots : "armées étrangères" par : "armées alliées".

M.LE PRESIDENT.- Notez qu'il y a en plus la condition de la naturalisation, je ne crois donc pas utile de modifier le texte.

L'alinéa 5 est adopté sans modification.

Alinéa 7.-

M.de MONTULLE.- Je vous propose la rédaction suivante pour l'alinéa 7 :

"Outre ces dispositions générales ils peuvent encore se recruter :

- "a) En ce qui concerne les officiers de gendarmerie :
- " 1°) parmi les anciens adjudants-chefs et adjudants de l'armée active du corps;
- " 2°) parmi les membres des Parquets, magistrats de l'ordre judiciaire, greffiers de tribunaux pourvus de la licence en droit, avocats inscrits depuis dix ans au barreau de leur ordre, à condition qu'ils aient deux ans de grade de sous-officier et qu'ils appartiennent à la 2ème réserve."

L'alinéa 7 est adopté avec cette modification.

L'article 4 est adopté, ainsi modifié.

L'article 5 est adopté sans modification.

.../...

Art. 6.-

M.de MONTULLE.- Beaucoup d'objections sont faites à l'honorariat considéré comme position des officiers de réserve.

M.PISANI.- Pourquoi ne pas faire un paragraphe spécial concernant la possibilité d'accéder à l'honorariat ?

M.de MONTULLE.- Je vous propose d'ajouter l'alinéa suivant :

"Les prescriptions de la présente loi, sauf indication contraire, ne s'appliquent pas aux officiers de réserve dans l'honorariat".

M.PISANI.- Je vous propose, au contraire, un article 6 bis fixant qu'à la suite de son service dans les réserves l'officier de réserve "peut devenir officier honoraire".

Art. 7.-

M.de MONTULLE.- Je vous propose l'adjonction suivante :

"L'officier de réserve dans les cadres, qui aura souscrit un engagement spécial d'entraînement volontaire prévu à l'article 51, 3ème alinéa, de la loi du 21 mars 1928, sera dit en situation de réserve active pendant l'exécution de ce contrat."

L'article 7 est adopté ainsi modifié.

Art. 8, 9, 10, 11, 12.-

M.PISANI.- Je regrette de voir assimiler l'indisponibilité pour raisons de santé et la non-disponibilité par mesure de discipline. Je proposerais donc le terme d'indisponibilité en ce qui concerne les incapacités physiques.

La modification est adoptée. Les articles 6, 9, 10 et 12 sont modifiés en conséquence.

M.Jean-Louis ROLLAND.- Ne peut-on pas compter le temps de l'indisponibilité pour le concours de la Légion d'Honneur ?

M.de MONTULLE.- L'article 12 vous donne satisfaction.

Les articles 9, 10, 11 et 12 sont adoptés, moyennant la modification proposée par M.Pisani.

.../...

Art. 13.-

M.de MONTULLE.- Je vous propose la rédaction suivante :

"La position dans l'honorariat s'acquiert et se perd dans les conditions fixées par les articles 39 et 40. Les officiers honoraires portent le titre de leur dernier grade en le faisant suivre du mot honoraire.

"Les prérogatives et obligations attachées à cette position sont celles des officiers de réserve dans leurs foyers."

L'article 13, ainsi rédigé, est adopté.

L'article 14 est adopté sans modification.

L'article 15 est adopté sans modification.

Art. 16.-

M.de MONTULLE.- Je vous propose d'ajouter à l'article 16 le complément suivant :

"L'autorisation de revêtir l'uniforme à l'étranger doit être demandée au Ministre de la Défense Nationale et des Forces Armées; cette autorisation peut être accordée collectivement par le Ministre."

M.JAOUEN.- Je ne suis pas du tout favorable à l'adoption de l'article 16; il est affligeant de voir des officiers trop âgés, par exemple, se mettre en tenue dans des manifestations officielles.

M.de MONTULLE.- Croyez-vous vraiment que cela peut donner lieu à des exagérations ?

L'article 16 est adopté avec l'adjonction proposée par le rapporteur.

Art. 17.-

M.de MONTULLE.- Je vous demande de ne pas modifier cet article, tout particulièrement visé par les services du budget !

L'article 17 est adopté sans modification.

.../...

L'article 18 est adopté sans modification.

L'article 19 est adopté sans modification.

Art. 20.-

M.de MONTULLE.- Je vous propose d'ajouter, à la suite de l'avant-dernier paragraphe : "après six jours par an".

L'adjonction est décidée.

M.de MONTULLE.- Je vous propose de remplacer le dernier paragraphe par le texte suivant :

"Les services accomplis comme instructeurs dans le service prémilitaire et dans les écoles de perfectionnement, et l'assiduité dans ces écoles entrent en ligne de compte dans le calcul de la durée des séances d'instruction supplémentaires ci-dessus."

La rédaction est adoptée.

L'article 20, ainsi modifié, est adopté.

Art. 21.-

Sur proposition de M.Pisani, le mot "physique" est supprimé.

Sur proposition du rapporteur, les mots : "la vérification", sont remplacés par les mots : "l'examen".

L'article 21, ainsi modifié, est adopté.

Les articles 22 et 23 sont adoptés.

Art. 24.-

M.de MONTULLE.- Je vous propose de rédiger l'article comme suit :

"Les lieutenants de réserve peuvent être promus capitaines lorsqu'ils comptent cinq années d'ancienneté dans le grade de lieutenant et ont accompli dans ce grade deux périodes d'exercice. Une seule période est exigée lorsqu'ils proviennent des lieutenants retraités ou démissionnaires de l'armée active.

.../...

"Les capitaines de réserve peuvent être promus commandants lorsqu'ils comptent six années de grade de capitaine et ont accompli dans ce grade deux périodes d'exercice. Une seule période est exigée lorsqu'ils proviennent des capitaines retraités ou démissionnaires de l'armée active.

"Les commandants de réserve peuvent être promus lieutenants-colonels lorsqu'ils comptent quatre années de grade de commandant et ont accompli dans ce grade une période d'exercice. Aucune période n'est exigée lorsqu'ils proviennent des commandants retraités ou démissionnaires de l'armée active.

"Les lieutenants-colonels de réserve peuvent être promus colonels lorsqu'ils comptent quatre années de grade de lieutenant-colonel et ont accompli dans ce grade une période d'exercice. Aucune période n'est exigée lorsqu'ils proviennent des lieutenants-colonels retraités ou démissionnaires de l'armée active.

"Les officiers de réserve ayant souscrit un engagement spécial d'entraînement volontaire dans les réserves au titre de l'article 51, troisième alinéa, de la loi du 31 mars 1928, bénéficient d'une majoration d'ancienneté de cinq mois par année d'engagement effectivement accomplie.

"Les officiers de réserve qui ont participé en qualité d'instructeurs, soit à l'instruction des officiers ou sous-officiers de réserve, soit à la préparation militaire et qui n'ont pas souscrit l'engagement spécial visé ci-dessus, bénéficient d'une majoration d'ancienneté d'un mois pour 15 à 25 séances d'instruction d'une demi-journée assurées dans l'année et de deux mois pour plus de 25 séances d'une demi-journée.

"Dans tous les cas, une période d'une durée d'un an, passée en situation d'activité dans un grade considéré, tient lieu d'une période d'exercice pour l'avancement au grade supérieur."

L'article 24, ainsi rédigé, est adopté.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de renvoyer la suite de l'examen de ce texte à notre prochaine réunion.

La commission désigne :

- M. Michelet, pour rapporter sa proposition de résolution (n° 455, session 1955-1956) relative au dégagement des cadres des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat;

.../...

- M.de Montullé, pour rapporter la proposition de loi (n° 510, session 1955-1956) tendant à modifier la loi n° 48-1185 du 22 juillet 1948, déjà modifiée par la loi n° 54-1299 du 29 décembre 1954, fixant les conditions d'attribution des permissions agricoles;

- M.Parisot, pour rapporter le projet de loi (n° 304, session 1955-1956) complétant la loi n° 50-373 du 29 mars 1950 relative aux nominations et promotions de certains personnels des services de santé des Forces armées.

La séance est levée à 17 heures 45

Le Président,

*Rolland*

Présents :

Excusés :

Suppléant :

Absents :

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. ROTINAT, président

-----

Séance du mercredi 4 juillet 1956

-----

La séance est ouverte à 15 heures 45

-----

Présents : MM. Robert AUBE, Marcel BOULANGE, de LACHOMETTE,  
de MAUPEOU, Edmond MICHELET, de MONTULLE,  
PARISOT, PIALES, Raymond PINCHARD, RAMAMPY,  
Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Excusés : MM. Julien BRUNHES, KALB, Edgard PISANI.

Suppléant : M. PRIMET.

Absents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, le Général BETHOUART,  
BORGEAUD, CLAPAREDE, FOUSSON, GEOFFROY, Yves  
JAUEN, LE GROS, LONGCHAMBON, MASTEAU, MOSTEFAT  
EL HADI, le Général PETIT, PIDOUX de la MADUERE,  
Marcel RUPIED.

-----

ORDRE DU JOUR

- Suite de l'examen du rapport de M. de Montullé sur la proposition de loi (n° 456, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à fixer le statut des officiers de réserve de l'armée de terre.

-:-:-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- Je donne la parole à M. de Montullé, rapporteur de la proposition de loi (n° 456, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à fixer le statut des officiers de réserve de l'armée de terre.

2e lecture de l'article 6

M. de MONTULLE.- Je vous demande de réexaminer votre vote de la semaine dernière sur l'article 6, que nous avons assez profondément modifié. Je ne crois pas que nous devons en fait séparer aussi complètement que nous l'avons fait les officiers de réserve et les officiers honoraires. En fait, je pense qu'il vaudrait mieux conserver l'article dans la rédaction adoptée par l'Assemblée Nationale.

En deuxième lecture, la Commission reprend donc la rédaction de l'Assemblée Nationale pour l'article 6.

M. de MONTULLE.- D'autre part, je crois que nous devons abandonner le terme d' "indisponibilité" que nous avons adopté à l'article 6 également. Pour établir le parallélisme avec la non-activité des officiers de carrière, nous devrions garder le seul terme de "non-disponibilité" partout où nous avons inscrit "indisponibilité".

(assentiment).

L'article 25 est adopté sans modification.

M. MICHELET.- Je ne comprends pas, en fait, l'intérêt de l'ensemble de ce texte qui ne s'intègre dans aucun cadre général.

M. LE PRESIDENT.- Je suis bien de votre avis, je l'ai déjà dit.

- 3 -

M. de MONTULLE.- Je compte bien le dire ! Mais le texte répond quand même à l'objectif immédiat qui est d'avoir des lieutenants et des capitaines jeunes.

Le dernier alinéa de l'article 28 est adopté dans la rédaction de l'Assemblée Nationale.

L'article 28, modifié, est adopté.

L'article 29 est adopté sans modification.

L'article 30 est adopté sans modification.

#### Article 31

M. de MONTULLE.- A propos de l'article 31, je vous demande de vous reporter à l'article 21 où nous avons adopté la rédaction : "leurs aptitudes". Peut-être la première rédaction était-elle meilleure ?

M. LE PRESIDENT.- Je crois que nous pouvons maintenir la rédaction que nous avons adoptée la semaine dernière pour l'article 21.

(Assentiment).

L'article 31 est adopté sans modification.

Les articles 32 et 33 sont adoptés sans modification.

#### Article 34

M. de MONTULLE.- Je comptais vous proposer au paragraphe 2°, la suppression des mots : "prononcée par jugement".

Or, il y a d'autres moyens que le jugement pour perdre la nationalité française.

Je crois que la meilleure formule serait d'ajouter, au paragraphe tel qu'il est, les mots : "ou par décret pris sur proposition du ministre après avis conforme du Conseil d'Etat".

La modification est adoptée.

M. BOULANGE.- Et que se passe-t-il avec les personnes frappées d'indignité nationale ?

M. PINCHARD.- Il est vrai que le problème se pose et doit être résolu.

.../...

M. de MONTULLE.- Les paragraphes 4° et 5° répondent à votre question.

L'article 34, modifié, est adopté.

L'article 35 est adopté sans modification.

#### Article 36

M. de MONTULLE.- A l'alinéa 8°, le mot : "indirects" est évidemment à remplacer par : "individuels".

Moyennant cette correction, l'article 36 est adopté.

#### Article 37

M. de MONTULLE.- Je vous propose l'adjonction de l'alinéa suivant :

"Les décisions subordonnées à l'avis d'un conseil d'enquête ne peuvent en différer que dans un sens favorable à l'officier."

L'adjonction est décidée.

L'article 37 ainsi modifié est adopté.

#### Article 38

M. de MONTULLE.- Il faut rédiger ainsi au 5e alinéa : "les articles 31, 2e alinéa, et 35, 2e alinéa".

Il s'agit d'une simple correction.

L'article 38, ainsi modifié, est adopté.

#### Article 39

M. de MONTULLE.- A l'alinéa c, il faut évidemment remplacer "constatées" par "contractées".

L'article 39 est adopté.

M. de MONTULLE.- Je vous propose l'adjonction, à la fin de cet article, du paragraphe suivant :

"A titre exceptionnel, l'honorariat du grade supérieur à celui détenu dans la réserve peut être conféré lors de la radiation des cadres de réserve ou postérieurement."

L'adjonction est justifiée par le fait qu'entre 1940 et 1947, l'avancement dans les réserves a été très ralenti.

- 5 -

M. MICHELET.- Je pense ici à la situation des dégagés des cadres, envers qui les engagements pris n'ont pas été tenus.

M. LE PRESIDENT.- Peut-être l'adjonction n'est-elle pas absolument nécessaire !

Mise aux voix, l'adjonction est décidée.

L'article 40 est adopté sans modification.

M. MICHELET.- Le commandement serait heureux que notre Commission puisse constater les progrès accomplis pour l'instruction aux camps de Noyon et de Sissonne.

Sont désignés pour visiter ces camps : MM. Michelet, de Montullé et Parisot.

\*

\*      \*

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. Parisot pour nous donner lecture de deux rapports de M. Julien Brunhes, absent.

M. PARISOT donne lecture à la Commission du rapport sur la proposition de loi (n° 244, année 1955), de MM. Armengaud, Longchambon et Pezet, tendant à dispenser du service militaire en France, en temps de paix, les jeunes Français ayant satisfait à la loi militaire d'un pays de l'O.T.A.N., non lié à la France par un accord de réciprocité. (Voir document C.R. n° , session 1955-1956.)

Le rapport est adopté.

M. PARISOT donne lecture du rapport sur la proposition de loi (n° 266, année 1955), de MM. Armengaud, Longchambon et Pezet, tendant à autoriser les jeunes Français résidant à l'étranger à devancer l'appel de leur classe. (Voir document C.R. n° , session 1955-1956).

Le rapport est adopté.

\*

\*      \*

.../...

M. J.L. ROLLAND.- Je voudrais attirer votre attention sur le véritable déclassement qui a été subi par les personnels administratifs de la marine. D'anciens officiers marinières ou quartiers-maîtres retraités, entrés dans les personnels administratifs, ont été écartés systématiquement des droits et du traitement auxquels ils pouvaient prétendre. Je pense qu'il faudrait reprendre la question avec énergie.

M. LE PRÉSIDENT.- La question pourra se traiter dans le cadre du collectif militaire. La Commission soutiendra les amendements voulus.

M. PRIMET.- Je voudrais faire allusion à l'incident qui s'est produit hier au sujet du Général Petit. Je tiens à rappeler que le Général Petit n'étant pas membre du groupe communiste ne peut engager ce groupe.

M. MICHELET.- Je suis mis en cause indirectement : si j'ai fait cette déclaration, c'est que notre rapporteur, hier en séance a fait allusion à une décision "unanime" de notre Commission. Or, il y a deux façons de ne pas rompre une unanimité : on peut, soit se joindre à un vote unanime, soit s'abstenir.

J'enregistre en tout cas avec plaisir la non-appartenance du Général Petit au groupe communiste.

La séance est levée à 17 heures 25.

Le Président,

*Rolland*

Présents :

Absents :

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. de MAUPEOU, vice-président

-----

Première séance du mardi 17 juillet 1956

-----

La séance est ouverte à 10 heures 25

-----

Présents : MM. BORGEAUD, Julien BRUNHES, KALB, de MAUPEOU,  
Edmond MICHELET, de MONTULLE, PARISOT,  
Edgard Pisani, Jean-Louis ROLLAND.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, le Général  
BETHOUART, Marcel BOULANGE, CLAPAREDE, FOUSSON,  
GEOFFROY, Yves JAOUEN, de LACHOMETTE, LE GROS,  
LONGCHAMBON, MASTEAU, El Hadi MOSTEFAT, le  
Général PETIT, PIALES, PIDOUX de la MADUERE,  
Raymond PINCHARD, RAMAMPY, ROTINAT, Marcel  
RUPIED.

-----



- 3 -

M. LE PRESIDENT.- Nous pourrions supprimer l'article premier, garder l'article 2 moins la phrase sur les personnels féminins.

(Assentiment).

A l'article 3, ne resterait donc que le deuxième alinéa.

(Assentiment).

### Titre II

M. MICHELET.- Je propose que l'intitulé du titre II soit : "position".

(La décision est réservée).

### Article 6

M. MICHELET.- Je vous propose la suppression du dernier alinéa.

M. de MONTULLE.- Je crois que l'alinéa est utile.

(L'amendement est retiré).

### Article 11

M. MICHELET.- Je vous propose, au lieu de : "par décision", les mots : "par décret".

(Assentiment).

### Article 12

M. MICHELET.- Il semble que l'article 12 soit trop dur en matière d'attribution de Légion d'Honneur. Je vous propose donc la nouvelle rédaction suivante :

"Les officiers de réserve en non disponibilité ne peuvent recevoir d'avancement pendant qu'ils sont placés dans cette position.

"En outre, le temps passé dans cette position - sauf le cas où l'officier de réserve y a été placé pour blessures, infirmités ou maladies reçues, contractées ou aggravées dans le service ou à l'occasion du service - n'entre pas en ligne de compte pour la fixation du rang d'ancienneté.

.../...

"La non disponibilité par mesure de discipline éteint tout droit à l'honorariat sauf en cas de promotion, d'action d'éclat ou de fait de guerre constaté par une citation, intervenus postérieurement à la mise en non disponibilité."

(La rédaction proposée est adoptée).

#### Article 14

M. MICHELET.- Je vous propose la suppression pure et simple de l'article 14 qui permettrait aux officiers intéressés de garder leurs droits à l'honorariat.

(L'amendement est repoussé.)

M. MICHELET.- Je vous propose, maintenant de nouveau, de rédiger l'intitulé du titre II comme suit : "Positions".

(L'amendement est repoussé).

#### Article 16

M. MICHELET.- Je propose la suppression de l'article à partir des mots : "dans ces conditions..." ; tout ce qui serait supprimé n'apporte vraiment rien, étant donné que tous ces détails relèvent du règlement.

M. de MONTULLE.- Mais alors, que le règlement s'en occupe. Nous le préciserons.

(L'amendement est adopté).

#### Article 17

M. MICHELET.- La rédaction proposée dans le rapport n'est pas satisfaisante, en ce qui concerne la "garnison de départ". Elle risque d'entraîner de très lourdes dépenses.

Je vous propose donc la rédaction suivante qui remplacerait le premier alinéa :

"Pendant la durée des convocations pour les périodes d'exercice ou pour toute autre cause, leurs droits à la solde sont les mêmes que ceux des officiers de l'armée active dans la même situation. Leurs droits aux diverses indemnités sont établis, compte tenu de leur situation militaire momentanée, par décrets en Conseil des Ministres pris sur le rapport du Ministre de la Défense Nationale et des Forces Armées, du Ministre des Affaires Economiques et Financières et du Secrétaire d'Etat au Budget."

(La rédaction est adoptée).

Article 19

M. MICHELET.- Je vous propose la suppression de l'article.  
(Assentiment).

Article 25

M. MICHELET.- Je vous propose, au dernier alinéa, au lieu de "article 26", d'inscrire : "articles 23 et 24". Il s'agit de corriger une erreur matérielle.

(Assentiment).

Article 26

M. MICHELET.- Je vous propose la suppression de l'article 26, qui fait double emploi avec l'article 22, deuxième alinéa.

(Assentiment).

Article 30

M. MICHELET.- Je vous propose, au dernier alinéa de l'article 30, de remplacer les mots : "articles 31, 34, dernier alinéa, et 35" par les mots : "articles 31, 32, 34 (6° et 7°) et 35".

(Assentiment).

Article 31

M. MICHELET.- Je vous propose de rédiger comme suit le début du deuxième alinéa pour éviter une véritable antinomie des termes de la loi :

"Le maintien dans les cadres est décidé par le Ministre si l'officier, ayant, etc..." (le reste sans changement).

(La rédaction est adoptée).

Article 33

M. MICHELET.- Je vous propose d'ajouter : "de réserve", après : "des officiers".

(Assentiment).

Article 36

M. MICHELET.- Je vous propose, dans la première phrase, d'ajouter : "après avis d'un conseil d'enquête".

(Assentiment).

Article 38

M. MICHELET.- Je vous propose d'ajouter, à la première phrase, après les mots : "leur réintégration", les mots : "avec leur ancien grade".

(Assentiment).

D'autre part, je vous propose de remplacer l'avant-dernier alinéa par les alinéas suivants :

"La réintégration est prononcée par décret fixant dans tous les cas la nouvelle date de prise de rang de l'officier intéressé.

"Le temps écoulé entre la radiation des cadres ou l'acceptation de la démission d'une part et la réintégration d'autre part ne compte pas pour la fixation du rang d'ancienneté, sauf dans les cas suivants :

"a) Officier ayant offert la démission de son grade en vue de contracter un rengagement dans l'armée active. Dans ce cas, la durée des services accomplis pendant le rengagement entre en ligne de compte dans la fixation du nouveau rang d'ancienneté;

"b) Officier rayé des cadres pour affection contractée ou aggravée dans le service ou à l'occasion du service. Dans ce cas, l'officier réintégré reprend le rang d'ancienneté qu'il détenait avant d'être rayé des cadres."

Cette rédaction permet d'éviter une perte d'ancienneté à certains officiers de réserve.

(La rédaction est adoptée).

Article 39

M. MICHELET.- Je vous propose, au premier alinéa, de rédiger : "l'honorariat de leur grade".

(Assentiment).

- 7 -

Je vous propose, d'autre part, la suppression du dernier alinéa.

M. LE PRESIDENT.- Il est vrai que la Commission ne l'avait introduit qu'à une majorité extrêmement faible.

(L'amendement est adopté).

M. MICHELET.- Je vous propose, pour le début de l'alinéa b, la rédaction suivante :

"b) les officiers qui, ayant été maintenus dans les cadres dans les conditions fixées à l'article 31, à l'expiration de leurs obligations légales"... (le reste sans changement).

(La rédaction est adoptée).

M. MICHELET.- Enfin, à l'article 39, à l'avant-dernier alinéa, je vous propose d'ajouter in fine les mots : "exigé par la loi du recrutement".

(Assentiment).

Colonel BOUQUET.- Au deuxième alinéa de l'article 25, il y a une disposition qui était déjà admise dans la loi de 1925 mais elle s'applique mal aux sous-lieutenants promus lieutenants et ne donne aucun avantage aux sous-lieutenants de réserve qui, volontairement, servent au-delà de la durée légale.

Je vous suggère donc la rédaction suivante :

"Le temps passé dans un grade en situation d'activité ou dans l'armée active et, pour les lieutenants de réserve, le temps passé dans la même situation dans les grades de lieutenant ou de sous-lieutenant, compte pour le double de sa durée effective en ce qui concerne le calcul de l'ancienneté des officiers de réserve en vue de l'avancement au choix."

(La rédaction est adoptée).

La séance est levée à 11 heures 45.

Le Président,

Rouff

## ORDRE DU JOUR

## COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Projet de loi (n° 304, session 1955-1956) relatif à certains personnels des services de santé des forces armées.

-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-:-:-

2ème séance du Mardi 17 Juillet 1956

-:-:-

## Services de santé

M. PARISOT. La séance est ouverte à 15 h 05 (voir document C.R. 55-56 n° 653).

Le rapport est -:-:-:-:-

M. ROTINAT, Président. - Je donne la parole à M. MONTULLÉ, rapporteur de la proposition de loi (510 55-56) tendant à modifier la loi n° 48-1157 du 22 Juillet 1948 telle que modifiée par la loi n° 54-1299 du 29 Décembre 1954, fixant les conditions

Présents : MM. Julien BRUNHES, de MAUPEOU, de MONTULLÉ, PARISOT, RAMAMPY, ROTINAT, Marcel RUPIED.

d'accord, de vous présenter dès maintenant son rapport.

Absents : MM. Robert AUBÉ, AUGARDE, Henri BARRÉ, Général BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CLAPAREDE, FOUSSON, GEOFFROY, Yves JAOUEN, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, MASTEAU, Edmond MICHELET, MOSTEFAÏ EL HADI, Général PETIT, PIALES, PIDOUX de la MADUERE, Raymond PINCHARD, Edgar PISANI, Jean-Louis ROLLAND.

de l'exposé des motifs et après "entreprises de santé" les mots : "ou d'employés dans une telle entreprise".

L'adjonction est décidée.

Le rapport est adopté.

.../...

D.N. 17.7.56 (2ème)

- 2 -

ORDRE DU JOUR

prochaine en débat

Projet de rapport de M. PARISOT, sur le projet de loi (n° 304, session 1955-1956), relatif à certains personnels des services de santé des forces armées.

-ooOoo-

COMPTE RENDUService de santé

M. PARISOT donne lecture de son projet de rapport (voir document C.R. 55-56 n° 653 ).

Le rapport est adopté.

M. ROTINAT, Président.- Je donne la parole à M. de Montullé, rapporteur de la proposition de loi (510 55-56) tendant à modifier la loi n° 48-1185 du 22 Juillet 1948 déjà modifiée par la loi n° 54-1299 du 29 Décembre 1954, fixant les conditions d'attribution des permissions agricoles.

M. DE MONTULLÉ.- Je suis en mesure, si vous en êtes d'accord, de vous présenter dès maintenant mon rapport.

(assentiment)

Le texte proposé se justifie parfaitement dans son principe. Mais je crains bien que les "entrepreneurs de battages" en âge de faire leur service soient bien peu nombreux !

Il faudrait reprendre dans le dispositif les termes de l'exposé des motifs et ajouter après "entrepreneurs de battages" les mots : "ou d'employés dans une telle entreprise".

L'adjonction est décidée.

Le rapport est adopté.

.../...

D.N. 17.7.56 (2ème)

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

- 3 -

J.T.

M. DE MAUPEOU.- J'indique que nous aurons la semaine prochaine un débat sur l'Euratom. M. Debré, auteur de la question orale m'a demandé de prendre part à la discussion. Je tiens à préciser qu'en ce qui me concerne, les précisions fournies par le Gouvernement me donnent satisfaction.

La séance est levée à 15 h 25.

Le Président,

*Robing*

Présidence de M. MAUPEOU, Président

Séance du Mercredi 27 juillet 1956

La séance est ouverte à 10 heures 30

Présents : M. Marcel MAUPEOU, Président  
de LAURENTIEU, Ministre  
PÉRISSÉ, Ministre  
MOUTON, Secrétaire

Suppléants : M. de LAURENTIEU, Secrétaire

Absents : M. Robert de LAURENTIEU, Secrétaire  
Général  
Yves JACQUET, Secrétaire  
de MAUPEOU, Secrétaire  
MOUTON, Secrétaire

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

a) Présidence de M. ROTINAT, Président

-----

Séance du Mercredi 25 Juillet 1956

---

La séance est ouverte à 10 Heures 40

---

Présents : MM. Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, FOUSSON, de LACHOMETTE, Edmond MICHELET, de MONTULLE, PARISOT, PIALÈS, RAMAMPY, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED.

Suppléants : MM. LE SASSIER-BOISAUNE, RADIUS.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, CLAPAREDE, GEOFFROY, Yves JAOUEN, KALB, LE GROS, LONGCHAMBON, MASTEAU, de MAUPEOU, El Hadi MOSTEFAI, le Général PETIT, PIDOUX de LA MADUERE, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI.

=\*=

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Echange de vues sur le "collectif" militaire.
- II - Désignation de rapporteurs pour :
- a) le projet de loi (n° 599, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'accord franco-italien du 28 décembre 1953 sur le service militaire.
  - b) le projet de loi (n° 632, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'organisation des cadres d'active et de réserve de l'armée de l'air (Corps des Officiers du Service de Santé);
  - c) le projet de loi (n° 648, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux magistrats militaires des cadres de la justice militaire.

==\*

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- Je vous propose de procéder à des désignations de rapporteurs :

M. de Montullé est désigné pour rapporter les projets de loi :

- (n° 632, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'organisation des cadres d'active et de réserve de l'armée de l'air (Corps des officiers du service de santé) ;
- (n° 656, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'admission dans les cadres actifs des officiers de réserve de l'armée de l'air.

.../...

- 3 -

M. Michelet est désigné pour rapporter le projet de loi (n° 648, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant création et statut du corps des magistrats militaires, du cadre des officiers greffiers et des cadres des sous-officiers commis greffiers et des sous-officiers huissiers appariteurs du service de la Justice militaire des forces armées.

=\*=

La Commission adopte, sans le modifier, le projet de loi (n° 599, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier l'accord relatif au service militaire conclu le 28 décembre 1953 entre la France et l'Italie.

M. Piales est désigné pour rapporter ce texte.

=\*=

Collectif militaire.

M. LE PRESIDENT.- M. Max Lejeune vient demain matin devant la Sous-Commission de contrôle des crédits. Peut-être pourra-t-il venir ensuite devant nous. Nous pourrions donc retenir en principe notre fin de matinée de demain.

Nous devrions nous entendre sur les questions à poser au Ministre.

Je suis actuellement très tourmenté, par exemple, par la répétition des embuscades, par l'insuffisance du matériel.

M. MICHELET.- Je voudrais qu'on fixe les points de litige éventuel.

M. LE PRESIDENT.- Nous pourrions désigner un rapporteur pour avis. M. Brunhes est prêt à présenter des observations sur la marine.

../..



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. ROTINAT, président

-----

Séance du lundi 30 juillet 1956

-----

La séance est ouverte à 14 heures 35

-----

Présents : MM. le Général BETHOUART, BORGEAUD, Julien BRUNHES, Yves JAUEN, de MAUPEOU, le Général PETIT, RAMAMPY, ROTINAT.

Excusés : MM. CLAPAREDE, MICHELET.

Suppléant : M. ALRIC.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, Marcel BOULANGE, FOUSSON, GEOFFROY, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, MASTEAU, de MONTULLE, El Hadi MOSTEFAI, PARISOT, PIALES, PIDOUX de la MADUERE, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, Jean-Louis ROLLAND, Marcel RUPIED.

-----

.../...

ORDRE DU JOUR

- 2 -

- Examen du "collectif" militaire.

-:-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, président.- Je vous ai convoqués brusquement, en raison de la modification de l'ordre du jour de notre Assemblée, sur lequel l'examen du "collectif" se trouve avancé.

Comme à l'habitude, nous n'aurons ni le temps, ni les moyens de rapporter, puisque nous n'avons pu entendre les ministres militaires.

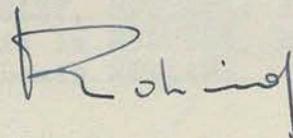
M. ALRIC.- Je crois que le débat sur les recettes nous intéresse dans ses conséquences psychologiques sur l'effort que nous menons en Algérie : le fait de faire d'abord l'emprunt, quitte à l'étayer ensuite par un impôt, risque de créer un véritable "test" de la réaction de l'opinion. L'emprunt, compris comme il l'est, risque de faire déboursier plus d'argent que l'impôt. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas touché, à la Commission des Finances, au texte adopté par l'Assemblée Nationale.

M. LE PRESIDENT.- En ce qui concerne l'aspect militaire du projet, tout particulièrement pour ce qui est de l'Afrique centrale, nous avons des raisons profondes de satisfaction.

J'ai reçu un projet d'amendement sur les envois des jeunes gens ayant plus de 25 ans. Il semble qu'il faudrait rendre provisoirement impossibles ces sursis, qui éviteraient évidemment aux bénéficiaires d'échapper au service en Algérie.

La séance est levée à 14 heures 50.

Le Président,



## COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-

Présidence de M.de MAUPEOU, Vice-président

-:-:-:-:-

Séance du mardi 31 juillet 1956

-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 heures 30

-:-:-:-

Présents : MM. Julien BRUNHES, Yves JAOUEN, MASTEAU, de MAUPEOU,  
de MONTULLE, le Général PETIT, Edgar PISANI,  
Marcel RUPIED.

Excusé : M. ROTINAT.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, le Général  
BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CLAPAREDE,  
FOUSSON, GEOFFROY, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS,  
LONGCHAMBON, Edmond MICHELET, MOSTEFAI EL HADI,  
PARISOT, PIALES, PIDOUX de la MADUERE, Raymond  
PINCHARD, RAMAMPY, Jean-Louis ROLLAND,

## ORDRE DU JOUR

=====

- Rapports de M.de MONTULLE sur :

- 1/ le projet de loi (n° 632, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, sur les cadres d'active et de réserve de l'armée de l'air;
- 2/ le projet de loi (n° 656, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, sur l'admission dans les cadres actifs des officiers de réserve de l'armée de l'air.

## COMpte RENDU

=====

M.de MAUPEOU, Président.- Je déclare la séance ouverte et donne la parole à M.de Montullé.

M.de MONTULLE.- Le premier texte que nous avons à discuter est le projet de loi (n° 656, session 1955, 1956) relatif à l'admission dans les cadres actifs des officiers de réserve de l'armée de l'air.

Ce texte a pour but essentiel de fixer les conditions dans lesquelles un certain nombre d'officiers de réserve peuvent servir dans l'active et de déterminer les règles d'avancement de ces personnels.

M.le Général PETIT.- Le certificat d'aptitude dont il est question a-t-il pour but de permettre à chacun de servir là où il est le mieux préparé à le faire ?

M.de MONTULLE.- Dans mon esprit ce certificat d'aptitude s'applique au cadre navigant comme aux autres.

Toutefois, le projet vise surtout des pilotes et des radios.

Je signale, d'autre part, l'urgence de notre vote car un certain nombre de réservistes servant en activité devraient quitter l'armée à l'issue des 15 années passées en situation d'activité.

La commission consultée adopte les conclusions favorables de M.de Montullé.

.../...

M.de MONTULLE.- Le deuxième texte que nous devons examiner est le projet de loi (n° 632, session 1955-1956).

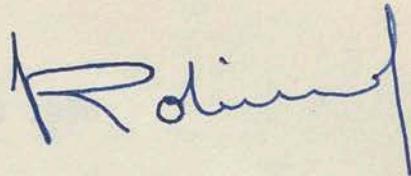
Ce texte est relatif à l'organisation des cadres d'active et de réserve du service de santé de l'armée de l'air.

Il a essentiellement pour objet d'individualiser la médecine de l'air dont l'activité pose des problèmes particuliers aux points de vue technique et psychologique.

M.de MAUEPOU.- Je vous signale que notre président, M.Vincent Rotinat, vient d'être élevé à la dignité de Commandeur de la Légion d'Honneur. Je pense interpréter le voeu de l'unanimité de la commission en lui adressant mes bien vives félicitations.

La séance est levée à 15h.55

Le Président



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

## COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. de MAUPEOU, Vice-Président

-----

Séance du jeudi 2 août 1956

-----

La séance est ouverte à 17 heures 30

-----

Présents : MM. de MAUPEOU, de MONTULLÉ, RUPIED.

Absents : MM. AUBE, AUGARDE, BARRÉ, Général BETHOUART, BORGEAUD, BOULANGE, BRUNHES, CLAPAREDE, FOUSSON, GEOFFROY, JAOUEN, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, MASTEAU, MICHELET, MOSTEFAI El-Hadi, PARISOT, Général PETIT, PIALES, PIDOUX de la MADUERE, PINCHARD, PISANI, RAMAMPY, ROLLAND, ROTINAT.

-----

..../..

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 722, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, accordant l'autorisation prévue par la loi du 15 janvier 1913 pour l'établissement d'une usine marémotrice dans l'estuaire de la Rance.
- Examen du texte.

-----

COMPTE RENDU

M. de MAUPEOU, Vice-Président. Je vous ai convoqués d'urgence pour l'examen du projet de loi (n° 722, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, accordant l'autorisation prévue par la loi du 15 janvier 1913 pour l'établissement d'une usine marémotrice dans l'estuaire de la Rance.

Le texte applique la loi du 15 janvier 1913 qui avait pour but d'établir une sorte de servitude militaire sur les rades et baies pouvant présenter, en temps de guerre, un intérêt de défense pour la Marine Nationale. En ce qui concerne l'estuaire de la Rance, la Défense Nationale estime que cette servitude peut être levée.

Je crois que nous aurions tout intérêt - ainsi que l'Electricité de France et l'ensemble du pays - à adopter et à rapporter très rapidement ce projet de loi.

Le projet de loi est adopté sans modification. M. Rupied est chargé de le rapporter avec demande de discussion immédiate.

La séance est levée à 17 heures 35.

Le Président,

